355

L'ARISTOCRATIE

EN AMÉRIQUE

34696

LIBRAIRIE DE E. DENTU, ÉDITEUR

DU MÊME AUTEUR :

MÉMOIRES

SUR

LA CHEVALIÈRE D'EON

Avec son portrait d'après LATOUR

LA VÉRITÉ SUR LES MYSTÈRES DE SA VIE

d'après des documents authentiques

Un Volume in-8°. — Prix : 6 francs.

DRAMES

LA TOUR DE NESLES

STRUENSÉE. — GEORGES

L'ARISTOCRATIE
EN AMÉRIQUE

PAR

FRÉDÉRIC GAILLARDET

Ancien rédacteur en chef du *Courrier des États-Unis.*

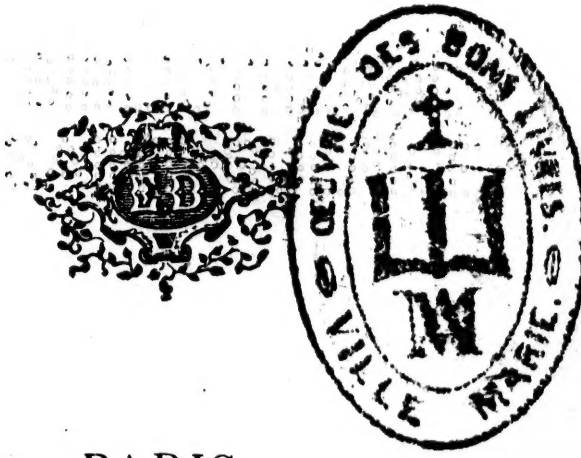

PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS

—

1883

Droits de traduction et de reproduction réservés.

DE

L'ARISTOCRATIE EN AMÉRIQUE

INTRODUCTION

Tous les essais de gouvernement républicain, dont l'histoire nous a transmis les annales, ont fini malheureusement, après avoir oscillé, pendant un temps plus ou moins long et à travers des péripéties plus ou moins glorieuses, entre la faiblesse et la violence, autrement dit l'anarchie et la dictature. Créées pour la liberté, elles n'ont partout abouti qu'à la servitude, soit du dehors, soit du dedans, comme si elles étaient fatalement condamnées à engendrer leur contraire. L'ancien monde n'offre d'exception à cette généralité que la Confédération suisse, dont la neutralité, nécessaire à l'Europe, est mieux garantie par un gouvernement anonyme que par un gouvernement dynastique. Pour ce petit peuple, la République est donc, en quelque sorte, obligatoire.

Dans le Nouveau-Monde, les Républiques qui ont surgi avec l'indépendance des anciennes colonies espagnoles n'ont pas cessé d'offrir le triste spectacle des guerres civiles, des usurpations, des révolutions, et de la ruine, publique et privée, qui en est partout la suite. Ces populations mineures, émancipées de la tutelle de la métropole avant l'âge de la puberté politique, se sont enivrées à la coupe de la liberté, qui pour elles a dégénéré en licence, et les monarchies ont pu montrer à leurs sujets ces républicains intempérants, comme les Spartiates montraient les ivrognes à leurs enfants pour leur inspirer le dégoût de l'ivresse.

La confédération, connue sous le nom d'États-Unis de l'Amérique du Nord, est le seul pays qui offre le spectacle d'une nation, comptant aujourd'hui près de quarante millions d'habitants, vivant, depuis près d'un siècle, sous un gouvernement républicain, et qui a su trouver, dans ce gouvernement, non seulement l'ordre et la sécurité, mais encore un développement de puissance, de grandeur et de prospérité sans exemple. Là, semble donc être le mot vrai de l'idée républicaine qui, partout ailleurs, n'a été qu'une confuse énigme. Là seulement paraît avoir été résolu un problème, dont la solution semblait un défi jeté par la pratique de l'humanité au rationalisme de la philosophie. Ce qui n'a été que chimère ou désordre dans tous les âges, et dans toutes les autres parties du monde, est devenu une réalité féconde

dans l'Amérique du Nord. Là où la monarchie des siècles passés avait cru trouver un nouveau territoire et de nouveaux sujets, elle a rencontré un nouveau peuple et une société rivale, qui sont devenus la négation vivante de ses droits. Au lieu d'un trône de plus, la tradition monarchique a trouvé une tombe dans l'Amérique du Nord. Depuis un siècle, cette tombe va s'agrandissant de plus en plus avec la grandeur du peuple qui l'a creusée. La royauté française, qui s'est faite la première alliée de ces fossoyeurs de rois, a été leur première victime, et deux fois déjà elle est tombée dans l'abîme ouvert avec l'aide de ses propres mains.

Il y a, pour l'homme d'État et l'homme de science, un grand intérêt à étudier le développement si rapide de cette nation qui a pris des étoiles pour emblèmes, et qui, hier encore, satellite obscur de la puissance anglaise, n'aspire aujourd'hui à rien moins qu'à attirer l'humanité tout entière dans son orbite. Aujourd'hui, que sous l'influence de cette attraction, les deux mondes gravitent évidemment vers les profondeurs de la démocratie, il est bon d'aller invoquer cette puissance mystérieuse dans le plus vaste sanctuaire que lui aient élevé les plus heureux de ses adeptes. C'est là qu'on peut le mieux vérifier ce que le nouveau culte a de bénéfices réels pour les communautés qui le pratiquent, à quelles conditions disciplinaires il a dû son merveilleux succès et ce que les vieilles idées d'autorité hiérarchique ont con-

servé d'empire dans cette jeune société doublement réformée.

Telle est l'étude à laquelle je me suis voué depuis quarante-cinq ans, comme éditeur rédacteur en chef, puis comme correspondant parisien du *Courrier des États-Unis*, journal français établi à New-York. Or, je dois le dire tout d'abord, mes premières impressions, pendant ce long pèlerinage sur la terre sainte de la démocratie, furent une certaine déception. J'étais parti de France avec la sympathique curiosité qui est la moitié de la foi ; ce que je voyais de cette démocratie me rendait presque incrédule. C'est l'effet produit, à peu près généralement, sur les émigrants européens par les contradictions qu'offrent certains traits des mœurs politiques et des mœurs sociales. De ce mélange adultère de la gêne la plus étroite dans la vie privée et de la liberté la plus large dans la vie publique, résulte une opposition qui choque les esprits les mieux disposés, et leurs illusions s'effeuillent une à une sous le coup de ce premier refroidissement. Pour qu'elles renaissent, il faut que l'esprit et le cœur du voyageur s'acclimatent et s'assimilent, en quelque sorte, au tempérament du peuple étrange qu'il vient visiter. Avec le temps, il comprend ce qui d'abord lui avait semblé incompréhensible, il apprécie la raison de ce qui lui avait paru déraisonnable, et il arrive à s'expliquer le succès des plus grandes témérités démocratiques par les contradictions mêmes qui en neutralisent la logique.

S'ils sont impartiaux et éclairés, les esprits qui portent le moins de sympathie à cette société républicaine, parsemée d'aristocratie, finissent par être frappés d'admiration pour les immenses travaux qu'elle a accomplis et quelle accomplit chaque jour encore.

Ces pères de famille, improvisés hommes d'État, qui ont trouvé le secret de faire de l'ordre avec du désordre, du gouvernement sans gouvernants, et de la force sans armée ; ces révolutionnaires sans révolutions, vous convertissent, ou vous ramènent, par le spectacle de leur fortune, aux idées que l'expérience bien différente de l'Europe vous avait fait écarter comme des illusions. On se refait, en quelque sorte, une jeunesse d'esprit et de cœur au milieu de ce peuple jeune, qui a le bonheur de son âge et réussit là où tant de générations précédentes ont échoué. On peut encore trouver beaucoup à désirer, sous le rapport de la sociabilité, dans cette civilisation rudimentaire, qui a été trop hâtive pour être parfaitement mûrie. On peut ne point trouver toujours attrayant cet essaim d'hommes qui ont fait de leur foyer une ruche uniforme, dont le travail est toute la poésie. Mais on ne peut point ne pas voir tout ce qu'il y a de sagesse, de discipline et de bien-être dans cette ruche populaire. Les maisons de bois qui surgissent par myriades, comme autant d'autels élevés à l'espérance, sur ce sol vierge, saisissent plus vivement l'âme et les yeux que les palais de

marbre qui s'affaissent, avec les croyances, sur notre continent épuisé. On sent que, si toutes les gloires du passé sont d'un côté, toutes les promesses de l'avenir sont de l'autre. On ne peut pas, enfin, ne pas admirer et ne pas rêver.

Ces sensations successives se refléteront dans les pages de ce livre, écrites au jour le jour, quelquefois avec passion, mais toujours avec candeur et bonne foi. Le jugement porté par moi fut d'abord — on le verra — d'une grande sévérité. Quoique le temps et la réflexion, fille du temps, aient modifié en beaucoup de points ces premiers verdicts, j'ai cru devoir les reproduire dans toute leur rigueur, par respect pour la vérité de mes impressions, et par respect pour le peuple en face duquel je les ai formulées. S'il y eut, en effet, quelque courage de ma part à faire le procès de l'Amérique démocratique, au sein et sous les yeux de l'Amérique elle-même, celle-ci s'honora bien plus qu'elle ne m'honora moi-même par le respect qu'elle eut pour la franchise de mon langage. Il n'y a que les hommes et les peuples vraiment grands qui sachent tout entendre. La liberté avec laquelle j'ai pu remplir, pendant douze ans, mon rôle de censeur, prouve d'autant plus en faveur du peuple américain qu'il est plus accoutumé à la louange, comme tous les heureux de ce monde, et que les écrivains français ont été pour lui d'ardents panégyristes. Si l'Angleterre et l'Allemagne ne lui avaient guère envoyé que des détracteurs, l'Union

américaine n'avait trouvé que des défenseurs dans les Michel Chevalier, Gustave de Beaumont, major Poussin et Alexis de Tocqueville, que lui avait envoyés la France. Or, mes conclusions quotidiennes de journaliste étaient souvent contraires à celles de ces chantres de la démocratie américaine, et si inférieur que je fusse à ces grands noms, en savoir et en renommée, j'avais cependant sur eux un avantage, consistant en ceci, que la plupart de ces écrivains avaient traversé ce vaste pays au pas de course, l'avaient jugé sur sa surface et sur des idées communiquées ; tandis que je l'étudiais de près, que je vivais de sa vie de chaque jour, ayant en quelque sorte le doigt sur son pouls et en sentant ainsi les défaillances ou les forces. Mes illustres prédécesseurs avaient fait des traités *ex professo*, je faisais de la clinique expérimentale. Tandis que leurs œuvres se résumaient toutes dans la plus belle d'entre elles, sous le titre de la *Démocratie en Amérique*, qu'elles ne voyaient et ne montraient, dans la jeune République, que le côté démocratique de ses institutions, mes observations personnelles y constataient l'influence prépondérante des principes conservateurs et mettaient en relief une série de faits que j'ai cru pouvoir caractériser sous le titre de l'*Aristocratie en Amérique*.

Je veux, en effet, démontrer que la République des États-Unis n'est point une démocratie, dans le sens que l'on donne ordinairement à ce mot, de ce côté de l'Atlantique ; que les idées aristocratiques et les com-

binaisons d'équilibre de l'école anglaise se retrouvent presque toutes dans la constitution de l'Union américaine ; que la liberté et l'égalité y ont des contrepoids et des entraves considérables dont les républicains d'Europe n'ont compris ni les rouages, ni la portée ; que l'Amérique, enfin, n'est pas plus démagogique que l'Angleterre, et que les deux pays, frères par l'origine, le langage et les mœurs, doivent leur grandeur sans rivale aux mêmes procédés politiques, aux mêmes austérités sociales, au même puritanisme religieux.

Avant de faire cette preuve, il convient d'établir que le gouvernement républicain ne s'implanta pas en Amérique aussi spontanément que la plupart des historiens se sont plu à l'écrire, et que ce gouvernement a surmonté plus d'obstacles et plus d'antipathies qu'on ne le croit généralement. Les obstacles ne lui manquèrent ni au dedans, ni au dehors, malgré les avantages de sa position géographique.

Cette position était sans doute exceptionnelle ; cette terre immense n'ayant aucun voisinage redoutable, et gardée, d'un côté par l'Océan, de l'autre par des déserts, était un admirable champ d'essai fourni par la Providence à la culture républicaine. Celle-ci n'y rencontra sans doute pas les orages et les résistances que lui a opposés le vieux sol européen, sillonné des racines de ses monarchies séculaires, qui étoufferont toute semence révolutionnaire tant qu'elles n'auront point été arrachées par le soc de la charrue popu-

laire. Cette nécessité fatale pour la république d'être universelle, ou de n'être pas, n'existait point dans le nouveau monde, comme elle existe dans l'ancien. L'espace était plus libre; cependant il ne l'était point entièrement. Les colonies anglo-américaines avaient pour voisines au sud la monarchie espagnole, qui redoutait, non sans raison, cet exemple d'indépendance pour la Louisiane, que nous lui avions cédée en 1763, pour le Mexique et ses autres colonies de l'Amérique centrale, qui lui échappèrent trente ans plus tard. Au nord, l'Union américaine avait pour voisin le Canada qui, en restant en la possession de l'Angleterre, était pour celle-ci une forteresse conservée sur le territoire ennemi. L'Angleterre n'avait certes pas intérêt à voir réussir un essai fait par une de ses colonies révoltées, dont l'heureuse fortune pouvait induire en tentation ses autres colonies restées soumises. Aussi cette fortune était-elle encore mise en doute jusqu'en 1786. « On se demandait s'il y aurait jamais des États-Unis », dit M. Guizot, dans sa belle introduction à la *Vie de Washington;* l'Angleterre fomentait le doute, en attendant l'heure d'en profiter. Bientôt, elle déguisa si peu sa rancune et son hostilité vis-à-vis de la jeune République, que le sort de celle-ci dut être remis en question par la guerre de 1812, et qu'il lui fallut gagner à deux reprises ses lettres de nationalité définitive. Si, d'ailleurs, le succès de la République aux États-Unis s'expliquait uniquement par sa position géographique

et son isolement relatif, pourquoi les mêmes essais, tentés à la suite des mêmes victoires, ont-ils misérablement échoué dans le même hémisphère, c'est-à-dire dans les républiques du Mexique et de l'Amérique du Sud, exemptes de tout voisinage puissant, comme l'Amérique du Nord ? Il faut donc chercher l'explication de ces destinées contraires dans des raisons autres que celles de la géographie ou du chiffre des populations. En effet, si ces populations étaient clairsemées, dans le principe, si leur existence était purement agricole et toute patriarcale, les choses ont bien changé depuis. Un peuple de quarante millions d'habitants, venus de tous les pays, professant toutes les religions, pratiquant toutes les industries, a succédé à la communauté primitive de trois ou quatre millions de colons, et, chose remarquable, la base de l'institution républicaine s'est élargie avec celle de la population; ce qui avait été douteux et contesté chez le petit peuple a été mis hors de doute et de controverse chez le grand.

Au lieu d'être frappé de ce contraste qu'offrent le passé et le présent de l'expérience républicaine aux États-Unis, on a représenté les contemporains de Washington comme des démocrates de naissance, sous la main desquels le ferment républicain leva naturellement.

Mais l'histoire prouve que ce jugement dépasse, lui aussi, la vérité, dans ses termes absolus. En effet, un des traits les plus singuliers et les plus caracté-

ristiques de la révolution des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, c'est que ces colonies furent poussées à l'indépendance, pour ainsi dire malgré elles.

En effet, l'aveugle opiniâtreté de George III put seule faire grandir au niveau d'une révolution une querelle de thé et de papier timbré qui, d'abord, était une chicane purement fiscale. Mais, des bas-fonds de la fiscalité, la question s'éleva peu à peu à la hauteur d'un principe social, et le fait disparut sous le droit. De part et d'autre, l'amour-propre s'en mêla, et l'orgueil d'une nation se trouva en lutte avec l'orgueil d'un roi. En voulant taxer les colonies sans leur consentement, George III et son Parlement voulaient sauvegarder le pouvoir de la royauté plutôt qu'accroître ses revenus. De leur côté, les colons virent dans l'acte du timbre et dans les taxes sur le thé une atteinte à leurs droits moraux, plutôt encore qu'à leurs intérêts matériels. C'est ce qu'expliquait Washington à un de ses amis, Bryon Fairfax, auquel il écrivait : « Sur quoi disputons-nous ? S'agit-il d'éviter de payer trois sous par livre de thé, parce que cet impôt est trop lourd ? Non, c'est le droit seul que nous contestons. »

M. Guizot qui cite, en substituant par erreur le chiffre de six sous à celui de trois sous, cette opinion de Washington, y trouve autant de morale que de politique, et il dit : « Évidemment, le jour était venu où le pouvoir perd son droit à la fidélité, où

naît pour les peuples celui de se protéger eux-mêmes par la force, ne trouvant plus dans l'ordre établi ni sûreté, ni recours. Jour redoutable et inconnu, que nulle science humaine ne saurait prévoir, que nulle constitution humaine ne peut régler, qui pourtant se lève quelquefois, marqué par la main divine. Si l'épreuve qui commence alors était absolument interdite, si du point mystérieux où il réside, ce grand droit social ne pesait pas sur la tête des pouvoirs mêmes qui le nient, depuis longtemps, le genre humain, tombé sous le joug, aurait perdu toute dignité, comme tout honneur.

« Une autre condition essentielle aussi ne manquait pas non plus à la légitimité de l'insurrection des colonies anglaises. Il y avait pour elles chance raisonnable de succès. »

Cette justification, tout à la fois spiritualiste et matérialiste, du droit révolutionnaire des colonies américaines suscité par une question de trois sous, forme un contraste piquant avec la pratique gouvernementale de l'homme d'État éminent qui ne supposa pas, le 23 février 1848, que la France pût être tentée de s'insurger pour revendiquer un droit de suffrage plus étendu que celui des censitaires à 200 francs, une liberté de la presse plus large que celle des lois de Septembre, et le droit de réunion dans un banquet. M. Guizot pensait probablement qu'aux yeux de la France, tout cela ne valait pas trois sous. Il se trompa comme s'était trompé George III.

La sage répugnance que ressentaient les colons américains à user du droit suprême, qui est la dernière raison des peuples et des rois ; la patience, la longanimité de leur fidélité, sont retracées en caractères éloquents dans la déclaration solennelle que publia le premier congrès des treize colonies réuni à à Philadelphie en septembre 1775, dans le but de justifier la nécessité où on avait mis les colons de prendre les armes pour la défense de leurs privilèges.

Après le vote de cette déclaration, Dickinson ne put s'empêcher d'exprimer un scrupule, en disant : « M. le Président, il n'y a dans ce papier qu'un seul mot que je désapprouve, c'est ce mot « congrès ». Sur quoi, Benjamin Harrison se leva et dit : « Et moi, M. le Président, il n'y a dans ce papier qu'un seul mot que j'approuve, c'est le mot congrès. » Le mot resta.

Ainsi, l'Amérique implorait encore la miséricorde du ciel pour qu'elle disposât ses adversaires à une réconciliation fondée sur des termes raisonnables ; et l'incendie de Charlestown avait eu lieu, et les troupes américaines avaient cueilli les premiers lauriers si enivrants d'un double succès dans les journées de Lexington et de Bunker's Hill !

Ce ne fut qu'après une année d'efforts inutiles et de nouvelles luttes, dont l'ardeur enflamma les esprits, que le sentiment de l'indépendance absolue pénétra dans la majorité de la population, et que cette indépendance fut proclamée le 4 juillet 1776,

par un Congrès composé de cinquante-six hommes, entraînant à leur suite les treize provinces confédérées.

Si ces pères de la République américaine furent salués comme des héros par une partie de la population, une autre les dénonça comme des traîtres qui avaient fait violence à l'opinion et l'avaient induite à mal. En face du parti républicain se leva celui des *tories* ou *loyalistes*, nom que les partisans de la mère-patrie acceptaient hautement. En 1774, dit l'auteur de l'introduction à la *Vie de Washington*, à peine les premiers coups de fusil avaient été tirés à Lexington, qu'un corps de troupes du Connecticut était nécessaire pour soutenir dans New-York le parti républicain contre les tories. En 1775, New-York envoyait, en effet, à l'armée anglaise, sous les ordres du général Gage, d'importants renforts. En 1776, lorsque le général Howe arriva sur les côtes de la même province, une foule d'habitants firent éclater leur joie, renouvelèrent leur serment de fidélité à la couronne et prirent les armes en sa faveur. Les dispositions étaient les mêmes dans le New-Jersey, et les corps loyalistes, levés dans ces deux provinces, égalaient en nombre leurs contingents républicains. Le Maryland et la Georgie étaient divisés. Dans les Carolines du Nord et du Sud, en 1776 et en 1779, deux régiments loyalistes, l'un de 1,500, l'autre de 700 hommes se formèrent en quelques jours. Les espions, les auxiliaires secrets, les traîtres même

étaient nombreux partout. Le lieutenant Arnold a été le plus fameux de ces derniers. Des feux étaient allumés sur les côtes pour servir de signaux à la flotte anglaise; et il se tenait à Hartford, dans le Connecticut, une convention dont les résolutions sont restées une page curieuse de l'histoire de l'indépendance américaine.

Pour mettre fin à ces hostilités intérieures, le Congrès révolutionnaire dut décréter une loi des suspects, dont l'arrestation fut confiée aux autorités civiles locales. Les conventions, les assemblées et les comités furent autorisés à employer la force militaire de l'armée continentale qui, pour ces cas-là, était obligée d'agir conformément à leurs ordres. Plusieurs tories furent arrêtés à New-York et dans Hang-Island. On découvrit un complot dont le gouverneur Tryon était le chef; on trouva ses agents enrôlant des hommes dans le camp américain et les séduisant par l'espoir de récompenses. Le mal s'était fort étendu et avait atteint jusqu'à la garde du général. Un soldat de cette garde fut déclaré coupable par une cour martiale et exécuté. On devait, entre autres projets, s'emparer du général Washington, et le livrer à l'ennemi.

Dans la Géorgie et la Caroline du Sud, sur la frontière occidentale du Connecticut et de la Pensylvanie, la lutte des deux partis devint cruelle; et « malgré la légitimité de sa cause, dit M. Guizot, la République naissante connut les douleurs de la

guerre civile. » Les citoyens de cette société, riches ou pauvres, éclairés ou ignorants, n'étaient donc pas à peu près unanimes en faveur du gouvernement républicain, comme l'a écrit l'illustre publiciste dans la préface du livre qu'il traduit et dans lequel on lit : « Des maux et des périls encore plus graves naissaient, chaquer jour, du parti national lui-même... Ailleurs, dans les événements analogues, c'est du peuple qu'est venue l'impulsion de la persévérance et du sacrifice. En Amérique, ce sont les classes indépendantes et éclairées qui ont eu à soutenir, à ranimer le peuple, dans le grand combat engagé au nom du pays. Dans l'ordre civil, les magistrats, les riches planteurs, les grands négociants; dans l'armée, les officiers se montrent constamment les plus ardents, les plus fermes ; l'exemple vient d'eux comme le conseil, et la population les suit à peine, au lieu de les pousser. » « Ne prenez pour officiers que des gentlemen », recommandait Washington, après trois ans de guerre, tant il avait éprouvé que ceux-là surtout étaient dévoués à la cause de l'indépendance. Cette indépendance a donc été le résultat d'une révolution plus aristocratique que populaire ; c'est là le premier point que j'ai voulu bien établir.

Lorsque la République fut devenue la conséquence forcée de la victoire des colonies américaines; le parti monarchique n'y disparut pas avec la puissance britannique. Ce parti chercha, en désespoir de cause, à se rallier autour de Washington lui-même, auquel

des officiers mécontents offrirent, en 1782, la dictature ou la couronne. Le colonel Lewis Nicola, homme respectable par son âge et son caractère, dit l'historien Yand Spartks, servit d'organe pour cette communication. Dans une lettre rédigée avec beaucoup de soin et de talent, après avoir décrit le triste état des affaires, les embarras des finances et les innombrables difficultés dont on avait été entouré pendant la guerre, par suite d'une organisation politique défectueuse, le colonel Lewis ajoutait :

« Cela doit avoir démontré à tout le monde, et aux militaires en particulier, d'une part, la faiblesse des Républiques, de l'autre, les efforts que l'armée a été en état de faire parce qu'elle était commandée par un chef capable. Je ne doute donc pas que, lorsqu'on aura signalé et considéré attentivement les avantages d'un gouvernement mixte, ont l'adoptera avec empressement. Dans ce cas, on admettra, je le crois, sans contestation, que les talents qui nous ont guidés à la victoire et à la gloire, à travers des difficultés qui paraissaient insurmontables pour toute puissance humaine, et les qualités qui ont obtenu et mérité l'estime universelle et la vénération d'une armée, seraient propres aussi à nous conduire et à nous diriger dans les sentiers plus doux de la paix. Quelques personnes ont tellement uni les idées de tyrannie et de monarchie, qu'il leur est devenu très difficile de les séparer. Par conséquent, il sera peut-être nécessaire de donner au chef de la constitution que je

propose, quelque titre plus modéré en apparence ; mais si tout le reste était une fois arrangé, je crois que l'on pourrait mettre en avant de forts arguments pour admettre le titre de roi, auquel plusieurs avantages importants me paraissent attachés. »

La réponse de Washington est connue. Mais de pareilles pages sont si rares dans l'histoire de l'humanité, qu'on ne saurait trop les lire et les admirer. Voici l'austère et noble langage avec lequel il repoussa la tentation qui lui était offerte.

« C'est avec un mélange de grande surprise et de douloureux étonnement, que j'ai lu les pensées que vous m'avez présentées. Soyez sûr, monsieur, que dans tout le cours de la guerre, aucun événement ne m'a causé une sensation plus pénible, que d'apprendre, comme vous me l'apprenez, qu'il existe dans l'armée des idées telles que celles que vous m'avez exprimées, et que je dois envisager avec horreur et condamner avec sévérité. Quant à présent, cette communication restera déposée dans mon sein, à moins que, voyant agiter de nouveau un pareil sujet, je ne trouve nécessaire de publier ce que vous m'avez écrit.

« Je cherche en vain dans ma conduite ce qui a pu encourager une proposition qui me paraît renfermer les plus grands malheurs qui puissent tomber sur mon pays. Si je ne me trompe pas dans la connaissance que j'ai de moi-même, vous n'auriez trouvé personne à qui vos propositions fussent plus désa-

gréables qu'à moi. Je dois, en même temps, ajouter, pour être juste envers mes propres sentiments, que personne ne désire plus sincèrement que je ne le fais de voir rendre à l'armée une ample justice, et, s'il en est besoin, j'emploierai, avec le plus grand zèle, tout ce que j'ai de pouvoir et d'influence, en me conformant à la Constitution pour atteindre ce but. Permettez-moi donc de vous conjurer, si vous avez quelque amour pour votre pays, quelque égard pour vous-même ou pour la postérité, ou quelque respect pour moi, de bannir de votre esprit, et de ne jamais communiquer, comme venant de vous, ou de quelque autre personne, des sentiments de la même nature.

« Je suis, monsieur, etc.

« GEORES WASHINGTON.

« Newburg, 22 mai 1782. »

Cet acte de patriotisme et de désintéressement fut d'autant plus admirable de la part de Washington que, placé à la tête de son armée, il était alors à l'apogée de son pouvoir et de sa popularité, et que l'usurpation ne lui eût pas été impossible, s'il avait voulu tenter les souffrances, voire même les penchants de son pays. Je dis les penchants, parce que des faits historiques qui précèdent il résulte évidemment que les idées et les habitudes monarchiques avaient, dans ce pays, des racines plus profondes qu'on ne l'a écrit généralement. Ces habitudes tentèrent, une

seconde fois, de se faire jour lorsqu'il fallut organiser la victoire acquise, et arrêter la constitution future du nouvel empire. Au moment où la Convention, chargée de formuler cette constitution, fut convoquée à Philadelphie, le parti monarchique s'agita sourdement. « On commença, dit l'historien Yand Sparks, à répandre le bruit que les gens opposés à la Convention étaient monarchistes dans le cœur, et qu'ils étaient charmés de voir augmenter les divisions du pays, jusqu'à ce qu'elles vinssent à ce point, que le peuple, fatigué, plaçât ses seules espérances de sécurité dans un gouvernement fort, comme on se plaisait à le nommer, ou, en d'autres termes, dans une monarchie constitutionnelle; car on ne soupçonna jamais personne de rêver un pouvoir despotique en Amérique. On a dit et cru qu'un petit parti, en désespoir de cause, avait réellement médité un tel projet, et avait jeté les yeux sur quelques membres des familles royales en Europe, pour en faire un souverain propre à dominer les éléments discordants du républicanisme dans les États-Unis. »

Ces premiers éléments de républicanisme furent, en effet, aussi discordants en Amérique, qu'ils l'ont été chez aucun peuple d'Europe.

La Révolution américaine avait, comme la nôtre, et bien avant la nôtre, soulevé les idées de partage des terres, et autres variétés de communisme, semences jetées dans l'esprit populaire par la main empoisonnée des Gracques, et qui depuis lors,

germent chaque fois que fermente le bourbier humain remué par les convulsions sociales.

« Les terres des États-Unis, écrivait le général Knox à Washington, dont il fut le ministre, ont été sauvées des confiscations de la Grande-Bretagne par les efforts de tous, elles doivent être la propriété commune de tous. Quiconque s'oppose à cette maxime est un ennemi de la justice et mérite d'être balayé de la face de la terre. Il faut annuler toutes les dettes publiques et privées, et établir des lois agraires, ce qui se peut au moyen d'un papier-monnaie, sans gage et à cours forcé. »

« Ces rêves démagogiques, dit M. Guizot, étaient accueillis dans le Massachusetts, le Connecticut, le New-Hamsphire, par une portion considérable du peuple. Douze ou quinze mille hommes prenaient les armes pour les réaliser, et le mal paraissait si grave que le plus intime ami de Jefferson, un homme que le parti démocratique compta plus tard parmi ses chefs, Madison, regardait presque la société américaine comme perdue et osait à peine conserver quelque espérance. »

Après l'anarchie, la misère et le communisme, la République américaine eut à souffrir du fléau des clubs. La première société de cette espèce fut instituée à Philadelphie sur le modèle des clubs jacobins de Paris, et sous la direction de Genet, ambassadeur de la République française. D'autres sociétés suivirent bientôt cet exemple. Washington a fait de ces réu-

nions publiques et de leur pernicieuse influence une description qui pourrait s'appliquer de point en point à nos réunions publiques d'aujourd'hui. On y critiquait ses relations privées, son train de maison, on y dénonçait ses économies.

On alla plus loin encore. Lui, qui avait refusé des émoluments de général, se vit accuser, dans des pamphlets, de détourner les fonds publics à son profit.

On voit que ce qui se passe aujourd'hui en France n'est pas tout-à-fait nouveau.

Lorsqu'on sut que des dissidences avaient surgi, dans les conseils du pouvoir exécutif, entre Hamilton et Jefferson, et que Washington inclinait en faveur du premier, ce fut pour les journaux un texte de discussions violentes et d'attaques toutes personnelles. Washington en concevait une inquiétude extrême : « Si le mécontentement, la méfiance, l'irritation sont ainsi semés à pleines mains, écrivait-il au procureur général Randolph, si le gouvernement et ses officiers ont incessamment à subir les outrages des journaux, sans qu'on daigne seulement examiner les faits, ou les motifs, je crains qu'il ne devienne impossible à aucun homme sous le soleil de manier le gouvernail et de tenir ensemble les pièces de la machine. »

Et plus tard, vers la fin de sa carrière politique, il écrivait à Jefferson : « Je ne croyais pas, je n'imaginais pas, jusqu'à ces derniers temps, qu'il fût je ne dis pas probable, mais possible que, pendant que je

me livrais au plus pénibles efforts, pour établir une politique nationale, une politique à nous, et pour préserver ce pays des horreurs de la guerre, tous les actes de mon administration seraient torturés, défigurés de la façon à la fois la plus grossière et la plus insidieuse, et en termes si exagérés, si indécents, qu'à peine pourrait-on les appliquer à un Néron, à un malfaiteur notoire, ou même à un filou vulgaire. Mais en voilà bien assez. J'ai déjà été plus loin que je ne projetais dans l'expression de mes sentiments. »

A l'anarchie, à la misère, au communisme, aux clubs, à la licence de la presse, succédèrent des refus d'impôt et des séditions, leurs corollaires. Dans certaines parties du pays, et principalement dans l'ouest de la Pensylvanie, des meetings nombreux avaient annoncé qu'ils ne payeraient pas l'une des taxes décrétées pour faire face à la dette publique, et Washington s'était vu contraint d'annoncer, à son tour, par une proclamation solennelle, qu'il assurerait l'exécution des lois.

Depuis ces premières convulsions des jeunes années de la République américaine, les séditions ont été rares, mais elle ont invariablement accusé une violence et une sauvagerie qui s'expliquent par la croissance rapide et la rude nature de ce géant des déserts. Les colères se traduisent en ruines et en flammes, témoins le sac du couvent des Ursulines de Boston, l'incendie des églises catholiques de Phi-

ladelphie, le siège du théâtre italien de New-York, et, à une date plus récente, les incendies de la gare de Pittsburg, à la suite d'une grève d'ouvriers.

Malgré tous les obstacles qu'il eut à rencontrer, tous les dégoûts dont il fut abreuvé, Washington ne perdit pas entièrement sa foi dans le progrès lent, mais constant, de l'esprit humain, dans le règne de la modération, de la justice et de la raison qui arrive tôt ou tard en politique comme en toutes choses. Il eut ce grand esprit de ne pas désespérer de l'avenir, et ce grand cœur de ne pas se courber sous les difficultés du présent. « C'est surtout la faiblesse des convictions qui fait celle des conduites, dit M. Guizot, car l'homme agit bien plus en vertu de ce qu'il pense que par tout autre mobile. Pour conquérir l'indépendance par la guerre, il fallut neuf ans; pour fonder le gouvernement par la politique, dix ans. Les obstacles, les revers, les inimitiés, les trahisons, les erreurs et les langueurs publiques, les dégoûts personnels abondèrent ainsi qu'il arrive, sous les pas de Washington. Dans cette longue carrière, pas un moment sa foi et ses espérances ne furent ébranlées. Dans les plus mauvais jours, quand il avait à se défendre de sa propre tristesse, il disait : « Le grand Souverain de l'Univers nous a conduits trop longtemps et trop loin sur la route du bonheur et de la gloire, pour nous abandonner au milieu. »

Nobles et douces paroles faites pour raffermir la confiance et soutenir le courage des peuples soumis

par la Providence aux dures épreuves des révolutions! En voyant avec quelle usure la liberté a fini par lui rembourser les avances que lui avaient faites le bon sens de Washington et la patience du peuple américain, on ne doit point oublier que le temps est, pour les bonnes causes, débiteur aussi solvable que créancier impitoyable pour les mauvaises. Il ruine peu à peu celles-ci, il consolide peu à peu celles-là. Il est, en un mot, le seul juge impartial et suprême.

Ses arrêts ont été jusqu'à présent favorables à la cause de la République américaine, et pourtant, on vient de le voir, les commencements de cette République n'ont été exempts d'aucune des crises et des douleurs au sein desquelles s'opèrent tous les enfantements.

Neuf années de guerre extérieure avec tous ses fléaux;

Dix années de luttes intérieures, avec toutes leurs calamités : séditions, refus d'impôts, agitation des clubs, débordement de la presse, demande du partage des terres, complots pour le rétablissement de la royauté, il n'a manqué à la République américaine aucune des sept plaies qui sont le tribut de toutes les rénovations sociales.

Quelques-unes de ces plaies ont, sans doute, été moins profondes dans le Nouveau-Monde que dans l'Ancien. L'Angleterre une fois vaincue, ses colonies émancipées ont été à peu près affranchies de toute

gêne dans leur voisinage. Elles n'ont pas eu à compter avec tout un continent dans leurs essais. Les tentatives faites en faveur d'un retour à la monarchie n'ont pas eu non plus la force et la persistance que leur donnent en Europe, les intérêts et les convictions créés par des traditions de quatorze siècles. Mais il y a, entre la République des États-Unis et la République actuelle de la France, cette similitude que toutes deux furent fondées par des hommes qui étaient de médiocres républicains. Dans le livre qu'il a publié récemment sous le titre de *Washington et son œuvre*, E. Masseras, mon ancien et précieux auxiliaire dans la rédaction du *Courrier des États-Unis*, aujourd'hui sous-directeur de la *Revue nouvelle*, écrit : « Washington n'avait pas seulement à lutter contre les hommes et les choses, il avait aussi à se défendre de lui-même. Monarchiste par tradition, autoritaire par nature, centralisateur par conviction, nous avons montré qu'il marchait d'étape en étape dans la voie républicaine sous l'impulsion des événements, en homme qui obéit à la raison sans avoir la foi. » N'est-ce pas un peu l'histoire de M. Thiers? Et les lignes suivantes du même historien ne semblent-elles pas avoir été écrites en vue de certaines puissances du jour. « Nous nous sommes fait une théorie de coups d'éclat et d'improvisations politiques qui, à la moindre crise, à la moindre halte dans cette vie publique, nous porte à réclamer un homme providentiel, apportant dans sa main des solutions ins-

tantanées. Le moyen de calmer ces ardeurs déréglées serait d'aller plus souvent au fond des choses qui excitent notre admiration; de voir comment elles sont arrivées à s'accomplir. Nous reconnaîtrions que les plus sûrs pilotes ne sont pas ceux qui ont les allures les plus bruyantes et les plus séduisants dehors. Des côtés prestigieux, des éclats de génie qui, dans notre conception européenne, constituent le héros et le fondateur d'empires, Washington n'en eut pas un seul; on pourrait dire qu'il fut l'un et l'autre sans chercher à l'être et sans le savoir. Ce nom, devant lequel s'incline la postérité, fut, du vivant de l'homme qui le portait, celui d'un soldat faisant son devoir au jour le jour, d'un citoyen poursuivant en silence la tâche quotidienne que lui apportaient les événements, rien de plus. C'est là le trait profond et caractéristique de cette personnalité si puissante dans sa sereine modestie... On a devant soi un esprit de portée ordinaire, un caractère médiocrement préparé pour l'action, une nature paisible aimant par dessus tout l'ombre et le calme du foyer domestique. Sans passions, sans aspirations, sans grand élan, sans autres dons enfin que ceux qui font l'honnête homme dans la vie privée : le jugement sain, la droiture, la persévérance. »

Quelle qu'ait été la part de ce but modeste dans la fortune de l'Union, la plus grande revient à la sagesse des auteurs de la Constitution qui ne brisèrent pas

brusquement les liens qui les rattachaient au passé. Comprenant que tout se tient sur cette terre, que toute déchirure violente fait une place vide dans le monde moral, comme dans le monde physique, ils respectèrent dans les anciennes institutions de leur pays tout ce qui pouvait se concilier avec son existence nouvelle.

Après avoir inscrit dans la Constitution fédérale certains principes formant la base du nouveau pacte social, on laissa à chacun des États confédérés le droit de se gouverner à sa guise, et d'avoir sa législation à part, pourvu que cette législation ne fût point incompatible avec le système républicain, et que les citoyens appelés à élire les représentants de chaque État au congrès fédéral eussent les mêmes qualifications que celles exigées pour élire les représentants du peuple dans la législature particulière des divers États.

L'élasticité de cette faculté, fit que, dans certains États, tel que le Rhode-Island, le Maine, le Connecticut, le Massachusetts, etc., on vit se perpétuer des lois qui portaient la plus grave atteinte à la liberté de conscience et à l'égalité religieuse et politique. Dans le Connecticut, si la cruauté des anciennes Lois Bleues, inspiration du fanatique calviniste le plus impitoyable, s'était adoucie avec le temps, les mœurs s'en ressentaient encore, même après l'établissement du gouvernement républicain. Voici quelques articles de ce code puritain.

« Personne, dit la loi, ne se servira de tabac, à moins d'avoir apporté au magistrat un certificat signé d'un docteur en médecine expérimenté, attestant que le tabac est utile et nécessaire à cette personne. Alors il recevra sa licence et pourra fumer. Il est défendu à tout habitant de cette colonie de prendre du tabac, publiquement, sur les grandes routes, etc.... »

L'usage du vin et des boissons spiritueuses était soumis à de semblables restrictions. Un domestique qui s'était enivré était condamné à cinq livres sterling d'amende.

La secte des Quakers, ou amis, qui refusaient de mettre à mort les Indiens sauvages, était frappée d'anathème par leurs frères en protestantisme « Aucun Quaker ne recevra le logement ni la nourriture, disait le Code Bleu. Quiconque se fera Quaker sera banni, et s'il revient, sera pendu. »

Art. 17. — « Le jour du Seigneur, personne ne courra; on ne se promènera pas dans son jardin, ni ailleurs, et l'on marchera seulement avec gravité pour aller à l'église, ou pour en revenir.

Art. 18 — Le jour du Seigneur, personne ne voyagera, ne fera la cuisine, ne fera le lit, ne balaiera sa maison, ne se coupera les cheveux ou ne se fera la barbe.

Art. 31. — Il est défendu à tout le monde de lire la *Liturgie anglicane*, de fêter la Noël, de faire des pâtés de hachis (mince-pies), de danser, et de jouer

de tout instrument, le tambour, la trompette et la guimbarde exceptés. »

Quoique ce *Code Bleu*, différant peu du *Code Noir* des pays à esclaves, remonte à près de deux siècles, quelques-unes de ses prescriptions étaient encore en vigueur en 1780 et le sont même aujourd'hui, tant elles ont laissé dans les mœurs une profonde empreinte. Ainsi, il n'y a pas longtemps que la circulation des voitures était légalement interdite le dimanche, dans les rues de Boston, où l'on tendait des chaînes, pendant les heures des offices divins. Il n'y a pas cinquante ans que le couvent des Ursulines catholiques y était incendié par les protestants, et, aujourd'hui encore il est interdit de fumer sous peine de 25 francs d'amende dans les rues de cette ville qui, par les progrès comparatifs de son instruction et de sa civilisation, a mérité d'être appelée l'Athènes du Nouveau-Monde.

La vente publique du vin en détail est interdite dans l'État du Maine et dans beaucoup d'autres États. Partout les théâtres et autres lieux d'amusements publics, sont fermés, par ordre, le jour du Seigneur, c'est-à-dire le dimanche. La seule exception à cette règle se trouve à la Nouvelle-Orléans, ville d'origine française et de communion catholique, que les puritains du Nord regardent, par ce motif, comme une nouvelle Gomohrre. Partout, il est interdit par les convenances, si ce n'est par les lois, de danser le dimanche, de festoyer, et de jouer de tout

instrument, qu'il s'appelle guimbarde ou piano. Partout il est malséant de ne point marcher avec gravité pour aller à l'Église ou en revenir.

L'État de Rhode-Island conserva, en devenant républicain, pour loi sociale et politique, la charte octroyée par Charles II à Roger Williams et à ses associés, en 1661, pour l'administration de ce qu'on appelait alors les plantations de Rhode-Island. En vertu de cette charte, il avait été décrété que nul ne serait admis à voter pour l'administration de la Colonie, s'il ne possédait pas une propriété d'au moins 134 dollars, 700 francs environ. A dater de leur majorité, les fils aînés étaient autorisés à voter avec leur père. Les propriétés libres, les francs-fiefs donnaient seuls le privilège du vote, qui était refusé aux individus dont les possessions étaient soumises à certaines redevances, quelle que fût, d'ailleurs, l'étendue de ces possessions. Celui qui n'était pas franc-tenancier ne pouvait ni être juré, ni servir de caution.

Cette loi resta en vigueur jusqu'en 1832, sans qu'aucune réclamation s'élevât contre elle. A cette époque, une pétition fut adressée à la législature de l'État pour demander que le droit de suffrage fût conféré, avec certaines restrictions, aux citoyens qui n'étaient pas francs-tenanciers. Mais le comité, auquel fut renvoyé cette pétition, décida qu'il n'y avait pas lieu d'en tenir compte. Ce ne fut qu'en 1844 qu'une nouvelle constitution, accordant le droit de

vote à tout citoyen actif, âgé de 21 ans, fut mise en vigueur, à la suite d'une insurrection populaire, applaudie par tous les démocrates de l'Union, mais dont la légitimité ne fut reconnue ni par la cour suprême, mais par le Président Tyler, qui fit marcher contre elle les forces fédérales. C'est un fait historique curieux que cette petite guerre civile et ce long procès dans lequel le célèbre avocat Webster et la cour suprême des États-Unis condamnèrent le droit d'insurrection contre les gouvernements régulièrement établis.

L'État de Massachusetts, dont Boston est la capitale, et qui, par la solidité de ses idées d'indépendance, reçut le nom de Granite-State (l'État de Granit) se donna sa première Constitution en 1780, après la proclamation de l'Union républicaine. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce document pour y découvrir les nombreuses traces de l'intolérance, j'ai presque dit de la tyrannie puritaine. La pratique de la religion protestante y était déclarée obligatoire; contrairement au principe démocratique, on y avait établi un cens électoral. L'obligation du culte protestant ne fut abolie qu'en 1833, une seconde réforme fut opérée en 1840 par une convention, qui établit la base de la représentation au prorata des habitants, mais conserva le système du cens électoral, et le principe de l'élection à la majorité absolue. Ce ne fut qu'en novembre 1853 qu'une dernière réforme adopta le principe de la simple majorité relative

pour les élections, supprima le cens et étendit le droit de vote aux hommes de couleur, nègres ou mulâtres, qui jusque-là en avaient été privés, comme dans tous les autres États.

La condition du cens électoral a été maintenue dans quelques autres constitutions provinciales. L'établissement du gouvernement républicain ne rendit donc point obligatoire le suffrage universel dans la nouvelle République, dont l'organisation fédérative accorda une égale facilité aux tendances démocratiques de certains États et aux habitudes oligarchiques de certains autres. Chacun restant maître chez soi, se gouverna d'après sa guise, et cette liberté provinciale devint, tout à la fois, une digue contre l'anarchie et un rempart contre le despotisme. C'est à elle que la République américaine doit d'avoir évité ces deux excès, la licence et l'oppression. Si, au lieu d'être une confédération d'États ayant gardé leur souveraineté et leurs franchises individuelles, les États-Unis avaient formé un Empire soumis à l'unité et à la centralisation, que la France, par un remarquable contraste historique, doit précisément à son premier essai de gouvernement républicain, les États-Unis auraient vu leurs destins soumis à toutes les vicissitudes que pouvait entraîner avec lui le pouvoir absolu des majorités flottant au gré de leurs passions. Ils auraient pu redevenir une monarchie avec un Washington cédant aux suggestions du capitaine Léwis Nicola. Ils auraient pu tomber dans les

abîmes du communisme avec les plans du partage des terres du général Knox. Mais, au lieu d'une seule capitale et d'une seule Assemblée législative, comme la République française en fit l'essai en 1793, l'Union américaine ayant eu treize, puis vingt, puis trente-huit capitales et autant de législatures locales indépendantes les unes des autres, une révolte ou un coup d'État, accomplis à New-York, à Philadelphie ou à Boston, ne pouvaient être que la révolte ou le coup d'État d'une ville ou d'une province particulière. Les démagogues ou les ambitieux ont été également réduits à l'impuissance par le fractionnement de ce gouvernement fédératif.

Mais comme rien n'est parfait en ce monde, ce même système de fédération qui a protégé la République américaine à son berceau, lui a suscité plus tard le plus grand péril qu'elle ait jamais couru. Je veux parler de la révolte des États du Sud qui ont voulu se séparer des États du Nord, sous prétexte que ceux-là violaient leur contrat d'union. Je raconterai plus loin l'histoire de cette guerre de la *sécession*. Le Nord fut vainqueur, mais pour empêcher le retour de cette lutte fratricide, il a entrepris de substituer peu à peu un gouvernement centralisateur au gouvernement fédéral, et de remplacer l'Union par l'Unité. Telle est aujourd'hui la politique du parti républicain. C'est un emprunt déguisé au régime monarchique.

Les auteurs de la Constitution avaient commis une grande faute en garantissant aux propriétaires d'es-

claves le respect de cette propriété. Il est vrai qu'elle existait alors à peu près partout. Mais il se trouva que cette institution anti-chrétienne de l'esclavage, qui a duré jusqu'en 1862, eut une influence immense, non seulement sur les mœurs d'une partie de l'Union, mais encore sur les tendances conservatrices de la République tout entière, comme on le verra tout à l'heure.

La Constitution a partagé la représentation et le gouvernement général de la Confédération entre trois pouvoirs, composés d'un Président, d'un Sénat et d'une Chambre des représentants. C'est l'école anglaise conservée dans sa grande théorie de la division et de la pondération des pouvoirs, un mode d'élection particulière est appliqué à chacun d'eux.

Pour l'élection des représentants, la Constitution laissait, comme je l'ai dit, à chaque État, le droit de fixer les conditions attachées au droit de vote. Mais elle proportionna le nombre des représentants à celui de la population, en ajoutant au nombre total des personnes libres les trois cinquièmes des esclaves. Ceux-ci étaient donc représentés de fait dans le Congrès, par leurs maîtres, dont ils augmentaient le droit à l'élection, dans la proportion de trois sur cinq. On saisit, au premier coup d'œil, l'avantage que cette législation donnait aux États à esclaves sur les États libres. Dans ceux-ci, un représentant n'était envoyé au Congrès que pour 30,000 citoyens blancs. Dans ceux-là, il pouvait l'être par 6,000 blancs, possé-

dant 40,000 nègres. Or, il y eut, d'abord, dix États à esclaves sur treize dont se composa la Confédération, et en 1860, il y en avait encore quinze sur trente-trois. C'étaient les États des grandes plantations de sucre, de coton et de tabac.

Les chefs de ces plantations constituaient, de fait, une aristocratie sociale qui était la résultante inévitable de leur position, de leurs intérêts et de leurs mœurs. Dans toutes les questions où les privilèges de la naissance ne sont pas mis en jeu, l'Américain du Sud pouvait être démocrate aussi ardent que le meilleur républicain du Nord; mais lorsque les institutions qui le protégeaient étaient menacées par les exigences de la philosophie démocratique, l'oligarchie du Sud devenait une digue qui disait à la démagogie du Nord : tu n'iras pas plus loin. C'est ainsi que dans la querelle de l'Orégon, qui fut sur le point d'amener une guerre ruineuse avec l'Angleterre; dans la question constitutionnelle de Rhode-Island, en 1842, et plus récemment dans les conflits soulevés par l'extradition des esclaves fugitifs, l'agitation fiévreuse des démocrates septentrionaux dut tomber devant la froide résistance des conservateurs méridionaux.

Tel est le rôle considérable qu'a joué jusqu'en 1862, la servitude dans l'histoire de la République américaine, sans que les fondateurs en aient probablement eu la conscience. A l'esclavage ont été dus, pour une grande part, les succès de la liberté, con-

tenue dans de justes bornes par son contraire. Le bien est ainsi produit quelquefois par le mal même.

Dans le Sénat de l'Union, ce n'est pas le peuple qui est représenté, mais chacun des États confédérés. Les Sénateurs ne sont point nommés par des électeurs, mais par les législatures locales. Le chiffre de la population n'a aucune influence sur le droit de représentation sénatoriale. Chaque État, grand ou petit, a droit à deux sénateurs. Le pouvoir du nombre, ou de la souveraineté populaire est ici complètement mis de côté. Ainsi, l'État du Delaware, qui n'a qu'un représentant à la Chambre, en a deux dans le Sénat, où il a autant d'influence légale et de voix délibératives que l'État de New-York avec ses trente et quelques représentants. Le Sénat de la République américaine est donc aussi éloigné du principe démocratique que la Chambre des Pairs d'Angleterre, sauf en ce point qu'il n'est point héréditaire, et l'on peut se demander si les deux sénateurs du Delaware sont des représentants du peuple avec plus de vérité que l'archevêque de Cantorbéry, qui est pair parce qu'il est à la tête de l'Église d'Angleterre.

Cette espèce de pairie républicaine a reçu de la Constitution les plus précieux attributs du gouvernement. Elle participe tout à la fois des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Aucune loi n'existe sans son concours. Aucun traité de paix ne peut être signé, sans son avis et son consentement. Les ambassadeurs, les membres du cabinet, les consuls, les

juges de la Cour suprême ne peuvent être nommés sans sa ratification. Le Sénat peut prononcer la déchéance des officiers publics, y compris le Président de la République lui-même, et dans certains cas, son Président devient celui de l'Union.

Quel corps fut jamais plus privilégié que ce Sénat républicain?

L'élection du Président des États-Unis ne dépend pas non plus directement du suffrage universel. Chaque État choisit des électeurs qui choisissent ensuite le chef de l'État. C'est une élection à deux degrés. Dans la Caroline du Sud, les électeurs présidentiels sont nommés par la législature de cet État. Partout ailleurs, ils sont nommés par le peuple, mais chaque État ayant droit à un nombre d'électeurs égal aux chiffres réunis de ses sénateurs et représentants du Congrès, les États à esclaves jouissaient des mêmes privilèges que dans leur représentation au Congrès. Il n'existe donc point de véritable suffrage universel dans le mécanisme constitutionnel de l'Union; la souveraineté du peuple y est restreinte dans la nomination du Président et dans la nomination de la branche la plus démocratique du Congrès : elle est implicitement effacée dans la formation du Sénat.

Ne dépendant point directement du peuple, le choix du Président est l'œuvre de conventions préparatoires où le plus marquant et le plus digne sont rarement proclamés. Les élections qui ont eu lieu depuis la présidence d'André Jackson, en ont été des

exemples successifs et frappants. Quelles sont maintenant les prérogatives de cet élu des conventions ? Elles sont, en beaucoup de cas, aussi grandes que celles d'un roi constitutionnel.

Il est commandant en chef de l'armée et de la marine nationales. Il confère les emplois publics faisant partie de l'administration fédérale. Il a le droit de sursis et de grâce. Il a un droit de veto contre les projets de lois qu'il n'approuve pas, et ce veto les annulle, si les deux Chambres du Congrès ne les votent pas de nouveau à la majorité des deux tiers.

Si les ministres doivent être agréés par le Sénat, il peut les prendre où bon lui semble, parce qu'ils sont ses conseillers, ses hommes et non ceux des Chambres avec lesquelles ils n'ont aucun rapport public.

La Constitution n'empêche pas que le Président de l'Union soit réélu indéfiniment. Washington eût pu l'être pour la troisième fois. Il ne le voulut pas, et ce désintéressement patriotique a fait tradition. Mais tradition n'est pas loi, et une grande popularité pourrait détruire le principe qu'une grande popularité a fondé. Il s'en est fallu de peu, en effet, que le général Grant, élu deux fois après la guerre de la sécession, ne fût réélu une troisième. Il n'y a peut-être pas renoncé encore pour l'avenir.

La durée du règne mise à part, le Président de la République américaine est, on le voit, presque aussi

roi que l'est un roi d'Angleterre. Il faut même dire que l'action de l'opinion publique et le pouvoir des majorités se font sentir moins promptement et moins vivement dans le gouvernement des États-Unis que dans celui de la Grande-Bretagne. La responsabilité quotidienne dont les ministres anglais portent le poids à la tribune du Parlement, établit entre les pouvoirs exécutif et législatif, entre le Monarque et le peuple, une connexion qui n'existe pas dans la République américaine.

Mais, en laissant à son Président cette indépendance presque royale, pour faire le bien, le peuple américain lui a, en grande partie, dérobé le moyen de faire le mal, en ne laissant sous ses ordres qu'une armée fédérale de quelques milliers d'hommes. Cette prudence, que la situation exceptionnelle de l'Union lui a permise, ne doit pas être comptée comme une des moindres circonstances du succès de l'expérience républicaine qu'elle poursuit avec tant d'éclat depuis près de cent ans.

Si le même essai a été beaucoup moins heureux dans les anciennes colonies espagnoles, on doit l'imputer, en grande partie, à la pernicieuse influence des corps militaires qui ont plus engendré d'insurrections qu'ils n'en ont réprimé. Il est donc constant que le problème des gouvernements républicains dépend intimement et inexorablement de celui de la disparition des armées permanentes, non seulement chez soi, mais autour de soi. Le sabre n'a jamais été

et ne sera jamais républicain. Il tranche et ne dénoue pas.

La protection, trop souvent indispensable, dont il couvre la cause de l'ordre et parfois même celle de la liberté, dans notre Europe divisée et démoralisée, est remplacée, aux États-Unis, par un quatrième pouvoir qui domine les trois autres et qui n'a ni armée. ni gardes, ni emplois, ni faveurs à son service. Ce pouvoir s'appelle la Loi. Il a pour ministres les juges inamovibles d'une Cour suprême que la Constitution a fait sa gardienne, et qui peut casser toutes les lois, fédérales ou locales, en les déclarant inconstitutionnelles. Pour faire exécuter ses arrêts, cette Cour d'appel puise sa force dans l'opinion, c'est-à-dire dans le respect inné que l'Anglo-américain porte à ses magistrats. Cette heureuse et noble superstition marche, en lui, de pair avec la foi religieuse, dont elle est le corollaire. Les peuples qui révèrent Dieu révèrent l'autorité qui en est le symbole sur la terre. C'est par la corrélation de ces deux sentiments que la République américaine a pu être tout ensemble la nation la plus libre et la plus façonnée à la discipline, la moins gouvernée politiquement et la plus contenue socialement.

Un fait digne de remarque, c'est que la Constitution, dont je viens de mettre en relief les traits principaux, lorsqu'elle sortit des mains de la Convention qui avait consacré à cette grande œuvre quatre mois pleins — du 14 mai au 17 septembre 1787 — ne

contenait aucune mention ni de la liberté des cultes, ni de la liberté de la presse, ni de la liberté de la parole, ni de la liberté de réunion et de pétition, ni de plusieurs autres droits qui sont les attributs les plus caractéristiques des gouvernements démocratiques.

Après que cette Constitution eût été signée par tous les membres présents de la Convention, à l'exception de trois, elle fut envoyée au Congrès qui n'avait pas cessé de siéger. Le Congrès ne crut pas devoir prononcer sur le projet de Charte fédérale qui lui était proposé ; il le renvoya à l'examen des différents États de l'Union, et chacun d'eux fut invité à convoquer une Convention, composée de délégués choisis par les habitants, pour adopter, réjeter, ou amender l'œuvre de la Convention générale. Celle-ci avait seulement décidé, de concert avec le Congrès, que la ratification de neuf des treize États de la Confédération suffirait pour donner force de pacte obligatoire et solennel à un compromis qui était le résultat de concessions mutuelles entre les intérêts du Nord et les intérêts du Sud. Cette double épreuve des délibérations d'une Assemblée spéciale qui avait embrassé dans ses vues tous les intérêts nationaux, et de treize Assemblées particulières qui avaient à s'occuper isolément des mêmes opérations ; qui pouvaient comparer à l'intérêt commun celui de leurs propres localités, offrait, a dit un historien sagace, le mode de discussion le plus impartial et le plus

lumineux. Aussi, ce système de ratification des grandes mesures nationales par des Assemblées, ou Conventions, de chaque État, est-il resté, depuis ce précédent mémorable, dans les mœurs politiques des Américains. La volonté populaire, directement exprimée, a ainsi le dernier mot sur les décisions des corps publics, qui ne sont qu'une délégation et une représentation amoindrie de la grande souveraineté de tous. Il s'écoula près d'une année avant que le nombre d'États exigé eût pris une décision. La Caroline du Nord et le Rhode-Island furent les seuls membres de l'Union, qui, dans les premiers moments, refusèrent leur adhésion ; — tous les autres approuvèrent. Chaque Convention transmit au Congrès un certificat de ratification signé par tous les membres présents. A ces certificats étaient joints, dans certains cas, des amendements sur lesquels on appelait l'attention du Congrès, mais auxquels n'était point attaché le caractère de réserves ou de conditions imposées. — Néanmoins, quelques-uns de ces amendements furent pris en considération par les deux Chambres du Congrès, et ayant été ratifiés par les législatures des divers États, conformément à l'article V de la Constitution, ils devinrent l'appendice de la Charte primitive. Ce fut dans cet appendice, œuvre du nouveau Congrès qui proclamait Washington premier Président de la République américaine, le 30 avril 1789, au moment même où s'ouvrait à Paris l'Assemblée constituante, que la démocratie

américaine a réparé les omissions singulières des premiers constituants.

Le premier des amendements porte « que le Congrès ne pourra faire aucune loi pour établir une religion ou pour en prohiber le libre exercice, pour restreindre la liberté de la parole et de la presse, le droit de s'assembler paisiblement, et d'adresser des pétitions au gouvernement pour le redressement des griefs ». Aussi, l'égalité et la liberté de tous les cultes, les libertés de la parole, de la presse, du droit de réunion et de pétition, c'est-à-dire l'évangile démocratique, presque tout entier, a été écrit après coup, dans ces trois lignes.

Le deuxième amendement consacre le droit du peuple de garder et porter des armes, « une milice bien réglée étant nécessaire à la sécurité d'un État libre ».

Les troisième et quatrième amendements consacrent l'inviolabilité du domicile et de la personne des citoyens contre lesquels il ne doit être lancé de mandat d'amener, de *warrant*, que sur une cause probable et sous serment.

D'après les amendements V, VI, VII, et VIII, personne ne doit être forcé de déposer contre soi-même en justice ; on ne peut être poursuivi criminellement que sur la mise en accusation d'un grand jury, et toutes les causes criminelles doivent être jugées par un jury impartial composé d'habitants de l'État ou du district dans lequel le crime aura été commis; les

affaires de droit commun doivent pareillement être jugées par un jury, lorsque la valeur du procès dépasse vingt dollars, où environ cent six francs. Le privilège du *writ of habeas corpus*, qui donne à tout prévenu de délit ou crime n'entraînant par la peine de mort le droit de conserver sa liberté sous caution, ne doit être suspendu qu'en cas de révolution ou d'invasion, si la sûreté publique l'exige.

Dans aucun cas, les cautions ou *bails*, exigées des prévenus, ne doivent être excessives; elles se règlent sur la nature de l'accusation et la position sociale de l'accusé que le juge chargé de l'instruction apprécie suivant sa conscience.

Enfin, le neuvième amendement porte que les droits civiques, énumérés par la Constitution, n'excluent pas les autres droits innommés, conservés par le peuple, tel que la liberté de toutes les industries et de toutes les professions sans exception.

Ce catalogue, j'ai presque dit ce décalogue, renferme les commandements principaux de l'Église républicaine de l'Union. Le corps de cet évangile reflète les doctrines de Washington; Jefferson, l'apôtre de la démocratie, a déposé les siennes dans le *post-scriptum*.

Si absolus pourtant que ces principes paraissent, en droit, ils le sont beaucoup moins en fait. La pratique donne plus d'un démenti à la théorie. Les principes constitutionnels sont souvent modifiés par les décrets des législatures provinciales ou des autorités

municipales, plus puissantes que le Congrès fédéral. Toute liberté individuelle est soumise à la condition de ne blesser ni les mœurs, ni les intérêts de la majorité. Toute indépendance peut être restreinte ou supprimée, du moment où elle devient ce qu'on appelle une *nuisance*. C'est ainsi que dans certaines villes, la profession des *newsboys*, ou crieurs de journaux est interdite, comme troublant la tranquillité publique.

C'est encore ainsi, le cas est plus curieux, que certains directeurs de douanes ont parfois saisi et détruit, de leur autorité privée, certains articles importés d'Europe et qui leur ont paru attentatoires à la décence. Les gens qui faisaient ce commerce se soumettaient en silence à cette prohibition arbitraire et quelquefois ridicule, sans oser en appeler de la pudeur à la liberté.

Dans l'Ouest, la justice sommaire des masses se substitue trop souvent à l'indulgence procédurière des tribunaux réguliers, et la loi démocratique de l'*habeas corpus* disparaît devant la loi barbare du juge Lynch, autrement dit de la lanterne.

Dans les lieux mêmes où il est respecté, l'*habeas corpus*, que la race anglo-saxonne regarde comme une de ses plus précieuses conquêtes, a constitué une sorte de hiérarchie sociale dans la justice et d'aristocratie dans le crime. Cette liberté partiale a détruit l'égalité devant la loi, en la subordonnant à l'inégalité devant la fortune. Les faits sont, à cet

égard, d'une éloquence irréfutable, ainsi que le prouvent les statistiques criminelles de l'Union. Voici ce que j'écrivais dans le *Courrier des États-Unis*, du 14 mars 1844, à l'occasion d'un rapport publié par la police de la ville de New-York :

« Il est établi, par le rapport de l'alderman Tillon, que, depuis le mois de novembre 1839 jusqu'en décembre 1843, 583 accusés ont échappé à la loi pénale, à l'aide du système des *bails*, ou cautions, admis par la loi de l'*habeas corpus*. Sur ces 583 cautions illusoires, 160 seulement avaient été obligées de justifier de leur solvabilité, mais cela pour la frime, *a sham*, comme dit un journal américain. Et la plupart de ces fugitifs étaient accusés de crimes sérieux. On compte, parmi leurs méfaits, 2 meurtres, 7 parjures ou subornations de témoins, 36 faux, 22 vols avec effraction, 68 grands vols, 89 petits vols, 3 cas de bigamie, 14 viols, 8 cas de recel, etc. Un journal remarquait, avec raison, que ce n'est que pour les grands criminels, qui ont de l'argent ou des amis, que la justice se rend coupable d'une pareille indulgence, mais que les pauvres diables, à qui il est arrivé de voler un jambon, de la mélasse, ou une pièce de calicot, ont été impitoyablement emprisonnés et punis. Ces rapprochements corroborent une réflexion que nous avons déjà faite il y a longtemps, c'est que ce grand respect tant vanté de la loi anglaise et américaine pour l'*habeas corpus*, qui, dans la plupart des cas, ordonne ou autorise la mise en liberté

des accusés moyennant caution, est la loi la plus aristocratique qui existe. Elle crée l'inégalité devant la justice, en faisant dépendre la mise en liberté de l'accusé de sa richesse et non pas seulement de la bonté de sa cause, comme cela devrait être. Cette loi est une prime d'impunité accordée à l'opulent contre le pauvre. Son principe, qui, d'abord, paraît un hommage à ce grand et imprescriptible droit de la liberté naturelle, n'est, au fond, qu'un privilège, du moment qu'on a placé des conditions exclusivement pécuniaires là où n'auraient dû prévaloir que des considérations sociales. »

Les Américains n'ont point sur l'autorité les idées qui ont vulgairement cours en Europe. Ils ne voient point dans la force du pouvoir politique le gage le plus sûr du progrès et le signe de la civilisation par excellence. Pour eux, c'est là de la logique à l'envers. Ils se disent que les peuples, ou agrégations d'hommes sont, dans leur nature collective, ce que ces derniers sont dans leur nature individuelle. Or, quand l'homme a-t-il besoin d'un tuteur, d'un maître tout-puissant ? Quand il est à l'état de mineur, de prodigue ou d'insensé. Son émancipation inaugure l'ère de sa maturité et de son intelligence. Supposez une nation composée d'êtres tous également sensés, calmes, éclairés, et il sera évident qu'une pareille communauté aura à peine besoin d'être gouvernée, c'est-à-dire surveillée et dirigée. Donc, plus un peuple est instruit et civilisé, moins il a besoin d'être gouverné.

Par conséquent le pouvoir, loin de tendre toujours à se renforcer, doit tendre à s'affaiblir, au fur et à mesure que les peuples grandissent en expérience. Au lieu de marcher dans le même sens que l'autorité plus ou moins absolue, la civilisation marche évidemment en sens inverse ; elle s'éloigne de l'arbitraire d'un seul, pour se rapprocher de la liberté de tous. C'est pourquoi les démocrates américains ont pris pour devise cette sentence de Blair : « Le monde est trop gouverné », *the world is governed too much*, que le *Globe*, journal du gouvernement des présidents Jackson et Van Buren, avait inscrit en tête de ses colonnes. Loin de partager les vues des docteurs de l'Ancien-Monde, qui prônent l'autorité comme la panacée des infirmités sociales, les philosophes du Nouveau-Monde n'y voient qu'un remède temporaire bon dans l'état maladif, et dont on doit se passer lorsqu'on a le corps ou l'esprit sain. Savoir se gouverner soi-même, c'est donc, à leurs yeux, donner une preuve de santé physique et morale, c'est prouver qu'on a atteint l'âge de la force et de la raison.

On ne peut nier ce que ces déductions ont de logique. Mais elles ramènent l'historien à cette autre étude, à savoir d'où vient à la démocratie américaine cette sagesse de pouvoir se gouverner elle-même et d'avoir pu être un peuple majeur, quand des nations qui sont plus vieilles de dix siècles semblent rester condamnées pour longtemps encore à la tutelle des mineurs. Il y a là évidemment une question de race

et de tempérament qui domine toutes les doctrines politiques et les tient forcément au second rang. Les peuples méridionaux, à la tête chaude, au caractère mobile, sont plus tardivement aptes que les peuples froids et persévérants du Nord à jouir d'une émancipation absolue.

Il y a surtout l'instinct de l'obéissance et de la discipline.

Après avoir donné pour base à leur nouvel ordre social, le principe de la soumission des minorités à la volonté légalement exprimée des majorités, les républicains de l'Union ont su, dans toutes les occasions, dans tous les temps, se soumettre à ce principe. Ils ont compris qu'en dehors de cette soumission, il ne pouvait y avoir qu'anarchie et misère. Comme républicains, ils ont détruit la royauté; comme protestants, ils ont renié la papauté. Mais ils n'ont entendu par là renverser ni l'ordre social, ni l'autorité politique, ni l'autorité religieuse. Celles-ci ont grandi, au contraire, dans leur vénération, en s'épurant au creuset de leur jugement. La foi s'est fortifiée en eux de tout le prestige du raisonnement. Moins ils ont cru à l'infaillibilité des hommes, plus ils ont cru à celle de Dieu, et ils ont offert ce spectacle étrange de révolutionnaires rendus conservateurs et d'infidèles rendus dévots, par leur révolution et leur infidélité mêmes.

Il n'y a plus de souverain étranger aux État-Unis, mais il y a mille souverains indigènes, dont le pre-

mier est le Président de l'Union, et le dernier est l'homme de police, dont le simple bâton est plus obéi qu'ailleurs le sceptre ou l'épée. Il n'y a plus de pape, mais il y a mille sectes diverses et mille pasteurs qui traînent à leur suite des troupeaux plus dociles, plus fervents que n'en ont jamais conduits les successeurs de saint Pierre. Contrairement à tous les antécédents historiques, l'Église a grandi sur les ruines du trône en Amérique, et il n'y a point d'inconséquence entre ces deux faits. Toute chose a sa raison d'être dans ce monde, et l'influence religieuse aux États-Unis trouve son explication dans la nature même des institutions démocratiques du pays. Elle est leur contrepoids, leur sauvegarde. Là où le magistrat est faible, la société périrait si le prêtre n'était fort. Le grand problème des gouvernements ne sort pas de ces deux termes. A tout pouvoir il faut un levier, et ce levier ne peut avoir de point d'appui que sur la terre ou dans le ciel, dans la religion d'un homme ou dans celle d'un Dieu. Hors de là il n'y a que le vide et le chaos.

Le rôle prépondérant joué par le lévite dans la chose publique aux États-Unis, le contrôle suprême qu'exerce la Bible sur la Constitution, rappellent les traditions du peuple juif, chez lequel le magistrat se confondait avec le pontife. Cela prouve qu'il y a parfois plus de rapprochement qu'on ne l'imagine entre le point de départ de la civilisation et ce qu'on croit être son dernier mot C'était une grande pensée que celle qui avait porté les Égyptiens à donner pour

emblème à l'humanité un serpent qui se mord la queue. Instruments aveugles d'une toute-puissance inconnue, nous marchons dans un cercle vicieux, et lorsque nous croyons avancer, nous ne faisons que tourner. En 1793, la France n'a fait que mordre la queue d'Athènes et de Rome ensanglantée par sa morsure ; en 1780, la République américaine qui tentait la nouveauté la plus hardie des temps modernes, ne la menait à bien qu'en mordant, à son tour, la queue du peuple de Moïse !

Comme le judaïsme, le protestantisme était appelé, par une conséquence tirée de son principe même, à empiéter sur la vie civile beaucoup plus que le catholicisme romain. Celui-ci forme partout un corps à par qui a sa juridiction et son organisation propres. Le chef duquel il relève réside à Rome, et le prêtre est plutôt un missionnaire qu'un citoyen. Sa véritable patrie, c'est son église. Le protestantisme a détruit cette unité. Il a fait dans la religion ce que la République fait dans la politique, il l'a démocratisée et, sous ce rapport, Robespierre et Danton n'ont été que les continuateurs de Luther et de Calvin. Les uns ont décapité le roi, comme les autres avaient décapité le pape. Mais la liberté et la tolérance n'ont pas toujours gagné à cette double révolution. De même qu'en France au tyran couronné avaient succédé les innombrables tyrans des rues, dans les pays protestants les empiétements des sectes religieuses se sont accrus, en raison même de leur affranchisse-

ment de toute autorité centrale. La Constitution américaine a bien proclamé la séparation de l'Église et de l'État, mais elle n'a pu opérer celle de l'Église et de la société. En exemptant ses pasteurs du célibat, la réforme les a introduits dans la vie domestique dont le prêtre romain reste exclu. Leur influence a ainsi pénétré dans les veines même du corps social. Le pasteur protestant est partout, il est tout en Amérique ; il est époux, il est père, il est négociant, il est journaliste, il jouit de tous les attributs de l'homme et du citoyen. Dans les pays catholiques, le prêtre n'est que prêtre. Par cela même qu'elle forme un corps à part, dont l'ambition est redoutée (à cet égard les clergés de toute dénomination se ressemblent), l'Église romaine a sa juridiction tracée dans toutes les cours d'Europe, qui surveillent ses empiétements. Le temporel y est séparé avec soin du spirituel Aux États-Unis cette séparation n'existe que dans le budget. Toute secte y est laissée à ses propres ressources, mais elle y a sa complète liberté d'action. Les partis religieux y sont assimilés aux partis politiques, et tout autorise à croire que l'édifice démocratique a dû sa solidité à l'élément puritain, qui, mêlé intimement à son ciment, a neutralisé, par sa force de cohésion, les tendances dissolvantes de l'anarchie.

Il semble donc que l'avènement de l'esprit démocratique et celui de l'esprit religieux doivent marcher de pair pour arriver au but atteint par

l'Union américaine. La République et la sacristie y ont grandi en s'appuyant l'une sur l'autre. L'Église y a hérité de la royauté. Ce résultat est ce qui offusque le plus les libres penseurs qui visitent le Nouveau-Monde ; mais en politique, comme en justice, un témoignage ne peut se scinder, et celui que la République des États-Unis apporte au tribunal de la philosophie doit être accepté en son entier.

Le double empire des idées oligarchiques et théocratiques, aux États-Unis, est attesté par le succès, autrement inexplicable, de la secte dont je raconterai un peu plus loin la singulière histoire. Cette secte des Mormons qui a attiré à sa suite, dans les déserts les plus reculés de l'Ouest, une population assez considérable, aujourd'hui, pour aspirer à prendre le nom d'État. Quels sont les principes fondamentaux du mormonisme ? La foi et l'obéissance jurée à un prétendu prophète, qui promulgue un code de lois, sous le titre de lois du Seigneur, comme Mahomet son Koran. Et pour que le rapprochement soit plus complet, le prophète Mormon permet la polygamie à ses apôtres, ou saints, comme le prophète de l'islamisme à ses adeptes. Et ce retour au mahométisme en plein dix-neuvième siècle, trouve des milliers de prosélytes dans le pays le plus renommé de la terre par son amour de la liberté et l'austérité de ses mœurs domestiques. A quoi doit-on attribuer cette étrange contradiction, si ce n'est, en premier lieu, à l'attrait irrésistible que tout con-

traste et toute nouveauté exercent sur les esprits, en Amérique, où les doctrines et les pratiques les plus bizarres ont fait école; en second lieu, à la facilité innée avec laquelle le caractère américain se soumet à toute règle, se façonne à toute discipline. Il a le respect et presque le goût des gouvernements absolus. Témoins ses sympathies pour le gouvernement russe.

Il a aboli les titres et les décorations par logique républicaine, mais il emploie par faiblesse humaine tous les moyens qui s'offrent à lui d'éluder cette prohibition. Celui qui a été général, colonel ou major, pendant quelques années dans la milice, conserve ordinairement le titre, sa vie durant. Si bien qu'avec une armée régulière de 20,000 hommes, la République des États-Unis répand dans toutes les parties du monde plus d'officiers de tous grades que l'armée française, russe ou prussienne. On y trouve surtout des majors à chaque bout de chemin. Il y en a parmi les journalistes, parmi les hôteliers, parmi les capitaines de bateaux à vapeur et les conducteurs de diligences ou de tramways. Les titres empruntés aux ordres civils ne sont pas moins nombreux, chacun substitue celui de sa profession à son nom patronymique, quand la profession est ou a été tant soit peu élevée. Un gouverneur ou un juge, élu pour trois ou quatre ans, continue à s'appeler le gouverneur et le juge un tel, même après être descendu de son siège. Un professeur retiré est éternellement

salué du nom de professeur ou de docteur. Le bénéfice de cette petite aristocratie de contrebande s'étend jusque sur le beau sexe, et l'on entend annoncer dans les salons : Madame la Juge un tel, Madame la Générale ; Madame la Commodore, Madame l'Évêque et Madame l'Archevêque.

Un personnage titré, qui arrive d'Europe en Amérique, y est l'objet d'attention, et, en quelque sorte, d'une considération particulière. On a détruit la noblesse héréditaire, et, pourtant on l'honore et on l'affirme ainsi, malgré soi. L'on cherche à y suppléer, non seulement par l'aristocratie détournée des titres professionnels, mais encore par celle de la fortune. Le livre d'argent remplace le livre d'or des anciennes Républiques et barême y tient lieu de parchemins. La société s'y classe par doit et avoir, les riches y forment le patriciat et les pauvres la plèbe. Entre le haut et le bas commerce de New-York, entre le boutiquier du Bowery et le négociant dont la famille habite *Union square*, il y a une ligne de démarcation sociale aussi tranchée qu'entre le marchand de la rue Saint-Denis et le noble habitant du faubourg Saint-Germain. Gros et petits marchands, patron et ouvrier, riche et pauvre, se confondent pourtant en un point.

C'est celui de l'ambition et de l'orgueil. Si l'égalité n'existe pas plus là qu'ailleurs dans les réalités de la vie sociale, elle existe du moins dans les aspirations individuelles. Chacun se croit l'égal du plus

grand, l'idée y domine le fait, et cela seul suffit à la dignité humaine. Tandis que, dans les premiers essais de République tentés en France, la première pensée a été de substituer le titre de Citoyen à celui de Monsieur, et de glorifier des blouses aux dépens des habits, aux États-Unis chacun s'est efforcé de remplacer la blouse par l'habit et s'est décerné le titre de *gentleman*, ou gentilhomme ; on ne s'y appelle jamais citoyen, mais *sir*. On aspire à monter et non à descendre ; l'égalité y est prise non pas en bas mais par en haut. Un ouvrier, un fermier, à la fin de la journée, au lieu de conserver comme en Europe les vêtements maculés de leur profession, les déposent, endossent la redingote noire, vont non point au cabaret pour s'y abrutir, mais au club ou au sermon, pour s'y instruire. La plus petite des cités a son journal et le plus pauvre des habitants sait lire, écrire, compter et discuter les intérêts de son pays aussi bien que le plus riche négociant. Le paysan ne ressemble point à celui d'Europe, ou plutôt il n'y a point de paysans aux États-Unis, il n'y a que des agriculteurs, des gentilhommes fermiers ; il y a un peuple, mais il n'y a point de populace.

Le dernier Yankee est vêtu comme le premier lord anglais. Toutes les servantes portent chapeau, toutes les ouvrières à la journée portent des robes de soie et prétendent au titre de Ladies.

Un Américain de naissance se trouve rarement parmi les domestiques. Cette classe ne se recrute

jamais guère que parmi les nègres, les Irlandais, les Allemands, les Français et autres Européens, ilotes volontaires auxquels les nouveaux Spartiates ont abandonné toutes les professions serviles. Jamais, en un mot, communauté ne fut plus aristocratique par nature et par éducation que cette démocratie.

Les Américains ont pris le principe des majorités pour arbitre de la plupart des questions politiques et sociales, parce qu'il n'y a que deux moyens de vider ces questions, se battre ou se compter, et que de ces deux moyens l'un est un progrès évident sur l'autre. Mais, avec leur bon sens pratique, ils ont compris que, cependant, le nombre était souvent une puissance aveugle et brutale, et que, par conséquent, le principe des majorités devait avoir, comme toutes les règles humaines, ses conditions et ses exceptions : ces conditions, c'est que le citoyen, armé du droit de verdict dans la cause de la société, ne puisse tourner cette arme, ni contre lui-même par ignorance, ni contre les autres par perversité. De là les exceptions mises à l'exercice du suffrage universel et direct dans la Constitution fédérale et dans celles de divers États. J'ai dit que, dans plusieurs de ces États, il fallait, pour jouir du droit d'élection, être inscrit au rôle des contributions pour une somme déterminée, ou même posséder une terre de franc aloi. Les lois d'autres États, du Massachusetts, par exemple, ont écarté de l'urne électorale, non seulement les interdits et les pupilles *soumis à une tutelle*, mais les indigents,

ceux qui sont légalement assistés. Dans tous les États de la Nouvelle-Angleterre, il faut, pour être électeur, être chef de famille et maître de maison (*house keeper*). Dans l'État de Vermont, il faut être d'une conduite tranquille et paisible (*a quiet and peacable behaviour*). Dans le Connecticut, il faut avoir une bonne réputation de moralité (*a good moral character*). Dans un des nouveaux États de l'Union, et celui de l'Iowa, la Constitution porte que les idiots et les personnes mal famées ne seront point admis à voter.

La France républicaine n'a décrété d'autre incapacité morale que celle résultant de la mise en faillite et de condamnations correctionnelles. Il y a des souteneurs de filles qui sont des électeurs, et qui pourront même devenir députés, si les femmes sont admises à voter, comme le réclame Mme Hubertine Auclert, non sans quelque raison.

Aux modes variés d'élection qui existent dans les États-Unis et qui ne font relever ni le Sénat, ni même le Président de la République du suffrage universel *direct*, les constituants de 1848 avaient substitué l'universalité et l'égalité du droit de vote pour tout et pour tous. Moins calme que le peuple américain, moins croyant, moins instruit, moins docile, moins habitué à se gouverner par lui-même, le peuple français fut investi, en un instant, de prérogatives plus larges. On l'arma du suffrage universel direct et le terrible levier n'avait entre ses mains pour contre-

poids ni les lumières de l'instruction, ni les conditions d'équilibre du régime fédératif.

Ce défaut de concordance entre la condition politique et la condition sociale du peuple français installait en quelque sorte le désordre moral dans le gouvernement qui s'efforçait de préserver l'ordre matériel. Deux courants en sens contraires s'établirent dans l'opinion, sous la protection de la loi : l'un de ces courants, cherchant à remonter vers le passé ; l'autre, cherchant à précipiter l'avenir. Le royalisme et le socialisme se livrèrent la guerre sur le terrain de la République, où se groupa seule une minorité empruntée à la classe intermédiaire qui n'avait ni les préventions des hautes classes, ni le facile entraînement des classes inférieures. La République n'eut d'adeptes véritables et intelligents en France que dans la bourgeoisie, dont le général Cavaignac fut le représentant.

Dans la presse et dans la nation, tout le reste fut en deçà ou au delà, fit de la réaction ou de l'utopie et entraîna les masses à sa suite. Quand l'instruction ne les a point initiées à l'intelligence vraie de leurs intérêts et de leur dignité de citoyens, les masses n'obéissent jamais qu'à deux mobiles : aux appétits ou aux sentiments.

Ayant cette demi-éducation que donne le séjour des cités, et qui est, en certains cas, pire que l'ignorance absolue, les classes ouvrières se laissèrent gagner aux séductions du socialisme qui flattait la

convoitise et sanctionnait l'envie naturelle du pauvre vis-à-vis du riche. Moins exposés à cette tentation par la vie des champs, et n'ayant pour se guider que les instincts du cœur dans le sommeil profond de leur esprit, les habitants des campagnes ne virent qu'un nom qui pût les protéger contre l'accroissement réel des impôts et le fantôme des partageux, qui n'avaient pas tardé à les éloigner de la République. Ce nom, c'etait celui de Napoléon.

On vit donc, aux élections pour la présidence, le candidat de la République dogmatique, réglée et seule possible, le général Cavaignac, n'obtenir d'autres voix que celles des classes bourgeoises, et échouer écrasé entre M. Ledru-Rollin, qui était l'exagération du républicanisme et le prince Louis-Napoléon qui en était la négation.

Ce résultat était la conséquence inévitable du droit de vote donné sans préparation, sans réserve, à un peuple qui ne pouvait comprendre les conditions du gouvernement républicain et qui devait en concevoir des espérances ou des appréhensions excessives. Livrer le sort de la Révolution aux arrêts du nombre, c'était la condamner d'avance, car le nombre était contre elle. Les hommes d'État qui avaient fait de cette base mouvante et inconnue le fondement principal de leur dogme politique, n'ont pas eu le droit de se plaindre. Ils ont été condamnés par leur propre tribunal.

Le même destin aurait été subi par Louis-Napo-

léon, s'il avait régné quelques années de plus. Les impérialistes croyaient qu'en votant pour lui, les paysans et les ouvriers avaient fait acte d'adhésion au principe monarchique, et c'est en s'appuyant sur ce raisonnement qu'ils le déterminèrent à rétablir l'Empire. C'était une illusion. Les électeurs qui avaient voté pour Louis-Napoléon étaient plus républicains qu'ils ne le croyaient. Il n'y a dans le monde que deux principes de gouvernement ; l'hérédité et l'élection. Qui dit hérédité, dit légitimité, sans quoi le mot n'a plus de sens. Qui dit élection, dit république. Tout souverain qui a été fait par un plébiscite peut-être défait par un autre. C'est irréfutable.

Cette vérité commençait à se manifester dans les dernières années du second Empire, par le réveil de l'opposition. Si Napoléon III avait régné quelques années de plus, il aurait été dominé par le suffrage universel qu'il avait rétabli. Cette arme, qui l'avait servi d'abord, se serait retournée contre lui. C'est pour conjurer ce danger, prévu des hommes clairvoyants, qu'il eut recours à la guerre avec la Prusse. Mais le remède a été pire que le mal pour lui et pour nous.

Eh bien ! la République actuelle se trouvera un jour placée dans les mêmes conditions. Elle a fait un acte impolitique en confiant, de prime abord, ses destinées au suffrage universel direct, auquel elle ne devait rien, car ce n'est pas lui qui l'avait proclamée le 4 Septembre 1870, et c'est lui qui envoya à Ver-

sailles l'Assemblée nationale de 1871, dont la majorité était antirépublicaine. Si la monarchie n'a pas été rétablie par elle, cela tient, on le sait, aux divisions des trois partis monarchistes qui n'ont pu s'entendre. Depuis 1877, le suffrage universel est revenu à la République, il est vrai, mais ce retour a été un acte de sagesse forcée plus que d'entraînement. La République avait l'avantage d'être le gouvernement établi et le seul reconnu possible par l'impuissance de ses adversaires : mais qui sait ce qui arriverait le jour où l'union se ferait dans toutes les fractions des partis monarchistes, rapprochées par un grand danger social? Ce danger, il est en germe dans les doctrines des partis radicaux et socialistes, dont le triomphe nous ramènerait une Commune, ou quelque chose de pire, car certains révolutionnaires ont trouvé le moyen de dépasser en folie les communards eux-mêmes.

Leur avènement au pouvoir serait d'autant plus redoutable qu'il serait légal, constitutionnel, qu'il faudrait obéir à ce gouvernement révolutionnaire sous peine de devenir factieux. Voilà le danger dont la République est menacée par le suffrage universel.

Est-ce à dire qu'il faille le supprimer? Telle n'est pas la conclusion de cette étude. Le suffrage universel s'est incarné aujourd'hui dans la République. Ils ne se comprennent plus l'un sans l'autre, et cela avec une certaine logique, car la République est forcément l'élection, comme je l'ai dit plus haut. Mais il

y a des degrés dans le régime électoral comme dans toutes choses, et si ces degrés ont été franchis trop vite, ce serait une autre faute que de les redescendre entièrement. Tout ce que les gens sages peuvent et doivent demander à la République, c'est de ne pas se laisser entraîner à l'exagération de son principe.

Or, ce fut une exagération de croire que l'inamovibilité de la magistrature était en contradiction avec le régime républicain. J'ai déjà dit que les juges de la cour suprême sont inamovibles aux Etats-Unis, et ce sont les juges les plus respectés du pays. Les autres, nommés par le suffrage universel et soumis à ses variations, forment une pauvre magistrature sans traditions et sans jurisprudence établie. La politique y joue un plus grand rôle que le savoir. Chaque parti s'efforce de faire entrer ses représentants dans ce corps, sans cohésion et dépourvu du respect de soi-même que donne l'esprit de famille (1).

On a vu mieux encore aux Etats-Unis, on a vu des gens accusés de vol, réussir à faire nommer juges leurs propres complices. Je cite ce fait sous la garantie de M. Humbert, garde des sceaux, qui l'a avancé dernièrement à la tribune. Ce qui serait plus que de l'exagération, ce qui serait un coup fatal

(1) On n'aura donc remédié en France au vice monarchique reproché à la magistrature inamovible, qu'en substituant à ce vice passager les luttes permanentes des diverses fonctions politiques.

porté à l'avenir de la République française, ce serait que le suffrage universel envoyât quelque jour à la Chambre une majorité qui abolît le Sénat et la Présidence de la République, dénoncés dès aujourd'hui comme des rouages inutiles ou gênants. C'est pour s'être débarrassée de cette gêne que la Convention est allée d'excès en excès, jusqu'au jour où elle est tombée sous la réaction thermidorienne et le talon de Bonaparte. La suppression du Sénat et de la Présidence, ce serait donc le commencement de 1793 et de ses suites. Le Sénat et le Président de la République sont loin d'avoir dans notre constitution l'influence dont ils jouissent aux Etats-Unis. Il n'y a pas de Président de l'Union américaine qui ait usé aussi discrètement, aussi parcimonieusement de ses pouvoirs que M. Jules Grévy, qui, à dire vrai, a été élu Président malgré lui, puisqu'il n'était pas partisan de cette magistrature en 1848. Il a dû changer un peu d'opinion, depuis qu'il a vu de ses propres yeux l'étendue du mal que son absence aurait pu faciliter. L'absence du Sénat n'aurait pas eu des conséquences moins funestes. Il suffit, pour s'en convaincre, de passer en revue les divers projets de loi de la Chambre qu'il a écartés ou modifiés et ceux qui ne sont arrêtés au Palais Bourbon que par la prévision du sort qui les attendait au Luxembourg. De ce nombre est la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Cette fois, les réformateurs ont pour eux l'autorité des Etats-Unis, où cette séparation a des bénéfices

réels, des deux côtés : grande économie pour le budget ; liberté plus grande pour les Eglises et pour l'Etat. Mais la République américaine ne s'est pas fondée en confisquant les biens du clergé.

Elle n'a pas eu à signer avec un pape-roi un Concordat qui a été la compensation de ces spoliations et qui a la force d'un contrat bi-latéral. Voilà la différence de deux situations. La République américaine, enfin, n'a pas fait la guerre au christianisme, elle s'en est fait une alliée, au contraire. Les associations religieuses jouissent à son foyer des mêmes libertés que toutes les autres sociétés : liberté de réunion, liberté d'enseignement, sans restriction aucune.

Les contrepoids aux principes démocratiques existant dans son ancienne constitution n'ont pas été sensiblement diminués par l'abolition de l'esclavage. L'oligarchie du Sud a été vaincue, mais il existe toujours entre elle et la démocratie du Nord un antagonisme résultant des différences d'éducation, d'industrie et d'intérêts. Le Sud a voté en masse, dans les dernières élections présidentielles, contre le candidat du Nord, et, chose curieuse, les noirs devenus libres, ont voté avec leurs anciens maîtres. C'est que les esclaves avaient compris, dans leur naïveté, que la liberté, dont le Nord les avait gratifiés, serait pour eux la liberté de ne rien faire. En voyant qu'elle les réduisait à la misère, et que, pour vivre, il fallait travailler autant et plus qu'autrefois, ils se sont dit

que les abolitionnistes les avaient trompés, et ils les ont abandonnés. Un autre de leurs griefs contre ces libérateurs mal compris, c'est que, dans les villes du Nord, les noirs trouvent encore aujourd'hui des répulsions que leur qualité de citoyens libres n'a pas fait disparaître. On refuse de les admettre avec les blancs dans les omnibus ; dans les théâtres, ils n'ont accès qu'à certaines places séparées. L'aristocratie de la couleur existe donc encore dans cette démocratie à un degré plus marqué qu'elle n'existait en France sous l'ancienne monarchie. C'est qu'en tout temps, le France a été socialement le pays le plus libre du monde.

L'aristocratie de naissance n'a été ainsi abolie qu'en principe par la Constitution des États-Unis. Les descendants des grandes familles d'Angleterre, émigrés avec les premiers pèlerins, constituent une espèce de caste à part dans le Massachusetts et la Virginie.

Une autre aristocratie plus puissante, c'est celle de la fortune. La noblesse de l'argent s'est substituée à celle des parchemins, et elle ne la remplace pas toujours avantageusement.

Les capitalistes, maîtres des grandes manufactures, ont pour adversaires, dans le Nouveau-Monde, comme dans l'ancien, les classes ouvrières qui se sont constituées, depuis quelques années, en un parti ayant pour titre *labour-party*. Ses chefs ont pris le nom de chevaliers (*knights*) comme si l'on ne pouvait se passer d'un titre quelconque dans ce pays

qui a aboli les titres. Des grèves considérables ont eu lieu dans toutes les industries de l'Ouest et de l'Est. Les ouvriers sont devenus exigeants par suite du développement inouï que les manufactures américaines ont pris à l'aide d'un tarif ultra-protecteur. Le protectionnisme est une nouvelle forme d'aristocratie que les Américains ont intronisée chez eux, après leur victoire sur le Sud. C'est l'aristocratie des gros industriels.

Tous ces faits, et ceux qu'il me reste à relater dans le corps de cette étude, justifient amplement, je crois, le titre que je lui ai donné.

FRÉDÉRIC GAILLARDET.

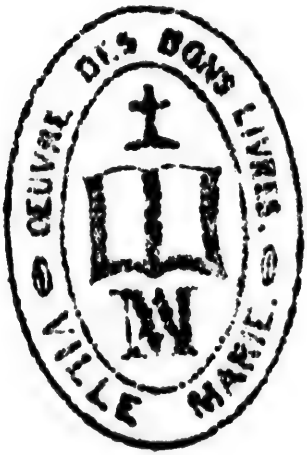

CHAPITRE PREMIER

MON PREMIER VOYAGE AUX ÉTATS-UNIS ET AU TEXAS.

C'est à l'année 1837 que remontent les séries de voyages et de longs séjours que j'ai faits dans l'Amérique du Nord. C'est donc un espace de 45 ans qu'embrassent ces esquisses faites sur les lieux et prises sur le vif.

Comment, de dramaturge, suis-je devenu voyageur et journaliste américain?

Je fus détourné de la carrière théâtrale par les ennuis que la pièce de la *Tour de Nesle* m'avait valus en raison même de son succès. Si la pièce n'avait pas réussi, en effet, la responsabilité entière m'en eût été certainement laissée.

Il y eut, on le sait, une longue série de procès, suivis d'un duel, entre Alexandre Dumas et moi. Je gagnai tous ces procès, et j'eus la chance de ne pas être tué par mon adversaire, qui, d'après ses *Mémoires*, était de première force au pistolet. J'eus le

bonheur non moins grand de ne pas le tuer, ce dont je ne me serais jamais consolé, car, par une bizarre fatalité, l'homme avec lequel je me battais, était, avec Victor Hugo, un Dieu pour moi dans l'église littéraire, dont j'étais devenu un humble adepte. J'aimais ce grand diable d'homme, comme un élève aime le maître de son choix. Il a regretté plus tard, comme moi, les malentendus surgis entre nous, et nous sommes devenus bons amis.

Mais, à l'époque dont je parle, nous étions ennemis, et ennemis acharnés. Cette guerre m'avait fait quitter le théâtre pour le roman historique, et, j'avais publié, en 1836, chez le libraire Ladvocat, des *Mémoires* sur le fameux *chevalier d'Eon*, qui obtinrent un assez grand succès de curiosité par les révélations qu'ils contenaient sur le sexe réel de ce personnage énigmatique, sur ses coquetteries avec Beaumarchais qui le croyait femme, et lui proposait de l'épouser, sur le *Secret du roi Louis XV* dont il était dépositaire, et que M. le duc de Broglie a publié, quarante ans après moi, comme une nouveauté, et enfin sur le *Testament*, ou plutôt le *Plan de domination* laissé par Pierre le Grand à ses successeurs, document dont le chevalier d'Eon avait obtenu, à prix d'argent, une copie, vraie ou fausse, pendant sa mission diplomatique à Saint-Pétersbourg, en 1757.

Tout cela avait fait un certain bruit, et m'avait donné le goût du livre et des études historiques, lorsque des circonstances particulières me décidèrent

tout à coup à partir pour la Nouvelle-Orléans avec mes deux frères, dont l'un allait s'y établir comme médecin, et dont l'autre devait diriger une opération commerciale à laquelle je m'étais intéressé. Je conçus alors la pensée d'utiliser littérairement ce voyage en étudiant sur les lieux l'organisation politique et sociale des États-Unis mis à la mode par le beau livre de M. de Tocqueville. Je voulais consacrer dix mois au plus à cette étude, mais au lieu de rester dix mois en Amérique, j'y restai dix ans d'une seule traite. Il en est ainsi de bien des calculs humains.

Deux directeurs de journaux parisiens avaient mis gracieusement leurs colonnes à ma disposition, dans le cas où je voudrais leur envoyer des lettres sur les pays que j'allais visiter. L'un était Émile de Girardin, directeur de la *Presse*, l'autre M. Armand Bertin, directeur du *Journal des Débats*. Je dus donner la préférence au premier en date, auquel j'adressai plusieurs lettres sur la Louisiane et sur l'île de Cuba. Mais je revins plus tard au *Journal des Débats*, vers lequel j'étais attiré par la puérile satisfaction de m'y trouver à côté de Jules Janin, avec lequel je m'étais brouillé à propos de la *Tour de Nesle*, et qui serait mécontent, pensai-je, de me voir introduit, même de loin, dans son journal. J'y entrai d'une façon assez heureuse. La première fois que j'écrivis au journal de M. Bertin, ce fut pour lui annoncer la prise du fort mexicain de Saint-Jean d'Ulloa, par notre escadre sous les ordres du vice-amiral Baudin et du prince

de Joinville. La nouvelle venait d'en être apportée à la Nouvelle-Orléans par un officier de notre escadre qui me donna tous les détails de ce beau fait d'armes. Ma lettre aux *Débats* devança à Paris les dépêches officielles, et je reçus des remerciements du roi Louis-Philippe par l'entremise de M. Charles David, consul de France à la Nouvelle-Orléans.

CHAPITRE II

EXCURSION A L'ÎLE DE CUBA ET AU TEXAS.

Pendant que mes deux frères s'installaient dans cette dernière ville, j'allai faire une double excursion à l'île de Cuba, puis au Texas, pays les plus proches de la Louisiane et qui devaient servir pour moi de préface à l'étude des États-Unis.

L'île de Cuba a une nombreuse population française, émigrée jadis de Saint-Domingue. Les villes de Matenz, Trinidad, Puerto, Principi, Santiago et la Havane sont remplies de descendants de nos anciens colons. La langue française s'y parle couramment. L'île de Cuba avait alors pour capitaine général un homme des plus remarquables, c'était le général Tacon. Quand il arriva dans la colonie espagnole, le désordre le plus profond y régnait. L'aristocratie locale avait fini par réduire presque à rien l'autorité des gouverneurs que lui envoyait la métropole. Elle ne connaissait plus ni freins, ni lois. Il n'y avait plus

aucune sécurité dans les villes pour les classes bourgeoises et populaires. Tacon vint et tout changea. Homme ressuscité des temps féodaux, il régenta avec sa grande épée, des vassaux qui se permettaient le murmure et des *manrats* qui frisaient la révolte. Il frappa à droite et à gauche, d'estoc et de taille, et, comme Richelieu, ne craignit pas de faire tomber les têtes les plus élevées. Il substitua une législation draconienne à la licence qui régnait avant lui. Voici quelques exemples de jugements prononcés par lui.

Un tel, ivrogne... 4 ans de galère.

Un tel, battant sa femme... 2 ans de galère.

Un tel, ayant porté un couteau sur lui, contrairement aux défenses de la police, 4 ans de galère.

Un tel, ayant séduit une jeune fille et ayant été trouvé en tête-à-tête avec elle, 6 ans de galère, ou le mariage immédiat.

Maïs on sait rarement s'arrêter à point. Tacon dépassa le but en continuant à gouverner la population rentrée dans l'ordre, comme il l'avait fait de mécréants indisciplinés. Il risquait de faire revenir les créoles au point où il les avait trouvés et de détruire ainsi son propre ouvrage, par l'excès de la répression. Le consul général de France, M. Mollien, fut le premier qui osa lui résister et réclamer l'intervention de son gouvernement pour une injustice commise contre le capitaine du navire français la *Sylphide* dont le capitaine et l'équipage avaient été incarcérés par Tacon. Le cabinet de Paris porta

plainte au cabinet de Madrid, et celui-ci donna tort au gouverneur de Cuba. Tout le monde comprit aussitôt que Tacon ne resterait pas longtemps dans un poste dont le prestige était affaibli.

Le bruit de son rappel ayant été répandu prématurément par un avocat de la Havane, Tacon le fit comparaître devant lui. « Qui vous a dit, senor, que j'allais être remplacé? — Mais... je l'ai lu dans une gazette d'Espagne. — Puisque vous êtes si bien informé, vous allez vous rendre au fort Morro avec cette lorgnette, et vous regarderez du côté de l'Espagne jusqu'à ce que mon successeur arrive. » Le pauvre avocat attendit plusieurs mois. Enfin Tacon envoya sa démission à Madrid. Avant de partir, il fit ses adieux à la ville et à la garnison de la Havane, dans deux proclamations très remarquables par le sentiment de justice qu'il osait se rendre à lui-même. Le principal mérite qu'il revendiquait pour son administration, c'était d'avoir été égal pour tous, « le plus faible comme le plus fort. » Une partie de la population havanaise, composée surtout des commerçants étrangers qui avaient trouvé dans Tacon justice et protection, l'a accompagné jusqu'à Matanzas sur des bateaux à vapeur frétés par eux et pavoisés de deuil. Les membres de ce cortège étaient tous vêtus de blanc avec une cravate noire en signe de deuil. Pendant ce temps, d'autres têtes courbées depuis cinq ans se relevaient, d'autres poitrines oppressées respiraient à l'aise. Tacon est, dans l'his-

toire de l'île de Cuba, une grande figure bénie des uns, maudite des autres. C'est une médaille sur laquelle il est écrit d'un côté TYRAN et de l'autre SAUVEUR.

De l'île de Cuba, je passai au Texas. C'était une ancienne province mexicaine, envahie peu à peu par les colons de l'Amérique du Nord, et qui s'était détachée de sa métropole à la suite d'une guerre longue et sanglante, dont la bataille de San Jacinto est une page dramatique. Le fameux Santa Anna, président du Mexique, y a joué un rôle peu glorieux. Après s'être constitué en République, le Texas sollicitait alors la reconnaissance de son indépendance de la part des grandes puissances des deux mondes.

Je rencontrai à Haston, sa capitale provisoire, M. Dubois de Saligny, premier secrétaire de la légation française de Washington, envoyé sur les lieux pour étudier cette question de la reconnaissance. Il m'offrit très gracieusement ses services, et nous visitâmes ensemble les localités les plus intéressantes, entre autres le fameux *Champ d'Asile*, dont je parlerai tout à l'heure. J'avais été présenté par M. de Saligny au président de la République texienne, le général Mirabeau-Lamar, au général Samuel Houston, figure bizarre, et à tous les membres du cabinet qui me firent grand accueil, quand ils surent que j'allais faire part au *Journal des Débats* de mes impressions sur leur pays. Ces impressions furent favorables, en effet, et dans les lettres que j'adressai aux *Débats* sur

le passé, le présent et l'avenir du Texas, je conclus à l'intérêt qu'avait la France à ne pas laisser les États-Unis et l'Angleterre la devancer dans la reconnaissance officielle de la jeune République. C'était aussi la conclusion de M. de Saligny dans ses dépêches. Je crois qu'en ce moment, nous avons bien fait l'un et l'autre, quoique nous ayons travaillé, en définitive, pour les Américains, ces rois de Prusse du Nouveau Monde. Mais cela devait arriver dans tous les cas. La seule opposition notable qui fut faite à l'annexion du Texas aux États-Unis, fut celle du général Samuel Houston. Il avait été un des héros de la double guerre que les colons américains eurent à soutenir successivement contre les Indiens et contre les Mexicains. C'était un homme excentrique, qui s'était fait un uniforme aux couleurs éclatantes, au gilet brodé d'or et qui pour un peu se serait peint le visage en rouge et en bleu comme les sauvages. Après les avoir conquis, il avait été conquis par eux, c'est-à-dire gagné à leur vie nomade. Il aimait mieux devenir Indien qu'Américain. Nos trappeurs ou chasseurs des bois du Canada ont offert de nombreux exemples de cette séduction du désert et de la solitude subie par les âmes indépendantes. Ce sont des revanches prises par la sauvagerie sur la civilisation.

CHAPITRE III

LE CHAMP D'ASILE.

Il y a dans l'histoire du Texas deux faits qui se passèrent à plus d'un siècle de distance, et qui se rattachent à des souvenirs français. Ce fut au Texas qu'alla s'égarer et se perdre la première tentative de colonisation faite, en faveur de la Louisiane, par le gouvernement de Louis XIV, sous la direction de l'héroïque Rouennais Cavelier de Lasalle. C'est à la baie Saint-Bernard, aujourd'hui baie de Matagorda, que Lasalle vint échouer misérablement, pour s'être aventuré à la légère sur le golfe du Mexique, après avoir découvert les embouchures du Mississipi et en avoir pris possession au nom de la France. C'est sur les bords de la rivière Trinité, près de sa branche occidentale, que cet homme d'énergie indomptable fut tué par la main d'un de ses compagnons, d'un Français, qui ne voulait plus le suivre. Là reposent, au milieu des déserts, les os du sublime aventurier;

çà et là, gisent ceux de ses compagnons infidèles tombés, après lui, sous le tranchant vengeur des sauvages.

La Louisiane avait eu la pensée d'honorer la mémoire de Lasalle, en célébrant, le 2 avril 1882, l'anniversaire bi-centenaire du jour où il avait reconnu l'embouchure du Mississipi. Mais les débordements de ce fleuve et les désastres causés par les inondations ont fait remettre cette fête nationale au 2 avril 1883.

Le second souvenir français qu'on trouve au Texas c'est le coin de terre où fut établi le Champ d'Asile.

En 1815, les événements qui précédèrent et suivirent le vingt mars, avaient jeté le trouble et la dissolution dans l'armée de l'Empire. Une foule de chefs et de soldats, compromis par leur dévouement à la cause vaincue, avaient de tristes prévisions sur leur avenir. Bientôt la proscription vint changer leurs craintes en réalités, et l'ordonnance du 24 juillet les déclara bannis *à jamais* du sol de la patrie. Ainsi frappés par un arrêt, qui s'annonçait comme éternel, les proscrits songèrent à se rallier dans la proscription, et à réunir dans un commun refuge leur commune infortune. De là naquit l'idée du fameux *Champ d'Asile*. Il devint la retraite, non seulement de ceux que frappait la loi politique, mais encore de beaucoup de vieux soldats qui, désœuvrés depuis qu'on les avait arrachés à la carrière des armes, et n'ayant pour richesse que leurs bras, pour industrie que leur

courage, résolurent d'aller, sous un autre hémisphère, gagner un toit et du pain à leur gloire indigente. Le Texas fut choisi comme lieu de cette émigration. Mais, chose bizarre, on ne songea pas à s'assurer de l'agrément de l'Espagne, dans les possessions de laquelle ce pays lointain était compris. Son autorité y était purement nominale, il est vrai, et même un peu contestée par les États-Unis; ses établissements étaient éloignés des parages de la colonie future, perdus dans l'immensité des terres, dont la souveraineté la plus réelle était celle des Indiens sauvages. Mais, si abandonnés que fussent, en apparence, les droits de l'Espagne sur ces contrées, elle n'était pas disposée à les laisser usurper, et elle le montra plus tard.

Du reste, le Texas avait la réputation méritée de posséder un sol fertile et un climat sain; c'était le pays le plus rapproché des États-Unis, terre nouvelle de liberté, et de la Louisiane, ancienne terre de France. Là, les débris de l'Empire pourraient asseoir leurs vieux souvenirs à l'ombre de ce voisinage propice; là, les glorieux bannis pourraient trouver un asile à leurs pénates errants et une aire de repos à leurs aigles battues par la tempête.

Il y avait, on ne saurait le nier, quelque chose de grand et d'assez poétique dans cette idée du *Champ d'Asile*; c'eut été une colonie d'une origine et d'un baptême sans pareils au monde que cette famille de proscrits, issue de la grande famille impériale et

transplantée avec son auréole militaire sur le continent américain. Illustre tombe et glorieux berceau, le coin de terre du Champ d'Asile pouvait être ensemencé d'une féconde poussière. Un grand avenir pouvait naître des ruines de ce grand passé. Si la fortune avait béni les premiers efforts de nos soldats devenus colons, sur aucune terre un plus beau drapeau ne se fût élevé pour ces myriades d'émigrants qui, depuis vingt ans, abandonnent l'Europe encombrée. Grâce à une poignée de ses enfants rejetés par elle, la France pouvait ainsi recouvrer une part dans ce vaste continent d'Amérique, que se partagent à elles seules, aujourd'hui, les races anglaise et espagnole, ses rivales. Les conséquences de cet établissement étaient incalculables. Entre les mains de la France, le Texas serait présentement l'arbitre de l'Amérique. Adossé à la Louisiane, ancienne possession française, où les souvenirs de la mère-patrie se seraient ravivés, nourris par son contact; élevé, comme une colonne, entre les États-Unis, ce multiple géant dont les bras enlacent déjà les deux tiers de l'Amérique septentrionale, et le Mexique, ce jeune vieillard qui énerve dans l'anarchie sa débile puberté, le Texas serait devenu une barrière pour l'un, un appui pour l'autre. Les mains étendues sur ses deux voisins, il maintiendrait dans l'équilibre leurs forces inégales, et réglerait leurs rivalités. Voilà ce qu'aurait pu être le Texas dont les vivaces destinées ont survécu aux funérailles du *Champ d'Asile*, cette

tentative avortée dans son germe, ce rêve qui n'a duré qu'un jour !

Disons, d'ailleurs, que si la conception du *Champ d'Asile* fut une idée grande et qui pouvait être féconde, au point de vue général de l'intérêt français, elle fut une sorte d'étourderie au point de vue particulier des intérêts du parti qui en fut l'auteur. En effet, éloigner de la France les soldats inoccupés de l'Empire, au moment où se développait la lutte de l'opinion nationale contre le gouvernement de la Restauration, exiler volontairement des hommes de coups de main, des têtes ardentes et des bras aguerris, quand chaque jour on pouvait espérer d'avoir besoin, pour le lendemain, de ces utiles auxiliaires, c'était, de la part des libéraux et des bonapartistes, un contre-sens flagrant. La Restauration le sentit bien, aussi ne fit-elle aucun obstacle à cette émigration qui lui tirait autant d'épines du pied. De leur côté, les chefs du parti libéral ne tardèrent pas à reconnaître qu'ils s'étaient fourvoyés, qu'ils avaient sacrifié un intérêt positif à des projets aventureux, et que si la fondation du Champ d'Asile était une belle chose poétiquement parlant, politiquement elle était une chose intempestive. De là, la froideur subite des enrôlements et des comités de souscription, qui amenèrent la ruine de ce projet, en ne l'édifiant point sur une assez haute échelle, et en le laissant exposé, avec de piètres ressources, aux accidents vulgaires qui, dès l'abord, vinrent saper et renverser sa fragile base.

Le général Lallemand avait été choisi par les émigrants pour commandant en chef de l'expédition. Le général Rigaud en était le commandant en second. Le rendez-vous fut fixé à New-York pour les uns, à Philadelphie pour les autres. De ces deux ports la colonie fit voile pour le Texas, et elle se trouva réunie dans l'île de Galveston, vers le milieu du mois de mars 1818, après avoir perdu quatre hommes engloutis par la tempête, à la vue même de l'île dont ils touchaient le port. Le siège de la colonie, le Champ d'Asile, fut établi, à vingt lieues environ du golfe du Mexique, sur les bords de la rivière *Trinité*.

« Dès qu'on eut déchargé les vivres, les munitions et tous les objets nécessaires à la colonie, disent MM. *Hartman* et *Millard*, membres du Champ d'Asile, on s'occupa de tracer un camp provisoire et de se mettre à l'abri des injures du temps. On nous organisa ensuite en cohortes. MM. les généraux Lallemand et Rigaud en nommèrent les chefs. Cette organisation terminée, on traça le plan de quatre forts. Le premier, placé à la droite du camp, fut appelé le fort *Charles*, du nom du général en chef ; le second le fort *du Milieu ;* le troisième le fort *Henri*, il était situé à la gauche et devait communiquer, par un chemin couvert, avec deux corps de garde établis dans le camp ; le quatrième, placé à droite de l'enceinte du camp, et sur les bords de la rivière de la Trinité, défendait le rivage et battait les trois autres forts. On

le nomma le fort de *la Palanque;* il devait être armé de trois pièces de canon; le fort Charles devait en avoir deux; celui du Milieu une, et le fort Henri deux; au total 8 pièces de canon, formant notre artillerie.

« Ces quatre forts furent élevés, comme par enchantement, dans un très court espace de temps. Ils étaient d'une solidité étonnante. Le fort de la Palanque était construit avec de gros arbres et d'une telle solidité qu'il eût pu résister facilement à toutes les attaques. On y avait placé le magasin à poudre et le matériel de la colonie. Au-dessous des forts, et dans un espace assez étendu, on éleva les habitations sur un plan circulaire. Elles étaient en gros arbres joints les uns aux autres, en forme de *blockhaus*, à l'épreuve du boulet, et crénelées, de manière qu'il eût fallu faire le siège de chacune. Au centre, dans le fond, était l'habitation du général Lallemand; un peu plus haut, sur la droite, le magasin de vivres. Le général Rigaud avait son habitation au-dessus du fort Henri, près des deux corps de garde. Le coup d'œil qu'offrait le camp était très agréable. Ce tableau agreste et grossier avait quelque chose de séduisant, dont il était difficile de se rendre compte. En avant du camp, une plaine immense. Au delà, des arbres touffus et toujours verts, dont la cime se perdait, pour ainsi dire, dans les nues. A droite, la rivière de la Trinité roulant ses ondes, arrosant les confins de la colonie, pour aller se perdre dans le golfe du Mexique.

Sur la rive opposée, des forêts qui se prolongeaient à perte de vue. La gauche et le derrière du camp étaient couverts par des forêts qui nous mettaient à l'abri des ouragans.

« Entre les heures de travail, les colons cultivaient leurs jardins; le terrain très fertile répondait à nos vœux. La végétation était très active et la terre se couvrit bientôt de plantes et de fruits. »

La colonie était composée de quatre cents individus, parmi lesquels figuraient quelques étrangers, et notamment des officiers espagnols, compagnons volontaires de nos émigrés.

Les peuplades indiennes, voisines des lieux où les colons s'étaient établis, avaient vu sans jalousie arriver les nouveaux hommes pâles. Celles dont le caractère était le plus empreint de douceur et de bonhomie natives leur avaient même envoyé une députation chargée de leur offrir le calumet de paix. Les députés indiens visitèrent le camp fortifié avec une curiosité mêlée d'une naïve admiration, et une alliance, cimentée par des présents, fut formée par le général Lallemand avec les *Chactaws*, les *Alabamas*, les *Cochatis* et les *Dancawès*.

Il semblait donc que tout devait concourir à la prospérité et au développement de la colonie naissante. Mais celle-ci ne tarda pas à voir poindre les conséquences de la faute qui avait présidé à son établissement. Elle apprit que les garnisons espagnoles de San-Antonio et de la Bahia, grossies de quelques

peuplades indiennes, s'avançaient dans l'intention déclarée de forcer la colonie aventurière à évacuer un pays qu'elle occupait sans l'autorisation de son propriétaire. A cette nouvelle inattendue, un conseil fut convoqué par le général Lallemand, et ce conseil, craignant que des hostilités prolongées n'amenassent l'épuisement total du peu de vivres que possédait la colonie, décida que le parti le plus prudent était d'abandonner le camp fortifié, d'en enlever l'artillerie et les munitions, et de se retirer dans l'île de Galveston, seul point d'où l'on pourrait se procurer des vivres, puisque là seulement on avait de libres communications avec la mer.

En conséquence, et sans avoir fait aucune tentative d'arrangement amiable avec les Espagnols, la perte de tant de travaux fut résolue et immédiatement consommée! La colonie alla se parquer, imprudent troupeau, dans une île basse, aride, dépourvue de bois et d'eau. Pour se procurer celle-ci, il fallut, tout d'abord, creuser de profondes citernes; pour vivre, il ne fallut compter que sur les provisions des magasins, sans espoir de récolte, sans possibilité de culture!... Le résultat de cette folle et fatale démarche ne se fit pas longtemps attendre. La disette arriva... Le général Lallemand prit la résolution de s'embarquer et de se rendre à la Nouvelle-Orléans, pour s'y procurer des secours. Il laissa le commandement de la colonie, désormais condamnée, au général Rigaud, vieillard âgé de près de quatre-vingts ans.

Peu de jours après le départ du général Lallemand, le commandant espagnol, qui avait pris possession du Champ d'Asile abandonné par les colons, leur envoya un parlementaire pour les sommer d'évacuer l'île de Galveston. Ils répondirent que, le général en chef étant absent, ils ne pouvaient prendre aucune détermination, et qu'ils attendraient son retour pour obéir à ses ordres. Le parlementaire se retira, et les colons, retranchés dans leur île, se croyaient du moins à l'abri de tous périls extérieurs, quand la fortune ennemie vint ajouter ses coups aux coups impuissants des Espagnols.

Ici encore je me bornerai à copier la relation de MM. Hartman et Millard, témoins et peintres de la catastrophe :

« Depuis notre retour à Galveston, le temps s'était constamment montré calme et serein ; la température était douce. C'eut été un malheur de plus, si, tourmentés par les avant-coureurs de la disette et de la misère, il nous eût encore fallu lutter contre l'intempérie des saisons. Nous en avions fait plusieurs fois l'observation, et nous nous disions : le sort ne nous est pas encore tout à fait contraire ! Nous regardions cette faveur comme un présage heureux qui nous annonçait que les privations, auxquelles nous étions forcés de nous soumettre, allaient cesser. Nous étions bien loin de nous douter que l'orage grondait sur nos têtes, et que tout ce qui nous était arrivé jusqu'alors n'était rien en comparaison des nouveaux

coups qui allaient nous être portés par la fatalité, qui semblait prendre à tâche de nous poursuivre!

« Nous étions groupés de différents côtés dans notre camp, le jour touchait à sa fin, l'atmosphère se rembrunissait, les nuages s'accumulaient, le vent commençait à s'élever, les oiseaux de mer venaient se réfugier à terre; enfin, tous les signes précurseurs de la tempête se montraient à nos yeux, sans cependant nous effrayer ni nous causer la moindre crainte. Nous nous croyions à l'abri de tout danger dans notre camp. Nos retranchements nous mettaient à l'abri du vent, et nos habitations n'étaient pas, d'ailleurs, assez élevées pour lui laisser beaucoup de prise. Comme nous en avions plusieurs fois éprouvé de semblables, nous ne soupçonnions pas qu'il pût devenir plus violent. Nous nous contentâmes d'assujettir les piquets qui ne nous parurent pas assez solides, et de nous assurer que nos embarcations étaient bien amarrées. La nuit couvrit bientôt la terre de ses sombres voiles, chacun se retira dans son humble et modeste demeure pour se livrer au sommeil. Ses pavots s'étaient appesantis sur nos paupières. Tout à coup un bruit épouvantable nous arrache au repos; le vent soufflait d'une manière effrayante; le mugissement des flots qui s'élançaient contre nos retranchements, les éclairs qui sillonnaient les nues, annonçaient le bouleversement de la nature, et nous inspiraient d'autant plus de terreur que l'obscurité profonde, qui nous environnait, ne

nous permettait pas de bien distinguer; et quoique le danger fût très imminent, il nous semblait mille fois plus grand encore.

« Enfin, la mer, franchissant ses limites, roule ses flots avec furie, inonde Galveston, et, pénétrant dans notre camp et dans nos habitations, tout est submergé. Bientôt quatre pieds d'eau nous environnent. La consternation est à son comble. Les cris du désespoir, les expressions de la douleur se faisaient entendre au milieu de cette scène d'horreur, et ils étaient bientôt couverts par le bruit des flots et des vents déchaînés, qui ressemblaient à la plus forte canonnade et à l'explosion d'une mine. Il est facile de concevoir avec quelle impatience, quelle anxiété, nous attendions le jour qui devait succéder à cette nuit éternelle et terrible, dont notre imagination exagérait encore le désastre immense.

« Il parut, ce jour qui éclaira nos pertes et l'abîme des maux prêts à nous engloutir. Nous jetâmes avec crainte et terreur des regards autour de nous. Nous redoutions de découvrir ce qui pouvait s'offrir à nos yeux, et nous ne pouvions vaincre notre curiosité. Quel spectacle douloureux! C'était l'image du chaos, de la destruction, du bouleversement de la nature, dont les lois semblaient être interverties. Les flots de la mer, qui se frappaient en sens contraires, roulaient avec fracas des débris de murs écroulés, des poutres, des solives, des tonneaux. Le village de Galveston ressemblait à un fort battu en brèche, auquel on va

donner l'assaut. Nous nous apercevions les uns les autres, sans pouvoir faire un pas pour nous secourir. Les courants étaient d'une telle rapidité qu'il eut été impossible de résister.....

« Nous croyions que le vent s'apaiserait avec le jour, que la tempête serait moins violente; vain espoir! De toutes les maisons qui étaient à Galveston, six seulement avaient résisté à la fureur des flots. Nous les voyions se briser contre les murs de l'hôpital où étaient nos malades, et y pénétrer. Nous ne pûmes tenir à ce spectacle, et, nous élançant dans l'eau, marchant dans les endroits où le sol était le plus élevé, nous parvînmes jusqu'à eux et les transportâmes, avec une peine infinie, dans la maison de M. *Laffitte* (1) qui était la plus solide. Si nous eussions tardé, la mer les eût entraînés et fut devenue leur tombeau.

« La mer grossissait toujours. Les navires et embarcations ne purent résister aux secousses réitérées des vagues; ils chassèrent sur leurs ancres et furent

(1) *Laffitte*, corsaire français, dont le nom est resté fameux et la mémoire populaire, du Nord au Sud de l'Amérique. Le principal établissement de cet homme étrange était dans l'île de Galveston, et un de ses anciens lieutenants m'y a montré l'arbre au pied duquel étaient creusés des caveaux dans lesquels il enfouissait ses richesses. Après la bataille de la Nouvelle-Orléans, dans laquelle le forban purifia sa vie passée par le baptême de l'héroïsme et du patriotisme, il disparut et nul n'a pu savoir ce qu'il était devenu.

entraînés en pleine mer. Un cri de douleur et de désespoir, que nous poussâmes tous simultanément, nous livra aux plus cruelles angoisses. Nous avions encore des vivres sur plusieurs de ces bâtiments : comment les recouvrer?..... Chacun tremblait pour ses jours. Plusieurs se rendirent dans les endroits les plus élevés, d'autres montèrent sur les baraques les plus solides pour échapper à l'inondation... Nous passâmes deux jours dans cette cruelle alternative; le troisième se présenta sous des auspices plus favorables. Le vent se calma, la mer rentra dans son lit, le ciel s'éclaircit, et, vers le soir, nous pûmes nous réunir, quoiqu'il y eût encore beaucoup d'eau, et que celle qui n'était pas encore écoulée formât des lacs dans divers endroits.

« C'était vraiment un spectacle attendrissant que de nous voir. A mesure qu'un de nos infortunés compagnons venait se joindre à nous, on le serrait dans ses bras, l'un après l'autre. On se racontait mutuellement les dangers qu'on avait courus, les craintes et les espérances qui en avaient été la suite... »

En échappant à l'inondation, les colons n'avaient évité qu'une moitié de leurs périls. La disette, déjà menaçante auparavant, était devenue plus terrible et plus menaçante encore. Une partie de leurs provisions, déjà si restreintes, avait été enlevée par la mer, et, pour surcroît de peines, leurs citernes s'étaient toutes remplies d'eau salée. Ils ne pouvaient espérer de trouver de l'eau potable que sur la terre ferme,

mais, entre cette terre et eux, il y avait un bras de mer à franchir, et toutes leurs embarcations, sans exception, avaient été entraînées par l'ouragan. Il se trouva heureusement qu'un des colons, par une prévision miraculeuse, avait rempli d'eau fraîche quelques barils, avant que les citernes ne fussent envahies par la mer. Ces gouttes d'eau inespérées furent également partagées entre tous. Deux jours après, quelques hommes qui parcouraient l'île, pour tâcher de retrouver les restes des débris enlevés par la tempête, découvrirent, à près de six lieues dans l'intérieur, deux de leurs embarcations abandonnées des flots. Ce fut une ressource précieuse. Désormais, on put passer sur la terre ferme et en amener des provisions d'eau, en attendant que celle des citernes de l'île fût redevenue potable.

Quant aux vivres, il fallut y suppléer par la chasse et la pêche ; les peuplades indiennes, qui auraient pu en procurer, n'étaient pas éloignées de moins de trente ou quarante lieues.

Cependant la colonie, réduite à ce pitoyable état, ne recevait point de nouvelles du général Lallemand. On se décida à lui dépêcher le fils du général Rigaud. Mais trente-deux jours s'écoulèrent sans qu'on entendît parler ni du premier, ni du second.

Alors le découragement se mit dans la colonie et le départ général fut résolu. La Nouvelle-Orléans fut choisie comme lieu de rendez-vous. Les uns s'y rendirent par terre, et ne vécurent que de chasse

pendant une route de cent-cinquante lieues, vers la fin de laquelle ils reçurent les rares secours de quelques habitations isolées. Les vieillards, les enfants, les femmes et quelques chefs eurent passage à bord d'une goëlette que la bienfaisance toujours soutenue du corsaire *Laffitte* mit à la disposition de ces tristes débris.

Ainsi finit la trop courte histoire du Champ d'Asile. Ainsi périt misérablement, sous de misérables obstacles, une belle et noble idée, dont la réalisation eût offert au monde un tableau plein d'intérêt et de grandeur. Le Texas, colonie impériale, asile de tant de vieux et héroïques soldats, eût occupé, dans les âges futurs, une place à côté du rocher de Sainte-Hélène. Son nom eût fait un digne pendant de ce grand nom. Là, auraient été les débris de l'empereur, ici les débris de l'Empire, mais débris féconds, renaissants de leurs cendres, et jetant les semences d'un glorieux avenir sur une terre de liberté!

J'ai parcouru avec une curiosité minutieuse toute une partie du Texas, pour voir si j'y découvrirais quelque vestige de l'établissement passager du Champ d'Asile. J'ai interrogé à cet égard les habitants des villes et des campagnes, mais je n'ai pu en trouver un seul qui sût où était ce champ oublié dans lequel nos Français ont fait leur halte d'un jour. Il règne, à cet égard, une si grande ignorance dans la nouvelle population, qu'un siècle semble avoir passé entre elle et cet événement d'hier. Le petit nombre de ceux

qui en avaient une demi-science indiquaient à mes recherches les terres voisines de la baie de Matagorda, près de laquelle est un petit endroit désigné sous le nom espagnol de *el Refugio*. Mais les pays espagnols sont pleins de ces *refugio*, qui n'ont aucun rapport avec le Champ d'Asile des colons français.

Guidé par la seule relation de MM. Hartman et Millard, j'avais remonté les bords de la rivière Trinité, jusqu'à la petite ville de *Liberty*, lorsqu'un Français, établi dans cette nouvelle et gentille cité, put enfin éclairer et diriger mes recherches. Ce brave homme est un ancien habitant originaire du Canada, qu'il quitta pour l'État de New-York; plus tard, il émigra de cette dernière province dans celle de l'Ohio; de l'Ohio il alla se fixer à Saint-Louis du Missouri, où il établit un assez grand commerce de pelleteries avec les Indiens. Mais les sauvages de ces contrées n'étant plus assez sauvages, selon son goût, il descendit dans l'Arkansas, passa la Rivière Rouge et planta sa tente au beau milieu des Indiens pur sang du haut Texas. Là, il vécut dix années, avec sa femme et un jeune enfant. Sa maison était un comptoir précieux pour les Indiens, qui s'en faisaient les défenseurs ou les assaillants, suivant leurs intérêts divers. Notre Canadien tint bon, et continua avec ses amis les ennemis son commerce mêlé d'alertes et de coups de carabine. « Pendant ces dix années, me disait-il, je fus toujours en éveil, toujours sur le qui-vive; j'eus constamment, de nuit comme

de jour, deux chevaux sellés et bridés dans mon écurie ! »

En 1832, il dit adieu aux Indiens du Texas comme il avait dit adieu à ceux du Missouri, et descendit sur les bords de la Trinité, où les essais de colonisation avaient pris un rapide essor. Aujourd'hui, désireux de terminer ses jours sur les bords de la mer, où ils ont commencé, le vieux colon s'apprête à descendre dans l'île de Galveston, la bouche du Texas. Ce sera probablement sa dernière station. Arrivé là, il aura décrit du Nord à l'Ouest, et de l'Ouest au Sud de l'Amérique septentrionale, un demi-cercle de quelques milliers de lieues, dont Galveston et Québec seront les deux extrémités !

Conduit par ce juif-errant américain, resté Français de cœur, lui qui de tant de pays parcourus en regrette un seul, la France, qu'il n'a jamais vue que dans sa pensée, je pus trouver enfin, non loin de la ville même de Liberty, l'endroit où fut le Champ d'Asile. Des travaux élevés par la colonie militaire, il ne reste aucun vestige, et j'étais prêt à rebrousser chemin, assez désappointé, quand mon Canadien me conduisit en face de quelques vieux arbres qu'il me montra du doigt. Je les examinais du haut en bas, sans rien trouver qui méritât notre examen, lorsque mon guide me fit remarquer quelques incisions hiéroglyphiques pratiquées dans le bois et sur l'écorce de ces arbres. Je m'approchai, et après avoir étudié, déchiffré, avec l'aide de mon cicérone, ces lettres

déformées par la sève et par le temps, je pus lire, sinon sans peine, du moins avec quelque certitude, les mots : *Honneur et Patrie.*

Cette devise est tout ce qui subsiste du Champ d'Asile, au Texas.

CHAPITRE IV

DE L'EMBOUCHURE DU MISSISSIPI A L'OHIO. BEAUCHAMP LE KENTUCKIEN.

En rentrant dans le Mississipi, je ne m'arrêtai pas à la Nouvelle-Orléans. Je remontai le fleuve jusqu'à l'Ohio, l'un de ses affluents. Il existe beaucoup de colons de souche française dans les villes et villages construits sur les rives du Mississipi, principalement à Natchez, immortalisé par Chateaubriand, et à Wichsburg. Il s'en trouve aussi quelques-uns à Nashville, dans le Tennessee, et à Louisville, dans le Kentucky. Mais, en général, il s'est développé sur le sol de ces divers États, une race américaine nourrie d'une sève naturelle trop sauvage pour que nos colons aient pu s'y acclimater.

Le Kentuckien n'a guère qu'un compagnon, c'est son cheval; le Tennessien qu'un ami, c'est sa carabine; le Mississipien qu'une justice, c'est son couteau à la Bowie. La loi de Lynch, code brutal de

l'infaillibilité populaire, est la loi dominante de ces contrées. On s'y déclare la guerre d'homme à homme, comme en Europe de puissance à puissance; dernièrement un duel à la carabine, de trois contre trois, a eu lieu en pleine rue, à Jakson, capitale du Mississipi. Là se jouent quotidiennement des drames monstrueux de crimes et aussi de vertus; hommes et femmes y sont taillés sur des patrons gigantesques, au moral comme au physique; leur nature inculte a, tout à la fois, l'âpreté et la richesse de ces gangues informes mélangées d'or et de sable. Les chroniques de ces jeunes pays sont marquées de traits inouïs et de caractères sans seconds. Comme les hommes ne se peignent jamais mieux que par leurs actions, je choisirai, entre mille, l'histoire suivante, traduite sur la confession écrite du principal personnage, et qui n'a rien perdu de sa vérité, comme peinture locale, pour être déjà vieille de quelques années.

En 1821, vivait dans le Kentucky une jeune fille d'honorable extraction, et qui, par sa haute intelligence, son amour des lettres, son intrépidité mâle et sa beauté angélique, s'était fait la réputation d'une Corinne. On citait les vers d'Anna Cook avec autant d'enthousiasme que les traits de son courage.

Un Kentuckien, dont la réputation n'était pas moindre que celle d'Anna Cook, le colonel *Sharp*, attorney général, l'orateur le plus brillant de la législature de Francfort, devint épris d'Anna Cook, demanda sa main, et, cette demande agréée, en profita pour

faire tomber la confiante jeune fille dans le piège le plus honteux que la séduction ait jamais ourdi. Anna devint mère, Sharp se retira, et abandonna sa victime à tous les anathèmes d'une opinion d'autant plus inexorable en ses censures qu'elle avait eu jadis plus de louanges à prodiguer. Le public est un ennemi qui se démasque au premier revers et se venge impitoyablement de ceux qu'il a flattés. Anna Cook l'éprouva. Rejetée du monde, elle jura haine au monde, et se retira dans une campagne isolée, avec sa vieille mère et quelques serviteurs. L'enfant de son amour et de son malheur était mort peu de jours après sa naissance.

Cette affaire avait fait beaucoup de bruit.

Un homme, descendant d'une ancienne famille française, *Beauchamp*, en fut vivement frappé. Beauchamp se destinait au barreau, et devait être dirigé dans cette carrière par le colonel Sharp. Des conventions avaient été faites entre eux à ce sujet. Beauchamp les rompit soudain, et se rendit chez son père qui se trouvait habiter dans le voisinage des lieux où miss Anna s'était retirée. Là, Beauchamp n'eut plus qu'une pensée, ce fut de voir et de connaître la victime de Sharp. Ce qu'il mit de patience et d'efforts pour parvenir à ce but est chose impossible à décrire. Il lui fallut des mois entiers pour forcer cette porte défendue par la haine, gardée par la douleur. Mais Beauchamp était aussi tenace en sa résolution qu'Anna Cook était persévérante dans la sienne. En-

fin, et grâce à l'intervention d'une de ses sœurs, il fut reçu comme ami et voisin dans cette maison qui n'avait plus à l'entour d'elle ni amitié ni voisinage. Beauchamp aima miss Anna Cook.

Quand il osa lui en faire l'aveu, elle se retourna lentement vers lui, le regarda, et lui dit : « Beauchamp, je ne serai jamais la femme d'aucun homme..... à moins qu'un homme ne vienne me demander ma main en tenant dans la sienne la tête du colonel Sharp. Voilà tout.... » Beauchamp ne répondit rien; mais quelques instants après, il l'arrêta par le bras et lui dit : « Anna, je suis votre homme ! »

Peu de jours après, Beauchamp partit. Il alla à Francfort, capitale du Kentucky, où résidait le colonel Sharp. « J'arrivai sur le soir, dit-il, je rencontrai bientôt le colonel. Il vint à moi de la façon la plus cordiale. Je lui pris le bras, en lui disant que j'étais venu tout exprès pour lui parler d'affaires, et je le priai de faire un tour de promenade avec moi. Nous descendîmes le cours de la rivière jusqu'au dehors de la ville. Il faisait nuit, nous étions dans un endroit désert; nous entendîmes les différentes cloches des hôtels qui sonnaient le souper. M'arrêtant alors, je demandai, sans préambule, au colonel, s'il se rappelait les dernières paroles que miss Anna Cook lui avait dites ? Il devint pâle comme un cadavre et immobile comme une statue. « Colonel Sharp, lui dis-je, quand vous avez abandonné miss Anna, elle vous a prédit que le ciel enverrait un homme à sa vengeance.

Je suis cet homme. Je viens, envoyé par miss Anna, pour vous tuer. Voulez-vous vous défendre? voilà deux poignards. Elle m'a dit que vous étiez un lâche et que vous ne vous défendriez pas en homme. Le ferez-vous ou non?.... Répondez donc, ou je vous tue. — Mon cher ami, me répondit-il, je ne puis me battre à cause de miss Anna. Je suis si coupable, que si elle avait eu un frère qui fût venu me provoquer, je me serais laissé tuer plutôt que de commettre un nouveau crime envers elle ou les siens. » A ces raisons, il ajouta mille lâches prières, mêlées de pleurs plus lâches encore; enfin, il s'offrit si piteusement aux coups de Beauchamp, que jamais le bras de celui-ci ne put descendre sur un tel adversaire. Il n'avait pas prévu ce genre de défense, et se trouva au dépourvu devant cette faiblesse, comme un autre l'eût été devant l'intrépidité. Il congédia Sharp ignominieusement, en lui déclarant, toutefois, que sa couardise ne lui serait pas toujours un bouclier aussi sûr, et que tôt ou tard, il le tuerait.

De toutes les choses que la peur avait suggérées à Sharp pour le salut de ses jours, une seule frappa Beauchamp : « Vous n'avez aucun droit de prendre la défense de miss Anna, lui avait dit le colonel, puisque vous n'êtes ni son parent, ni son mari. Voulez-vous donner à penser que vous êtes son amant? » Beauchamp trouva qu'il y avait là de la logique, à défaut de cœur. Il en fit part à Anna Cook, et elle consentit à l'épouser, afin qu'en lui donnant le titre de

mari, elle lui conférât celui de son vengeur légitime. Pourtant, cette femme inflexible ne renonça qu'avec répugnance à ses premières résolutions, et, avant que son mariage pût s'accomplir, elle conçut le dessein de tuer de sa propre main l'homme qui, selon sa pensée, ne devait plus être sur la terre, quand elle allait remettre son passé et son avenir à un autre. Le colonel Sharp était alors à *Bowling-Green*, non loin d'elle, elle lui écrivit pour lui demander un rendez-vous, expliquç et justifié avec une adresse, une perfidie d'esprit, qui ne forment pas un des contrastes les moins remarquables de ce fier caractère. Sharp fixa un rendez-vous. Joyeuse, Anna Cook ne cessa de s'exercer à manier des pistolets, et elle était devenue, dit Beauchamp, d'une adresse effrayante dans cet exercice, quand le colonel Sharp, servi par son instinct, quitta le pays et manqua au rendez-vous.

Anna et Beauchamp se marièrent dans l'été de 1824. La cérémonie nuptiale ne fut pour ces deux conjurés qu'une consécration de leur projet de meurtre. Il ne leur en devint que plus saint. Mais tous les efforts de Beauchamp pour retrouver Sharp furent longtemps inutiles. Ses lettres, signées de faux noms, et contenant de faux prétextes, ses démarches, ses ruses incroyables, tout échoua, jusqu'à l'époque où les élections commencèrent. Le colonel Sharp était, dans le Kentucky, le chef du parti démocrate, alors appelé *de la nouvelle cour ;* il était le plus ferme soutien du candidat de ce parti au siège gubernatorial, et lui-même

se présentait aux élections des chambres représentatives. C'était pour Beauchamp une occasion sûre de le rencontrer. Il résolut de ne pas la manquer. En même temps, il prit les précautions les mieux conçues pour éviter d'être arrêté, après le meurtre, ou d'être convaincu, après son arrestation. « Ma femme et moi, dit-il, travaillions à l'accomplissement de notre œuvre avec le sang-froid et l'ardeur qui se puisent dans la conscience d'un droit ou plutôt d'un devoir. Cela ne nous empêchait pas, cependant, de prévoir et d'imaginer tous les moyens possibles d'échapper à la justice des hommes. Dans une pareille cause, nous ne pouvions et nous ne voulions nous en remettre qu'à celle de Dieu ! Aussi puis-je dire que jamais vengeance n'a été méditée et étudiée avec plus de soins minutieux, depuis que le monde est monde. »

Les deux époux commencèrent par annoncer à l'avance leur intention d'émigrer dans l'État de Missouri. Beauchamp y fit un voyage afin de s'y procurer des vêtements inconnus. Il vendit ses propriétés, acheta des chevaux et un wagon, engagea des compagnons de voyage, fixa le jour de son départ, et s'arrangea de façon qu'un procès commencé contre lui fût repris, pendant ce temps, devant les tribunaux de Francfort. Il s'arrangea de même pour que la nouvelle en fût transmise par son avocat, complice innocent, au moment où amis et parents étaient rassemblés chez lui pour les adieux du départ. Son voyage

à Francfort se trouva ainsi expliqué pour tous, en présence de tous ; et ce dessein, si profondément mûri, parut à tous un accident accueilli comme un fâcheux contre-temps. Quelques jours auparavant, Beauchamp avait appris que le colonel Sharp, violemment attaqué dans un *meeting* pour sa conduite envers miss Anna Cook, avait eu l'infamie de chercher à se justifier en déclarant à quelques personnes que miss Anna Cook l'avait trompé avec un mulâtre. Le misérable ajoutait que l'enfant de miss Anna Cook portait les marques évidentes de son origine, et qu'il possédait, à cet égard, une attestation de la sage-femme. Cette dernière lâcheté, immédiatement démentie par la sage-femme, aurait suffi pour graver, en traits de feu, le désir de la vengeance dans le cœur de Beauchamp, si, sur le granit de son âme, cette vengeance n'avait déjà été irrévocablement écrite.

Il avait décidé qu'il attendrait que les élections fussent terminées avant de tuer Sharp. Si le parti *de la vieille cour* était vainqueur, il espérait que le gouverneur, dont il était connu, userait de son droit de grâce envers lui, dans le cas où il serait arrêté ; si les démocrates étaient vainqueurs, au contraire, il espérait que cette faction attribuerait l'assassinat de son chef à ses ennemis politiques, et en ferait une affaire de parti. Les soupçons se trouveraient ainsi détournés de lui, Beauchamp, par l'intérêt même et les passions de ceux qu'il avait le plus à craindre.

La justesse de ce jugement se trouva remarquablement vérifiée dans l'avenir.

Beauchamp arriva à Francfort au commencement de la nuit. Il se fit servir à souper dans l'hôtel où il était descendu, puis, s'enfermant dans sa chambre, il s'y travestit de la tête aux pieds. « En traversant le Tennessee, dit-il, j'avais aperçu au pied d'un arbre le vieux chapeau d'un nègre qui travaillait près de là. J'avais pris ce chapeau, en laissant un dollar à la place. En outre, j'avais un masque de soie noire qui, le soir, me donnait exactement l'apparence d'un nègre, tant *ma femme l'avait bien taillé et adapté à ma figure*. Je mis, pour toute chaussure, deux paires de chaussons de laine, afin de préserver mes pieds dans ma fuite, et d'empêcher qu'on ne découvrît ma direction au bruit de mes pas, si j'étais poursuivi. En même temps, je fis un petit paquet de mes habits ordinaires, de mon chapeau et de mes souliers, et je les portai dans un endroit retiré sur les bords de la rivière, afin d'aller les revêtir, après l'œuvre consommée. J'étais sorti de l'hôtel sans que personne ne m'eut ni vu, ni entendu. J'avais pris sur moi un grand couteau de boucher, que ma femme *avait aiguisé elle-même* depuis plusieurs mois, afin que personne ne pût le reconnaître comme ayant été en ma possession.

« En passant devant la *Mansion House*, j'aperçus le colonel Sharp dans le salon. Je savais qu'il était un habitué de cette maison, et je résolus d'attendre

qu'il rentrât chez lui pour l'attaquer. J'errai donc devant sa porte et les alentours. Il rentra enfin, mais accompagné de son frère. J'attendis que celui-ci fût reparti... Il n'y avait pas de clair de lune, mais les étoiles jetaient assez d'éclat pour qu'on reconnût le visage d'un ami. Je tirai mon couteau, et m'avançai vers la porte. Je frappai trois coups. —« Qui est là ? demanda de loin le colonel Sharp. —Covington, » répondis-je, en imitant la voix de ce personnage, ami du colonel. J'entendis bientôt les pas de celui-ci sur le parquet. Je vis, en regardant sous la porte, qu'il approchait sans lumière. J'ôtai le masque qui me couvrait la figure, et, quand le colonel ouvrit la porte, je le saisis de ma main gauche, comme avec une main de fer. La violence de l'étreinte le fit reculer. Il chercha à dégager son bras, et me dit : « Lequel des Covington êtes-vous donc ? — John Covington. — Je ne vous connais pas. — Venez à la lumière, et vous me reconnaîtrez. » Je l'entraînai vers la porte, et là, découvrant entièrement mon visage, je le regardai en face. « Grand Dieu, c'est lui! » s'écria-t-il avec effroi, et faisant un effort pour retirer son bras d'entre mes mains, il retomba sur les genoux. Je lâchai son poignet, et le saisissant à la gorge : « Meurs, misérable ! » lui dis-je, et je lui plongeai mon couteau dans le cœur. Au moment où je retirai mon arme, il se dressa sur les genoux, et chercha à m'enlacer de ses bras, en disant : « Grâce, M. Beauchamp ! » Je le frappai à la face de ma main

gauche, et il retomba de toute sa longueur sur le plancher. Voyant approcher de la lumière, je m'éloignai de quelques pas et remis mon masque. Puis, je revins près de la porte, pour entendre s'il pouvait parler. Sa femme éplorée l'interrogeait, mais il ne répondait pas. Bientôt le docteur Sharp, son frère, arriva, et il s'écria immédiatement : « Grand Dieu ! c'est Beauchamp qui a fait cela, je m'y étais toujours attendu ! »

« La ville ne tarda pas à être en rumeur, et la maison à se remplir de monde. Je restai dans les environs pour entendre ce qui se dirait. J'allai même regarder à l'une des fenêtres pour voir dans les appartements; mistress Sharp m'aperçut, et cria à la compagnie qu'elle venait de voir le meurtrier. On se mit à ma poursuite, mais je dépistai promptement tous les poursuivants ; je descendis le long de la rivière, repris là mes habits ordinaires, et, faisant un paquet de mon couteau sanglant et de mes vêtements de nègre, j'y attachai une pierre, et lançai le tout au fond de l'eau. En rentrant en ville, je passai encore devant la maison du colonel Sharp, pour entendre ce qui s'y disait. Mais, alors, tout était dans le silence. Je regagnai mon hôtel, et, ôtant mes souliers, je montai à ma chambre sur les mains et les genoux, comme un chat, et si doucement que personne n'eût pu entendre mon pied sur le plancher. Je lavai mes mains, et me couchai, en m'attendant bien à être arrêté le lendemain. Mais tels étaient les

sentiments de satisfaction qui prévalaient en moi, et ma résignation parfaite aux volontés du ciel, après l'accomplissement d'une œuvre méditée si longtemps, qu'au bout de cinq minutes, je m'endormis, et je ne me réveillai, le lendemain matin, qu'au bruit de la maison.

« Il se trouva que le maître de l'hôtel était un parent du colonel Sharp. Frappé de mon nom et des soupçons que le frère du colonel avait, du premier coup, élevés contre moi, il monta brusquement à ma chambre. Je le saluai très poliment. « Savez-vous, me dit-il, quel est l'homme qui a tué le colonel Sharp, cette nuit ? » Je feignis un grand étonnement, et m'écriai : « Est-il possible ? Quoi ! le colonel Sharp... — Est mort, acheva-t-il. — Et comment a-t-il été tué ? Dans un duel ? — On l'a assassiné. » Et il s'apprêta à me quitter. « De grâce, lui dis-je, restez un peu, et donnez-moi quelques détails sur cette horrible affaire. — Je ne puis vous en dire davantage, » répliqua-t-il, et il s'éloigna. — Je n'avais pas fort aimé la manière dont il était entré, mais je vis qu'en sortant, ses soupçons étaient presque écartés par la contenance impassible que j'avais gardée. Je descendis au salon, je déjeûnai, et causant amicalement avec la dame de la maison, je lui demandai si l'on avait des soupçons sur le meurtrier. Après quoi, je m'occupai des affaires qui réclamaient mon attention.

« Quand je rentrai à l'hôtel, j'eus un nouvel inter-

rogatoire à subir de la part de mon hôte : « Monsieur Beauchamp, me dit-il, quelle est votre profession ? — Avocat, monsieur. — Ne m'avez-vous pas dit que vous habitiez le comté de *Simpson ?* — Oui, monsieur. — Êtes-vous marié ? — Oui, monsieur. — Qui avez-vous épousé, Monsieur Beauchamp ? — Miss Anna Cook, monsieur. » Je vis, à ces mots, sa face déjà rembrunie devenir plus sombre encore. J'avais bien deviné que c'était là le point dont il voulait s'assurer, mais j'avais répondu à ses impertinentes inquisitions avec la bonhomie la plus grande, comme si cela avait été une conversation toute naturelle. J'annonçai de même mon intention de me remettre en route, et je sortis de Francfort sans nouvel incident.

« A deux ou trois milles de la ville, je m'aperçus que j'avais oublié dans ma chambre mon mouchoir de poche, et me rappelant que, quelques jours auparavant, j'avais saigné au nez dans ce mouchoir, j'entrevis de quelles déductions cette découverte pouvait être l'objet pour des esprits prévenus. Je fus tenté de retourner sur mes pas pour chercher ce mouchoir, mais je réfléchis que c'était appeler sur lui l'attention qui peut-être ne s'y fixerait pas. Je continuai mon chemin.

« Dans la soirée du quatrième jour, j'arrivai à la maison. Mon retour n'avait pas dépassé de quinze minutes l'époque que j'avais fixée à ma femme. Elle se promenait sur le chemin par lequel je devais venir, et était dans une grande anxiété. D'aussi loin que je la vis seule, j'agitai en l'air un petit drapeau en signe

de victoire. Elle courut à ma rencontre et se prosterna devant moi. Elle versa un torrent de larmes et remercia le ciel qui l'avait enfin vengée de toutes les misères qu'un félon avait répandues sur elle et sur sa famille. Entourant mes genoux de ses mains, elle appela sur moi la bénédiction de son père, de ses frères et sœurs morts, les priant d'être mes intercesseurs, dans le ciel, auprès de la Divinité juste, et de me préserver de toute peine pour la légitime action que je venais d'accomplir. Alors, se levant toute en pleurs : « Êtes-vous sain et sauf, mon époux? » me dit-elle. Je l'assurai que, désormais, j'étais au-dessus de tout ce que les hommes pourraient me faire, puisque celui qui l'avait outragée était enfin puni par moi. Je lui racontai toutes les circonstances de mon action vengeresse, et je crois qu'il n'y eut jamais sur terre d'êtres plus heureux que nous le fûmes ensemble en ce moment. J'étais convaincu, cependant, qu'on devait être à ma poursuite, et je m'attendais à voir arriver les *watchmen* dans la nuit même. D'abord, ma femme et moi, nous fûmes d'avis de nous défendre, au besoin, et de chercher à sortir des États-Unis. Mais, le lendemain, je pris la résolution de mourir plutôt que de quitter mon pays. Il n'y avait pas la plus petite preuve contre moi, et je me décidai à supporter tranquillement toutes les investigations possibles. »

Beauchamp, en effet, ne tarda pas à être arrêté. Il se livra aux agents judiciaires sans difficulté, à la

condition toutefois qu'ils lui laisseraient son couteau poignard, et que, prisonnier sur parole, il voyagerait avec eux en pleine liberté. Ces conditions accordées, il reçut ses hôtes très cordialement. Après s'être rafraîchis, les alguazils lui dirent qu'on avait pris la mesure des souliers de l'assassin, qui s'était enfui à travers le jardin et y avait laissé l'empreinte de ses pas. Après cette annonce préparatoire, ils lui demandèrent très poliment à prendre la mesure de ses souliers. « Cela me plut infiniment, dit Beauchamp, parce que j'étais sûr que les empreintes du jardin n'étaient pas les miennes. Mais quel fut mon effroi, quand je vis que mon soulier répondait exactement à la mesure que ces messieurs lui comparaient. « C'est bien cela, c'est bien cela! »s'écrièrent-ils avec une joie qui n'était pas d'une très parfaite révérence. Mais, comme ils m'assurèrent que les empreintes originales avaient été conservées bien intactes sur le sol du jardin, j'en appelai avec confiance à un plus fidèle examen. »

Il se mit en chemin avec ses compagnons judiciaires. Ceux-ci avaient sur eux le mouchoir laissé par Beauchamp dans l'auberge de Francfort, mais ils ne le lui montrèrent qu'après qu'ils furent en route, en lui disant que ce mouchoir avait été trouvé devant la porte du colonel Sharp. Cette inexactitude étonna Beauchamp, mais il fut encore plus étonné, quand il apprit que la famille Sharp et la législature du Kentucki fourniraient des indices contre le meurtrier, et que le porteur de son mouchoir avait juré l'avoir

trouvé devant l'escalier du colonel Sharp. Il comprit, dès lors, qu'il avait à craindre plus que la vérité même dans la lutte qu'il aurait à soutenir !

« Le mouchoir étant le mien, dit-il, je vis quel danger il y avait pour moi que quelques-uns de mes voisins le reconnussent, après le faux serment de celui qui l'avait livré à la justice. Je rêvai donc au moyen de m'en emparer. Mes gardiens aimaient beaucoup boire. Le second jour de notre voyage, nous nous arrêtâmes dans une auberge pour y passer la nuit. Nous soupâmes, puis on parla de se coucher. Il y avait dans la chambre deux lits seulement, l'un pour moi, l'autre pour ceux de mes gardiens qui devaient se reposer, tandis que leurs compagnons veilleraient sur moi. Ce soir-là, j'amuzai mes partners par une foule de facéties, afin de les faire dormir tard, mais vite et profondément. Après le souper, je leur avais demandé à voir le mouchoir. Ils me le donnèrent, et, en l'examinant, je remerciai hautement le ciel de ce qu'il avait permis que cette pièce importante fût trouvée. Je dis que ce mouchoir ferait mon salut, parce qu'il mettrait à même de découvrir le vrai coupable, et je le leur remis, en les priant de le garder bien soigneusement. Je remarquai quel fut celui qui le prit et le mit dans sa poche. Je fus pour celui-là plein de prévenances, et, comme il devait coucher, lui troisième, sur un lit de camp, je l'invitai à partager le mien. Il accepta de grand cœur, et je le vis mettre sur une chaise, au pied du lit, son habit,

dans la poche duquel était le mouchoir. Avant de me coucher, je me promenai de long en large dans la chambre, et, en passant près de la chaise, j'en ôtai, sans affectation, l'habit, que je jetai sur le lit. Puis, je me préparai à me coucher. Mais je me plaignis du froid, et, disant que j'étais fort frileux, je demandai mon manteau, et priai qu'on fît un meilleur feu. J'étendis mon manteau sur le lit, par-dessus l'habit que j'y avais jeté, et, dans cette opération, j'enlevai le mouchoir de la poche de ce dernier. Je me plaignis de nouveau du froid, pour avoir un prétexte d'aller tisonner le feu. Il y avait un de mes gardiens qui se tenait appuyé latéralement contre un des chambranles de la cheminée, le dos tourné au feu. Je m'assis sur un escabeau de bois entre lui et le foyer. Deux autres gardiens veillaient aussi, mais l'un d'eux avait tellement bu qu'il sommeillait malgré lui sur sa chaise. Je profitai du moment où le troisième avait les yeux détournés, pour prendre le mouchoir, que j'avais glissé dans mon pantalon, et pour le jeter au feu, en le couvrant d'un énorme morceau de bois. Il fut consumé en un instant. »

Plus tard, quand le mouchoir ne se retrouva plus, Beauchamp fit faire à ses gardiens mille recherches à lasser la patience la plus robuste, et finit par accuser ses ennemis d'avoir détruit cette pièce, parce qu'elle devait être une preuve éclatante de son innocence. Mais tant d'adresse et de présence d'esprit ne devaient pas le sauver!

En premier lieu, cependant, les choses tournèrent comme il l'avait prévu. Les démocrates crièrent que le meurtre de Sharp était une vengeance politique, que le colonel était tombé martyr de son dévouement aux intérêts populaires. La famille du colonel, et surtout son frère, ne partageaient pas cette pensée, mais l'amour-propre l'emporta en eux sur l'amour même de la vengeance, et ils préférèrent laisser croire que le chef de leur famille était mort victime d'une cause sainte, plutôt que d'avouer qu'il avait porté la peine d'un crime honteux. Mais, de leur côté, les whigs repoussèrent l'accusation que leurs adversaires voulaient faire peser sur eux; leur intérêt était de démontrer que le crime était une vengeance personnelle, et ils exhumèrent de la vie passée du colonel l'histoire de la séduction, qui avait pu et dû attirer un tel châtiment sur la tête du coupable. Leurs efforts de défense étaient autant d'accusations qui retombaient, de toute leur logique, sur Beauchamp, et celui qui était whig de, cœur et qui avait compté sur l'appui des whigs, se trouva dénoncé et poursuivi indirectement par eux! Dans cette lutte ardente des passions opposées, la famille Sharp fut contrainte d'en revenir à Beauchamp, mais elle chercha, étant forcée d'accepter l'homme, à recouvrir et à masquer d'une haine politique la haine privée de l'époux d'Anna Cook. On stipendia de faux témoins, et Beauchamp fut convaincu, par leurs dépositions d'avoir conspiré, par inimitié politique, la mort du colo-

nel Sharp. Cette affaire fut un amas monstrueux de parjures et d'impudeurs judiciaires. Beauchamp, pourtant, eût probablement échappé à cette redoutable conjuration du mensonge, si un traître, dévoué en apparence, n'avait su arracher à sa femme éplorée un billet secret qui, livré à la justice, devint la perte de l'accusé.

Quand il fut condamné, Beauchamp se leva et dit à ses juges : « Vous avez accompli la plus grande iniquité légale qui se puisse ouïr sous le ciel; votre arrêt n'est qu'un tissu d'erreurs, comme les dépositions de mes accusateurs n'ont été qu'un tissu de mensonges; vous êtes des assassins devant la loi, et pourtant, rendez-en grâce au ciel, vous êtes des juges devant sa justice; car il est vrai que je suis coupable. Mais je demande qu'il soit sursis à mon exécution jusqu'à ce que j'aie pu laisser à terre ma confession écrite et démontrer comment un criminel a pu être iniquement condamné, et tomber martyr des lois des hommes, quand il était coupable devant celles de Dieu. »

L'opinion publique fut tellement agitée par cette allocution, et la curiosité de tous devint chose si puissante et si menaçante à la fois, que le gouverneur du Kentucky n'osa rejeter la demande de Beauchamp. Sa *confession* fut publiée en juillet 1826, et jamais livre ne causa plus de tumultueuses sensations en Amérique.

Immédiatement après la condamnation de Beau-

champ, sa femme avait demandé à être enfermée auprès de lui. Décidée à mourir avec celui qui mourait pour elle, elle lui montra, en entrant dans son cachot, du poison et un poignard. Après que cette étonnante femme eût tracé ses adieux au monde dans une pièce de vers, admirable de force et de sombre poésie, elle et Beauchamp se partagèrent le poison, demandèrent par écrit à être ensevelis dans le même cercueil, se mirent en prières, et attendirent la mort, en se tenant dans les bras l'un de l'autre. Deux fois la mort trompa leur attente, deux fois le poison vit émousser sa force contre ces natures plus fortes que lui. Alors Anna Cook, l'intrépide Anna Cook, se leva de son lit de douleur, prit son poignard et le donna à Beauchamp qui se frappa le premier. A peine l'arme avait-elle pénétré dans le sein de celui-ci, qu'Anna l'arracha avec enthousiasme et, à son tour, se frappa mortellement.

L'heure du supplice approchait. Beauchamp fut trouvé, par ses geôliers, baigné dans son sang, mais vivant encore. On se hâta de le transporter à l'échafaud. Avant d'y monter, il exigea qu'on lui fît voir une dernière fois sa femme agonisante. Conduit près d'elle, il lui prit la main, chercha les dernières pulsations de son cœur, et, entouré de femmes qui fondaient en larmes, il dit : « Adieu, enfant du malheur ! Tu es maintenant à l'abri de la langue des méchants. Pour toi j'ai vécu, pour toi je meurs. Au revoir ! » Il l'embrassa, et fut porté sur l'échafaud où il mourut

avec un stoïcisme qui glaça d'admiration tous les assistants.

Son vieux père vint réclamer son corps et celui d'Anna Cook, et, selon leur dernier vœu, il les ensevelit tous deux dans le même cercueil.

CHAPITRE V

LA LANGUE FRANÇAISE A LA LOUISIANE ET AU CANADA.

Rentré à la Nouvelle-Orléans, je m'occupai spécialement de cette terre restée la plus française de toutes dans l'Union américaine. La première chose qui me frappa, ce fut l'antagonisme existant entre la population d'origine créole et la population anglo-américaine qui venait, du Nord et de l'Ouest, envahir le sol louisianais. Cette invasion ravivait, loin de l'affaiblir, les sentiments français des créoles, qui traitaient de renégats ceux d'entre eux qui entraient dans les familles américaines et en épousaient les goûts avec les filles. « Aussitôt qu'un créole s'unit à des Américains, me disait-on, il affecte de ne plus parler français, ne porte plus d'habillements français, et ne boit plus que par exception des vins français. Il leur préfère le sherry, le madère ou la bière, et porte des habits, des chaussures et des chapeaux venant de Boston. »

Je constatai, en effet, bien vite la vérité de cette observation, qui démontre une curieuse corrélation entre le langage et les goûts. On désapprend à aimer les choses du pays dont on désapprend l'idiome.

Pour soustraire leurs enfants à cette influence, les vieux écoles ne leur faisaient pas apprendre l'anglais. Le remède était pire que le mal, car les jeunes gens se voyaient enlever dans les banques, dans les maisons de commerce et dans les emplois publics, les places qu'on donnait de préférence aux hommes du Nord parlant les deux langues. Pour être aveugle par son excès, cette fidélité à l'idiome de la mère patrie ne me touchait pas moins profondément.

Je la retrouvai avec plus de vivacité encore dans le Bas Canada, qui, lorsque je le visitai, sortait tout meurtri d'une lutte sanglante, tentée par le célèbre Popineau contre la domination anglaise. Le culte de la France avait été entretenu là principalement par le clergé catholique, chez lequel l'intérêt religieux se trouvait d'accord avec le patriotisme. Résister à l'anglification, c'était résister au protestantisme. Dès lors, pour les descendants de nos Bretons et de nos Périgourdins, l'ancienne patrie se confondait avec l'Église. Les Anglais comprirent alors que leurs vrais adversaires, ceux qu'il fallait vaincre pour arriver à la conquête complète du pays, c'étaient les prêtres, c'étaient les jésuites, leur principal bataillon. Mais ce bataillon a été plus fort qu'eux; les jésuites ont été moins faciles à réduire que nos soldats; ils

ont conservé moralement à la France la colonie qu'elle avait perdu militairement. C'est un résultat bizarre, qui prouve que la foi est plus forte que la force même.

Le spectacle de cette résistance patriotique, que je retrouvai à Saint-Louis-de-Missouri aussi bien qu'à Québec, dans l'île de Cuba aussi bien qu'au Mexique, me décida, comme par entraînement, à m'associer à elle en créant un journal qui la soutînt et la défendit. Parmi ceux qui m'y encouragèrent le plus vivement, étaient M. Charles David, consul de France à la Nouvelle-Orléans, patriote très ardent, M. Mollien, consul général à la Havane, et Pierre Soulé, avocat français, devenu l'illustration la plus retentissante alors du barreau de la Nouvelle-Orléans. J'aurai plus d'une fois à parler de lui et de sa carrière romanesque.

Mon dessein étant arrêté, je choisis New-York comme lieu de publication de mon journal, parce que c'était la ville la plus rapprochée de l'Europe, et à distance à peu près égale des populations d'origide française, auxquelles je voulais servir de point de ralliement. J'élevai cette tribune sur les débris d'un journal français créé, en 1828, à New-York, sous le nom de *Courrier des États-Unis*, par Joseph Bonaparte, qui, en quittant l'Amérique pour l'Angleterre, après 1830, vendit cette feuille à un libraire Allemand nommé Beer. Le libraire venait de mourir quand j'arrivai à New-York, et ses héritiers m'offri-

rent de me céder la feuille, qui ne s'occupait plus guère que de reproductions littéraires, mais n'avait pas moins conservé en tête de sa première page un immense aigle impérial aux ailes déployées. Je l'achetai pour garder, comme entrée de jeu, ses huit ou neuf cents abonnés. Ils me restèrent tous fidèles, quoique j'eusse un peu déchiré le cœur de quelques anciens bonapartistes en faisant disparaître *leur* aigle du fronton de ma feuille. Mais ils se réconcilièrent avec moi après la publication de mes premiers articles, dans lesquels je disais que je ne venais pas entreprendre une œuvre de parti, mais une œuvre nationale, que je n'avais pas d'autre drapeau que celui de la France, et que mon but était de rallier autour de ce drapeau, non seulement les Français de toute opinion établis volontairement en Amérique, mais encore les anciens Français détachés de la mère patrie par les vicissitudes de notre histoire. Cet appel trouva de l'écho dans tous les cœurs, et le nouveau *Courrier des États-Unis* devint rapidement le journal de toutes les parties du nouveau monde sur lesquelles se trouvaient des Français.

ŒUVRE DES

CHAPITRE VI

LES AMÉRICAINS AIMENT-ILS LES FRANÇAIS?

Mais, en me posant dans l'Amérique du Nord comme défenseur de la France, j'avais entrepris une tâche qui me fit une position plus délicate et plus difficile que je ne m'y étais attendu. Les Américains, il faut le dire, n'ont jamais eu pour la France et pour les Français que des sympathies de *pure* forme et de convenance nécessaire en certaines circonstances officielles. Ils sont restés Anglais de goût, de mœurs et de religion, quoique détestant, ou plutôt jalousant politiquement et commercialement l'Angleterre. Les Anglais sont pour eux des rivaux plutôt que des ennemis. Vis-à-vis des Français, il n'y a pas de sentiment d'inimitié dans le cœur des Américains, mais il n'y a pas non plus d'amitié vraie, parce que leur génie est tout à fait différent du nôtre. Les services que nous leur avons rendus, en contribuant à leur indépendance, n'ont laissé en eux qu'une

gratitude platonique qui s'était éteinte dès les premières années de la république fondée par nos pères en 1792.

Je trouve la conduite des Américains envers la France, à cette époque relatée, dans la *Presse* du 28 octobre 1860, par Alphonse Peyrat, son rédacteur en chef, dont j'étais alors le collaborateur, en réponse à un article de l'*Opinion nationale* qui parlait de l'invariable reconnaissance des États-Unis envers la France. « La République française, dit M. Peyrat, en proie aux plus affreux déchirements intérieurs, avait à soutenir au dehors une guerre acharnée, à déjouer une formidable coalition. Sa position à l'égard de l'Europe était très simple : tous les États étaient armés contre elle, elle n'avait point d'amis. Vainement elle voulut lier à sa cause celle de tous les peuples opprimés, tous l'abandonnèrent. Dans sa détresse, elle crut pouvoir compter sur les États-Unis, dont elle avait assuré l'indépendance, auxquels elle avait donné son or, ses vaisseaux et son sang. L'idée ne lui vint pas qu'en face de l'Europe coalisée pour l'affamer, la démembrer et l'asservir, les Américains pussent l'abandonner, encore moins la trahir.

« Elle avait trop compté sur leur reconnaissance. Les États-Unis, marchands avant tout, et cédant à l'appât des immenses bénéfices que leur offrait le marché anglais pour la vente du coton, abaissèrent devant leurs anciens maîtres la dignité et l'indépen-

dance de leur pavillon. Oubliant les solennels engagements contractés avec la France, après la guerre où elle avait pris une si large part, ils signèrent, le 19 novembre 1794, un traité secret qui reconnaissait à l'Angleterre le droit de confisquer tout navire convaincu d'avoir à son bord des marchandises appartenant à l'ennemi, et cet ennemi c'était la France.

« Ce traité fut tenu si secret que le Directoire n'en eut connaissance qu'en 1796. L'indignation de la France éclata sans retenue; à la trahison, elle répondit par la violence ouverte. Au lieu de ne frapper que les coupables, elle enveloppa tous les neutres en masse dans son ressentiment. Le 18 janvier 1798, le Directoire déclara de bonne prise tout bâtiment chargé de marchandises anglaises, et interdit l'entrée des ports français à tout navire convaincu d'avoir touché un port ennemi. Les neutres invoquèrent en vain le droit et l'équité; ceux qui échappaient à l'amirauté anglaise étaient frappés par les tribunaux français. Il n'y eut plus sur mer que des ennemis; tout navire rencontré fut pris, et tout navire pris fut condamné.

« Ce que le gouvernement des États-Unis avait fait en 1794, les citoyens américains le firent en 1807, lorsque le décret de Milan du 17 décembre eut répondu aux fameux ordres du Conseil du 18 et du 26 novembre. Ils avaient un intérêt immense, intérêt d'honneur et de prospérité, à soutenir la France et à faire respecter leur neutralité, qui, jusque-là, n'avait été qu'un

mensonge et avait fait plus de mal à la France que s'ils lui eussent franchement déclaré la guerre. Le gouvernement français ne leur demandait aucun sacrifice. « Faites respecter, leur disait-il, la dignité de votre « pavillon, et vous n'aurez pas de plus ferme allié « que la France ; ou courbez-vous sous la tyrannie « de l'Angleterre, et dès lors vous n'êtes plus neutres, « vous êtes des Anglais déguisés en Américains, « vous devenez mes ennemis, et je vous traiterai « comme tels. »

« La situation était violente ; entre deux ennemis qui luttaient avec tant de fureur, on ne pouvait guère jouer d'autre rôle que le rôle d'esclave ou de victime. Le gouvernement américain le comprit, et il défendit formellement à ses nationaux de naviguer dans les mers de l'Europe. L'interdiction fut inutile ; les Américains, violant ouvertement les lois de leur pays, se jetèrent avec une ardeur nouvelle dans les spéculations maritimes, et comme il y avait en même temps un danger énorme à braver les ordres de l'amirauté et d'énormes bénéfices à naviguer pour le compte de l'Angleterre, ils se mirent tous au service de nos ennemis. Ce ne fut qu'au bout de cinq ans de tergiversations que le gouvernement de Washington, rougissant, à la fin, de voir ses nationaux courber la tête sous l'impitoyable suprématie de l'Angleterre et se faire partout les dociles facteurs de son commerce, se rallia ouvertement à la cause de la France, c'est-à-dire à la cause de la jus-

tice et du droit. Voilà les faits. Nous pourrions rappeler aussi la conduite des États-Unis en 1836, et lenr attitude pendant la guerre d'Orient; nous ne le ferons pas. Nous avons voulu montrer seulement à quel point se trompent ceux qui parlent à tout propos de la sympathie et de la reconnaissance que la France a toujours rencontrées aux États-Unis. »

On ne dira pas que celui qui a rétabli la vérité historique sur ces points avec la vigueur et la précision qui caractérisent sa plume, était un ennemi de la République. Elle n'a pas eu de défenseur plus ardent que lui dans la presse et au Sénat où il siège aujourd'hui.

En 1836, sous le règne de Louis-Philippe, le général Andrew Jackson, président des États-Unis, menaça la France de lui déclarer la guerre pour une difficulté relative à des règlements d'indemnités maritimes sur lesquels les deux gouvernements n'avaient pu se mettre d'accord, et les deux pays n'échappèrent à cette extrémité que par le sacrifice de vingt-cinq millions de francs auquel le roi Louis-Philippe décida nos deux Chambres.

Les journaux américains se glorifièrent naturellement d'avoir fait capituler la France. Enhardis par le succès, ils menacèrent le gouvernement de Louis-Philippe, de leur intervention, lorsque nous fûmes obligés de déclarer la guerre au Mexique en 1838. Leurs marins violèrent tant qu'ils purent le blocus que notre escadre avait mis régulièrement devant les

ports mexicains. Un de leurs navires de commerce ayant été capturé au moment où il cherchait à pénétrer dans la rade de Vera-Cruz, fut placé sous la garde d'un officier et d'un petit nombre de marins français qui offrirent au capitaine du navire américain de le laisser libre à son bord, avec son équipage, s'il prenait l'engagement d'honneur de ne pas abuser de cette liberté. Le capitaine américain donna sa parole, et, pendant la nuit, il la viola en se jetant avec tous ses hommes sur les Français confiants et désarmés. Il les amena avec lui à la Nouvelle-Orléans comme une prise dont il était très fier. J'étais alors à la Nouvelle-Orléans et je me rappelle l'indignation que cette audacieuse violation de la parole donnée souleva dans la population française. La population américaine applaudit, au contraire, à l'acte de son compatriote. Elle trouvait tout simplement que c'était bien joué, et ce ne fut pas sans une assez longue négociation que le cabinet de Washington se décida à rendre la liberté à nos marins qu'il regardait presque comme des prisonniers de guerre.

Le prince de Joinville se souvenait peut-être encore de ces procédés du peuple et du gouvernement américain lorsqu'étant entré dans la rade de Norfolk sur sa frégate la *Belle-Poule*, il refusa une invitation à dîner que le président Van Burch lui envoya de Washington, par la raison qu'elle lui arrivait la veille même du jour qu'il avait fixé pour son départ. M. de Bacourt, notre ministre à Washington, a raconté que le roi Louis-

Philippe *gronda* fort son fils pour cette impolitesse, lorsqu'il revint en France, et que le second voyage fait par le prince aux États-Unis, en 1842, lui fut imposé par son père comme une espèce de pénitence. C'est un détail assez caractéristique de la famille du roi Louis-Philippe.

Or, il se trouva que le second voyage du prince de Joinville, qui, était un acte de déférence envers le Président des États-Unis, quoique ce Président ne fût plus M. Van Burch, fut interprété par des journaux américains comme un acte des plus glorieux. L'un d'eux, la *National Gazette* de Philadelphie, saisit cette occasion de publier dans son numéro du 15 octobre un véritable réquisitoire contre la vanité et l'ambition françaises. Voici ce petit article et son grand titre :

Amour des Français pour la gloire. — Ce que cherchent le prince de Joinville et les autres membres de la famille royale. — Tous les quêteurs de gloire sont des causes de trouble pour le monde et de ruine pour le bonheur des peuples. — Pur égoïsme de ce sentiment qui est l'opposé de la civilisation.

« La France, dit M. Guizot, marche à la tête de la civilisation européenne. » Mais nous, nous voyons en elle l'agent perturbateur de l'Europe et du monde. Le grand objet des désirs de son peuple, c'est la *gloire*, qui, d'après M. de Beaumont, lui est aussi nécessaire

que l'*amour* aux Italiens, et l'*argent* aux Américains. Dans leur poursuite de ce but, les Français ont envahi presque toutes les contrées d'Europe. L'égoïsme et la civilisation sont l'antipode l'un de l'autre. On ne peut rien concevoir de plus égoïste que la conduite d'un homme ou d'un peuple, qui satisfont leurs passions aux dépens de la vie, des propriétés et du bonheur de leurs voisins, et c'est ce que la France a fait constamment. Napoléon était un vrai fils de France. Investi du pouvoir illimité de faire le bien, il s'est occupé uniquement de son agrandissement et de celui de sa famille, et, pour accomplir cet objet, il a désolé l'Espagne, l'Italie, la Hollande, l'Allemagne et la Russie. Il sera connu dans l'histoire comme un des grands antagonistes de la civilisation, et le modèle du plus pur égoïsme. Au lieu de cultiver dans le sein du peuple confié à ses soins l'amour de la vie civilisée, tous ses efforts furent dirigés de manière à produire en lui une soif de guerre et de gloire, dont les effets peuvent se voir aujourd'hui dans la marche adoptée par la famille royale actuelle, comme étant la plus favorable à ses intérêts. Le prince de Joinville vient parmi nous comme officier de marine, que cherche-t-il ? La gloire. Son premier commandement a été celui de l'expédition chargée de rapporter dans sa patrie le corps de l'homme qui a infligé à son pays la plus grande des calamités, en lui soufflant un nouvel amour de la gloire, et en apprenant au peuple à aimer mieux vivre par le pillage des autres que par le tra-

vail. Cet homme, c'est Napoléon. Les ducs d'Orléans et de Nemours, après s'être distingués par le massacre des malheureux Arabes et par l'incendie de leurs cités, reviennent couverts de *gloire*, et munis de droits incontestables à l'admiration et à la gratitude de leurs concitoyens. Dans leur poursuite de ce fantôme, près de 100,000 âmes ont été sacrifiées dans les plaines de l'Algérie, et des centaines de millions en argent, le produit des taxes sur le sel, le sucre et les autres nécessités de la vie ont été dissipés. Le peuple français a été appauvri et rendu turbulent. Pour le tenir dans l'ordre, il faut de nouvelles fortifications et une vaste armée qui, à leur tour, exigent des taxes énormes tendant à augmenter la pauvreté et la turbulence, et à préparer une prochaine révolution qui sera probablement aussi sanglante que la première. Il est temps qu'on proteste contre ce bouleversement constant du monde, pour la satisfaction de l'égoïsme des chefs de cette nation. Depuis vingt ans, nous les avons vus désoler l'Afrique, envahir la Grèce, se mêler des affaires de la Syrie, occuper Ancône, menacer la Suisse, envahir l'Espagne, saisir les bâtiments portugais dans le port de Lisbonne, effrayer le Chili, bloquer Buenos-Ayres, bombarder Vera-Cruz et Anvers, et menacer toute l'Europe. Chacune de leurs mesures a tendu à répandre l'alarme, à forcer leurs voisins à tenir sur pied de grandes armées, à lever des taxes énormes pour l'entretien de ces armées, absorbant ainsi les ressources qui au-

raient pu être employées à faire des chemins ou des canaux, à améliorer les machines et la production. Le progrès des améliorations humaines a été par eux retardé au dedans ou au dehors de chez eux, et M. Guizot vient encore nous montrer la France comme le grand chef de la civilisation européenne! Quelques-uns de ses compatriotes nous ont fait reproche de vanité, mais nous doutons que jamais ce défaut nous ait fait commettre une méprise aussi insigne que celle que nous signalons, et dont l'auteur est présentement premier ministre de France. »

J'étais alors, depuis deux ans, à la tête de la rédaction du *Courrier des États-Unis*, et je fis *ab irato* la réponse suivante au *Journal Philadelphien :*

« Avant de répondre à cette haineuse et aveugle diatribe, nous devons exprimer un regret, c'est qu'elle vienne d'une plume américaine. Cela nous amène, en effet, non pas seulement à justifier la France des sottises qu'on jette à sa face et à celle d'un prince envers lequel on viole brutalement, ignoblement, toutes les lois de l'hospitalité; mais cela nous amène encore à demander à notre antagoniste quels sont ses titres au tribunal de la civilisation et de l'humanité, pour se porter ainsi l'accusateur des autres. Si, dans ce procès qu'on nous force d'instruire, le nom américain est mis en cause, la faute en retombera sur celui qui a jeté la première pierre. Nous sommes attaqués, nous nous défendons.

« Reprenons donc un à un, en commençant par les

derniers, les arguments du zoïle philadelphien. Citer les pays avec lesquels la France a eu des difficultés ou des hostilités depuis les vingt dernières années, c'est dire un fait vide de sens, si les causes n'en sont produites, jugées et appréciées.

« Or, nous défions au critique de la *National Gazette* de trouver la *gloire*, c'est-à-dire l'amour-propre, ou l'ambition, c'est-à-dire la conquête, comme causes premières *d'aucune* des hostilités ou difficultés par lui reprochées à la France. A Lisbonne, au Chili, à Buenos-Ayres, à Vera-Cruz, des attentats avérés, prolongés, ont seuls amené sa vengeance. Elle a été non y chercher de la gloire, mais y porter protection à ses nationaux pillés, insultés, égorgés. En Grèce, en Espagne et à Anvers, elle a été porter secours à des alliés, *à la prière de ces alliés*.

« Dans le premier de ces pays, avec ses armes ont pénétré celles de l'Angleterre, de la Russie, de l'Allemagne, c'est-à-dire de toute l'Europe coalisée dans un but d'ordre, de paix et de civilisation. Pourquoi donc ne nommer que la France? Si elle a menacé la Suisse, c'est en lui reprochant, à elle, de menacer sa paix intérieure et celle de l'Europe en favorisant les projets d'un prétendant. Quant au reproche qu'on lui fait de *s'être mêlée* des affaires de la Syrie, il est grotesque à côté de l'invasion et du bombardement des Anglais, des Autrichiens et des Russes! Dans cette question de Syrie ou d'Orient, dont le monde sent encore la secousse, qui donc a demandé qu'on

laissât l'Orient se débattre lui-même? N'est-ce pas la France? et c'est à elle qu'on vient faire un crime de *s'être mêlée* des affaires de la Syrie! Cela est plus qu'injuste, cela est niais, cela est imbécile. Maintenant si, par suite de cette question d'Orient dans laquelle la France *seule* a voulu la non-intervention, c'est-à-dire la paix, la France a été contrainte de lever des armées pour défendre ses intérêts et son honneur également compromis, à qui la faute? Est-ce à celui qui a voulu et réclamé le *statu quo*, ou à ceux qui ont voulu bien réellement, eux, *se mêler* des affaires des autres! Mais cette armée, est-ce dans un but de conquête ou de *défense* que la France l'a conservée? La réponse à cette question est dans ce désarmement qu'elle opère depuis le jour où elle a pu croire à la cessation de toute ligue entre les autres puissances. Qui oserait dire, à moins d'être un Anglais aveuglé par l'esprit de parti, ou un Américain aveuglé par les préjugés anglais, que, depuis vingt-cinq ans, la France ait sérieusement voulu ou tenté quelque conquête? La Pologne lui a tendu les bras, et elle a résisté aux prières de la Pologne. Il y avait pourtant là une belle occasion de trouble et de gloire! L'Italie libérale a imploré son secours, et elle est restée sourde à la voix de l'Italie. La Belgique s'est offerte à elle ou à un de ses princes; et par un amour de la paix, poussé jusqu'à la honte, elle a refusé la Belgique. Vous reprochez aux gouvernants actuels de la France de ne chercher que la gloire; mais elle fait

leur terreur, mais c'est ce qu'ils redoutent, ce qu'ils fuient. Ils n'ont pas pour elle, malheureusement, ce culte dont vous leur faites un crime ; ils font profession non pas de foi, mais d'athéïsme en cette religion sainte. A notre grande douleur, hélas ! vous les calomniez.

« Vous fondez cette calomnie sur la part qu'ont prise deux de nos princes dans une expédition contre les Arabes dont nous reparlerons tout à l'heure, et sur l'arrivée d'un autre fils de Louis-Philippe parmi vous. De ce que vous ne connaissez probablement à la visite de ce dernier aucun but commercial, vous lui prêtez ridiculement un prétexte de *gloire*. Et quelle gloire donc ? celle d'être honoré d'une poignée de main de votre président, ou d'un *speech* d'un de vos conseils municipaux ? ce serait de la gloire un peu vulgaire et facile, vous l'avouerez. La porte de votre capitole est ouverte à quiconque veut se baisser pour y entrer. La vérité est que, dans votre manière élevée de juger les choses de ce monde, vous ne pouvez guère voir autre chose que de la *gloriole* dans une frégate qui n'est pas chargée de morue. Je comprends cela.

« J'arrive à ces *infortunés* Arabes qui ont le bonheur d'exciter votre commisération. Qu'étaient-ils avant l'entrée de nos bataillons dans l'Algérie ? Un tas de pirates qui égorgeaient et pillaient sur les mers, auxquels toutes les puissances, y compris vous, payaient rançon, et que toutes les puissances, y compris vous, avaient vainement essayé de dompter.

N'avez-vous pas bombardé la régence de Tripoli, ce synonyme d'Alger ? Eh bien, oseriez-vous dire que la domination française, légitimée par tant d'outrages, est un malheur pour la civilisation et la chrétienté ? D'où vient donc qu'entre le conquérant civilisateur et le forban sanguinaire, votre sympathie est toute au forban ? Quel est donc votre titre, vous Américains, sur ces territoires indiens dont vous dépouillez les légitimes possesseurs ? Vous les chassez de leur sol natal, vous les égorgez, vous aussi, et vous n'avez pas cette justification que l'injure, la baraterie ont donnée à la France. Votre seul titre contre l'Indien, c'est sa confiance en vous, c'est l'hospitalité qu'il vous a donnée sur ce sol dont il fut le premier maître. Vis-à-vis de cette victime de votre cupidité, vous n'avez pas même l'auréole du conquérant, car le conquérant laisse au vaincu la jouissance de son foyer ; tout ce qu'il exige c'est le partage, et vous, vous prenez tout à l'Indien ; vous n'êtes point un ennemi pour lui, vous êtes un voleur. Vous nous reprochez de n'aller chercher en Algérie que de la gloire. Vous, hélas ! vous allez chercher en Floride, je l'avoue, tout hormis de la gloire.

« Il me reste à relever, Monsieur, l'impertinence avec laquelle vous avez porté votre main profane sur cette figure de Napoléon, le plus grand nom des temps modernes. Les ignorants ont avec les enfants cette ressemblance que, ne comprenant rien, ils ne respectent rien. Vous attribuez toutes les guerres de

Napoléon à l'ambition et à l'égoïsme. Il vous eût fallu, d'abord, démontrer que Napoléon avait trouvé la France en paix, et qu'avant l'époque de sa chute, il avait pu rendre à son pays une paix solide assise sur les frontières dont on lui avait confié la garde. Mais s'il est un fait démontré aujourd'hui par l'histoire, c'est que Napoléon n'a refusé la paix qu'une fois, lorsqu'à la veille de sa chute elle lui fut offerte avec des conditions telles que son refus se comprend trop. Hors de là, et pendant quinze ans, ses conquêtes n'ont été que la conséquence de la guerre que lui fit l'Europe coalisée. Si, pour les conserver, il en fit autant de royautés pour ses frères, c'est qu'ils lui parurent, avec logique, les lieutenants les plus fidèles qu'il pût choisir. Mais la preuve que l'accusation d'égoïsme est une calomnie contre cette grande gloire, c'est qu'il aima mieux abdiquer une couronne formidable encore, que de chercher à la raffermir sur son front avec le sang de la France. Il fut prodigue de ce sang, tant qu'il le versa pour la défense ou l'intérêt du sol ; mais une seule goutte lui en parut trop précieuse, le jour où il ne s'agit plus que de son intérêt à lui. Voilà, monsieur, ce que vous apprendra l'histoire. Vous regardez les guerres de la République et de l'Empire français comme un des grands malheurs de la civilisation. Les appréciations philosophiques et vraies de l'humanité y voient tout le contraire, permettez-moi de le dire. La guerre n'est qu'une barbarie *relative*. A la lutte de la France révolutionnaire

contre l'Europe esclave, l'Europe a gagné les idées de liberté politique et religieuse qui ont fait marcher la civilisation de deux siècles en vingt années. En ce sens, la révolution française a été une révolution sociale, qui fera époque dans les phases de l'humanité. Depuis ce jour, la France a été la tête de l'Europe, comme M. Guizot l'a dit à bon droit, ne vous en déplaise. La preuve, c'est qu'elle est aujourd'hui le foyer intellectuel du monde. Quelle contrée lui opposerez-vous? D'où viennent la plupart des découvertes scientifiques? De qui la Pologne, l'Italie et tous les peuples opprimés attendent-ils l'heure de la délivrance? Cette mission que remplit la France ne l'empêche pas d'avancer d'un pas rapide dans les progrès industriels. En ce moment, l'Amérique est dans l'état commercial et financier que vous savez; l'Angleterre est livrée à la misère. La France seule jouit d'une prospérité commerciale sans pareille. Une activité rare anime et enrichit ses manufactures. Et pourtant son commerce extérieur souffre des mêmes souffrances que celui d'Allemagne et d'Angleterre. C'est que la France est le seul pays du monde qui se suffise à elle-même, sans avoir besoin *de piller les autres*, comme vous le dites. Cette nécessité-là n'appartient qu'à l'Angleterre et aux États-Unis, la première produisant mille fois plus qu'elle ne consomme, et les seconds consommant beaucoup plus qu'ils ne produisent. C'est ce qui fait, Monsieur, que si Français est synonyme de *vain* ou de *batailleur*, de ce côté

de l'Atlantique, sur les bords opposés, Anglais est à peu près synonyme de *marchand* et de *rapace*, et Américain de *banqueroutier* et d'*égoïste*. En nous donnant ce dernier titre, vous avez donc fait, quoi que vous en disiez, une *insigne méprise*. »

C'était un peu raide. Mais j'étais jeune et ardent, et puis avec la presse du Nouveau-Monde, il faut frapper fort pour frapper juste. Rappelés aux devoirs de l'hospitalité, les Américains accueillirent très convenablement le prince de Joinville. Les jeunes filles de l'aristocratie (car il y en a une et même plusieurs dans la République des États-Unis) se montrèrent très empressées auprès du prince, qui avait à leurs yeux un grand mérite, celui d'être *bachelor*, et par conséquent à marier. M. de Bacourt, que j'ai déjà cité, raconte qu'au moment où le prince français était attendu à Washington, miss Tyler, fille du nouveau président, lui demanda d'un air fort contrarié : « Est-il vrai, monsieur, que le prince de Joinville soit *engagé* avec une princesse des Pays-Bas ? » Je me suis empressé de la rassurer, dit-il, en lui certifiant que mon prince était absolument libre, que toutes les jeunes Américaines pouvaient prétendre à son cœur. » Lorsque le prince eut dîné chez le président, M. de Bacourt dit, en continuant ses indiscrétions : « Miss Tyler a persisté dans ses naïvetés et m'a déclaré qu'elle avait *toast herheart* (porté du fond de son cœur la santé du prince), auquel j'ai répété cette phrase significative, et, par reconnais-

sance, il s'est décidé à causer avec miss Tyler, quoique ayant commencé par me dire que sa timidité ne lui permettait pas de parler aux femmes. » J'ai vu de près, quelques semaines plus tard, le prince de Joinville à un bal qui lui fut donné par le célèbre docteur Mott et sa femme, et les jeunes Américaines avaient visiblement dégourdi ce trop timide marin.

Je reprends, par ordre chronologique, la nomenclature des marques d'estime et de sympathie données à la France par les Américains.

En 1842, les Français de la Nouvelle-Orléans ayant voulu fonder une société de bienfaisance, cette idée charitable et honorable parut suspecte aux journaux américains de cette ville, et l'un d'eux, le *Crescent City*, la dénonça dans le bizarre article qu'on va lire, avec la riposte que je lui adressai :

« Nous avons fait mention, dit ce journal, d'une société composée de Français, non naturalisés et probablement ne songeant pas à l'être, qui vient de s'annoncer ici à grands sons de trompettes. Soit qu'on la considère véritablement comme une société de bienfaisance, soit qu'elle aspire à former le noyau d'un royaume français parmi nous, nous sommes, comme Américains, décidément opposés à l'institution de toute société ayant pour but l'observation d'anniversaires étrangers et la culture de principes anti-républicains. Si un Français est si fier des souvenirs de Marengo, de Lodi, d'Austerlitz, de Wa-

gram, et des trois journées de juillet, qu'il ne puisse les entretenir dans son cœur sans manifestations extérieures, ce doit être un homme d'une énergie assez éminente et d'un génie assez ambitieux, assez actif, pour trouver à vivre dans la « belle France, » sans prendre la peine de traverser l'Atlantique et de venir dans un pays barbare comme les États-Unis, où l'on n'a jamais inventé une soupe ou l'art de faire cuire des grenouilles. Nous voudrions bien savoir ce que les principes français ont affaire avec le peuple et les institutions d'Amérique? Avons-nous besoin d'infidélité religieuse, de plus de troubles politiques que nous n'en avons, de plus de charlatanisme dans la médecine, de plus de vanterie dans le caractère? Voulons-nous nos femmes plus affétées et plus légères, nos enfants plus fous et plus dandys? Voulons-nous que notre vie soit un bal masqué où les hommes passeront leurs journées en dissipations et leurs nuits en voluptés? Probablement non. Veillons alors à empêcher l'introduction des principes français. »

« Le reste de cette diatribe est sur le même ton de convenance et d'urbanité. Et à quel propos les pauvres Français reçoivent-ils ces politesses? A propos de la fondation d'une société DE BIENFAISANCE ayant pour unique but de donner des secours à nos compatriotes malheureux, et les bienfaits de l'éducation à leurs enfants! C'est là ce que le journaliste américain appelle la culture des principes anti-républicains! Ce sauvage patriote interdit aux étrangers

la célébration des anniversaires, même les plus glorieux! C'est une singulière défense dans un pays d'origine étrangère, dont un tiers de la population se compose d'immigrants arrivés d'hier, et qui a une liste de fêtes et d'anniversaires en tout genre, la plus longue du genre humain, quoique son histoire soit la plus courte. Ce fameux patriote, qui se moque des hommes que leur génie devrait faire rester sur le sol de la vieille Europe, devrait bien se demander pourquoi son père y est venu; et s'il se donnait la peine d'étudier sa généalogie, il y a mille à parier contre un que son aïeul, au lieu d'avoir été un de ces hommes de génie, serait un marchand d'oignons ou d'allumettes, sinon quelque chose de pis. Pauvres aveugles, si fiers de votre titre de natifs, rappelez-vous donc que les premiers immigrants du nouveau monde ont été, à d'honorables exceptions près, les nécessiteux, les pauvres de l'ancien, et qu'il y a plus de chances pour que vous trouviez une feuille de route de repris de justice qu'un titre de baron dans les parchemins de vos ancêtres. Citoyens d'hier, soyez humbles avec les étrangers. Vous sortez du même sac, vous êtes de la même farine. Respectez en eux le bâton de pèlerin que portait votre père et que vous pouvez voir, poudreux encore, dans un coin de son foyer.

« Vous demandez ce que vous pouvez avoir affaire avec les principes français, et vous formulez ces principes à votre façon, comme s'il y avait en France plus de haines et de divisions politiques que chez

vous-mêmes, comme si l'on pouvait apprendre quelque chose à vos médecins en charlatanisme, à vos filles en coquetterie, à vos enfants en dissipation ? Comme si tout ce qu'il y a de médecins honorables et instruits à la Nouvelle-Orléans n'était pas, aux sept huitièmes, français, et comme si tout ce qui vend des panacées empiriques n'était pas américain ; comme si les mots de *puff* et de *humbug* n'étaient pas de pur sang anglo-saxon, comme si les *ladies* de la rue de Bourgogne n'étaient pas, au neuf dixièmes, des natives du Nord, et les hôtes du pénitentiaire de Bâton-Rouge des natifs, dans la même proportion. Si les principes français ont mauvaise réputation en Amérique, les principes américains, hélas ! n'en ont pas aujourd'hui, une meilleure en France. Nous ne citerons qu'un fait, à cet égard, monsieur le satirique, c'est que, dans la plupart sinon dans toutes les grandes maisons d'éducation de Paris, on redoute l'introduction d'un élève américain parmi les élèves français, qu'on la refuse, si elle n'est appuyée des recommandations les plus influentes. Ceci est de la notoriété, elle est éloquente ! Votre journal se publie dans la Louisiane. Interrogez l'histoire de ce riche et beau pays. Elle vous dira que, sous la domination française, le nom de Louisianais était le synonyme d'honneur, de probité, d'urbanité, de générosité ; que le déshonneur, le jeu, les spéculations folles, la banqueroute, le vol, l'émeute, se sont implantés là avec certaines institutions d'origine incontestablement

américaine. Si l'Amérique en revenait aux principes français, elle y gagnerait probablement un plus grand respect des engagements publics et privés, une sécurité plus grande pour les personnes et les fortunes, une police mieux organisée, une justice moins ruineuse, — un peu moins de zèle religieux en apparence, mais un peu plus de charité et de fraternité dans le fond, beaucoup moins de corruption et de vénalité dans les emplois publics, un peu plus d'amour des arts et un peu moins d'égoïsme mercantile, un peu plus de bienveillance et de politesse pour les étrangers, et enfin beaucoup plus d'éducation et de civilité chez certains journalistes.

« Voilà, messieurs du *Crescent City*, ce que les *principes français* pourraient vous apprendre. La liste est assez longue pour n'être pas à dédaigner. »

Je laisse de côté les manifestations peu sympathiques des journaux et de quelques membres du Congrès, entre autres de l'ex-président John Quiney Adams, appartenant au parti whig d'abord, parti resté anglais de goûts et de principes, pour ne m'en tenir qu'aux actes généraux, révélant le sentiment national. Sous Napoléon III, à l'époque de la guerre de Crimée, les Américains manifestèrent hautement, publiquement leurs vœux en faveur de la Russie. On s'abordait à New-York en disant : « Sébastopol n'est pas pris ! » comme s'il s'agissait d'une ville américaine. On put dire alors que c'était parce que nous avions les Anglais pour alliés. Mais en 1862,

nous étions seuls au Mexique, les Anglais et les Espagnols ayant eu l'esprit de nous y laisser, et l'on sait comment les Américains se conduisirent avec nous. Là pourtant, je les excuse, parce que l'établissement d'une monarchie autrichienne au Mexique, conçu pendant leur guerre civile, était une barrière intentionnelle à leur projets d'extention dans l'Amérique centrale. Mais, en 1870, nous étions seuls contre la Prusse et les trois quarts de l'Allemagne, aucun intérêt américain n'était engagé dans la lutte, et les Américains applaudirent partout aux victoires des Allemands. Ils se retrouvaient bien Anglais, cette fois !

Depuis lors, le germanisme n'a fait que s'accroître parmi eux avec l'émigration allemande. Cette fois, c'est un intérêt électoral. L'invasion croissante des Allemands qui fait de tout émigrant un électeur, au bout d'un court séjour, a rendu Allemands tous les candidats à la présidence et tous les hommes politiques pour lesquels les votes de cinq ou six millions d'électeurs ne sont pas à dédaigner. Ce désir de plaire aux Allemands, ou tout au moins de ne pas leur déplaire, est l'explication du fait bizarre qui s'est passé en 1881, à l'occasion du centenaire de la prise de Yorktonn par les armées américaine et française réunies. Le secrétaire d'État de Washington, M. Blaine, l'un des candidats à la présidence, ayant découvert qu'un Allemand, nommé le baron de Steuben, avait figuré dans l'armée américaine sous

le titre d'inspecteur général, conçut aussitôt l'idée d'inviter les descendants qu'il pouvait avoir laissés en Allemagne, et mit en campagne le ministre des États-Unis à Berlin pour découvrir ces descendants et les décider à se rendre à son invitation.

Il fallut probablement quelque diplomatie pour les y décider, car leur ancêtre, le baron Steuben, les avait déshérités entièrement en mourant aux États-Unis. Ils vinrent au nombre de sept, pour représenter le seul Allemand qui ait combattu dans les rangs de l'armée américaine, tandis que l'armée anglaise comptait dans les siens des milliers de mercenaires hessois. N'importe ! On les mit sur le pied d'égalité parfaite avec les onze Français qui représentaient soixante familles, celles des Lafayette, des Rochambeau, des de Grasse, etc. L'aigle allemande fut hissée à côté des couleurs françaises sur les frégates américaines chargées de transporter les deux députations. Ne voulant pas accepter jusqu'au bout cette association qui les forçait à débarquer sous les couleurs allemandes, les délégués français se firent descendre dans une chaloupe, portant le seul drapeau français, pour arriver à Yorktonn. Le lendemain, tous les pavillons, même les américains, avaient disparu de la flotte. M. d'Haussonville, un des délégués français, a écrit que « c'était la seule solution possible » du conflit soulevé par M. Blaine. Je trouve, moi, que cette solution était misérable, d'abord parce qu'elle n'en était pas une, et parce que ce faux-fuyant sa-

crifiait deux drapeaux, ayant un droit légitime de représentation, à un seul, qui n'en avait pas.

Je crois avoir établi suffisamment par ces faits historiques que les Américains n'ont de sympathie pour nous, que dans le cas où nous ne sommes en conflit d'intérêts, ni avec eux, ni avec les Russes, ni avec les Allemands ; je pourrais ajouter ni avec les Chinois, ni avec les Mexicains, ni avec aucun des peuples, enfin, qui leur servent d'instruments et de marché. Ils ont contre la légèreté de notre caractère, contre la vertu de nos femmes, des préventions intervenues par l'esprit de puritanisme aux yeux duquel la France a été, depuis Luther, la moderne Babylone. Lorsque je me suis établi à New-York, la presse de cette ville, quoique moins intolérante que celle de Boston, dénigrait fort souvent les mœurs françaises et n'admettait pas que la France fût appelée la nation la plus civilisée de l'Europe, parce qu'elle était atteinte, à ses yeux, de deux vices, ou, pour adoucir les termes, de deux péchés capitaux, le Catholicisme et le Monarchisme.

Ces attaques contre ces deux institutions m'amenèrent à en prendre la défense par patriotisme, et à démontrer qu'elles avaient laissé à la France plus de liberté pratique que la République et le protestantisme n'en avaient donné aux États-Unis.

D'ailleurs, comme rien n'est parfait dans ce monde, et que les imperfections présentes à nos yeux sont celles auxquelles nous sommes le plus sensibles, il

en résulte cette loi banale, mais vraie, que presque partout les Républiques font les monarchistes et les monarchistes les républicains. Preuve que le monde est bien gouverné !

CHAPITRE VII

PROTESTANTS CONTRE CATHOLIQUES.

Une chose qui m'avait frappé, c'est que le catholicisme, tel qu'il se pratiquait alors et se pratique encore aux États-Unis, était aussi démocratique que le protestantisme au point de vue politique, et qu'il était beaucoup plus tolérant, au point de vue social. Le clergé catholique n'affecte point de regrets monarchiques, par la raison qu'il n'y a plus de parti royaliste, et il se montre aussi républicain que le clergé protestant. L'archevêque Hugher de New-York, que j'ai beaucoup connu, était un des chefs du parti démocrate de cette ville, et il avait enrégimenté dans ce parti tous les Irlandais dont il était, je crois, le compatriote. Les fenians appuient leurs revendications contre l'Angleterre sur la doctrine évangélique de Jésus, dont un Montagnard français a dit qu'il avait été le premier Sans-Culotte du monde. La vérité est que le catholicisme a été, à son début, un

véritable communisme, et que nos codes actuels s'accordent difficilement avec les Évangiles, qui défendent au riche de retirer aucun intêret de son argent, évangiles qui se lisent chaque jour dans nos églises et qui renferment d'autres préceptes auxquels on ne se conforme pas davantage. Loin d'avoir répudié le catholicisme, nos modernes socialistes auraient donc dû s'en faire un drapeau. Il aurait pu rallier à leur cause les cœurs vraiment chrétiens que leur athéisme en éloigne.

Le catholicisme n'est donc pas un argument contre la République aux États-Unis. Les Jésuites n'y font pas peur. Ils ont un grand succès comme instituteurs. Leurs collèges prospèrent presque partout. Ils savent discipliner par la douceur la jeunesse américaine très indisciplinée de sa nature. De leur côté, les femmes sont séduites par la mise en scène extérieure du culte catholique qui parle plus à leur imagination que les temples nus du protestantisme. De là les progrès remarquables faits dans l'Amérique du Nord par la religion catholique qui perd tant de terrain en Europe. Je m'en rendis compte bien vite, et je n'en fus pas fâché !

Ce qui me fit prendre en pitié le dédain avec lequel les sectateurs de la religion réformée parlaient des superstitions des *papistes*, c'est que les incrédules, sur certains points, sont les gens les plus crédules que l'on puisse voir sur beaucoup d'autres. Ils ne croient pas à la souveraineté, et encore moins

à l'infaillibilité du pape; mais ils croient à celles de leurs évêques, et comme leurs sectes sont sans nombre, pour un pape qu'ils ont détrôné ils en ont intronisé des centaines dans leurs églises. Ils ne croient pas à la divinité de la Vierge, mais ils croient à celle de son fils et au caractère sacré de la Bible. Ils ne croient pas à tels miracles, mais ils croient à tels autres et à tous les faits surnaturels rapportés par les livres saints. Comme chacun, du reste, interprète la Bible à son gré, il n'y a pas de dogme qui ne trouve des adeptes, quand il a pour lui l'apparence d'une certaine conformité avec quelque verset de la Bible. Depuis quarante ans, j'ai vu la fin du monde prédite tous les ans par quelque *millenaire*, et tous les ans des milliers de gens mangent et boivent tout ce qu'ils possèdent dans la conviction de cette fin prochaine. Les aberrations d'esprit les plus étonnantes ont lieu dans ce peuple ordinairement raisonnable et sensé; les questions religieuses l'affolent, et font de lui des quakers, des méthodistes tombant en épilepsie, des trembleurs, etc. Il déraisonne par abus du raisonnement.

En causant avec certains hommes d'élite, je leur disais : « Je ne vous comprends pas. On est rationaliste ou on ne l'est pas, si vous l'êtes, si vous ne croyez pas aux miracles d'aujourd'hui, pourquoi croyez-vous à ceux d'autrefois? Vous accusez les catholiques de superstition, mais ne croyez-vous pas que vous en avez autant qu'eux et que vous avez

moins d'excuses qu'eux. Les catholiques ne raisonnent pas, ils croient, sans examen, sans discussion, on ne peut donc jamais les accuser d'inconséquence, mais il n'en est pas de même de ceux qui ont introduit l'examen dans la religion. Ils sont tenus de justifier leurs croyances, non plus par le sentiment de la foi, mais par la raison. Voilà ce qui fait l'infériorité du protestantisme. Il a pu justifier les raisons qui l'ont empêché de croire à certaines choses, mais il ne saurait justifier les choses auxquelles il croit. Aussi désarmés que les catholiques devant la philosophie positive, vous êtes, cependant, plus intolérants qu'eux dans la pratique de votre religion qui n'est plus qu'une demi-religion. »

A cela mes interlocuteurs me répondirent : « C'est vrai, mais si nous n'avons pas été au delà des réformes de Luther et de Calvin, et si nous tenons à maintenir rigoureusement les croyances qu'ils ont laissées debout, c'est parce que nous sommes une démocratie, et que les hommes ne peuvent être gouvernés sans une autorité supérieure quelconque. Ayant aboli la papauté, d'abord, puis la royauté, ce qui était logique, car le républicanisme est un protestantisme introduit dans la politique, nous avons dû nous montrer rigides pour l'observation de ce qui nous restait du culte primitif de nos ancêtres. Si nous n'avions pas l'esprit religieux pour frein, notre démocratie dégénérerait bien vite en démagogie. On l'a bien vu chez vous en 1793, Robespierre a été

obligé d'en revenir à l'Être suprême, mais il était trop tard. Voilà pourquoi notre rigorisme religieux est en raison inverse de notre indépendance politique. C'est le dernier ciment sans lequel la société croulerait. » — Tout cela est peut-être bien raisonné, répondis-je à mes Américains, mais ce raisonnement a un grand défaut à mes yeux, c'est de reposer sur une hypocrisie. Vous donnez l'exemple de pratiques religieuses, par calcul plus que par conviction. Eh bien, permettez-moi de vous le dire, j'aime mieux la foi naïve des catholiques. Quand elle existe, elle est franche, irraisonnée. Elle émane d'esprits plus simples, peut-être, mais moins terrestres et plus idéalistes. Or, l'idéalisme, c'est la poésie de ce bas monde. Il y a plus de spiritualisme, plus de *bleu*, dans le catholicisme que dans le protestantisme. Voilà pourquoi il s'est mieux acclimaté dans les pays du Midi que dans ceux du Nord.

CHAPITRE VIII

LA LIBERTÉ POLITIQUE ET LA LIBERTÉ SOCIALE.

En France, en Italie, en Espagne, le dimanche est un jour de repos, comme le dit l'Écriture sainte. Mais le repos pour elles n'exclut pas le délassement, au contraire, il est son synonyme. Les Américains comme les Anglais, l'entendent autrement. Pour eux, le repos c'est le recueillement et l'absence de toute distraction. Aussi, autant le dimanche est gai à Florence, à Séville, à Marseille, autant il est triste à Londres et à New-York. Tous les lieux de plaisir, théâtres, bals, sont rigoureusement fermés. Il n'y a qu'une seule ville dans les États-Unis qui ait osé enfreindre cette interdiction, c'est la Nouvelle-Orléans, dont le théâtre français reste ouvert le dimanche, aussi cette ville est-elle traitée de Sodome par tous les prédicateurs protestants. New-York n'a pas osé braver les mêmes anathèmes, quoique ce soit une ville cosmopolite, où les catholiques, venus

de toutes les parties de l'Europe, sont très nombreux. C'est là une très dure privation pour eux.

La sortie des offices qui, dans les pays catholiques, est un spectacle attrayant, est un spectacle lugubre aux États-Unis. Au lieu de figures épanouies, on ne voit que des figures graves et rigides. Au lieu du bruit des gracieusetés échangées entre les personnes de connaissance, on n'entend qu'un silence absolu, ou des paroles proférées à voix basse. Il semble qu'on vienne, non de chanter les louanges de Dieu, mais de pleurer à un enterrement. Et cependant les offices sont une distraction pour les dames, la seule qu'elles aient le dimanche, puisque les magasins de nouveautés sont fermés. Le seul sujet de conversation qu'elles aient ce jour-là, c'est de demander à leurs amies, quand elles les rencontrent : « A quelle église avez-vous été aujourd'hui ? » Elles ne disent pas : « Avez-vous été à l'église ? » ce serait vous faire injure que de supposer le contraire. On n'admet pas qu'on ne pratique aucun culte. Il faut en avoir un, il faut appartenir à une secte quelconque, même celle des *infidèles,* titre euphonique des athées. Croire qu'il n'existe pas de Dieu, c'est toujours croire quelque chose.

Ce n'est pas seulement par les sociétés religieuses que les minorités sont opprimées aux États-Unis. Les sociétés dites de tempérance ne sont pas moins oppressives. Elles ont obtenu des législatures, dans les États du Nord, des lois qui interdisent la vente en

détail du vin et de tous les spiritueux. C'est une grande gêne pour les Européens qui sont obligés d'éluder les lois par toutes sortes d'artifices. Les Américains ne s'en font pas faute non plus. Les pharmaciens débitent de l'alcool sous forme de médicaments à de prétendus malades.

Si la liberté politique est illimitée dans ce pays de discussion, la liberté sociale y subit de nombreuses restrictions. L'une sert de rançon à l'autre, mais c'est la plus précieuse qui est sacrifiée, car la liberté sociale est de tous les moments, tandis que la liberté politique n'est un besoin que dans certains cas déterminés. Avoir le droit de faire un journal à volonté, et d'aller voter sur toutes choses, c'est bien. Mais le droit d'aller ou de ne pas aller à l'église ou au théâtre, et celui de boire ce que l'on veut, c'est encore mieux. En définitive, on était moins libre sur certaines choses à Boston et à New-York, qu'à Paris et à Vienne, même quand des gouvernements absolus y régnaient. Le despotisme légal y était tempéré par les mœurs, tandis qu'aux États-Unis, la République est despotisée par les mœurs. C'est toujours par suite du principe de compensation qui semble s'imposer à toutes les nations pour en mettre le haut et le bas en équilibre.

CHAPITRE IX

LA PRÉSENTATION OBLIGATOIRE.

A Vienne, comme à Paris, la formalité de la présentation n'est pas de rigueur, comme aux États-Unis, dans un salon. Toutes les personnes qui s'y rencontrent, doivent avoir la pensée de leur respectabilité réciproque. En douter, c'est faire injure à leur amphitryon. On n'hésite donc pas à engager une conversation avec son voisin de table ou de canapé. Il n'en est pas de même pour les Américains. Toute personne qui ne leur a pas été présentée, est tenue à distance, comme qui dirait en quarantaine. Ce n'est que lorsque la quarantaine est levée que les Américains deviennent causeurs et les Américaines affables. Ces dernières sont alors les plus charmantes femmes du monde, car elles ont pour elles l'esprit et la beauté. Tant que la présentation n'a pas eu lieu, elles ne sont que des statues.

Un jour qu'il pleuvait fort à New-York, un Fran-

çais voit une dame qui faisait de vains efforts pour franchir un ruisseau dans une grande rue. C'était un nouveau débarqué, ne connaissant pas les usages de ce monde, un bon garçon, si ce n'était un raffiné. Il prend la dame à la bonne franquette et la dépose de l'autre côté du ruisseau. Loin de le remercier, au moins par un sourire, comme il s'y attendait, la dame le regarda de haut en bas, et lui demanda de quel droit il avait osé la toucher. « Je vais réparer ma faute, répondit » le Français, et reprenant la dame, il la replaça où il l'avait prise.

C'est que les républicaines des Etats-Unis sont, par une espèce d'antithèse, aussi fières que des duchesses. Ces petites démocrates de nom sont de vraies aristocrates par nature. La beauté est une noblesse native qui l'emporte sur celle des parchemins. Cette dernière n'est cependant pas dédaignée des jeunes filles à marier ; au contraire, elle a pour elles l'attrait du fruit défendu, la démocratie ne le produisant pas. Heureusement on peut le trouver ailleurs.

CHAPITRE X

LA MORALITÉ FÉMININE.

Un des points sur lesquels j'eus trop souvent maille à partir avec la presse américaine, c'est celui de la moralité féminine. J'ai dit que c'était un axiome national aux États-Unis, que les femmes y étaient autrement vertueuses qu'en France. Or, si vif que fût mon respect pour le beau sexe américain, et si disposé que je fûsse à admettre toutes les vertus qu'on lui prêtait, il y avait des choses qu'il me paraissait bien difficile de concilier avec la suprématie qu'on lui décernait. C'était d'abord le nombre considérable de divorces prononcés, tous les jours, par les tribunaux, sur les plaintes des maris, tout aussi bien que sur celles des femmes. C'était ensuite une industrie monstrueuse, annoncée et exercée dans New-York avec une publicité dont je n'avais jamais vu d'exemple en aucune ville d'Europe. On voyait s'étaler dans tous les journaux les réclames d'une

Mme Restell, sage-femme patentée, qui faisait de longues dissertations sur les inconvénients des familles trop nombreuses pour la santé des femmes ou le bien-être des parents, et qui offrait ses services aux dames mariées pour leur épargner ces inconvénients. On n'aurait, d'après sa méthode, pas plus d'enfants qu'on n'en voudrait. C'était l'avortement pratiqué publiquement. Or, la fécondité des femmes étant très grande dans le Nouveau-Monde, comme dans tous les pays où l'émigration étrangère semble appelée par les lois de la Providence, cette fécondité est devenue l'effroi de certaines mondaines qui cherchent à se garantir de ce don de Dieu comme d'un fléau.

La Restell avait donc promptement obtenu une clientèle nombreuse dans les classes riches, et elle avait hôtel magnifique, équipages splendides, etc. Le scandale était si grand que quelques journaux eurent le courage tardif de le dénoncer. Je me joignis à eux et on trouvera plus loin l'appel que je fis à la vindicte publique sur ce sujet. La justice finit par s'émouvoir, car la Restell avait eu des imitatrices encouragées par son impunité, et des poursuites furent intentées contre elles. Deux journaux de New-York (l'*Express* et le *Sunday Dispatch* de janvier 1847) ne craignirent même pas de prédire que la Restell échapperait à toute condamnation.

Il s'en fallut de peu que les fâcheux pronostics des deux journaux cités plus haut ne se réalisassent.

D'abord l'accusée réussit à obtenir sa mise en liberté provisoire moyennant une caution qui lui fut fournie par un homme de la société, un M. Benjamin H. Day, ancien propriétaire d'un journal populaire le *Sun*. Ensuite, la cour des *Sessions* eut la plus grande difficulté à composer un jury composé d'hommes qui déclarassent ne s'être pas fait d'avance une opinion sur le procès, sainte exigence de la loi américaine que profanent tous les gens de mauvaise volonté en abusant de ce prétexte, pour se soustraire au pénible rôle de juré. Grâce à ses menées secrètes et à l'influence de ses complices, l'accusée poursuivie pour le crime de *felony* qui l'exposait à sept années de prison d'État, ne fut déclarée coupable que de *misde meanor*, comme la Costello, sa concurrente. Ce n'était plus qu'un délit, et la peine ne pouvait être que de trois à douze mois de pénitentiaire. La cour prononça le maximum, réparant ainsi, autant qu'il était en elle, l'indulgence scandaleuse du jury. Cette indulgence incompréhensible de la part d'une société puritaine, a eu le résultat qu'on devait en attendre, c'est que l'industrie de Mmes Restell et Costello a continué à fleurir et à s'épanouir aux États-Unis, avec une liberté qui n'est tolérée à ce point chez aucun peuple civilisé. Elle s'exerce peut-être sur une échelle aussi vaste dans l'ancien monde, mais elle s'y dérobe davantage aux regards du public et à la vigilance de la loi. Il en est de même de la prostitution, le corollaire de cette dépravation domestique

sous prétexte de respect pour la liberté individuelle ; elle n'est soumise à aucune des surveillances et des restrictions qui existent ailleurs. En rapprochant cette franchise imprudente de celle qui permet à tout pharmacien, droguiste ou épicier de vendre des substances vénéneuses au premier venu et sans contrôle, un médecin me disait : « La seule liberté complète qui existe aux États-Unis est celle d'empoisonner. »

Dans aucune ville, il n'existe ni bureau des mœurs, ni inscription, ni visite obligatoire, ni police des rues. C'est l'idéal de certains de nos socialistes parisiens. A New-York, les trottoirs appartiennent à tout le monde, mais il est juste de dire que les hétaïres de toute classe y gardent une tenue beaucoup plus réservée que celles de nos carrefours parisiens. C'est un trait caractéristique de l'Américaine que celles même qui n'ont plus aucune des vertus de la femme honnête, tiennent à en conserver l'apparence. C'est un dernier sentiment de dignité qui leur reste dans leur chute et qui en déguise un peu la honte à leurs yeux. Sainte hypocrisie, tu es la véritable religion de ce peuple qui ne croit à rien et croit à tout, qui n'est ni meilleur, ni pire que les autres. Du reste, pour quiconque a voyagé et a pu comparer entre elles les diverses races qui peuplent cette terre, il n'y a partout que des hommes et des femmes sans épithète.

CHAPITRE XI

LE MORMONISME ET SES FONDATEURS.

Un exemple frappant de la crédulité naïve et de l'hypocrisie inconsciente qui se trouvent à doses presque égales, dans le caractère américain, est offert par l'histoire de la naissance et du développement du mormonisme, dont j'ai promis de raconter l'histoire.

Cette religion qui est une sorte de mahométisme, mais de mahométisme qui a la prétention d'être chrétien et de se rattacher aux traditions vraies de l'Écriture sainte, a été imaginée, qui le croirait ? par un enfant de quinze ans. C'est un cas curieux d'intelligence et d'audace précoces. Ce fut en 1820 que Joseph Smith, né en 1805 de campagnards habitant un bourg de l'État de New-York, conçut la pensée de cette réforme religieuse et sociale. D'après lui, un ange lui apparut vers cette époque et lui annonça qu'il trouverait dans un champ, au pied d'un arbre

et sous une grande dalle de pierre, des tables d'or contenant l'abrégé de la religion qui devait se substituer aux religions existantes, toutes fausses ou détournées de leurs principes fondamentaux. Pour éprouver l'obéissance du jeune néophyte, l'ange lui défendit de découvrir ce trésor avant un assez long temps. Joseph Smith obéit, et ce ne fut qu'en 1830 qu'il annonça sa découverte et ses visions. Ayant eu le talent de convaincre sa mère et son frère de la vérité de son apostolat, il publia un livre intitulé *Livre de Mormon*, écrit par un ancien patriarche de ce nom, qui l'avait laissé à son fils Moroni, qui le continua jusqu'à l'an 420, époque à laquelle il l'enterra sous la colline de Cumorah, non loin d'Albany, où elles restèrent cachées jusqu'au 22 septembre 1827. Ce fut alors que Joseph Smith le déterra avec les plaques d'or qui en étaient l'abrégé. On voit que ces fameuses plaques jouent dans le mormonisme le même rôle que les tables de la loi dans le mosaïsme.

Par malheur pour Joseph Smith, en lisant le livre de Mormon, de vieux habitants du voisinage se rappelèrent avoir lu quelque chose de semblable dans une œuvre de fantaisie écrite, en 1809, par un pasteur protestant, nommé Salomon Splaulding, qui s'était demandé si les Indiens de l'Amérique du Nord n'étaient pas les descendants des dix tribus perdues d'Israël. Il avait intitulé son livre *Manuscript found* (manuscrit trouvé) pour indiquer que c'était une simple hypothèse de son imagination. Le bonhomme était

mort en 1816, et n'avait pas laissé trace de son manuscrit. Mais il l'avait prêté à quelques amis, et l'un d'eux en avait fait une copie qui fut lue et gardée par le jeune Joseph Smith. De là l'idée qu'il conçut de transformer ce roman en un livre historique et sacré. Ce qui autorise à regarder cette supposition comme fondée, c'est que des investigateurs sérieux étant venus le prier de vouloir bien leur communiquer les « plaques d'or », en 1839, il répondit que l'ange les lui avait redemandées en 1838. Enfin on se rappela que la plupart des noms du *Manuscript found* étaient les mêmes que ceux du livre de Mormon, *Lehi*, *Nephi*, *Lamanites*, etc. Ce qui reviendrait en propre à Joseph Smith, et constitue la plus hardie de ses conceptions, c'est la réhabilitation de la polygamie. Mais il n'eut l'idée de cette addition capitale à sa religion qu'en juillet 1843. Il l'attribua comme toujours à une révélation, mais elle eut évidemment pour but d'attirer à lui les esprits sensuels, en donnant à cet appât grossier le masque d'une inspiration divine. Ce calcul fut justifié par les adhésions qui lui arrivèrent.

Le premier établissement officiel du mormonisme fut fait à Sion, dans l'État du Missouri. Les habitants protestants et catholiques s'en moquèrent d'abord, comme d'une chose sans importance. Mais les sentiments changèrent en voyant le succès obtenu par les prédicateurs mormons et leur prophète Smith. Celui-ci s'était adjoint son frère Hirum, en qualité de

grand patriarche. Une véritable insurrection fut organisée contre eux par les fanatiques orthodoxes. Le prophète fut d'abord emplumé, c'est-à-dire enduit de goudron et couvert de plumes, puis traduit en justice pour immoralité et condamné à la prison. Il s'en évada et quitta le Missouri avec ses adeptes. Ce fut leur premier exode.

Du Missouri, ils passèrent dans l'État voisin, l'Illinois, qui leur fut l'abord plus hospitalier. Les prosélytes y furent nombreux, et les mormons purent fonder le bourg de Nauvoo, et élever un très beau temple. Joseph Smith fut élu maire de Nauvoo, puis général de milice, doubles fonctions qui formaient un amalgame assez bizarre avec son titre de prophète. Cela ne suffit pas à son ambition, et bientôt, il se porta candidat à la présidence de l'Union américaine. Il exposa son programme dans une lettre très inconvenante adressée aux célèbres Henri Clay et J. Calkonn, deux de ses compétiteurs. Joseph Smith avait naturellement fondé un journal pour soutenir ses idées politiques et religieuses. Un autre fut fondé, sous le titre *d'Expositor;* par un prêtre catholique nommé Jackson, qui l'attaqua outrageusement. Smith, aveuglé par la colère, fit détruire l'imprimerie de l'*Expositor* ; mais il ne tarda pas à subir la peine du talion. Les presses de son journal furent brisées par une autre émeute, et son frère et lui furent arrêtés pour la seconde fois. Ils ne s'en tirèrent pas aussi bien que la première. La prison de

la ville de Carthage, dans laquelle ils avaient été conduits, fut forcée par la populace, et les deux frères furent lâchement assassinés à coups de fusil tirés de loin sur leurs cachots. Ce drame se passait le 27 juin 1843.

Ce ne fut qu'un an après, le 7 octobre 1844, que les mormons purent se réunir pour donner un successeur à Joseph Smith. Le choix du *conseil des douze apôtres* tomba sur Brigham Young, né en 1801, et ancien charpentier, comme le fut le président Lincoln. A son titre de Prophète et Pape, on ajouta celui de « Lion du seigneur. » C'était un des meilleurs lieutenants de Smith. On le dit grand charmeur de sa personne, malgré son grand âge. Il résolut d'abandonner Nauvoo et l'Ilinois, comme son prédécesseur avait abandonné le Missouri, et de porter sa tente au fond du *Fawrest*, dans le territoire de l'Utah encore presque inconnu, mais dont ses émissaires avaient constaté la grande fertilité et le climat tempéré. Quatre mille agriculteurs mormons s'y rendirent d'avance, et ensemencèrent les terres de pommes de terre et autres légumes, de façon à ce que la colonie d'immigrants trouvât à vivre en arrivant.

A peine Brigham Young et ses adeptes eurent-ils quitté Nauvoo, que leur temple, encore inachevé malgré le million de dollars qu'on y avait dépensé, fut incendié et démoli. Le voyage des émigrants, entrepris pendant l'hiver, fut des plus pénibles. Ils traversèrent le Missouri sur la glace et endurèrent mille

souffrances dans les plaines désertes qui les séparaient de l'Utah.

Ils purent enfin s'établir, en 1847, sur les bords du lac Salé, où ils jetèrent les fondements d'une ville. Ils avaient choisi cet emplacement, parce que ce lac, aux eaux salées et lourdes, leur rappelait la mer Morte de la Judée. Ils donnèrent, par la même raison, le nom de Jourdain à une rivière qui traverse la plaine et fournit des ruisseaux d'eau vive coulant le long des trottoirs des rues. Celles-ci sont plantées d'arbres donnant de frais ombrages, et l'aspect général du pays, avec les montagnes grandioses, mais tristes et sévères, qui entourent la ville, a quelque chose d'oriental. La *Cité* du lac Salé tient à la fois de la ville et de la campagne. Des fleurs sauvages poussent à côté des rails des tramways, et des oiseaux peuplent les arbres dans les rues les plus commerçantes. Il est vrai que beaucoup de maisons sont, encore aujourd'hui, construites simplement en *adobes*, ou briques cuites au soleil, et que bien des détails trahissent l'improvisation, le besoin de faire vite et à bon marché. Mais la main des mormons transforme tout, et le progrès s'affirme d'année en année, dit un voyageur anglais dans une lettre récente. Ce voyageur, sympathique aux colons de l'Utah, ajoute : « C'est que le travail est la première religion des mormons. On n'a pas fait assez ressortir que le mormonisme encourage avant tout le travail. Il enseigne que la première des vertus est d'être in-

dustrieux. Il n'y a plus de pauvres parmi les mormons, parce que tout le monde travaille. On ne voit, le jour, aucun désœuvré dans les rues, et, dès neuf heures du soir, il semble que toute la ville dorme. Quelques étrangers se montrent aux portes des *saloons*, mais les mormons, très fatigués après leur journée de travail, restent chez eux. »

Le voyageur anglais que je cite a évidemment rapporté d'un séjour dans l'Inde des idées très larges à l'égard de la polygamie, et n'hésite pas à prendre partie pour les mormons dans la lutte qu'ils soutiennent, depuis 1862, contre l'autorité fédérale, qui s'est substituée aux émeutes populaires du Missouri et de l'Illinois.

Il est indubitable que la colonie mormone de l'Utah a été, par le progrès extraordinaire de la population, de son agriculture et de son industrie, très profitable à l'Union américaine, au point de vue matériel. Au point de vue moral, la chose est plus discutable, quoique les mormons prétendent être sérieusement des agents de moralisation. Ils sont rentrés, disent-ils, dans la vérité de la nature humaine. D'après eux, la monogamie est une loi anti-naturelle, une seule femme étant insuffisante aux goûts innés de l'homme pour le changement et à la mission que Dieu lui a donnée de peupler cette terre, en lui disant : « Croissez et multipliez-vous. » Avec une seule femme, un homme ne peut avoir plus d'une vingtaine d'enfants, tandis que le prophète des mor-

mons en a eu, dit-on, soixante-dix-neuf. Nous sommes, disent les mormons, plus utiles à l'État que les couvents catholiques dans lesquels des hommes et des femmes vivent séparément, sans jamais lui fournir d'enfants, et que telle communauté américaine dans laquelle, hommes et femmes vivent ensemble, mais comme des étrangers et en prenant l'engagement de ne pas avoir d'enfants.

La monogamie entraîne avec elle des infidélités forcées, amenant à leur suite des procès en séparation et en divorce, comme on en voit tous les jours et en tous les lieux. La polygamie rend les scandales beaucoup plus rares, si elle ne les supprime pas tout à fait. Elle est donc plus moralisatrice que la monogamie, que violent presque tous les hommes. Ceux qui sont mariés ne peuvent reconnaître leurs enfants adultérins; ceux qui sont célibataires abandonnent, la plupart du temps, leurs enfants avec la maîtresse qu'ils quittent. Nous, disent les mormons, nous reconnaissons tous nos enfants et nous gardons jusqu'à la mort la femme que nous n'aimons plus, ou que nous aimons moins. Nous sommes donc plus humains et plus honnêtes.

La polygamie, établie chez les mormons, a pour freins la recommandation faite à l'homme de n'épouser que le nombre de femmes que sa fortune lui permet d'entretenir convenablement, et l'empêchement de pouvoir les répudier sans causes légitimes admises par le prophète.

Les mormons envoyèrent des missionnaires en Europe pour y prêcher leur doctrine et y faire des recrues. Ils en firent un assez grand nombre, en Suède et en Norwège surtout; on ne sait pourquoi. Ils en firent quinze en France en 1857. Il serait curieux de connaître les noms de ces mormons français qui n'ont jamais fait parler d'eux. Recruter des hommes, c'était quelque chose. Mais des femmes, c'était l'important, car elles manquent un peu même aujourd'hui. Il y a dans *Salt-city* sept ou huit cents mormons sans femmes, sur une population de dix ou douze mille âmes. On doutait surtout qu'aucune des jeunes filles de l'Amérique du Nord, si fières de leur liberté et si jalouses de leur empire dans le ménage, consentissent à accepter le partage humiliant de la famille mormone. Mais il s'en est trouvé plus qu'on ne s'y attendait. Ce phénomène s'explique par la dureté du sort qui est fait aux jeunes filles pauvres, et par leur amour du luxe, ou tout au moins du confort. Elles ont trop d'orgueil pour entrer en domesticité! On ne trouve pas une Américaine qui soit servante aux États-Unis, comme on ne trouve pas un Américain qui soit domestique. Ces emplois sont laissés aux Irlandais et aux nègres des deux sexes. L'esclavage y a avili le service manuel. Une Américaine aime mieux devenir femme d'un mormon que femme de chambre. Elle est l'égale de celui qu'elle sert, elle est dame.

On cite cependant comme converties au mormo-

nisme des femmes qui étaient dans l'aisance. L'une d'elles, mariée à un riche négociant de Boston, devint éprise de Brigham Young en l'entendant prêcher dans le Massachusetts, et alla le rejoindre, avec sa fille unique, dans l'Utah. Brigham Young l'épousa, mais il devint un peu plus tard épris de la fille qui était d'une beauté rare, et voulut l'épouser aussi. C'était la punition de la mère.

Le mariage est, en effet, permis presque à tous les degrés de parenté. On voit des hommes qui ont épousé trois ou quatre sœurs à la fois. Un frère peut même épouser sa sœur utérine ou demi-sœur. On en cite un cas assez bizarre. Un Écossais, nommé Watt, étant devenu amoureux de sa demi-sœur et, ne pouvant l'épouser en Ecosse, se rendit avec elle dans l'Utah, où il espérait trouver la législation plus commode. En arrivant, il s'adressa à Brigham Young, mais celui-ci, qui avait trouvé la jeune Écossaise de son goût, déclara au frère qu'un tel mariage était impossible. Au bout d'un certain temps, ayant l'air de compatir à l'embarras de la jeune émigrante, il lui proposa de l'épouser pour son propre compte. Elle accepta. Mais un mois après, le prophète vint retrouver le frère, et lui dit qu'il avait eu tort en l'empêchant de prendre sa demi-sœur pour femme, qu'en consultant les saintes Ecritures, il avait trouvé la chose permise, qu'elle l'était aussi par Solon (ce qui est vrai), et il offrit à l'Écossais de réparer sa faute en lui rendant sa fiancée. Le jeune homme ac-

cepta, et épousa sa sœur sortant des bras du prophète.

M. Jules Remy, voyageur français, qui raconte cette anecdote, dans un livre très intéressant, mais remontant à l'année 1860, dit que se sont là des exceptions, que la plupart des mariages mormons s'accomplissent librement et donnent des résultats heureux. Il reproduit une conversation qu'il a eue avec une jeune personne tout à fait distinguée, et qui justifiait, comme suit, son mariage sous le régime polygamique : « Pourquoi donc rougirais-je d'accepter le dogme de notre loi, que les chrétiens rejettent avec tant de mépris ? N'ai-je pas la Bible pour moi ? Cette Bible, que je suis habituée à considérer comme sacrée depuis mon enfance ! J'y vois qu'un homme appelé dans le nouveau testament le *Père des fidèles*, Abraham, était polygame. Et Jacob, son petit-fils, auquel Dieu commanda de faire souche et de multiplier, posséda quatre femmes dont il eut douze fils et une fille. Plus tard, je vois la pluralité des femmes perpétuée, sanctionnée par la loi de Moïse. David, le psalmiste, eut plusieurs femmes. Pour le punir d'avoir commis l'adultère avec la femme d'Uri, Dieu lui fit dire par le prophète Nathan, qu'il lui reprendrait toutes les femmes qu'il lui avait données et les livrerait à un de ses voisins. Cela n'est-il pas en toutes lettres dans le XIIe chapitre du IIe Livre des Rois, versets 7 à 11 ? De plus nous voyons Dieu donner à David les femmes de son maître Saül, puis lui enlever ses femmes et les don-

ner à un autre homme. Dans ces exemples, Dieu blâme et punit l'adultère, tandis qu'il autorise et approuve la polygamie. Si l'on croit à la Bible, il faut pourtant tenir compte de cela. »

M. Jules Remy avoue qu'il ne savait que répondre à cette plaideuse si ferrée sur la Bible. A une objection qu'il tira de la loi naturelle, elle répliqua : « Quel est donc le but du mariage ? C'est sans doute, de multiplier l'espèce, c'est d'élever et de former des enfants. Or, pour atteindre ce but, la nature veut que le mari reste éloigné de sa femme à certaines époques, s'il ne veut pas l'exposer à de graves inconvénients. Quoi ! la femme ne serait donc qu'un instrument de plaisir et de désirs matériels ? La nature ne l'a-t-elle pas faite pour un plus noble objet ? La polygamie, contrairement à ce qu'on dit chez vous autres Français, tend directement à la chasteté des femmes, à la bonne constitution physique et morale des enfants. Vous pouvez lire dans la loi de Dieu, dans votre Bible, les époques et les circonstances dans lesquelles la femme doit être séparée de son mari. » Faut-il alors, que dans cette période de plus de deux ans (neuf mois de grossesse et quinze mois d'allaitement), l'homme soit condamné au célibat et à la stérilité ? Les mormons ne l'admettent pas, et ils font remarquer qu'il n'y a qu'un cinquième de la population du globe qui croie à la monogamie. Les quatre cinquièmes pratiquent la polygamie.

Dans la législation mormone, du reste, un homme

déjà marié ne peut prendre une autre femme sans le consentement de la première et sans l'autorisation du pape-prophète.

Les ménages se divisent en trois catégories. La première est celle du harem. Elle a été adoptée par Brigham Young, qui a réuni dans son palais dix-huit ou vingt femmes, mais il vit séparé d'elles et les visite selon son bon plaisir. Dans la seconde catégorie, l'époux vit sous le même toit avec toutes ses femmes. Dans la troisième, le mari prend table et logement pour vingt-quatre heures chez chacune de ses épouses, habitant des maisons séparées. C'est le système qui excite le moins de querelles et de rivalités, lesquelles, du reste, sont rares, d'après les témoignages les plus nombreux.

Pour distinguer entre elles les différentes femmes d'un mormon, on fait précéder le nom de leur mari de leurs prénoms de demoiselles : ainsi on dit mistress Anna Young, mistress Mary Young; ou bien on les distingue par un numéro d'ordre, mistress Young n° 1, mistress Young n° 17. On dit que le prophète affectionne cette dernière manière comme procédé mnémotechnique.

M. Jules Remy dit que ce mécanisme conjugal fonctionne régulièrement, que le bruit et les scandales sont rares, et qu'il a été vraiment édifié par cette vie intérieure que pourtant il ne saurait approuver. C'est l'ordre dans le désordre. L'adultère est très rare et la prostitution inconnue.

Le même témoignage est rendu aux familles mormones par le voyageur anglais qui a visité plus récemment ce singulier pays, et qui déclare calomnieux tous les bruits contraires répandus contre la colonie de l'Utah par des prêtres renégats.

Ces attestations n'ont pas suffi à réconcilier le Congrès de Washington avec le régime social de l'Utah. La colonie avait eu beaucoup de peine à le faire reconnaître comme simple territoire. Quand elle a sollicité son admission au rang des États de l'Union, en vertu des recensements qui portaient la population à cent mille âmes, le Congrès a répondu à sa demande par une loi votée en 1862, qui prohibait formellement la continuation de la polygamie. Mais cette loi n'a rien pu empêcher du tout. La justice a été constamment mise en défaut par l'entente générale de la population. Lorsqu'un chef mormon avait pris une seconde femme, comme les mariages se font secrètement dans un édifice appelé l'*Endonment house* et où le mystère est aussi bien gardé que jadis dans le temple d'Isis, l'autorité fédérale ne pouvait arriver à prouver quelles étaient les relations du marié avec son épouse n° 2. Lorsqu'on interrogeait celle-ci, elle déclarait simplement que ses enfants étaient nés d'une union légitime et qu'elle avait le droit de porter son anneau de mariage.

Irrité par l'impuissance des agents fédéraux, le Congrès a voté, au commencement de l'année 1882, un nouveau bill appelé *Bill Edmunds*, qui met vir-

tuellement les polygames hors la loi. D'après le nouveau bill, le polygame pourra être puni, si l'on prouve, non pas la célébration du mariage, mais seulement la cohabitation. Une commission a été nommée pour réorganiser le gouvernement de l'Utah en frappant d'incapacité électorale et politique tous ceux qui seront convaincus de pratiquer la polygamie. Le succès de cette commission dépendra de l'énergie des hommes qui la composent. Il est probable qu'ils n'en manqueront pas, car ils ont accepté cette tâche, quoique le Congrès ait oublié d'introduire dans son *bill* un crédit pour leur rémunération. C'est l'indice d'une grande ardeur contre le mormonisme. Mais la besogne n'en sera pas moins assez ingrate et assez difficile, car elle ne pourra avoir d'autre base que l'espionnage et l'inquisition.

En attendant, si on en croit le voyageur anglais, les mormoms affectent un profond dédain pour la commission et pour la loi Edmunds. « Nous avons trop de causes présentes de préoccupation, disent-ils, pour nous préoccuper de l'avenir. Notre religion nous enseigne à vivre dans le présent et à laisser l'avenir à Dieu. » Lorsqu'on leur rappelle que les enfants qui naîtront de mariages polygames, *à partir du 1er janvier 1883*, seront déclarés illégitimes, ils répondent que c'est absurde et que Dieu saura bien empêcher cette indignité.

Il est assez peu juste et peu charitable, en effet, de punir des enfants innocents pour les fautes

de leurs parents. On peut dire aussi que l'intervention du gouvernement fédéral dans les questions de famille, est en contradiction avec la constitution qui laisse à chaque État pleins pouvoirs pour son organisation intérieure. Mais les constitutions et les lois disparaissent dans les cas où les passions populaires sont soulevées contre des pratiques qui blessent les sentiments généraux. La polygamie, établie dans l'Utah, a un certain rapport moral et légal avec l'institution de l'esclavage dans le Sud. Cette institution a disparu, quoique ayant la constitution pour elle, parce qu'elle a eu contre elle la majorité de l'Union et la force des baïonnettes. Il en sera de même de la polygamie, qui n'a pas de texte constitutionnel précis à invoquer. Elle disparaîtra si la majorité est bien décidée à le vouloir.

ŒUVRE DES BONS LIVRES VILLE MARIE

CHAPITRE XI

LE HOME DES AMÉRICAINS.

Un des grands griefs des Américains du Nord contre le mormonisme, c'est qu'il déshonore, à leurs yeux, le foyer domestique, ce *home* dont ils sont très fiers et qui, suivant eux, n'a pas d'équivalent dans la langue française, parce qu'il n'en a pas dans nos mœurs.

C'est une prétention qui n'est pas mieux fondée que celles dont j'ai déjà parlé.

L'Américain n'a droit d'être fier de son *home* qu'au point de vue de l'installation matérielle. Comme l'Anglais, il aime occuper une maison, ou un cottage à lui seul, et l'intérieur de ces habitations est plus confortable, comme on dit, que celui des habitations européennes.

Toutes les conditions de bien-être s'y trouvent réunies, gaz et eau dans toutes les chambres, salle de bains, etc. Les enfants y sont généralement élevés

d'une façon plus rationnelle que chez nous pour le développement physique et intellectuel. Mais une fois sortis de l'enfance, on les pousse hors de leur nid, comme les oiseaux le font de leurs petits pour leur apprendre à voler de leurs propres ailes. Le père de famille croit avoir rempli son mandat, et les enfants mâles s'éparpillent de toutes parts. L'auteur de leurs jours n'est plus pour eux un *père*, c'est un *Governor;* c'est le nom qu'ils lui donnent généralement. De son côté, le père n'appelle pas son garçon mon fils, il l'appelle *sir* comme un étranger. Je me souviens d'avoir été stupéfait en voyant la réception faite par sa famille à un jeune homme revenant après une longue absence. Sa mère et lui s'embrassèrent, mais le père n'échangea avec son fils qu'une poignée de main, en lui disant : « *How do you do, sir*, comment allez-vous, monsieur ? » Que voulez-vous ? Du moment où le père n'est pour ses enfants qu'un gouverneur, il est bien juste qu'à leur tour ils ne soient à ses yeux que des hommes comme les autres.

Il ne reste donc généralement au *home* que le père, la mère et les filles. Mais comme les Américains ont tous leur maison d'habitation bien loin de leur *store* ou de leur *office*, et que jamais la femme ne prend part aux affaires de son mari, il en résulte que celui-ci quitte la maison à huit heures du matin pour n'y rentrer que le soir à l'heure du dîner. Après le dîner, le mari va généralement passer la soirée dans quelque club. Voilà l'intimité du foyer domestique. Les jeunes

filles le quittent aussi de meilleure heure qu'elles ne le font en Europe, parce qu'elles se marient très jeunes, avec ou sans l'autorisation de leurs parents. Elles peuvent se passer de cette autorisation, après l'âge de puberté, et il leur suffit de se présenter avec deux témoins, attestant leur identité, devant un pasteur, ou un magistrat quelconque, pour que celui-ci les déclare époux. J'ai connu des père et mère qui n'ont appris le mariage de leur fille que par une lettre de celle-ci, datée de l'hôtel dans lequel elle avait été loger avec son mari. Les législateurs américains ont voulu, en débarrassant ainsi le mariage de toute entrave, généraliser cette institution et rendre le concubinage inutile. En effet, à quoi bon ne pas se marier avec la femme qui vous plaît, quand il vous suffit de son consentement personnel pour l'avoir, et qu'il vous suffira ensuite de votre propre volonté pour la répudier, c'est-à-dire pour divorcer? Voilà pourquoi on voit aux États-Unis si peu de ménages illégitimes et tant de divorces. Les uns sont la compensation des autres.

Ce qui fait que les jeunes filles choisissent à peu près seules leurs maris, et *s'engagent* avec eux avant d'avoir sollicité le consentement de leurs père et mère, c'est que l'habitude de la dot n'existe pas aux États-Unis. C'est une charge de moins pour les parents, mais c'est aussi pour eux une grande diminution d'autorité. Non seulement les jeunes filles ne comptent pas sur une dot, mais elles ne peuvent

même pas compter sur la succession de leurs père et mère, parce qu'ils ont le droit de déshériter entièrement leurs enfants, ou de leur laisser des parts inégales dans leur héritage. Or, la plupart du temps, les fils, qui perpétuent le nom, sont avantagés aux dépens des filles qui prennent un nom nouveau. Le sexe faible est fréquemment sacrifié au sexe fort. C'est donc un droit pour lui de chercher à se pourvoir. Livrés à eux-mêmes, les enfants se sentent dégagés de tout autre lien que celui de l'amour filial. La famille, qui est une monarchie privée dans l'ancien monde, est devenue, comme le reste, une république dans le nouveau. Le père n'est pas un Roi, il est un simple Président.

Peu de temps après mon arrivée à New-York, je fus présenté par le consul général de France à deux charmantes jeunes filles qui sont aujourd'hui deux aimables grands-mamans. Elles m'invitèrent à aller les voir. Je me rendis avec empressement à leur gracieuse invitation, et je fus un peu étonné de n'avoir vu ni le papa, ni la maman, pendant une heure ou deux que je passai avec elles. Ce ne fut qu'au bout d'un certain temps que je fus présenté au père, homme très respectable, de bonne tenue, mais qui, je l'appris plus tard, avait fait six fois faillite, ce qui n'avait diminué ni son crédit ni sa respectabilité. Un failli n'est qu'un blessé dans le grand combat de la vie commerciale, aux États-Unis. La mauvaise chance n'atteint aucunement sa famille puisqu'elle

reste absolument en dehors du terrain de la lutte.

Les jeunes filles ont donc leurs relations particulières. Elles vont, viennent, voyagent même toutes seules, et il n'en résulte pour elles que de rares inconvénients, parce que, d'abord, si elles sont vertueuses, elles ne sont pas ignorantes (la science du bien et du mal fait partie de leur éducation), et puis le respect des femmes est une des grandes qualités des Américains jeunes et vieux. Sous ce rapport, ils valent cent fois mieux que nos gandins. C'est une affaire de tempérament et aussi de calcul, parce que tout homme qui compromet une jeune fille et ne l'épouse pas, est mis au ban de la société par la ligue des mères de famille, quand il n'est pas condamné à de forts dommages et intérêts par les tribunaux. Les galanteries de celui qui ne veut pas épouser ne dépassent donc jamais les limites de la *flirtation*, et il doit souvent se tenir en garde contre des avances bien tentantes, bien hardies même, mais dont le mariage est le but final. Le rôle des deux sexes est donc celui de l'Europe renversé. La révolution a aussi passé par là.

Du reste, l'amour traditionnel des anciens colons d'Angleterre pour leur *home*, s'est beaucoup refroidi chez leurs descendants, depuis que la découverte des gisements aurifères de la Californie a fait émigrer une grande partie des populations du Nord vers le *Far west*.

Un séjour fixe ne pouvait plus convenir à ces

esprits aventureux. La vie de famille a fait place à la vie d'hôtel. Les hommes y ont trouvé une plus grande liberté de mouvements et les femmes y ont vu l'agrément de ne plus avoir les charges de maîtresses de maison. On voit même beaucoup de ménages qui, sans avoir des goûts de voyage, ont renoncé à tenir maison pour aller vivre dans les hôtels et dans les *boarding-houses*, ou maisons meublées. Je trouve ce fait constaté, avec beaucoup d'autres, que j'ai négligés, dans un sermon d'un prédicateur américain reproduit dans les journaux de New-York du mois d'avril dernier, et qui a soulevé une vive polémique dans la presse de cette ville. Il mérite que je le reproduise comme pièce justificative.

« Connais-toi toi-même, dit l'Évangile. » Un ministre imitarien, M. Gallagher, de New-York, de l'église de la 28e rue, a voulu appliquer ce précepte aux Américains, ses compatriotes; il a entrepris d'étudier sur le vif ce qu'il appelle leur dégénération physique, morale et sociale.

Qu'est-ce d'abord qu'un Américain? dit M. Gallagher? Devant la loi, sans doute, il suffit qu'un homme soit né ici pour qu'il fasse partie de la nation; mais au point de vue social, un Américain est celui dont les aïeux, nés comme lui dans le pays, ont subi, au même degré, l'influence du milieu et des idées nationales. Or, voilà précisément ceux qui, selon la thèse du ministre, sont en voie de dégénérer.

La population primitive, principalement dans les États de l'Est, tend à disparaître, et la place qu'elle laisse vacante est prise par les nouveaux venus d'Europe ou par leurs descendants immédiats. Le mouvement de la population est en décroissance parmi les Anglo-Saxons, depuis longtemps établis aux États-Unis. Et pourquoi les Américains meurent-ils si vite ? se demande M. Gallagher.

Il y a diverses raisons. « Les qualités qui firent jadis de Franklin un citoyen modèle, qui ont glorifié le nom de Washington, élevé Jefferson à la première magistrature, et immortalisé le nom de Lincoln, ces qualités ont disparu. Quand on parle d'un homme, on ne demande plus s'il est intègre, s'il est dévoué aux intérêts publics, mais on dit: Est-il riche ? Combien *vaut-il* ? A-t-il de l'influence ? Libre à lui d'être un sot, un libertin, un homme sans délicatesse ; s'il a de l'argent, toutes les portes s'ouvrent devant lui. » En outre, continue M. Gallagher, il y a des causes physiques à l'œuvre de destruction. L'intempérance est la plaie du pays, le vice national, elle mine la santé publique et abâtardit la race aidée d'ailleurs par la déplorable habitude qu'ont les Américains de manger trop souvent, de manger trop vite et de manger mal. En outre — c'est toujours le ministre qui parle et non pas nous — les Américains jouent sans cesse; ils tendent à devenir une nation de joueurs, ils jouentsur les valeurs de Bourse, sur les grains, sur les chevaux, sur les yachts, sans

parler des cartes et des dés. Cette tendance sape la base même de l'honnêteté publique et privée, tout en surexcitant le tempérament nerveux de l'Américain, au grand détriment de sa vitalité. Si le jeu exerce tant d'empire, c'est qu'il favorise en apparence l'ambition individuelle, entrée ici dans une phase aiguë, et qui fait des Américains une nation de frères ennemis, toujours armés les uns contre les autres. A ces causes déjà bien sérieuses, il faut ajouter celle-ci : Les Américains n'ont plus d'intérieur, de *home;* ils vivent dans des hôtels et des pensions, plutôt que de tenir maison sur un pied restreint. Comme conséquence de cette vie presque publique, on néglige les vertus domestiques qui ne peuvent fleurir que dans un intérieur bien organisé, et tout accroissement de famille, au lieu d'être regardé comme un bienfait, devient un fardeau insupportable.

M. Gallagher termine son réquisitoire en disant que de telles causes suffiraient pour tuer non seulement la nation américaine, mais toutes les nations du monde. Il a raison, mais les vices qu'il dénonce sont à peu près devenus les vices du monde entier.

CHAPITRE XIII

DE LA RÉPUBLIQUE EN FRANCE ET DE LA MONARCHIE AUX ÉTATS-UNIS.

Tel est le titre d'une fantaisie que je publiai à New-York en 1841 et qui souleva un certain étonnement dans la presse américaine.

« Les questions de principes sont toujours plus ou moins liées aux questions de fait dans ce bas monde. Le gouvernement de l'humanité demande parfois à pécher contre les syllogismes pour être d'accord avec la raison. L'homme d'État proprement dit doit, non pas modeler la société sur ses théories, mais ses théories sur la société. La politique est la médecine appliquée au corps social, et la meilleure, la seule possible en ce cas, c'est celle des symptômes. Le traitement des peuples doit, comme celui des individus, se baser sur leur tempérament; il doit tenir compte de leur passé, de leur présent, de leurs vices

héréditaires, de leur humeur, de leur idiopathie, pour me servir d'un terme de la science.

« Eh bien, en soumettant à ces divers éléments d'appréciation et de diagnostic social les deux grandes communautés humaines qui s'appellent, l'une France, l'autre Union américaine, nous n'avons pu nous empêcher d'arriver à cette conclusion que la République était logée chez celui de ces deux peuples qui était le plus fait pour la monarchie, et *vice versa*. En d'autres termes, nous voulons dire que tout, dans les idées, dans les goûts, les mœurs, est républicain en France et monarchique aux États-Unis, et qu'en examinant de près les deux nations, elles ressemblent à ces deux ours, blanc et noir, d'une pièce des *Variétés*, qui se sont trompés de têtes. Ce que nous avançons va sembler paradoxal au premier abord, mais il suffira de quelques mots pour établir sérieusement cette thèse.

« Lorsqu'on dit qu'un gouvernement doit être calqué sur le génie d'une nation, tout le monde est d'accord. Eh bien ! quel peuple est plus essentiellement amoureux de liberté, d'égalité, de changement, que la France ? Sa légèreté, son inconstance sont devenues proverbiales. Et c'est à ce peuple mobile qu'on s'obstine à imposer le joug d'une autorité immobile. C'est à ce peuple discuteur qu'on impose un gouvernement indiscutable ! C'est à ce peuple fou d'égalité qu'on donne un chef qui doit être sans rivaux ! Chacun dit que la France ne peut aimer

aucun de ses rois plus de deux années, et les conserver plus de quinze. Et l'on persiste à lui donner des rois proclamés éternels ! Ne serait-il pas plus rationnel de ne lui en donner que d'amovibles et de passagers comme son amour ? Nous ne voulons pas résoudre ici cette question, ce n'est pas notre but, ce que nous voulons établir, c'est que le génie de la France est républicain, quand son gouvernement est monarchique, à tort ou à raison.

« Il ne nous sera pas moins facile d'établir, au contraire, que le génie du peuple américain est essentiellement monarchique. Qu'est-ce que la monarchie ? C'est la plus haute expression des idées d'ordre et de hiérarchie. Eh bien ! connaissez-vous un pays où l'amour de l'ordre et le respect de la hiérarchie soient plus répandus, plus innés qu'ici ? L'indépendance n'est que dans les mots aux États-Unis, mais la dépendance est dans les choses. La liberté est une question de forme politique, la servitude une question de fonds social. En un mot, il n'y a pas de pays au monde où l'on vote plus, mais il n'y en a pas aussi où l'individualité se meuve moins à l'aise. On n'est libre aux États-Unis qu'à la condition de se fondre, de se perdre dans la masse. Quiconque sort des rangs du troupeau et du sentier battu est aussi perdu physiquement que moralement. On trouve un peuple ici, on ne trouve pas un homme. La société est organisée mécaniquement, et disciplinée militairement. On se lève, on mange, on travaille, on prie,

on se couche à la même heure dans toutes les villes de l'Union. Celui qui n'a pas dîné avec tout le monde court risque de ne pouvoir dîner. La communauté s'y meut par ressort et comme à commandement. Celui qui faillit à la consigne et aux heures de cette vie de caserne n'est plus en harmonie avec personne ; l'originalité, le caprice, en un mot l'exception, n'ont pas été prévus dans la constitution sociale, tout y est règle générale. L'excentricité est broyée dans son contact avec cette grande machine dans les rouages de laquelle elle fait corps étranger. La subordination, voilà ce qui sauve la société américaine, c'est le ciment qui seul maintient ses murs, privés de ces grands étais qu'on appelle Lois. Le shériff n'a ici qu'une baguette pour arme, mais le criminel frappé de cette baguette s'arrête avec respect. Dans les luttes des partis politiques, voyez comme le peuple s'enrégimente facilement et obéit aveuglément ! Voyez comme les ouvriers adoptent sans peine le chef, le mot d'ordre, le ticket électoral, qui leur viennent de *Masonic* ou de *Tammany hall!* Voyez quelle discipline règne dans tous ces meetings, dans toutes ces processions populaires ! Voyez la soumission de tous les passagers de steamboats pour les capitaines, la toute-puissance et parfois l'insolente tyrannie de ces derniers ! Voyez la docilité avec laquelle les voyageurs de *railroad*, *steamboats* ou *canalboats*, se plient à tous les règlements intérieurs, souvent si gênants ! On leur dit :

« levez-vous », et ils se lèvent, « couchez-vous », et ils se couchent. Un jour, je voyageais sur le canal Eric en compagnie de M. de Bacourt, le ministre de France à Washington ; nous étions dans un magnifique *canal-boat*. Le soir venu, le *steward* apporta dans la chambre un tas de pantoufles ou *slippers ;* cela voulait dire : « Otez vos bottes » ; chacun ôta ses bottes, excepté nous, qui nous couchâmes sur notre hamac, pieds chaussés. Mais cette originalité parut inconcevable, impossible au steward, et il vint d'autorité, sans mot dire, nous tirer nos bottes des pieds pour nous faire rentrer dans le costume commun. Tout est lit de Procuste, en Amérique ; malheur aux pieds qui font disparate, comme alors le faisaient les nôtres!

« Une pareille communauté n'est-elle pas admirablement disposée pour le despotisme? La monarchie s'y trouve, le monarque seul y manque. Ce respect instinctif de l'Américain pour les idées hiérarchiques au dedans se retrouve encore dans cette révérence que lui inspirent les puissants du dehors. Louis-Philippe a plus de sympathies aux États-Unis, que tous les républicains de France ou d'Angleterre. M. Thiers y est regardé comme un Jacobin, et le czar Nicolas pour un maître homme, *Smart man*. Aucun président, enfin, n'a jamais été plus populaire dans cette république, que le vieux Andrew Jackson, qui, tout en parlant de liberté, a gouverné le pays en dictateur et en soldat.

« Des faits que nous venons d'établir, il semblerait résulter que ce que la France et les États-Unis auraient de mieux à faire, ce serait de prier leurs gouvernements de changer de palais, et de faire venir Louis-Philippe à la maison Blanche de Washington, en envoyant le président *Tyler* aux Tuileries. Ce n'est pourtant pas là la conséquence que nous voulons en tirer. Les Américains resteront d'autant plus longtemps républicains, que le régime est moins pour eux une nécessité qu'un luxe ; et la France tardera d'autant plus à le devenir, que ce genre de gouvernement serait pour elle, peut-être, moins un luxe qu'une nécessité. »

Ceci était écrit par moi en 1841. Il fallut donc sept ans pour que ma prédiction s'accomplît.

Lorsque la République fut proclamée en 1848, cette nouvelle surprit plus les Américains qu'elle ne les charma. Ils m'exprimèrent leurs craintes que ce gouvernement ne prospérât pas dans notre pays. Je vis là une suite de cet orgueil national qui les portait à penser qu'eux seuls étaient dignes et capables du *Self government*, et je reprochais cette outrecuidance à un de leurs hommes d'État les plus éminents, qui me dit : « J'ai lu jadis l'article dans lequel vous avez prétendu que les Français étaient plus faits pour la République que les Américains, parce qu'un gouvernement électif et mobile convient mieux qu'un gouvernement héréditaire et immuable à une nation mobile et changeante comme la vôtre. Ce

raisonnement a une certaine logique, mais elle est plus apparente que réelle, permettez-moi de vous le dire. Je crois, moi, que les peuples mobiles ont besoin, non d'un gouvernement qui serve ce défaut de nature, mais qui le refrène. Diminueriez-vous les guides et le mors d'un cheval habitué à s'emporter ? Je crois donc que les Français, en raison de leur caractère changeant, ont plus besoin de la monarchie que de la République. Si la première ne répond pas autant que la seconde à leurs goûts, elle répond mieux à leurs défauts. »

J'avoue que ce raisonnement me frappa et ébranla un peu ma confiance dans l'avenir. L'Empire, en effet, ne tarda pas à remplacer, pour la seconde fois, la République. Mais celle-ci le remplaça à son tour au bout de dix-huit ans. Cette résurrection persistante d'une forme de gouvernement qui semblait morte et enterrée prouve, en définitive, sa vitalité et son rapport avec les qualités, ou, si l'on veut, les défauts de notre génie national. Je reviens aux choses d'Amérique.

CHAPITRE XIV

JUSTICE ET POLICE. LES INCENDIES.

Ma campagne de représailles, contre les détracteurs des institutions et des mœurs françaises, porta sur beaucoup d'autres points que ceux résumés plus haut ; entre autres sur l'infériorité de la justice américaine, ses lenteurs et ses complications, dues en grande partie à l'abus du principe électif qui fait des juges, des fonctionnaires sans avenir, craignant toujours de déplaire à leurs électeurs. L'unanimité exigée pour une condamnation dans le verdict des jurés rend la répression des crimes très difficile, car il est rare que sur douze hommes pris au hasard dans toutes les classes de la société, il ne s'en trouve pas un qui puisse être ou acheté ou gagné par des influences politiques. Les jurés ne se montrent d'ordinaire impitoyables qu'à l'égard des étrangers, dont ils se servent pour donner de rares preuves de leur évérité aux criminels. Aussi a-t-on été générale-

ment surpris de voir dernièrement qu'il avait pu se trouver douze jurés pour condamner à mort Charles Guiteau, l'assassin de M. Garfield, après un procès dont les lenteurs ont été si scandaleuses. On s'attendait à voir ce meurtrier acquitté après les marques de sympathie que lui avaient données les dames de Washington, qui avaient été lui souhaiter un *happy new year* le 1er janvier, dans sa prison. Le jury a rétabli par son verdict l'honneur de la justice américaine. Après sa condamnation à mort, Guiteau avait espéré voir sa peine commuée par M. Chester Arthur, auquel il faisait rappeler, quelques jours avant son exécution, que c'était à lui qu'il devait d'être devenu président. Le malheureux ne réfléchissait pas que c'était une raison pour que M. Arthur ne lui fît pas grâce.

La sécurité publique n'est guère mieux garantie que la justice aux États-Unis. La police y est insuffisante et influencée par la politique qui se mêle malheureusement à tout et gâte tout. C'est ce qui a donné naissance à cette justice sommaire du peuple, qui s'appelle la loi de *Lynch*, et à ces associations de *vigilance* qui se substituent souvent aux tribunaux impuissants, ou à une police vénale, dans les États de l'Union. J'ai raconté jadis dans mon journal l'histoire d'un de mes compatriotes qui avait quitté la France, sous le règne de Louis-Philippe, à la suite de quelque conspiration. Il était venu dans la République américaine, me disait-il, pour y être loin des

alguazils et des gendarmes. Au bout de six mois, je le vis reparaître dans mon bureau de rédaction avec un air furieux. « Qu'avez-vous? lui dis-je. — J'ai que j'ai été volé dans cette gueuse de république, et maltraité sans avoir pu trouver de protection, ni dans la justice, ni dans la police. Je viens vous dire que je retourne en France, et le premier gendarme que je rencontre en débarquant au Havre, je lui saute au cou et lui paye un fameux dîner. »

L'anecdote est authentique de tous points. Combien de communards réfugiés aux États-Unis, après 1871, n'en ont-ils pas dit autant que l'émigré du temps de Louis-Philippe ! La promptitude avec laquelle tous, moins un seul, je crois, ont profité de l'amnistie pour revenir en France, est une réponse éloquente à ma question.

Une chose qui étonne profondément les étrangers qui visitent les États-Unis, c'est la fréquence inouïe des incendies qui se manifeste dans toutes les grandes villes. Il ne se passe pas de nuits sans qu'on n'y soit réveillé, à chaque instant, par le bruit du tocsin, et celui des pompes à incendie parcourant les rues avec grands cris des pompiers sonnant de la trompe et criant: *Fire! fire!* Une opinion très répandue parmi les Européens, c'est que beaucoup de ces incendies sont volontaires et une affaire de spéculation. Je crois cette opinion très exagérée. Un négociant embarrassé mettrait le feu à son magasin pour liquider sa situation avec profit, car les com-

pagnies acceptent généralement sans opposition les chiffres pour lesquels se contractent les assurances, et en payent le prix sans beaucoup de difficulté, en cas de sinistre. Il est vrai de dire que la prime est calculée par elles en conséquence, et qu'en somme ce sont des opérations fructueuses, malgré leur énorme aléa. Le négociant américain, qui s'assure avec l'intention préméditée de recourir, au besoin, à un incendie volontaire pour sortir d'embarras, s'y croirait autorisé par la prime élevée des compagnies. Entre elles et lui, ce serait une partie qui s'engagerait dans des conditions que les deux partners connaissent, sans les énoncer. Le tout est pour le joueur de s'en tirer avec adresse et sans trop montrer le bout de la corde, que les compagnies de leur côté ne cherchent pas trop à découvrir. Elles nuiraient à leur popularité. Les choses étant ainsi entendues, il semble que la morale est sauve ; ce serait une singulière morale. Les compagnies de pompiers sont devenues un besoin national, comme les régiments de l'armée régulière en Europe. C'est un service obligatoire qui remplace le service militaire. On fait dans les villes des revues de pompes, comme on fait chez nous des revues militaires. Les pompes, par leur éclat, font oublier les canons. C'est justice, puisque le feu est le véritable ennemi.

CHAPITRE XV

LES DROITS DES CONSEILS MUNICIPAUX.

Les communards, qui sont rentrés dans le Conseil municipal de Paris, ont invoqué l'exemple de l'Union américaine pour réclamer la création d'un maire de Paris, et l'autonomie municipale absolue. Cela prouve que ces grands économistes ont vécu aux États-Unis sans rien y apprendre et sans comprendre le mécanisme du gouvernement sous la protection duquel ils avaient été se placer. C'est ce que leur a déjà dit dans la *Liberté* un publiciste distingué, M. Félix Limet, ancien rédacteur en chef de *l'Abeille* de la Nouvelle-Orléans. Que l'autonomie municipale soit absolue aux États-Unis, cela n'est ni vrai en théorie, ni exact en fait. Pour que l'autonomie municipale fût absolue, il faudrait qu'elle existât en vertu d'un droit, indépendamment de toute constitution et de toute loi. Or, si les villes sont indépendantes du gouvernement fédéral, elles ne le sont pas des gou-

vernements d'État dont elles sont les créatures. Les villes n'existent qu'en vertu de chartes octroyées par les législateurs d'État, chartes qui peuvent être amendées ou même supprimées.

Si le *Self government* est la règle générale pour les villes des États-Unis, la liberté absolue a conduit aux plus graves abus dans les villes populeuses. On se rappelle les dilapidations effroyables qui ont été commises, à une époque récente, par la municipalité de New-York, l'élévation de la taxe directe portée dans certaines villes jusqu'à plus de 5 o/o. Comme la police servait d'instrument électoral aux partis qui étaient maîtres de l'Administration, plusieurs grandes villes. — New-York entre autres — se sont vu retirer le contrôle de leur police, qui a été confié à un bureau de commissaires nommés par le gouvernement d'État.

La conclusion, c'est qu'autant il est absurde de soumettre tous les actes de la commune à l'approbation du gouvernement central, autant il serait dangereux de supprimer toute surveillance. Paris a voulu, non sans raison, redevenir la capitale de la France. Il l'est. Il doit subir les charges de cet honneur comme les subit la ville de Washington, qui a été déshéritée de tous les droits communaux incompatibles avec la sécurité du corps diplomatique et la plénitude d'action du gouvernement central.

C'est que les républicains américains ont un fond d'esprit pratique qui les sauve de toutes les utopies

auxquelles ils se laissent parfois entraîner. Quand il s'aperçoivent qu'ils ont fait fausse route, ils reviennent promptement sur leurs pas, et les rêveurs restent parmi eux à l'état d'infinie minorité. Aussi tous les socialistes que la France, l'Allemagne, la Russie et autres pays d'Europe déversent sur leur territoire, se perdent dans son immensité.

CHAPITRE XVI

COMMENT MES CENSURES FURENT ACCUEILLIES.

Mes lecteurs se demanderont probablement comment les censures que je me permettais dans mon journal furent accueillies par le public. Par les résidents français, et par les étrangers européens, en général, elles furent vivement applaudies. Elles répondaient à leurs pensées secrètes. C'était une revanche de leur patriotisme trop souvent froissé. Les encouragements et les abonnements m'arrivèrent de toutes parts, de la Louisiane aussi bien que du Canada, du Mexique aussi bien que de l'île de Cuba. Dans le public américain, il se forma deux courants opposés. Les *Natifs*, parti qui commençait à se constituer par l'absorption des *Whigs*, crièrent au scandale et me traitèrent d'impertinent. Comme on n'osait pas et qu'on ne pouvait pas demander mon expulsion, on me menaça par des lettres

anonymes de me *lyncher* et de mettre à sac mon imprimerie. Mais je fus défendu par des hommes politiques éminents de la société américaine qui reconnaissaient la justesse de mes critiques et leur utilité, lors même qu'elles eussent été exagérées.

Entre autres témoignages de sympathie, je reçus la lettre suivante du comité de la société Française de bienfaisance de l'État de la Louisiane, que j'avais vengée des insinuations calomnieuses du journal américain de la Nouvelle-Orléans, dont j'ai parlé plus haut.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

« A M. F. Gaillardet, rédacteur en chef du *Courrier des États-Unis,* à New-York.

« Nouvelle-Orléans, 20 août 1842.

« Monsieur,

« Nous vous écrivons avec une double reconnaissance pour vous dire merci au nom de la France et au nom de ses fils habitant la Louisiane.

« Nous savions, Monsieur, que dans cette ville de New-York, qui est comme une sentinelle américaine tournée vers notre patrie, nous avions une tribune élevée pour répéter nos joies comme nos plaintes, nous savions que nous avions un écrivain toujours

prêt à combattre pour nous avec une plume incisive comme la pointe d'une épée

« Cette tribune, c'est votre journal; l'écrivain, c'est vous!

« Aussi votre premier article, si bienveillant pour notre société, si clair et si précis dans l'exposition de notre organisation et de nos principes, fut pour nous une garantie nouvelle de votre indépendance, de votre patriotisme, et nous l'accueillîmes avec gratitude.

« Un journal sans talent, comme sans publicité, le *Crescent City*, a voulu jeter de la boue à notre belle France, qui n'a pas seulement compté des Vatel, mais de rudes hommes de guerre, qui préludèrent aux gloires de notre immortelle République en cimentant de leur sang la liberté américaine.

« Vous avez souffleté de toute votre colère de Français cette impertinente catilinaire dirigée contre la grande nation. Merci pour elle!

« Le *Crescent City* nous avait calomniés aussi, nous qui sommes groupés pour une œuvre proclamée sainte par tous les peuples civilisés, pour une œuvre de bienfaisance! Cette accusation vous a dicté une page qui traduit admirablement l'indignation dont nous avions frappé le journal provocateur. Merci pour nous!

« L'attaque du *Crescent City* n'a pas arrêté le développement de notre société de bienfaisance; car c'est au nom de plus de quatre cents Français, mem-

bres de cette association, qui date d'hier, que nous vous écrivons, pour vous féliciter de votre patriotisme comme Français et de votre talent comme écrivain.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de la considération très distinguée de vos dévoués compatriotes.

« *J. Rifflard*, trésorier ; *J.-N. de Pouilly*, membre du comité directeur ; *Prospère Barousse*, membre du comité directeur; *A. Barberot*, membre du comité directeur ; *Dubourg*, président de la section des Hautes-Pyrénées (premier président); *Borde* ainé, président de la section de la Gironde ; *Gramotiz*, président de la section du Gers ; pour *P. Auvray*, *C. Thomas*, secrétaire de la section du Bas-Rhin, en l'absence du président ; *Hy. Escousse*, président de la section de la Seine ; *Madeline*, président de la section du Calvados ; *E. Goudchaux*, président de la section du Rhône ;

« *Ch. Ammel*, président de la section des Hautes-Alpes (Secrétaire général). »

CHAPITRE XVII

HISTOIRE DE PIERRE SOULÉ, SÉNATEUR DES ÉTATS-UNIS.

Parmi les hommes d'État américains, plusieurs entrèrent en communication avec moi. Je citerai entre autres le sénateur Benton, du Missouri, M. Charles Ingersoll, de Philadelphie, membre du Congrès, et M. Caleb Cushing, du Massachusetts, qui a été ministre des États-Unis en Chine.

J'ai publié d'eux, dans mon journal, plusieurs lettres approbatives de mes articles et les corroborant de leurs observations personnelles. J'avais surtout trouvé un défenseur dévoué dans Pierre Soulé, l'avocat français de la Nouvelle-Orléans, qui après avoir pris un rang prééminent dans le parti démocrate de la Louisiane, avait été nommé sénateur de cet État à Washington. Comme c'est le seul Français qui soit entré dans le Sénat des États-Unis, et qu'il y a joué un rôle important, le moment est venu de retracer ici son histoire. Né, sous le Consulat, à Castillon, dans

l'Ariége, son père l'avait destiné à la prêtrise et l'avait placé au collège des Jésuites de Toulouse.

Mais, son éducation terminée, il ne se sentit pas de goût pour le sacerdoce, et s'occupa de politique. Mêlé à une conspiration contre les Bourbons, il fut obligé d'aller se cacher dans un village de la Navarre, sous des habits de pâtre. Sortit sain et sauf de cette première folie de jeunesse, il se rendit à Bordeaux, puis à Paris où il fit son droit et travailla dans l'étude de l'avocat Charles Ledru. Toujours attiré vers la politique, il entra bientôt dans une société qui fonda un journal sous le titre du *Nouveau Nain Jaune*, et dans lequel il eut pour collaborateurs Léon Halévy, Alphonse Rabbe, Laccassen, les deux Marseillais Méry et Barthélemy, et l'Italien Santo Domingo qui arrivait de Rome, a dit Méry, « la tête remplie d'articles contre les ultramontains ». Vers le commencement de 1825 le *Nain* fut poursuivi pour un article dirigé contre la Royauté et le Clergé. Soulé s'en déclara l'auteur, aggrava l'article dans sa défense et fut condamné à trois ans de prison. Dans un conseil tenu par ses amis, et auquel assista Armand Carrel, il fut résolu que Soulé devait se soustraire à sa condamnation par la fuite. Il y avait, peu de temps auparavant, à Paris, un ministre du docteur Franciar, directeur suprême du Paraguay, qui avait demandé à l'un des amis de Soulé de le suivre en Amérique, en qualité de secrétaire. Cet ami offrit la place à Soulé, et le poète Barthélemy, qui arrivait de Londres, lui

offrit son passeport. Soulé partit pour Liverpool où il croyait rejoindre le ministre du docteur Franciar. Mais l'excellence était partie, et qui pis est, avec un secrétaire. Soulé passa quelque temps à chercher une occupation sur le sol anglais. Mais il ne parlait pas la langue du pays et ne trouva rien. Comme ses ressources pécuniaires étaient presque épuisées, il prit la résolution désespérée de venir faire sa prison en France et s'embarqua sur un sloop qui faisait voile pour le Havre. En débarquant, il rencontra un ami de son père, le capitaine Baudin, ancien capitaine de vaisseau, devenu depuis amiral, mais qui alors était un simple armateur. Il détourna son jeune ami d'aller se constituer prisonnier, et lui conseilla de partir pour l'Amérique, où ses idées trop exaltées se mûriraient, lui dit-il. Il avait tout justement un de ses navires qui partait le lendemain même pour Port-au-Prince. « Je vous y enrôlerai comme aide-cuisinier, dit-il, afin d'échapper au contrôle du gendarme, inspecteur des passeports, mais une fois en mer, vous jetterez de côté votre veste et votre tablier blancs. Je vous donnerai des lettres pour mes correspondants de Port-au-Prince, et ils vous feront facilement passer à la Nouvelle-Orléans, en vous y recommandant. » La chose se fit comme l'avait dit M. Baudin, et Soulé débarqua à la Nouvelle-Orléans au milieu de l'année 1825.

La première chose qu'il y avait à faire pour lui, c'était d'apprendre l'anglais et le droit Louisiannais.

Celui-ci était heureusement le même que notre code civil, sauf le Code Noir. Pour l'anglais, les correspondants auxquels il avait été recommandé, lui conseillèrent d'aller vivre, pendant quelques mois, dans le Tennessée. Il se rendit dans le village de Bardstown. Il y avait dans ce village un couvent de prêtres catholiques, et ce couvent avait besoin d'un jardinier. Soulé qui n'avait que de bien maigres ressources, et qui savait un peu d'horticulture, alla offrir ses services au couvent. Ils furent acceptés. La main qui avait déjà su tenir le bâton de pâtre mania la bêche de jardinier.

Six mois après son départ de la Nouvelle-Orléans, il y rentrait, se faisait admettre au barreau, quelques examens suffisant pour cela, sans qu'il y eût nécessité d'incriptions préalables, et il plaidait dans les deux langues.

Lorsque j'arrivai à la Nouvelle-Orléans, en 1837, il était regardé comme l'un des premiers avocats de cette ville, surtout dans les affaires de cours d'assises. Il avait épousé une créole charmante, appartenant aux premières familles de la Louisiane, et s'était rapidement acquis une grande fortune. Il venait d'être nommé président d'une banque, ce qui là-bas n'était pas incompatible avec les fonctions d'avocat, cette profession n'étant pas soumise, comme en France, au contrôle d'un conseil et d'un bâtonnier de l'ordre.

Sa maison était la plus hospitalière de toutes pour

les Français ayant un nom, ou un talent quelconque, et j'y avais reçu un accueil tout à fait cordial. Je m'y rencontrai avec le prince Achille Murat, qui, émigré aux États-Unis comme tant de membres de la famille Bonaparte, avait voulu, lui aussi, entrer dans le barreau louisiannais.

P. Soulé l'avait dirigé dans ses études, lui avait servi de parrain, l'avait installé sous son toit avec sa femme, et avait mis sa bourse à leur disposition, car les ressources de ce jeune couple étaient maigres.

Le prince ne manquait pas de talent, mais il manquait de tenue et de conduite, et il dut renoncer au séjour de la Nouvelle-Orléans pour se réfugier dans je ne sais quelle ville de la Floride, où il mourut peu de temps après. Soulé se mit encore au service de la veuve, jusqu'au jour où elle fut recueillie par sa famille. Le succès de P. Soulé avait été considérable comme orateur et comme homme.

Il ne laissait passer aucun de ses amis, surtout les Français, par New-York, sans me les adresser avec des félicitations excessives comme celle-ci :

« Nouvelle-Orléans, 3 avril 1845.

« Mon cher monsieur Gaillardet,

« Permettez-moi de recommander à votre plus gracieux accueil deux de nos compatriotes qui se dirigent vers le nord de ces États et comptent faire quelque séjour à New-York... Je n'ai pas voulu les

laisser partir sans leur donner un mot pour vous. Je tiens à ce qu'ils voient de près l'homme qui, depuis dix ans, a le plus fait pour la gloire du nom français en Amérique et qui en est lui-même la plus magnifique illustration.

« Puisque déjà ils vous admirent, donnez leur chance de vous aimer.

« Je les charge de mes plus cordiales salutations.

« P. SOULÉ. »

Comme, à une fin de session du Congrès, il m'annonça sa prochaine visite à New-York, je résolus de lui montrer qu'il n'y avait aux États-Unis qu'une seule illustration, une seule gloire du nom français, et que ce n'était pas moi ; je lui donnai dans le restaurant des frères Delmonico, les Véfour de New-York, un dîner auquel j'invitai l'élite de notre colonie. Là, je retraçai en peu de mots, ses travaux et sa vie si dramatique, et qui devait l'être plus encore sur sa fin. Après sa réponse à mon toast, empreinte d'un grand sentiment patriotique, il fut entouré, acclamé avec un véritable enthousiasme. J'étais vengé !

Mais l'accueil qui lui fut fait par les Français de New-York ne fut rien à côté de celui qu'il reçut à la Nouvelle-Orléans, après cette première session sénatoriale, dans laquelle il avait défendu, non sans éclat, les principes du parti démocrate contre ceux des Whigs et des Natifs soutenus par les célèbres Webster et Henri Clay. Un banquet lui fut offert par sous-

cription publique, et un toast fut porté par le président à « l'homme qui venait de prouver qu'un citoyen naturalisé pouvait servir et honorer autant l'État qu'un citoyen natif ».

Je reprendrai la suite de sa carrière, en le retrouvant en Europe où j'aurai à raconter son entrevue à Paris, avec le prince Louis-Napoléon, et son duel, à Madrid, avec le marquis de Turgot.

CHAPITRE XVIII

LA PRESSE AMÉRICAINE. — LE NEW-YORK HERALD.

Si certains hommes d'État américains aimaient et encourageaient mon franc-parler de journaliste, c'était, me disaient-ils, parce que c'était la qualité qui manquait généralement à la presse de leur pays, si indépendante sur beaucoup de points. Elle usait des plus grandes licences à l'égard de ses adversaires politiques, elle ne se gênait pas pour traiter un ministre de prévaricateur et un président de traître sacrifiant les intérêts du pays à ceux de son parti, mais aucun journal n'osait médire du peuple lui-même. Ils l'appelaient toujours, au contraire, le seul peuple qui fût libre, intelligent et moral. Cette courtisanerie nationale était la condition indispensable du succès : on le croyait du moins.

Il n'y avait, à cette époque, qu'un seul journal qui fît exception à cette règle, c'était le *New-York Hérald*. Il est vrai de dire qu'il avait pour éditeur

un Écossais, M. James Gordon Bennett, qui l'avait fondé peu d'années avant que je ne fondasse mon *Courrier des États-Unis*. M. Gordon Bennett qui avait commencé par être un simple rédacteur du *Courrier and Enquirer* de New-York, en était sorti pour faire autre chose que ce qu'il voyait autour de lui. Chaque journal était l'organe d'un parti en dehors duquel il n'y avait rien de bon. C'est ce qui existe encore un peu partout. Il résolut, lui, de faire un journal qui n'appartînt à aucun parti, qui fût le miroir fidèle de l'opinion publique, dont il réfléchirait toutes les impressions, voire même les variations. Quand l'opinion passerait d'un parti à un autre, d'un ministère à un autre, le journal de M. Bennett la suivrait. C'était là ce qui avait fait la fortune du *Times* en Angleterre. C'est ce qui fit celle du *Herald* aux États-Unis, et plus tard celle du *Figaro* parisien dont le rédacteur en chef, M. de Villemessant, a eu, dans sa carrière, plus d'un point de ressemblance avec James Gordon Bennett.

Dans le journal de ce dernier, les doctrines furent remplacées par les faits, les théories par les informations les plus étendues, par les correspondances les plus multipliées. Le *Herald* ne dédaigna pas même les histoires scandaleuses que le puritanisme passait sous silence. Lui, les livra à la publicité, comme leur meilleure punition. Ses ennemis et ses jaloux l'accusaient même de s'être fait une spécialité du *Blackmail*, autrement dit du chantage. On racontait

que, pour lancer son journal dans le haut commerce de New-York, qui s'était d'abord montré assez hostile à ce novateur, il avait annoncé, à la suite de la crise financière de 1836, qu'il allait publier, pour l'instruction du public, la liste de toutes les maisons de crédit dont la solidité passait pour avoir été ébranlée. Grand émoi parmi les banquiers qui affluèrent chez lui, et payèrent ce qu'il voulut pour ne pas figurer sur cette liste de suspects.

Cette première récolte faite, Gordon Bennett annonça qu'il avait réfléchi, que, pour ne pas être accusé de diffamation, il allait publier, non la liste des maisons insolvables, mais celle des maisons solvables et offrant toutes garanties. On courut de nouveau au *Herald*, car tout le monde voulait être sur cette liste. Voilà comment cet habile manipulateur de la presse aurait tiré deux moutures du même sac. Mais je ne me porte certainement pas garant de ces histoires et de beaucoup d'autres qui coururent sur cet homme d'un talent remarquable et toujours resté parfaitement indifférent aux médisances ou aux calomnies. Un jour, le colonel Webb, son ancien rédacteur en chef au *Courrier and Enquirer*, croyant avoir eu à se plaindre de lui, le frappa de sa canne en pleine Bourse. « Quel non sens ! » dit tout simplement Bennett, comme qui dirait : Qu'est-ce que cela prouve ? (M. de Villemessant, par exemple, n'avait pas cette philosophie, il se serait battu deux fois plutôt qu'une. Mais il était Français et nous avons

affaire là à un Anglais.) Sa seule satisfaction fut de raconter lui-même dans ses colonnes, l'acte de brutalité dont il avait été victime. Du reste, il avait pris l'habitude de mettre le public au courant de toutes ses affaires, même domestiques. Il annonça lui-même son mariage avec une jeune et belle Irlandaise, comme l'avait fait Jules Janin, pour le sien, dans le *Journal des Débats*, à Paris. Il annonça de même la naissance de ses enfants, et à peine son fils eut-il trois ou quatre ans, qu'il le nomma son successeur futur et ne parla de lui qu'en l'appelant *le jeune éditeur*. Sa femme ayant fait, sans lui, un voyage en Europe, il publia dans son journal les lettres qu'elle lui adressait d'Italie, et dans lesquelles elle disait, entre autres choses, que le navire italien sur lequel elle traversait la Méditerranée, n'avait à son bord que des domestiques mâles, qu'elle se trouvait très bien de leur service, et qu'ils remplaçaient avantageusement pour elle les femmes de chambre. La publicité, donnée par le mari, à ces détails intimes, scandalisa les dames américaines, mais amusa les hommes ; c'était probablement tout ce que voulait l'éditeur du *Hérald*. Avec l'âge, son goût pour l'indiscrétion se calma, son journal devint de plus en plus sérieux et respectable ; ce fut le journal le plus utile à consulter sur les mouvements de la politique et de la finance, dont il était, et dont il est encore le baromètre le plus exact, précisément parce qu'il est un simple indicateur du temps.

Le cabinet de Washington, pour reconnaître les services que lui rendait alors ce polémiste impartial, offrit à M. J. Gordon Bennett une place de ministre en Europe. Il la refusa avec sa sagesse ordinaire. Quelle place valait, en effet, pour lui la royauté qu'il exerçait dans la presse américaine ?

Quand il mourut, la valeur de son journal fut estimée, dit-on, dans le partage de la succession, à vingt millions de francs. Ce journal est passé entre les mains de son fils qui porte les mêmes prénoms que lui, et est bien connu à Paris. La France est devenue son séjour de prédilection, depuis qu'il dut quitter New-York, à la suite d'un duel qu'il avait accepté, contrairement aux traditions de son père et aux lois de l'État de New-York.

Ce duel, causé par un mariage manqué, paraît avoir dégoûté à tout jamais M. J. G. Bennett du lien conjugal auquel il préfère la vie libre de *bachelor*.

Je ne sais pas s'il écrit beaucoup dans la feuille paternelle dont il est devenu *le yong editor*, depuis déjà longtemps, mais il la dirige très bien, quoique de loin, et en a fait le premier journal du monde avec le *Times* de Londres. Il est aussi bien, sinon mieux, renseigné que ce dernier, et son éditeur a fait de son immense fortune un usage admirable, en diverses circonstances ; d'abord, en établissant dans ses bureaux de New-York un service de télégraphie météorologique qui nous annonce, plusieurs jours à l'avance, les mauvais temps que le vent d'Ouest

pousse sur l'Europe ; ensuite, en envoyant à ses frais le voyageur Stanley à la recherche de Livingston que l'on croyait perdu dans les déserts de l'Afrique; enfin, en expédiant son navire la *Jeannette* à la découverte d'un passage par le pôle Nord, où ce navire s'est perdu dans les glaces. De pareilles entreprises conçues et exécutées par un simple journaliste, sont des choses qui font l'honneur de la Presse dans toutes les parties du monde.

CHAPITRE XIX

DE LA LIBERTÉ DES PROFESSIONS, ABSENCE DE BOURGEOISIE.

Pour fonder un journal aux États-Unis, il n'est besoin ni d'autorisation, ni de cautionnement. Il en est de même pour fonder une imprimerie. Les industries et les professions en général ne sont soumises à aucune règle, autre que les nécessités de la salubrité et de la morale publiques. Il n'existe aucun monopole, aucun privilège. S'établit qui veut apothicaire, médecin, avocat ou notaire. Les huissiers et les avoués n'existent pas. Leurs fonctions se confondent avec celles des avocats, des shériffs et autres officiers publics. La constitution de l'État de New-York exigeait jadis pour la profession d'avocat « une bonne moralité, et les qualifications requises sous le rapport du savoir et de l'aptitude ». Mais une loi votée à la fin de 1847, par la législature de l'État, au-

torise toutes personnes à pratiquer, comme avocats, dans les cours et tribunaux, sans examens ni autres conditions. Dans quelques autres États, cependant, restés plus attachés aux traditions européennes, les médecins, avocats et notaires sont astreints à justifier de leurs études dans quelque faculté ou quelque cour de justice. Mais ces études sont généralement beaucoup plus courtes que dans nos académies. Ainsi un diplôme de médecin qui ne peut s'acquérir qu'en quatre ans en France, s'obtient en deux ans aux États-Unis. Et l'Américain n'a point pour cela la pensée que les docteurs indigènes soient moins instruits que les docteurs étrangers. Tout bon Américain est convaincu que ce qui se fait en quatre ans chez les autres doit pouvoir se faire en moitié de temps chez lui. A quoi lui servirait sans cela son génie de *l'improvement*, c'est-à-dire de l'amélioration en toutes choses, et sa devise : *go ahead*, en avant! Et cet orgueil est justifié dans bien des cas, dans les choses industrielles, par exemple, dans la mécanique, où l'Américain est un inventeur ou un perfectionneur par excellence.

Quelques-uns de ces médecins et chirurgiens sont aussi arrivés à prendre rang parmi les praticiens les plus renommés de l'Europe. Je citerai entre autres, le chirurgien Valentin Mott, le chimiste Chilton, et le docteur Sims, de New-York, et le savant physiologiste Brown-Séquard, devenu professeur de la faculté de médecine de Paris. Il est vrai de dire que les hommes

qui arrivent à cette célébrité méritée sont tous venus compléter leurs études en Europe, et surtout à Paris, où se trouvent les plus grandes facilités pour la dissection, base essentielle de tout savoir médical.

Mais ce sont des exceptions. En général, la médecine est improvisée, comme tout le reste, aux États-Unis. Les clients ne demandent de diplômes ni aux médecins, ni aux pharmaciens, et quand ils vont chercher une drogue chez ces derniers, ils sont très contents s'ils leur font bon poids. Eh bien, les statistiques n'indiquent pas qu'on y meure plus qu'ailleurs pour cela.

A plus forte raison, il n'existe pas de contrôle public qui garantisse à l'acheteur le titre de la bijouterie et de l'argenterie qu'on lui vend. Aussi ce titre est-il de beaucoup inférieur à celui de l'orfèvrerie française. Le public n'a d'autre sauvegarde que la réputation des commerçants. Or, la confiance étant naturellement en raison directe de l'opulence et de l'importance commerciale du vendeur, il en résulte que la fortune devient l'enseigne de la probité, que les grandes maisons font tout et les petites rien. Il arrive ainsi, sans qu'on le veuille, que la liberté absolue aboutit à une aristocratie de plus.

Ce qui contribue à la formation des grandes maisons et des grosses fortunes aux États-Unis, c'est qu'un homme, une fois entré dans les affaires, ne s'en retire jamais. On ne voit pas dans les journaux d'annonces de ventes de fonds après *fortune faite.*

Une fortune n'a jamais de terme pour l'infatigable Yankee. C'est un Ahasverus auquel l'esprit de gain crie incessamment : Marche, marche! Ce n'est pas seulement l'esprit du gain qui le fait marcher, c'est l'amour du négoce pris en lui-même; il aime le commerce pour le commerce. La retraite serait pour lui une abdication, une sorte de suicide. La vie américaine n'offre pas aux gens oisifs les ressources, les distractions qu'ils trouvent dans le monde européen. Ici, il y a toute une classe de gens qui ne sont jamais entrés dans le commerce, qu'ils regardent comme étant au-dessous d'eux, ou qui en sont sortis après un certain âge. Les premiers se créent des occupations factices avec le sport, la chasse, les plaisirs mondains. Les seconds sont des invalides qui se réunissent entre eux, ou se retrouvent au café pour faire la partie de cartes et de dominos. L'habitude du café n'existe pas aux États-Unis, c'est un simple lieu de passage. On s'y arrête pour boire *un verre* devant le comptoir et l'on continue son chemin. Le négociant qui a déserté son comptoir erre donc comme une âme en peine. La vie de loisir est une rare exception. L'oisiveté, loin d'être une distinction, est une flétrissure. Ainsi, l'on a vu le fameux Stewart, le plus riche marchand du nouveau et de l'ancien monde, mourir sous le harnais commercial. Après avoir fondé une maison, il en avait fondé deux, puis trois, puis dix de toute espèce. Avec sa fortune de 80 millions de dollars, il a travaillé jusqu'à la fin,

comme un simple ouvrier. C'était moins pour conserver que pour créer.

De là vient ce fait remarquable de la société américaine que la bourgeoisie n'y existe pas. Il n'y a pas de classe intermédiaire; à proprement parler, il n'y a que des ouvriers, ouvriers sans le sou et ouvriers millionnaires, mais travaillant toujours. Cela est regrettable à un certain point de vue. D'abord, parce que la bourgeoisie est un terme moyen entre deux extrêmes auxquels elle sert de lien. Ensuite, parce que c'est le loisir, le repos qui créent l'amour des arts en détournant l'esprit des préoccupations matérielles. Le goût des arts en général, et de la peinture en particulier, s'est cependant développé chez les jeunes Américains d'une façon remarquable depuis quelques années. Ce qui lui a donné cet essor, c'est le bruit des sommes énormes payées par les Stewart et les Van Derbilt, pour des tableaux de Gérôme et de Meissonier. On a été frappé de ce fait. La peinture se *paie* donc? s'est-on dit, et elle a été réhabilitée. Les artistes sont maintenant autant estimés en Amérique que tout autre fabricant ou négociant.

CHAPITRE XX

DE LA DÉMORALISATION DES EMPLOYÉS PUBLICS.

Une grande plaie du corps social américain, c'est la démoralisation des employés publics. Nulle part les abus de confiance des fonctionnaires du gouvernement, des caissiers ou directeurs de banques, ne sont plus fréquents que dans cette jeune démocratie, si ce n'est toutefois en Russie. Sous ce rapport ces deux extrêmes se touchent.

Ce fut un de mes étonnements de voir, après mon arrivée à New-York, le nombre de *défalcations* annoncées par les journaux des États-Unis. Cela devint pour moi un sujet d'études que je traduisis, un jour, comme suit dans le *Courrier des États-Unis*.

« La société américaine vient encore d'être remuée par la nouvelle d'une de ces malversations monstrueuses qui n'ont de précédents que dans les annales financières de ce pays-ci. Ces annales, pourtant, si riches en faits de ce genre, n'auraient même encore

rien offert de pareil, si l'on en croit les premières apparences. Jusqu'à présent, les abus de confiance des fonctionnaires du gouvernement, des caissiers ou directeurs de banques, ont varié de 10,000 à 100,000 dollars, mais, cette fois, le vol *n'excédera* pas 240,000 dollars, autrement dit un million deux cents et quelques mille francs, de l'aveu de la compagnie volée. La direction de cette compagnie jouissait d'une confiance universelle. On la regardait comme la plus probe, la mieux surveillée qui existât dans New-York. Ses actions étaient au-dessus du pair et valaient mieux que de l'or en barres. Son secrétaire, qui est aujourd'hui le voleur, passait pour la crème des honnêtes gens; il avait été choisi pour exécuteur testamentaire d'une foule de successions. Son revenu annuel était estimé à plus de dix mille dollars. Aussi, la sensation produite par l'écroulement de cette trompeuse probité a-t-elle été immense. « Il ne saurait plus y avoir de confiance en aucun homme et en aucune institution », disent les journaux américains eux-mêmes. Les actions des autres compagnies en éprouveront une baisse inévitable, par contre-coup. On estime à près de 20 millions de dollars les valeurs ainsi englouties, depuis 1837, dans la ville de New-York seulement, par les banqueroutes frauduleuses des banques et compagnies de toutes sortes et par les malversations de leurs employés. La somme des sinistres a été plus grande encore dans la Pensylvanie et quelques autres États.

La moitié au moins de ces pertes colossales est retombée sur de pauvres veuves, des orphelins et des vieillards retirés des affaires qui sont passés, en un jour, de l'opulence dans la détresse et ont été obligés de reprendre le joug commercial, qu'on peut appeler aujourd'hui le collier de misère, s'ils n'ont pas été réduits à une complète et irrémédiable mendicité !

« Un pareil état de choses dénote, dans les entrailles du corps social américain, une plaie profonde qu'il n'est pas sans intérêt d'étudier, car elle est, au premier abord, difficile à comprendre. On ne saurait nier, en effet, que la communauté américaine ne soit la plus religieuse de la terre, celle où se trouvent le plus de sectes, le plus de prêtres, le plus d'églises, le plus de fidèles. Comme elle est aussi celle où se trouvent le plus de fripons, il faut donc en conclure que ces apparences religieuses ne sont qu'un masque, que l'hypocrisie est devenue partie intégrante des mœurs sociales, et qu'on croit devoir se sauver d'autant plus par la forme qu'on est plus perverti, plus damné dans le fond. C'est là une douloureuse conclusion, que nous n'émettons qu'à notre cœur défendant, mais les faits sont les faits. Il faut bien les reconnaître, sous peine de faire encore de l'hypocrisie vis-à-vis de l'hypocrisie. Mais quelle a pu être la source de ce virus qui s'est infiltré dans les veines du corps social, et en a si tristement adultéré la pureté primitive ! Il n'y a pas d'effet sans cause, dans ce bas monde. Quelle est donc celle de cette démo-

ralisation dont la lèpre a gagné les plus nobles cœurs?

« Nous ne craignons pas de le dire, cette cause, c'est l'amour du gain dont le peuple américain a fait, tout à la fois, son moteur et son but. Cette passion a produit de grandes choses, en raison de sa frénésie même. Elle a fait avancer le pays de deux siècles en vingt ans; elle a vivifié des déserts, transformé des forêts en cités, des marais en terres fertiles, elle a couvert le pays d'un réseau de communications qui lui ont donné une sorte de vie galvanique, comme celle que donnent les fils de la pile de Volta quand ils sont mis en contact. Le pays, le sol, ont tiré un immense bénéfice de cet esprit d'entreprise qui les a remués, coupés, sillonnés en tous sens. Mais l'habitant, moralement apprécié, l'homme pris en lui-même, y ont-ils gagné? Ils y ont perdu énormément, suivant nous. La morale est un bagage gênant pour celui qui court après la fortune. Il s'en débarrasse presque toujours. Celui qui fait de sa vie une carrière où le prix est au plus entreprenant, au plus agile, celui-là a bien assez à s'occuper de ses jambes sans songer à son âme. Et puis l'humanité est ainsi faite que jamais l'une de nos facultés ne se développe outre mesure sans que ce soit aux dépens d'une autre. La brute, forte de corps, est faible d'esprit. Le penseur, fort d'esprit, est faible de corps. Le moraliste fait un pauvre spéculateur. Le riche spéculateur est, d'ordinaire et à quelques exceptions

près, un pauvre moraliste. De toutes les passions extrêmes, celle du trafic est la moins généreuse. Si nous pouvions la définir par une comparaison empruntée à l'ordre physique, nous dirions qu'elle est l'azote et le carbone de l'atmosphère sociale, elle ne brûle qu'aux dépens des principes vitaux de notre moralité. Celle-ci finit par être absorbée, éteinte par ce gaz délétère. Il y a dans le maniement idéal de l'or une souillure aussi réelle pour l'âme, que dans son maniement matériel pour la main. L'une et l'autre se métallisent, en quelque sorte, par la continuité de ce contact, et de même que la sensation s'émousse chez celle-ci, le sentiment s'oblitère chez celle-là. Il y a calus simultané au dehors et au dedans.

« Quarante années consacrées au culte exclusif de l'industrie ont développé ce calus dans le cœur d'une trop grande partie de la société américaine; et les succès fabuleux qui, pendant les dix dernières années, ont couronné cet autel élevé à l'industrie, et fait, du veau d'or, le veau le plus gras et le plus facile à tuer de toutes les idoles terrestres, ces succès inouïs ont implanté dans ce pays des habitudes de faste sans pareil. L'Américain avait appris à ne rien refuser à ce qu'il appelle son confort. Il y était poussé, non seulement par la rapidité avec laquelle s'élevaient les fortunes, mais encore par la nécessité qui fait de la dépense extérieure le seul genre de distinction possible en ce pays républicain. Souvenez-vous d'une chose : L'inégalité des hommes est

un élément si naturel, si indispensable des sociétés humaines, que cette inégalité se fera jour à travers toutes les constitutions possibles. Là où les hommes ne pourront se distinguer les uns des autres par certaines conditions de naissance, ou par des titres, ils se distingueront par leur fortune. Au lieu de l'aristocratie de la noblesse ou du talent, vous aurez celle de l'argent. Chacun a donc cherché à faire partie de cette dernière, aux États-Unis. Mais les efforts nécessaires pour atteindre à ce pinacle envié, dans les temps de prospérité que nous avions hier, n'ont été que de faibles efforts à côté de ceux qu'il faut faire pour y rester, par les temps de détresse que nous avons aujourd'hui. Et comme l'amour-propre de l'homme est plus douloureusement atteint par la chute qu'il n'a été agréablement flatté par l'élévation, il ne faut pas s'étonner que celui qui a commencé par être téméraire pour monter, finisse par être fripon pour ne pas tomber.

« Voilà quelle est, suivant nous, l'explication de ces désastres fréquents qu'éprouve aujourd'hui l'honneur de tant de familles, aux États-Unis. Cette aristocratie pécuniaire qui chaque jour tombe en ruines, ne fait que porter la peine logique de son principe, de son commencement. La société américaine est punie par où elle a péché. Puisse-t-elle, au moins, s'amender par cette cruelle expérience et diriger ses destinées dans une voie opposée à celle qui l'a d'abord fourvoyée. La terre aride et brûlante du positivisme a

desséché ses racines; qu'elle transplante celles-ci sur un terrain plus généreux. Qu'après avoir voulu faire de la République reine une nouvelle Judée, elle mette son orgueil à en faire aussi quelque peu une nouvelle Athènes. Qu'elle fasse un peu plus pour l'esprit, s'il est possible, et un peu moins pour la bête, comme dit Sterne. Les lois sur les banqueroutes y perdront peut-être, mais celles de l'honneur y gagneront. »

Depuis l'époque où j'écrivais les lignes ci-dessus, le mal n'a fait que s'étendre et grandir. Il s'est fait dans la municipalité de New-York, il y a quelques années, des opérations frauduleuses s'élevant à une centaine de millions. Sous les derniers temps de la seconde présidence du général Grant, un de ses ministres a été accusé de concussion, et le Président ne l'a malheureusement destitué que contraint et forcé par l'opinion publique, ce qui a fait remonter les accusations jusqu'à lui et à son fils, bien certainement calomniés.

En ce moment même (juillet 1882), il se poursuit, depuis deux mois, devant les tribunaux du district de Colombie, un procès appelé le *Star route Trial*, dans lequel sont impliqués plusieurs hauts fonctionnaires et dignitaires publics, entre autres M. Thomas J. Blady, ex-assistant du *Post master general*, l'ex-sénateur Dorsey, le sénateur Hellog de la Louisiane, et nombre d'autres, pour fraudes dans des concessions relatives au transport des malles. D'après l'accusation, des lignes destinées à transporter les

malles dans les territoires du *Far-West* qui en sont dépourvues, n'ont fonctionné qu'en partie ou n'ont même pas fonctionné du tout, et les concessionnaires ont touché, pendant plusieurs années, la subvention de l'État comme si le service s'était fait réellement. « Toute cette histoire des *Stars routes* n'est qu'un tissu de vols et de corruptions, » dit le *Times* de New-York, et ce journal croit cependant pouvoir prédire, dans son numéro du 16 juillet, que ce procès n'aboutira à aucun résultat, par suite d'un vice de forme dans l'*indicthead* primitif. Le *Courrier des États-Unis* dit, de son côté : « Il y a tout lieu de croire que l'un des plus gros scandales de ce temps, malgré l'indignation publique, malgré la culpabilité notoire des personnes désignées à la vindicte publique, et malgré la ferme résolution montrée incontestablement par les autorités administratives et judiciaires, sera couvert par une impunité absolue ».

Je pourrais citer cent autres cas de malversations commises par des employés publics, ou avec leur connivence. Le mal ne vient pas seulement de la soif du gain, comme je l'écrivais en 1843 ; il a une cause politique qui remonte à la présidence du général Jackson (1828 à 1836). C'est le général qui a mis en pratique la maxime : Aux vainqueurs les dépouilles des vaincus, c'est-à-dire leurs places. Cette maxime, empruntée aux traditions des peuples barbares, mais qui est un grand excitant pour les combattants, a donné aux luttes politiques un degré d'acharnement

qu'elles n'avaient pas auparavant. On ne se battait plus seulement pour un principe, mais pour du butin. Cela a déshonoré la victoire, en la matérialisant. Or, comme cette victoire a été très oscillante depuis 1836, qu'elle a passé successivement des démocrates aux Whigs, ou aux républicains, tous les fonctionnaires se sont habitués à la pensée qu'ils ne sont en place que pour quatre ans, et ils en profitent pour trafiquer de leur situation. N'ayant guère de retraite à attendre, ils exploitent le présent aux dépens de l'avenir.

Voilà l'inconvénient de l'instabilité introduite dans les fonctions publiques. Elle est un obstacle à l'expérience, au savoir, aux traditions, et une tentation pour la probité.

CHAPITRE XXI

DES PROCESSIONS ET DES PARADES AUX ÉTATS-UNIS.

Une des choses qui étonnent d'abord, puis amusent le plus l'étranger débarquant aux États-Unis, c'est le goût des Américains pour les processions et autres parades publiques.

L'Américain n'aime pas le service militaire obligatoire, et cependant il aime énormément jouer au soldat. Il parade. Il remplit son service de milicien *con amore;* c'est pour lui plus qu'un devoir, c'est une jouissance, une coquetterie. La question de toilette y joue un grand rôle, au lieu de s'embrigader par légions, et d'adopter une tenue réglementaire invariable, chaque compagnie s'improvise un uniforme à volonté. Il en résulte une bigarrure des plus singulières. Tous les Européens de naissance donnent la préférence aux costumes de leur pays natal, et les reproduisent avec plus ou moins de fidélité. La tolérance remarquable des mœurs ou des lois a

même permis à ces Européens de revêtir les noms et d'arborer les couleurs de leurs anciennes nationalités. C'est ainsi qu'on voit défiler ensemble dans New-York des légions américaines dont les unes portent l'habit rouge anglais, et d'autres le tricorne, la culotte courte, la botte à revers, et l'habit à retroussis d'avant la Révolution, les compagnies irlandaises aux couleurs de l'émeraude, les Écossais avec la plaid, la casquette, les bas à carreaux et le jupon de tartan, marchant en pleine rue le genou et les cuisses nus au grand scandale des *ladies* qui trouvent ce spectacle choquant (*very shoking*) et détournent les yeux; les Allemands avec le frac blanc autrichien, le casque prussien, les Italiens habillés en vert pomme, et enfin le bataillon Français des *Gardes Lafayette* portant l'uniforme des chasseurs d'Afrique et se ralliant avec orgueil autour du drapeau tricolore. A côté de ces réminiscences historiques, la fantaisie se donne carrière, et elle enfante les excentricités les plus grotesques. Telle compagnie vert tendre des pieds à la tête ressemble à une bande de perroquets graves et mélancoliques ; telle autre, lorsqu'elle va tirer à la cible, vêtue de casquettes blanches, de pantalons noirs et de vestes de coton blanc, sans basques, peut être prise pour une troupe de marmitons, en tenue de service.

Lorsqu'il a fait la dépense de ces beaux déguisements, l'Américain résiste difficilement à la tentation de se faire voir sous ce harnais, et, les occa-

sions offertes par les revues de corps étant trop rares, chaque compagnie organise des excursions sous prétexte d'exercices de tir à la cible. On revêt une petite tenue galante, on loue une bande de musiciens allemands ou nègres, et l'on sort de la ville précédé d'un gigantesque tambour-major, et suivi d'un noir qui porte une énorme cible. Quoique les noirs soient libres dans les États du nord de l'Union, ils ne sont point admis dans la milice, si ce n'est en tête comme tambours ou clarinettes, sur les flancs comme porteurs de rafraîchissements, consistant en un seau d'eau glacée, et à la queue, comme porteurs de cible ou autres fardeaux. La liberté, l'égalité et la fraternité leur permettent d'aspirer aux dignités de basson, de vivandière ou de bête de somme, voilà tout. La vie de l'homme semble n'y avoir que deux âges, et la vie du temps que deux saisons : l'été et l'hiver. J'ai parlé plus haut des clubs où pérorent de jeunes Whigs et de jeunes démocrates de quinze ans. Il y a de même des régiments d'enfants à peine sortis de l'école. En entrant en apprentissage dans un atelier ou en magasin, ces patriotes imberbes se réservent, dans leur engagement, un ou deux jours par mois *pour remplir leurs devoirs de citoyens*, et ils s'exercent, pendant ce congé, au maniement du fusil ou au service des pompes. Pour imiter en tout leurs parents, ils vont aussi parader fusil au bras, musique en tête, avec un sérieux imperturbable, et ils ne manquent pas de

s'associer un jeune noir qui porte et rapporte sur son dos la cible obligée. Le vainqueur, décoré de la couronne de chêne, et la boutonnière ornée de la timbale, prix de son adresse, rentre en ville avec une modestie grave que la foule admire gravement.

De même que les hommes de l'âge le plus mûr et du caractère le plus sérieux ont, en Amérique, un côté puéril, qui est comme un reste d'enfance dans cette maturité native, de même les enfants de l'âge le plus tendre ont une gravité précoce, qui est une qualité de nature ou un défaut d'imitation. On pourrait dire avec vérité qu'il n'y a point d'enfants en Amérique, comme il n'y a point de printemps. La vie de l'homme, comme celle du temps, ne s'attarde pas aux saisons intermédiaires.

Mais ce ne sont pas seulement sous prétexte d'exercices militaires qu'Américains jeunes et vieux aiment à parader. On processionne à propos de tout, à propos d'élections, à propos d'anniversaires de toute sorte. Un des spectacles les plus bizarres que j'aie vus, peu de jours après mon arrivée à New-York, fut celui d'une procession de la Société de tempérance, cette fameuse association qui couvre de son réseau l'Union entière, et dont les affiliés se comptent par millions. Les diverses classes d'artisans enrégimentées dans cette grande armée, s'étaient réunies de bonne heure, et chacune d'elles, au signal donné, se mit à défiler dans l'ordre qui lui avait été assigné. Chacun de ces bataillons avait ses couleurs et sa

bannière particulières. Après les vieillards et les hommes d'âge mûr, venaient les enfants qu'on lie d'avance par un serment qu'ils comprennent à peine ; la marche était fermée par une presse typographique montée sur une charrette, entourée des couleurs nationales, et un ouvrier imprimeur tirait sur cette presse le programme de la cérémonie qu'il distribuait aux spectateurs groupés le long des trottoirs.

Cette procession avait quelque chose de carnavalesque. Composée de buveurs d'eau, elle ressemblait à s'y méprendre à ces descentes de Courtille qui, le matin du mercredi des Cendres, sont composées de buveurs parisiens avinés. Par une espèce de bizarrerie, rien ne ressemblait plus à des tas d'ivrognes que ces tas de tempérants à la face blême, à l'œil cave, au dos voûté. C'est que tous les extrêmes se touchent, et que l'homme qui s'abstient rigoureusement, systématiquement de l'usage modéré d'un cordial aussi naturel, aussi nécessaire que le vin, commet un excès comme celui qui en abuse !... Ajoutez à ce caractère morbide qu'ont toutes ces faces ultra-tempérantes, l'accoutrement déguenillé de la plupart des adeptes, le ridicule achevé du plus grand nombre de leurs insignes consistant en bannières à inscriptions grotesques, en bonnets de Liberté drapés comme des colbacks de hulands ou de cosaques, en mauvais portraits de particuliers peints à l'huile, huchés entre deux bâtons de bois blanc, et vous comprendrez l'étonnement qu'éprouve tout étranger non seulement

en voyant ces manifestations nationales, mais surtout en remarquant que ces farces de mardi-gras n'excitent ici ni rires, ni sifflets. C'est là, en effet, un trait bien caractéristique des mœurs populaires de ce pays, que les choses les plus drôlatiques, celles qui soulèveraient en Europe d'immenses éclats de rire, sont prises ici avec un sérieux imperturbable. On semble n'en pas deviner le côté grotesque. La constitution politique et sociale des États-Unis a poétisé la farce et illustré la canaille ; aussi partout où il y a du peuple, la forme disparaît devant le principe, aux yeux de l'Américain. Là où l'Européen ne verra que des gens déguenillés, l'Américain voit un meeting.

Cette particularité de son caractère mérite d'être étudiée, car elle est suivant moi la base de tout l'édifice social et politique de ce pays. Existe-t-elle comme effet ou comme cause ? En d'autres termes, est-ce le caractère social de la race anglo-américaine qui est une conséquence de son mode de gouvernement politique, ou ce mode de gouvernement n'a-t-il été qu'une conséquence logique du caractère national ? J'incline plus volontiers vers la seconde supposition que vers la première. Le peuple américain est un composé double, dans lequel il y a une partie de l'ancien monde et une partie du nouveau. Il y a en lui de la vieillesse et de l'enfance. Cela explique sa maturité, sa profondeur dans certaines choses, et sa badauderie, sa crédulité dans certaines autres. Il ne faut pas s'y tromper, du reste : cette

crédulité est, en quelque sorte, une condition de son salut, la sauvegarde de sa grandeur. Le jour où tous ces braves citoyens qui assistent avec tant d'empressement aux parades, aux revues, aux processions, aux meetings de toute espèce, qui y jouent des rôles mirifiques avec une conviction et un sang-froid plus mirifiques encore ; le jour où tous ces acteurs de bonne volonté s'apercevraient qu'ils sont en scène, et où, comme les augures romains, ils ne pourront plus se regarder sans rire, ce jour-là la comédie serait près de finir. En politique comme en religion, ce n'est que la foi qui sauve.

CHAPITRE XXII

DU FLIBUSTIÉRISME AUX ÉTATS-UNIS. — W. WALKER.

Jusqu'à présent, je n'ai esquissé la société américaine que dans des affaires intérieures. Mais il y a un côté qui n'est pas moins intéressant, c'est celui de ses ambitions extérieures. Ces ambitions ne visent à rien moins qu'à la domination de la race anglo-saxonne sur le continent tout entier de l'Amérique du Nord. C'est ce que les Américains appellent la *manifeste destinée* de leur pays. Le gouvernement a déjà accompli une partie de cette destinée en enlevant par la guerre ouverte au Mexique les territoires qu'il possédait au delà du Rio Grande, au Nouveau-Mexique et en Californie. Il a fait enlever le Texas par les colons américains qui avaient été s'établir dans le pays, et qui, une fois reconnus indépendants par l'Europe et les États-Unis, s'annexèrent à ces derniers. Mais en dehors de ces voies plus ou moins régulières, officielles, il y en a d'autres suivies par

les gens pressés qu'on a appelés les *flibustiers*. Ce sont les enfants perdus de l'américanisme, ceux qu'il lance dans les pays dont la conquête n'est pas encore mûre, sauf à désavouer ces enfants terribles, et même à les corriger paternellement, s'ils ne réussissent pas. C'est ainsi que plusieurs tentatives ont été dirigées contre le Mexique et le Nicaragua par le flibustier Walker, et contre l'île de Cuba par le flibustier Lopez. J'ai connu les détails romanesques des expéditions et de la fin tragique de Walker. Ils méritent d'être reproduits comme une page d'histoire contemporaine et une étude de mœurs.

William Walker naquit en mai 1824, à Nashville, dans le Tennessee. Il fit des études aussi complètes que possible à l'Université de cette ville, et se destina à l'exercice de la médecine qu'il étudia à Philadelphie. Il vint compléter son éducation médicale à l'école et dans les hôpitaux de Paris. Il profita de son séjour en Europe pour en apprendre les idiomes principaux et devint un linguiste distingué. La clientèle et la réputation venant trop lentement à son gré dans la profession de médecin, il se mit à l'étude du droit et se fit recevoir avocat. Le barreau fut pour lui l'antichambre naturelle de la politique; dans un pays où tout se fait et se défait par la discussion, et où l'influence est souvent une affaire de poumons, Walker débuta dans la carrière politique, d'abord à la Nouvelle-Orléans, puis en Californie, vers 1850. Il devint rapidement populaire, tout en gardant les

dehors d'un homme comme il faut, et son caractère privé demeura pur de toute tache au milieu des témérités de sa vie politique. Il resta *gentleman*, tout en devenant flibustier trop fameux.

Il commença à jouer ce nouveau rôle en 1854, en organisant à San-Francisco une expédition contre l'État mexicain de Sonora, puis, en s'emparant, par un coup d'éclat, de la Basse-Californie, dont il se fit déclarer président. Mais il ne put conserver au delà de quelques semaines la province et le titre qu'il avait si lestement conquis. Obligé de se rembarquer, avec dix hommes seulement, pour San-Francisco, il y fut mis en jugement pour violation des lois internationales, sur la plainte du gouvernement mexicain, et acquitté par le jury, aux applaudissements de la foule.

Cependant la république du Nicaragua était en proie à l'anarchie, qui a été trop souvent l'état des républiques de l'Amérique centrale, depuis leur indépendance. Il y avait une lutte incessante entre les démocrates et les conservateurs. Le président Chamorro, l'homme de ces derniers, avait été renversé par une insurrection en 1854, et il y eut deux gouvernements dans la République, celui de Chamorro, à Grenade, et celui de Castillon à Léon.

Cet état de choses portait un grand préjudice aux intérêts commerciaux, et particulièrement à ceux d'une compagnie de transit entre les deux océans, exploitée par une société d'Américains du Nord,

ayant pour chefs MM. Charles Morgan et White, à New-York, et pour agent, M. Garrisson à San-Francisco. Ils résolurent de mettre la route du Nicaragua à l'abri de toute exaction et de toute entrave, en la plaçant sous la protection d'un parti ou d'un homme qui leur dût sa prépondérance. Le général Castillon fut celui auquel ils s'adressèrent. Il avait pris son beau-frère, le général Salazar, pour auxiliaire. MM. Morgan et White songèrent à lui en donner un autre de leur main dans la personne de William Walker, dont le talent varié se trouvait alors sans emploi. Un marché fut aisément conclu, Walker reçut le titre de général dans l'armée du Nicaragua et une concession de 58,000 acres de terre.

Le 5 mai 1855, il s'embarqua à San-Francisco sur le brick *Vesta*, avec de l'argent, des armes, des munitions fournies par l'agent de la compagnie du Transit, et avec cinquante-six hommes choisis parmi ceux qui avaient pris part aux diverses tentatives d'invasion dirigées contre l'île de Cuba, la Sonora et la Californie. C'étaient des vertus éprouvées ; après divers combats, dans lesquels il fut d'abord vaincu à Rivas, le 29 mai 1855, puis vainqueur à Virgin-Bay, le 3 septembre de la même année, Walker se rendit maître de Grenade, le 13 octobre, et des négociations furent ouvertes avec lui par le général Corral qui commandait l'armée chamorriste.

Il en résulta que celui-ci licencia son armée et accepta la place de ministre de la guerre sous le

nouveau gouvernement, dont la présidence fut confiée à don Patricio Rivas. Walker fut reconnu comme général en chef de l'armée nicaraguaise et ne tarda pas à faire fusiller le général Corral, dont il surprit une correspondance secrète avec les conservateurs non ralliés. Il gouvernait de fait, sous le nom de don Patricio Rivas. Mais il eut l'imprudence de se brouiller avec le nouveau président de la compagnie du Transit, M. Vanderbilt, riche armateur de New-York, qui avait supplanté M. Morgan. Il s'agissait de règlements de comptes, et chacun se prétendait créancier, la compagnie pour le passé et Walker pour le présent. La contestation fut tranchée soudainement, le 18 février 1856, par un décret, signé du président Rivas, qui confisquait tous les bateaux que la compagnie possédait sur le lac du Nicaragua, révoquait ses privilèges et les concédait à M. Edmond Randolphe, qui les rétrocéda à MM. Morgan et Garrisson, héritant ainsi des dépouilles de leur ancienne société.

M. Vanderbilt cria à la trahison, et se vengea en suscitant contre Walker une ligue des Républiques de Costa-Rica, Guatémala, Honduras et San-Salvador, auxquelles il promit des subsides. Le président Rivas, fatigué de servir d'instrument et de prête-nom à l'aventurier américain, se retira, le 12 juin 1857, dans la ville de Léon, avec Salazar, le ministre de la guerre, qui regrettait comme lui d'avoir livré son pays à Walker. Celui-ci déposa Rivas, se fit nommer

président le 24 juin, et le général Salazar étant tombé entre ses mains, il le fit supplicier, comme un traître, sur la place de Grenade, dans la même chaise d'infamie que Corral, son prédécesseur au pouvoir et à la mort. Terrible et éloquente leçon donnée à ceux qui appellent l'étranger dans leur patrie !

A la ligue hispano-américaine, Walker chercha à répondre en ouvrant le Nicaragua aux planteurs des États-Unis du Sud par le rappel du décret du 17 avril 1854, qui avait interdit l'esclavage des noirs. Mais ce honteux appât, offert aux esclavagistes, ne put conjurer le péril dont il était menacé. Le patriotisme des populations s'était réveillé, et Walker, ayant perdu successivement les villes de Managua, de Grenade, et les bateaux qu'il avait confisqués à la compagnie Vanderbilt, fut obligé, à la fin de 1857, de quitter, sur un navire américain, le Nicaragua, dont il avait été le maître pendant deux ans.

Il tenta d'y rèntrer, en 1859, par une nouvelle expédition de volontaires enrôlés et embarqués, comme toujours, dans les États-Unis, malgré les défenses du gouvernement de Washington, qui enjoignit à la marine fédérale de se mettre à sa poursuite. Le commodore Saulding, ayant pris ses instructions au pied de la lettre, mit la main sur le flibustier, au moment où il venait de débarquer sur la côte du Nicaragua, et l'envoya prisonnier à Washington. Furieux d'être ainsi traité par les siens, Walker publia qu'il avait agi avec la sanction tacite du gouverne-

ment fédéral, et celui-ci, tout en niant cette complicité, désavoua le commodore Saulding pour avoir outrepassé ses pouvoirs, en arrêtant, sur un territoire étranger, le forban qu'il ne pouvait arrêter que dans les eaux et sous les couleurs américaines.

Après ce désaveu, Walker avait peu à craindre de la marine fédérale, et au mois d'août 1860, il put opérer une descente hardie, avec deux cents hommes, non plus dans le Nicaragua, mais dans l'État voisin du Honduras. Il prit pour prétexte de cette invasion, les discussions soulevées par l'incorporation à cet État des six îles de la Baie, appartenant précédemment à l'Angleterre. Celle-ci les avait cédées à la République du Honduras par suite des deux traités Clayton-Bulwer et Dallas-Clarendon, en vertu desquels elle s'était engagée, vis-à-vis des États-Unis, à n'occuper aucun point de l'Amérique centrale.

Mais certaines conditions mises par l'Angleterre à cette cession ne satisfirent ni les habitants du Honduras, ni ceux des îles de la Baie, et Walker, qui rôdait continuellement dans ces parages, se présenta à eux d'office comme un arbitre et un sauveur. Par un coup de main audacieux, il s'était emparé, en moins d'une demi-heure, de la ville de Truxillo, située sur la côte de l'Océan Atlantique, et ce premier succès pouvait le mener loin, sans l'intervention du capitaine Salmon, du brick de guerre anglais l'*Icarus*. Dans une lettre, en date du 21 août 1860, cet officier informa Walker que les recettes de la

douane du port de Truxillo, hypothéquées au gouvernement anglais, « étaient détournées de leur cours normal par l'occupation illégitime dudit port », et que la présence de Walker sur ces côtes avait fait ajourner l'accomplissement du traité existant entre la Grande-Bretagne et le Honduras. En conséquence, il le sommait de restituer des fonds qui avaient disparu de la douane, de déposer les armes et de se rembarquer avec ses compagnons, « sachant quel serait le résultat d'un refus ». Walker affirma n'avoir pris aucun argent à la douane, et tout en cherchant à justifier son invasion par des engagements contractés de bonne foi, il se montra résigné à déposer les armes, mais il tenta de s'esquiver pendant la nuit, en suivant la côte dans la direction du Nicaragua. Bientôt, rejoint par les embarcations anglaises, chargées de troupes honduriennes, il fut conduit à bord de l'*Icarus* avec le colonel Rudler, son principal lieutenant, et tous deux déclarèrent expressément qu'ils rendaient leurs épées au commandant Salmon, comme au représentant de Sa Majesté Britannique. Cette déclaration, rappelée dans une protestation signée le 5 septembre 1860, à bord de l'*Icarus*, n'empêcha pas le commandant Salmon de livrer Walker et le colonel Rudler aux autorités honduriennes qui les condamnèrent tous deux à mort, mais qui firent ensuite grâce au second. William Walker fut passé par les armes le 14 septembre 1860. Il n'était âgé que de trente-

six ans. Il déclara mourir dans la religion catholique à laquelle il s'était converti pour se concilier les populations hispano-américaines, et il confessa, dit-on, les erreurs de son ambition. Sa mort fut courageuse et chrétienne.

Ce dénouement d'un roman de pirate, qui avait longtemps passionné le peuple américain, fut accueilli par lui avec une indifférence inattendue dans laquelle on a vu une preuve de l'inanité des gloires mal acquises. La morale est juste, mais l'indifférence des Américains s'explique surtout par ce fait que Walker n'avait pas réussi. Il n'avait rien de ce qui fait les grandes individualités en dehors d'une sorte d'énergie sauvage. On lui pardonnait difficilement l'incapacité administrative qu'il avait montrée pendant son règne sur le Nicaragua, règne qu'un homme habile eût pu rendre durable et fécond. Il était enfin démonétisé, dans un pays où le succès est la pierre de touche de la valeur des hommes, et le nombre de ses adhérents avait suivi une progression décroissante comme sa fortune.

J'ai parlé des tentatives de Lopez contre l'île de Cuba. Elles ne valent pas la peine d'être racontées, ayant échoué misérablement. On pourrait aussi, jusqu'à un certain point, mettre au nombre des flibustiers américains le colonel Frémont auquel les États-Unis ont dû la Californie. Celui-là a réussi et est devenu un « conquérant ». Il a même été sur le point de devenir président des États-Unis, tant sa

popularité a été grande un moment. Il en devait une grande partie à sa femme Jessie, fille du sénateur du Missouri, dont les portraits enluminés couvrirent longtemps les murs de New-York et de San-Francisco. Malheureusement, le colonel découvreur de mines d'or, n'ayant pu réussir dans la politique, se jeta dans des spéculations de mauvais aloi et y entraîna son beau-frère, M. Place, consul de France à New-York, qui paya cette association de son honneur. On se rappelle qu'il fut condamné à la prison par les tribunaux français, puis gracié d'une partie de sa peine, car il avait été plus faible que coupable.

Un Anglais, nommé Turnbull, a aussi enrégimenté une compagnie de flibustiers aux États-Unis contre les colonies espagnoles.

Pierre Soulé ayant été accusé un jour de flibusterie dans le parlement anglais, releva cette injure dans le Sénat de Washington et la renvoya à l'Angleterre elle-même, en disant qu'elle ferait bien de regarder dans sa propre histoire, avant de jeter la pierre aux autres. A ce sujet, il rappela qu'un plan fut trouvé dans les archives anglaises, sous la date du 14 mai 1739, et dans lequel étaient exposés les moyens de faire enlever l'île de Cuba à l'Espagne par des forces levées dans les colonies américaines « à très peu de frais pour l'Angleterre ». Que ce plan ait été accueilli par le cabinet de Saint-James, cela semble prouvé par une lettre de sir William

Putney, portant la date du 27 août 1740, et dans laquelle, en parlant de Cuba, il dit à l'amiral Vernon : « Prendre et garder, que ce soit là notre devise. Quand nous serons en possession de l'île, le monde entier ne pourra pas nous la reprendre. »

« Si donc, ajouta Soulé, nous avons réellement les tendances à la rapine que nous prête particulièrement l'Angleterre, nous savons de qui nous en avons hérité. »

Le mot eut un grand succès d'hilarit dans le Sénat.

CHAPITRE XXIII

DES TRIBUS INDIENNES DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Parler des tribus indiennes de l'Amérique du Nord, après avoir parlé du flibustiérisme, c'est presque traiter le même sujet. La politique suivie par les Américains à l'égard de la race indigène du pays qu'ils occupent, a été une sorte de flibustiérisme exercé non plus à l'extérieur, mais à l'intérieur, et ils n'ont fait en cela que suivre la tradition des Anglais, leurs aïeux. Ceux-ci ont constamment chassé devant eux les premiers occupants du sol sur lequel ils sont venus s'établir, différant en cela des colons français du Canada qui ont suvivre avec ses indigènes et se les attacher au point qu'on voit des corps d'Indiens iroquois et autres figurer à côté de nos Canadiens dans toutes les guerres qu'ils eurent avec les colons anglais.

Pendant que j'étais à la Nouvelle-Orléans, j'ai voulu aller visiter quelques-unes des tribus in-

diennes, refoulées dans les États du Missouri et du Wisconsin, qu'elles ont été obligées de quitter depuis, pour se réfugier dans d'autres territoires qui ne sont pas encore leurs derniers asiles. Leur exode n'aura évidemment qu'une fin, la mort, la disparition totale. Notre civilisation et ses exigences sont mortelles à ces malheureuses populations qui n'ont pu devenir ni agricoles, ni industrielles, et ne vivent que de chasses dans les forêts dont l'étendue se resserre chaque jour derrière eux. J'ai voulu me rendre compte de cette longue agonie, et un beau jour, j'ai remonté le Mississipi jusqu'au Wisconsin. Voici quelles furent pour moi les impressions de ce voyage.

CHAPITRE XXIV

DE L'OHIO AU WISCONSIN. — SAINT-LOUIS. — TRIBUS INDIENNES.

De la Nouvelle-Orléans à l'Ohio, la vallée du Mississipi offre un aspect assez triste. Peu ou point de villes, des terres basses, un fleuve gigantesque, mais boueux, vaste sépulcre toujours charriant des débris de steamboats ou les cadavres des bois qui, tombés de ses rives dans l'abîme, accrochent de toutes parts leurs longs bras à la vase, et deviennent autant d'écueils pour la navigation. Ces bois, chaque jour sapés par le fleuve, forment sur ses bords une lisière de plus de neuf cents milles, dont l'uniformité finit par devenir odieuse à l'œil impatient de cette barrière qui lui dérobe l'horizon. Les seuls jours qui percent à travers cette maigre prison de verdure, et en dérident, parfois, la monotonie, viennent des éclaircies pratiquées çà et là par de naissantes habitations. Au son de la cloche qui annonce l'approche du steam-

boat, nègres et blancs, enfants et vieillards accourent du fond de leurs retraites, soit pour recevoir un passager, soit pour fournir à la machine de feu sa pâture de bois, servie d'avance et toute prête sur la rive. Du reste, quelques cabanes en planches forment, la plupart du temps, tous les édifices dont se composent ces oasis de la vallée. A l'entour des habitations s'élèvent des milliers d'arbres, squelettes dépouillés de leur chevelure, qui portent à leur base la trace, fraîche encore, de la plaie par laquelle s'est écoulée leur vie. Pressés de défricher et de récolter, les propriétaires de ces habitations ne se donnent pas la peine d'arracher les bois; ils en brûlent ou en cernent le tronc. Aussi tous ces incendies, toutes ces incisions, par lequels on a étouffé et égorgé les pauvres arbres, donnent-ils à la campagne un aspect de mort devant lequel pleurent également l'œil et la pensée. Et pourtant ces vastes cimetières de la nature sont les premiers berceaux de la civilisation. L'agent le plus actif de celle-ci, après son enfantement, le père nourricier de son adolescence et le serviteur infatigable de sa virilité, c'est le steamboat, qui parcourt sans cesse cette longue vallée de Mississipi, troublant son silence de ses cris rauques, illuminant sa solitude de son œil de feu. C'est lui qui parle au hameau de la ville, à la ville du hameau, qui fait l'échange de leurs produits, et rapproche les uns des autres ces mille petits centres éloignés de tant de lieues. Avant les steamboats, le voyageur qui descendait le Missis-

sipi, disait : quinze cents milles ! A présent, il dit six jours !

De l'Ohio au Wisconsin, dernier territoire civilisé de la vallée mississipienne, le fleuve offre à l'œil une bordure plus variée, un horizon mieux incidenté qu'en son cours inférieur. A gauche, se développent les prairies du Missouri, à droite, les terres fertiles de l'Illinois, l'Eden des fermiers américains.

L'Illinois, ce pays par lequel nos intrépides ancêtres arrivèrent au Mississipi, est encore plein de souvenirs français. Les noms de *Joliet* et d'*Hennepin*, douces et poétiques mémoires, ont été conservés à deux petites bourgades. Notre vieux fort *Péoria* est devenu le centre d'une jeune cité. Les villages de *Kaskaskia*, *Cohokia*, et la *Prairie du Rocher*, comptent une population de cinq ou six cents habitants presque exclusivement Français.

Ces reliques saintes de la patrie se retrouvent, plus nombreuses encore, de l'autre côté du vieux Mechacébé, dans l'État du Missouri. Là, les noms de *Sainte-Geneviève*, de *Cap Girardeau*, de *Saint-Charles*, de la rivière *Gasconnade*, et surtout de *Saint-Louis*, témoignent à chaque pas de l'origine du pays, je veux dire de ses premiers colons.

Saint-Louis fut fondé en 1764. Il est situé sur la rive droite du Mississipi, à dix-sept milles au-dessous de l'embouchure du Missouri et à 1350 milles au-dessus du golfe du Mexique. Comme presque toutes les villes d'origine française aux États-Unis,

il se compose aujourd'hui de deux quartiers distincts, le créole et l'américain. Là, comme à la Nouvelle-Orléans, les deux populations se sont juxtaposées, mais ne se sont point unies. Le quartier français, ou vieux quartier, s'étend dans la plaine, parallèlement au cours du Mississipi. Ses deux rues principales sont étroites et sans magnificence, mais elles ont cette physionomie du vieux temps que rien ne saurait remplacer pour l'âme. Le quartier américain, dédaigneux de ses humbles devanciers, a placé sa tente au-dessus d'eux, sur une élévation qui domine la contrée. Cette situation rappelle un peu celle de Montréal, vu de la *Prairie*.

Saint-Louis compte présentement plus de 15,000 habitants; en 1830, il n'en possédait que 5,857 et 10,000 en 1836. Son commerce, de jour en jour plus vaste, consiste en denrées et produits de toute espèce, céréales, tabac, viandes salées, bestiaux, pelleteries, cordages et bois résineux. Il communique avec la Nouvelle-Orléans par le Mississipi, avec Cincinnati et Pittsburg par l'Ohio. Un chemin de fer le reliera prochainement avec *Vandalia*, dans l'Illinois, *Indianapolis*, dans l'Indiana, *Columbus*, dans l'État de l'Ohio, et de là avec toutes les villes littorales de l'Atlantique. Il ferme, à l'entrée des déserts, la grande vallée du Mississipi que la Nouvelle-Orléans ouvre au golfe du Mexique. Ainsi, deux cités, deux populations sœurs, restées vivaces et florissantes sur la terre d'Amérique, redisent, à 400 lieues l'une de

l'autre, le nom de la France qui jadis régnait sur ces contrées!

Les mœurs des créoles, habitants de Saint-Louis, ont une physionomie particulière et assez tranchée. Ce sont toujours les mœurs simples de nos aïeux; seulement, elles ont pris un petit reflet des lieux et des hommes au centre desquels elles sont transplantées. Pour parler avec franchise, elles ont contracté une certaine odeur agreste, qui n'est pas sans parfum. A force de se heurter au contact de l'Indien, et de vouloir façonner cette nature inculte, le colon du Missouri s'est imprégné du sauvage, comme la lime s'imprègne du fer, en le polissant. Nos Français, d'ailleurs, ont montré partout cette différence caractéristique avec la race anglaise. Inflexible et raide, celle-ci s'est rarement pliée jusqu'aux hommes qui ne pouvaient ou ne voulaient s'élever à elle; son tempérament, dépourvu de malléabilité, a toujours voulu donner l'empreinte, jamais il ne l'a reçue. Plus faciles et plus souples, nos Français ont été, sans trop de façons, à la montagne, quand la montagne n'a pu venir à eux; ils ont souvent préféré le rôle d'élèves à celui de pédagogues; on pourrait dire, avec quelque vérité, que l'Amérique a plus fait d'Indiens parmi les Français que de Français parmi les Indiens. Aussi, généralement, ceux-ci nous ont-ils aimés plus que les autres peuples d'Europe. Je ne sais si cette préférence marquée des Indiens pour nos aïeux doit peser pour ou contre ces derniers dans la

balance de l'histoire, mais peut-être est-il permis de supposer que dans l'excès de sociabilité, qui fut l'erreur ou le génie de nos pères, il y avait plus d'un germe d'avenir, et que si les Indiens n'étaient pas devenus Français avec eux, au moins ne seraient-ils pas restés inébranlablement dans cet état d'hostilité, soit passive, soit active, qui a forcé les Anglo-américains à les chasser et à les détruire!

Les territoires situés à l'ouest du Mississipi sont devenus les refuges des diverses tribus indiennes expatriées du centre des États-Unis par leurs puissants envahisseurs. Quelques-unes d'entre elles occupent le territoire du *Wisconsin*, à l'est du Mississipi ; mais cette occupation n'est que temporaire, et, dans un temps plus ou moins rapproché, toutes ces branches éparses et mutilées du grand arbre de la nationalité indienne, dont les rameaux couvraient l'Amérique, seront transplantées au sein du coin de terre que la politique des États-Unis leur a violemment assigné.

Quand après avoir repoussé devant eux la race aborigène, les États-Unis envahirent la rive occidentale du Mississipi, un vieux guerrier de la nation des Osages adressa le discours suivant à l'un des officiers américains :

« Le grand fleuve, le père des eaux, nous sépare de vous ; pourquoi venir nous chercher et vous établir sur notre rivage? La terre du matin ne vous suffirait-elle pas? Elle a, comme la nôtre, des eaux,

des forêts, des montagnes; elle vous offre, comme à nous, ses fruits, ses animaux, ses ombrages. J'en ai parcouru les contrées dans la fleur de ma jeunesse, et le tomahawk à la main, quand je cherchais à venger le massacre de ma famille, quand j'allais enlever les chevelures de mes ennemis pour parer ma hutte sauvage. Les plaines où je triomphais m'ont paru belles : leur état a-t-il changé ? Sont-elle devenues stériles ?... Ces régions sont vastes; vous ne les remplissez pas encore, et, si elles vous suffisent, pourquoi changer de demeures? Vous avancez; et tout ce qui avait reçu la vie tombe et disparaît; l'incendie s'étend devant vous; il éloigne ceux que vous ne pouvez atteindre, et vous vous emparez du désert que vous avez fait. J'ai prévu le sort qui attend les hommes rouges, quand, du haut de nos montagnes, j'ai vu la terre, que vous envahissez, se dépouiller de ces belles forêts qui avaient été notre séjour, quand j'ai vu ces nombreux troupeaux de buffalos, de cerfs, d'autres animaux sauvages, s'éclaircir dans les plaines et gagner précipitamment les savanes de l'Ouest.

« La terre est encore étendue derrière nous, nous ne sommes pas au terme où vous cesserez de nous poursuivre; mais les pays où vous nous réduisez sont déjà moins fertiles... Nos pères nous ont appris que d'autres régions s'étendaient au delà des montagnes; mais si nous franchissons cette barrière, les peuples que nous rencontrerons voudront-ils nous recevoir ? La terre qu'ils habitent ne leur a-t-elle pas

été donnée par le Grand Esprit, pour qu'ils puissent en parcourir paisiblement les forêts ? Sans doute, vous nous y poursuivrez encore, et les débris de nos nations, refoulés les uns sur les autres, ne laisseront plus dans les vastes contrées, qui leur avaient appartenu, que les monuments de leur passage et de leur destruction. Qui sait même s'il en restera quelque trace sur la terre ? On dit que les grandes eaux l'enveloppent comme une ceinture; si vous nous repoussez sans cesse vers leurs rivages, il viendra un temps où nos dernières générations ne pouvant plus s'éloigner davantage, et ne voulant pas plier sous la servitude, contempleront ce gouffre immense comme un dernier asile, et n'aspireront plus qu'à s'y ensevelir ! »

Depuis ces éloquentes et prophétiques paroles, la race aborigène a commencé, vers l'Ouest, ce mouvement de retraite qui l'accule de plus en plus à l'abîme marqué du doigt du vieux guerrier...

Les tribus qui vivent à l'est du Mississipi sont celles parmi lesquelles les mœurs primitives se sont conservées dans leur plus grande intégrité. La chasse et la pêche forment leur occupation principale, et elles apportent dans ces exercices cette merveilleuse habileté qui est toute l'industrie des peuplades sauvages. Tantôt les animaux poursuivis sont tués à coups de flèche, tantôt ils sont pris dans des pièges, ou même saisis à la course. Pour s'approcher de sa proie, le chasseur se revêt, parfois, d'une dépouille

semblable à celle de l'animal qu'il convoite, et celui-ci, trompé, vient de lui-même s'offrir au trait qui le perce. Les Indiens s'éloignent jusqu'à cinquante lieues de leur foyer, s'ils pensent trouver une chasse abondante. Perdus au milieu des forêts immenses, leur instinct est leur guide, l'observation leur boussole; l'œil, tantôt levé vers le soleil, tantôt baissé vers le sol, ils s'orientent sur la marche régulière et immuable de l'un, sur les mille accidents si variables de l'autre. En eux, les sens de l'ouïe, de l'odorat et de la vue ont acquis une telle subtilité qu'ils entendent l'ennemi ou la proie qu'ils ne voient pas, et flairent à la piste celui qu'ils ne peuvent ni voir, ni entendre. Pour eux, le bruit du vent a des accents, le frémissement des feuilles a son langage. La nature, enfin, ne saurait s'agiter, s'éclaircir ou s'assombrir, sans que ses mouvements, sa lumière ou ses ombres n'aient un sens pour ces enfants du désert, si richement doués par elle.

La traite des pelleteries est le principal négoce des Indiens, qui reçoivent en échange de l'eau-de-vie, des couvertures, etc. Ils sont, par nature ou par expérience, extrêmement méfiants, et livrent rarement leurs marchandises avant de tenir en mains le prix offert par leurs contractants. La culture du maïs est à peu près la seule à laquelle ils se livrent, encore ce soin est-il abandonné aux femmes. Un Indien ne manie jamais que son tomahawc, son arc ou son fusil. Aucun autre instrument ne déshonore ses

mains et ne charge ses épaules. J'ai vu émigrer des familles entières ; les femmes portaient, derrière leur dos, d'énormes sacs de provisions et deux ou trois petits enfants assis par-dessus les sacs. Le mari marchait en tête, droit et fier, son arc seul à la main.

La plupart du temps, les vases dans lesquels ils font cuire leurs aliments sont de bois. Ces vases ne pouvant être exposés au feu, ils élèvent peu à peu l'eau, qui y est contenue, jusqu'à l'ébullition, en y jetant des cailloux brûlants.

Infatigable dans l'exécution de ses projets, l'Indien ne manquera pas à son dessein, si la terre ne manque pas à ses pieds. Il gravit les pics les plus escarpés, se laisse dévaler le long des précipices, franchit les torrents. Le but atteint, il s'enfonce dans un repos qui tient de l'insensibilité ; c'est à la fois le *far niente* du lazzarone, le nonchaloir de l'ottoman, et l'engourdissement du boa. Étendu sur sa natte de jonc ou sur la peau d'une bête fauve, il passe des jours entiers à fumer, dormir et boire, ne se levant que pour renouveler ses provisions épuisées ou pour répondre aux cris de guerre de ses chefs.

Lorsque les anciens, assemblés sous les arbres du conseil, ont résolu d'attaquer une nation voisine, on met sur le feu la chaudière de guerre, on envoie le calumet à toutes les tribus qui doivent faire partie de l'expédition; les rendez-vous sont fixés, et les chants de guerre entonnés par les chefs. A ces chants succèdent des danses bizarres. Puis, la troupe armée

cherche à surprendre son ennemi. Le nombre de chevelures rapportées du combat fait la gloire des guerriers. Les prisonniers, s'il en survit, sont mis à la torture, et victimes et bourreaux luttent de courage et d'inhumanité dans cet affreux combat livré par la vengeance à la douleur.

Les Sioux, quand ils sont surpris, emploient une singulière stratégie pour se défendre. A l'aide d'un long couteau, ils creusent, en quelques minutes, dans le sol, un trou assez profond pour les contenir, et protégés par le rempart de terre qu'ils ont élevé sur les bords, ils tirent, du fond de ces fosses, sur leurs ennemis. Lorsqu'ils vont à une expédition, ils jurent de ne reculer devant aucun obstacle, et ils tiennent cette promesse à la lettre. Une troupe de leurs jeunes guerriers, liés par un tel serment, franchissait une rivière couverte de glace, quand celle-ci s'entr'ouvrit et engloutit le chef qui marchait en tête. Celui qui le suivait ne recula pas d'une semelle, le troisième l'imita, puis le quatrième ; la moitié de la bande avait ainsi disparu dans le gouffre, quand les anciens, accourus après ces nouveaux Décius, les relevèrent de leur serment et les arrachèrent à la mort.

Je ne sais si ce sont ces mêmes Sioux, ou les Osages, qui rapportent leur origine à l'alliance conjugale d'un colimaçon avec un castor. En conséquence de cette tradition, ces deux espèces d'animaux restèrent longtemps sacrées et inviolables pour eux ;

mais l'arrivée des Européens et le prix qu'ils offrirent des peaux de castors, rendirent, de tentation en tentation, les pauvres Indiens à la fois parricides et sacrilèges. Pour faire compensation à ce grand péché, dont ils sont fort honteux, ils ont considérablement augmenté les respects dont ils entourent les colimaçons, heureusement inutiles à ces corrupteurs d'Européens.

Le Code pénal des Indiens ne comprend guères qu'une loi : c'est celle du Talion. *Œil pour œil, dent pour dent*, telle est la première de leurs maximes. Cependant toute espèce de crime est rachetable, pourvu que la victime ou sa famille consentent au rachat. Le coupable, admis à se libérer du châtiment par cette espèce de rançon, la divise ordinairement en trois parties. La première est destinée à arracher la hache de la plaie du patient et des mains de son vengeur ; la seconde, à essuyer le sang de la blessure ; la troisième, à la cicatriser.

Les Indiens aiment beaucoup à pérorer. Leur éloquence est verbeuse, mais remplie d'images empruntées à la nature. Ils possèdent cette simplicité du dire, naïve et forte, que les Grecs admiraient dans les Barbares. Ils gesticulent peu, élèvent raremént la voix ; en eux, toute l'action est dans le regard et dans la substance même de la parole. Ils gardent une dignité souvent comique, parfois imposante. Ils aiment considérablement à négocier, et il est rare que, de tribu à tribu, il n'y ait pas quelque conférence

diplomatique d'ouverte, quelque protocole sur le tapis.

Leur gouvernement est une espèce d'oligarchie patriarcale, qui donne un chef à chaque famille, et de ces chefs réunis forme le conseil suprême des anciens. Cette organisation, cependant, subit presque autant de modifications qu'il y a de tribus différentes.

Leur religion primitive est un polythéisme mêlé de beaucoup de nécromancie. Pour eux, tout dans la nature a non seulement une vie, mais une pensée; l'oiseau qui gazouille, le chien qui aboie, l'ours qui mugit, sont autant d'esprits qui parlent à la terre. Les astres sont les yeux du ciel, les nuages sont les reflets de sa pensée. Tout rêve est une inspiration, tout savant homme un prophète, toute prédiction un credo. Ils disent que la terre est ronde, que le soleil et la lune, père et mère des étoiles, tournent autour de nous, et il est fait mention d'un déluge dans leurs traditions. *Manito* et *Manita* sont les suprêmes génies du bien et du mal, les jongleurs sont leurs prêtres révérés.

Grâce à cette mythologie, il n'y a d'isolement nulle part pour l'Indien, même dans les déserts. Ses légendes sont des trésors de bonhomie dont la poésie est remplie de charme. Je ne citerai que la suivante. Elle explique l'origine des saisons.

L'hiver seul régnait sur la terre. Près du *Lac Supérieur* vivait un savant homme à qui rien, disait-on, n'était impossible. On le croyait un *Manito*, c'est-à-

dire un grand esprit. Il avait une femme et un enfant qu'il aimait tendrement. Cet enfant était si sensible au froid qu'il ne pouvait tirer l'arc, de ses petites mains toutes transies, et que toujours il revenait de la chasse sans rapporter même un oiseau. Un jour qu'il rentrait dépité et pleurant, un écureuil lui adressa la parole du haut d'un arbre, et lui dit que s'il voulait suivre son conseil, il lui donnerait un moyen de faire cesser ce froid si affreux, dont lui-même, écureuil, avait fort à se plaindre, parce qu'il ne trouvait rien à manger sur la terre toujours couverte de neige. Le petit garçon lui ayant prêté l'oreille, il lui conseilla de bien bouder et pleurer devant son papa, jusqu'à ce que celui-ci, à qui tout était possible, lui eût promis de faire obtenir à la terre des saisons moins rigoureuses.

Ainsi fit le petit bonhomme, et son papa le Manito, bon père s'il en fut, lui promit d'aller, au péril de sa vie, arracher au firmament des vents plus doux et des saisons plus chaudes. Il partit, en effet, en compagnie de trois autres Manitos comme lui. Après avoir gravi de bien hautes montagnes, ils arrivèrent enfin à la dernière de toutes, qui touchait le ciel. Là, les quatre voyageurs, armés de leur arc, cherchèrent à percer le firmament à coups de flèche ; ce à quoi ils réussirent, après bien des efforts. Alors, ils entrèrent dans le ciel par le trou qu'ils avaient pratiqué, et le papa Manito se hâta de faire échapper, par la même ouverture, le doux été, avec tous les oiseaux

de cette riante saison. Mais les esprits du ciel ne se furent pas plus tôt aperçus du vol, qu'ils coururent sus aux téméraires aventuriers ; ceux-ci s'enfuirent par où ils étaient entrés, à l'exception du papa Manito qui prit une autre direction. Les esprits du firmament songèrent d'abord à retenir l'été fugitif ; mais il était déjà à moitié échappé. Ils n'eurent d'autre expédient à prendre, pour ne pas le perdre en entier, que de le couper par le milieu, ce qui fit que l'été descendit sur terre tronqué à ses deux extrémités, appelés printemps et automne.

Après cette opération, les esprits se mirent à la poursuite du papa Manito qui courait à travers les champs fleuris du firmament. Ils lui lancèrent mille traits qui ne le blessaient pas, parce qu'il n'était vulnérable qu'à un seul endroit, dont la largeur n'excédait pas un pouce. Cet endroit ayant, pourtant, été atteint, il tomba, et dit, avant d'expirer : « Mon enfant ne souffrira plus du froid. J'ai donné à la terre pour huit à dix lunes de doux temps. Je meurs heureux ! »

Parmi les tribus indiennes, exportées à l'Ouest du Mississipi, se trouvent quelques commencements de civilisation européenne, qui font un bizarre contraste avec le fond des mœurs naturelles de ces tribus. Ainsi les *Choctaws* et les *Creeks*, naïfs imitateurs des institutions américaines, se sont donné une constitution écrite ! Ils ont même été jusqu'au jugement par jury ! Ils se sont bâti des maisons assez confortables, ont entrepris la culture des champs avec suc-

cès. Ils élèvent des chevaux, et comptent parmi eux quelques industriels qui possèdent, dit-on, jusqu'à 15,000 dollars de capital. Ils ont fait venir des machines à éplucher le coton et ont établi quelques moulins à blé et à scie, en même temps que des ateliers de tissage et de filature.

Les *Shawanées* et les *Delawares*, non moins avancés qu'eux, ont de plus une imprimerie, avec laquelle ils ont publié des livres d'école et de poésie sacrée, en divers idiômes indiens. Il y a UN JOURNAL, écrit en langue Shawanée, qui paraît une fois par mois!

Mais ce sont là de rares exceptions. La grande masse des Indiens est restée réfractaire aux mœurs des blancs. Tantôt elle a tenté de leur disputer les forêts les armes à la main, tantôt elle les leur a abandonnées moyennant une subvention annuelle que le cabinet de Washington s'est engagé à leur fournir à titre d'indemnité. Mais cette indemnité a presque constamment disparu en route avant d'arriver à sa destination. Jamais rapine ne s'est pratiquée d'une façon plus scandaleuse. Les pauvres Indiens ont eu beau envoyer des députations à Washington et se plaindre de la non-exécution des engagements pris envers eux. Après avoir obtenu de belles promesses et quelque satisfaction partielle, les mêmes vols recommençaient. Alors plusieurs tribus ont perdu patience et se sont révoltées. Mais les massacres qu'elles ont commis n'ont fait qu'exciter contre elles les passions populaires. Le cabinet de Washington a été obligé de venger

ses officiers et ses soldats égorgés, et c'est ainsi que se sont toujours réglés les comptes entre les Indiens et lui.

Ce compte finira, comme je l'ai dit, par l'extinction totale de ces derniers débris de la race aborigène. C'est une fatalité un peu honteuse pour l'humanité, que cet écrasement du fort par le faible, au physique comme au moral. Mais c'est la loi. *Dura lex, sed lex*. Les nègres la subiront aux États-Unis, tout comme les Indiens, parce que, comme les derniers, ils ne se reproduisent qu'entre eux. Les Américains les ont affranchis, mais les deux races ne s'allient pas. Un nègre n'est devenu l'égal d'un blanc qu'aux yeux de la loi; dans la vie sociale, l'abîme est resté presque le même qu'au temps de l'esclavage. J'ai déjà raconté que quand un nègre veut prendre place dans un omnibus ou un tramway à côté des blancs, on le chasse impitoyablement en dépit de toutes les ordonnances. Il faut avouer aussi que cet ostracisme a pour excuse des raisons physiques, qui l'emportent sur les raisons de sentiment. Voilà l'égalité dont jouissent les noirs dans les États abolitionistes du Nord. Dans les anciens États esclavagistes du Sud, les nègres sont comparativement mieux traités. On est habitué à leur odeur et à leur contact. Mais ce à quoi les planteurs ne peuvent s'habituer, c'est aux exigences pécuniaires et autres de leurs anciens esclaves, montés au rang de salariés faisant leur prix, ou faisant grève. Un écrivain louisianais

disait dans un livre publié récemment que beaucoup de planteurs ne voyaient de salut pour eux que dans l'expulsion totale des nègres et leur remplacement par des coolis chinois. L'auteur, M. Alfred Mercier, combattait cette tendance de ses compatriotes, et plaidait la cause des nègres sans lesquels, suivant lui, la culture du coton, du sucre et du riz serait impossible dans le Sud, dont elle constitue la richesse. Je crois qu'il a raison. Mais les passions l'emportent souvent sur la raison dans les pays méridionaux où la tête est chaude. Il y a lieu de croire cependant que l'intérêt aidant, le plaidoyer de M. Alfred Mercier sera plus écouté dans la Louisiane que celui d'un autre Louisianais, M. l'abbé Adrien Rouquette, en faveur des Indiens ne l'a été jusqu'à présent à Washington.

M. l'abbé Rouquette, dont j'aurai à reparler, a fait revivre dans la Louisiane la tradition des anciens missionnaires français, les pères Marquet, Joliet, Hennepin, et autres, qui ont courageusement entrepris, les premiers, de gagner le cœur des tribus indiennes au catholicisme et à la France. Comme eux, il a pris à cœur son apostolat, et quand, par ses relations de famille et ses talents littéraires, il pouvait prétendre à une haute position dans le clergé louisianais, il a préféré à cette séduisante perspective la vie d'un simple missionnaire allant catéchiser les sauvages. En vivant parmi ceux-ci, il s'est attaché à eux, a pris goût à leur existence, et s'est fixé parmi eux.

De leur côté, les Chactas ou Chattas, parmi lesquels il a dressé sa tente, l'ont adopté comme un des leurs et lui ont donné le nom de *Chahta-ina*, ou vrai Chattas. L'abbé Rouquette a accepté le baptême indien, et c'est sous ce nom qu'il est en train de publier l'histoire de sa vie accidentée, dans laquelle une jeune Indienne a joué un rôle qui n'a pas été étranger à sa résolution de vivre sur la terre où cette vierge était morte. Il s'est fait le poète de la solitude qu'il a chantée en prose et en vers. Une partie de son livre, dont il a bien voulu m'envoyer les bonnes feuilles, est consacrée, comme je l'ai dit plus haut, à plaider la cause des Indiens au tribunal de la justice américaine. Il définit comme suit cette race.

Il y a dans l'Indien quelque chose d'homérique et de biblique, quelque chose de la grandeur orientale et primitive. L'enfant sauvage, élevé chez les peuples civilisés, retourne à la vie indépendante comme à sa nature primitive; mais l'enfant de l'homme civilisé, s'il est nourri dans la vie sauvage, ne revient qu'involontairement à l'existence policée, toujours factice et contrainte. Plus une créature est formée et développée dans toute sa naïveté naturelle, plus elle es belle et digne de notre admiration; car plus,alors, elle tend à remonter vers son principe, plus elle aspire à retourner à son type primordial, à reprendre sa beauté originelle. La vie nomade et pastorale, la vie rurale et agricole, est plus conforme à notre nature que la vie urbaine et sédentaire, artificielle et mercantile; le

colon vaut mieux que le marchand, le cultivateur que l'artisan, le producteur que le consommateur.

Vivre *selon les lois de la nature*, premières lois de Dieu, vivre comme vivent les Indiens, vaut mieux que vivre selon les lois arbitraires et les conventions capricieuses d'une fausse civilisation et d'une société païennement organisée. L'Indien est plus rapproché de Dieu que le païen civilisé, le sybarite raffiné et blasé, le vieillard de vingt ans, qui ne sait plus s'il a une âme et qui traîne son corps flétri comme un tombeau dont le poids l'écrase.... Hélas! nous ne sommes *que trop civilisés!*

La poésie est la langue primitive de l'homme. Les premières langues des hommes furent des chants plutôt que des discours. Les Indiens chantent; ils modulent, en parlant, leur langage; ils expriment plutôt des sentiments que des idées; ils s'adressent plutôt au cœur qu'à l'esprit. Comme ils ont plus de sensations que d'idées abstraites, ils se servent d'images sensibles pour exprimer presque toutes les abstractions de leur esprit; ils font un grand usage de métaphores, d'emblèmes, d'allégories; ils personnifient tous les objets inanimés, emploient les tropes les plus énergiques pour se faire comprendre; ils sont orateurs et poètes, et prodiguent des expressions telles que, *hache de guerre, calumet de paix, ceinture d'amitié, la main du cœur, le soleil de la nuit.* Ils cherchent hors d'eux-mêmes des signes représentatifs des idées dans leur esprit et des sentiments dans leur

cœur. Entièrement ignorants du jargon des écoles, ils parlent naturellement, poétiquement, d'une manière oratoire et dramatique. Ces fiers descendants de guerriers et de sages tels que Taménend et Técumseh, Uncas et Pontiac, Push-ma-Taha et Shulus-Huma en se voyant aimés, admirés et célébrés par des pâles visages tels que Chateaubriand, Cooper, Longfellow et Gayarré, peuvent facilement dédaigner les calomnies outrageantes et les niaises plaisanteries des vulgaires et prosaïques médiocrités, comme des géants méprisent les insultes d'invisibles et impuissants Lapons.

L'éloquent avocat des Indiens termine ainsi leur défense :

« Oh! oui, s'il est une race intéressante par ses malheurs, et dont le sort soit digne des plus vives sympathies du cœur humain ; s'il est une cause capable d'attendrir et de gagner les âmes les moins sensibles, en deçà et au delà de l'Océan ; si jamais une œuvre de charité s'est présentée à nous avec tous les caractères qui la recommandent au zèle le plus compatissant et à la plus affectueuse générosité : cette grande œuvre, c'est bien l'œuvre des Missions indiennes.

« Ah! si nous avions cette éloquence, qui s'exprime sans colère comme sans amertume, en faisant le récit des longues infortunes d'une race qui n'attend plus qu'un tombeau creusé par la civilisation, notre voix aurait un accent si plaintif, nous jetterions un cri si

douloureux, qu'il retentirait de porte en porte jusqu'aux portes du Vatican, et qu'il arracherait un écho sympathique de chaque cœur ému, et un secours bienfaisant de chaque main généreuse !... Mais nous ne sommes nous-même qu'un Sauvage, aussi inhabile dans l'art de la rhétorique que dans l'art de flatter pour obtenir, et d'importuner pour arracher ! »

J'ai bien peur, en effet, que l'abbé Rouquette, malgré son dévouement, ne soit condamné à entendre dire de lui comme du prophète : *Vox clamavit in deserto.* Sa voix serait écoutée que cela ne changerait rien à l'avenir des Peaux-Rouges. Cette race qui, il y a à peine trois siècles, peuplait, à l'exclusion de toute autre, les vastes territoires de l'Amérique du Nord, disparaît tous les jours, avec une rapidité qui a quelque chose de fatal. Il semble que le contact seul des blancs ait suffi à la frapper de stérilité. Les Peaux-Rouges ont été convertis, pour la plupart, au christianisme; dans le Canada, ils y sont traités fraternellement, et cependant ils y dépérissent.

Je lis dans les *Notes sur le Canada*, petit volume très intéressant publié par M. Paul de Cazes, en 1880 : « Les Peaux-Rouges du Canada n'ont pas à se plaindre des vexations ou des privations auxquelles on a pu attribuer leur disparition en d'autres pays. Les derniers débris de leurs tribus vivent, sous la direction de leurs chefs, sur des territoires dont la propriété leur est garantie par des traités et sauvegardée par des privilèges spéciaux, qui les mettent

à l'abri de déprédations injustes de la part des particuliers. Ils ne peuvent pas non plus se plaindre d'être trop à l'étroit, disséminés, comme ils le sont, par tribus de quelques centaines d'âmes, sur un territoire immense, dont une grande partie, encore inexploitée, leur est ouverte pour la chasse ou la pêche. Cependant, au Canada, comme partout, du reste, où ils viennent en contact avec la civilisation, sans cause apparente, ces robustes enfants de la nature s'étiolent et dépérissent. Le fait est indiscutable; mais où doit-on chercher la véritable cause de ce phénomène physiologique ? » C'est une question qui se pose aussi à Taïti, où le même phénomène se reproduit, depuis que nous sommes venus nous établir aux îles Marquises, à côté des aborigènes.

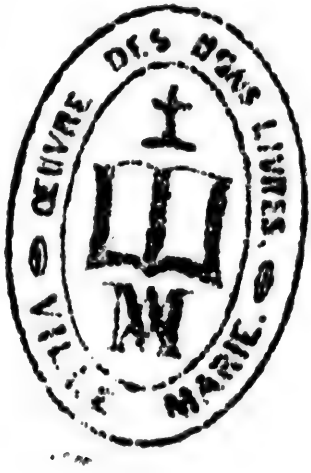

CHAPITRE XXV

LE CANADA FRANÇAIS. SON DÉVELOPPEMENT EXTRAORDINAIRE. SA CULTURE LITTÉRAIRE.

Ce que je viens de dire des Canadiens m'amène à parler de ce cher petit peuple qui est en train de devenir presque un grand peuple, tant il a grandi physiquement et moralement depuis que le gouvernement de Louis XV, moitié par son impéritie, moitié par une inéluctable nécessité, a été obligé de l'abandonner à l'Angleterre, en 1763. La population blanche était alors d'environ 65,000 âmes. Un recensement fait par l'Angleterre, en 1785, élevait la population à 90,000 âmes, mais en y comprenant probablement les immigrants anglais et l'armée d'occupation. Le recensement fait en 1871, a démontré au monde étonné que la population des diverses provinces réunies au Canada, sous le titre de *Dominion*, s'élevait à 3,718,747 habitants. En 1881, le recensement la portait à 4,350,933. Ce qui constitue une augmen-

tation de 17 pour cent dans ces dix dernières années seulement! Sur ce chiffre, les membres de la race exclusivement française sont évalués à 1,200,000.

C'est un développement plus prodigieux que celui des États-Unis, où le bureau d'émigration de Washington établit que, de 1820 à 1870, 9,665,920 Européens sont venus s'établir dans l'Union, pendant que, dans le même laps de temps, l'émigration n'a fourni aux diverses provinces du Canada que 300,000 habitants, en grande partie d'origine anglaise. La race française ne s'est donc multipliée que par elle-même et par sa propre force d'expansion.

Lorsque je suis devenu propriétaire du *Courrier des États-Unis*, le Canada français sortait tout mutilé d'une insurrection connue sous le nom de *Rébellion de* 1837,et qu'un écrivain canadien, M. Paul de Cazes, a parfaitement résumée dans les lignes suivantes : « Plusieurs milliers de Canadiens français, exaspérés par les vexations continuelles qu'eux et leurs pères avaient eues à subir depuis plus de soixante-quinze ans, sans chefs, sans armes, sans munitions, sans organisation d'aucune sorte, luttèrent héroïquement contre des troupes régulières dix fois supérieures en nombre. Ces héros improvisés n'avaient à opposer à l'artillerie des régiments anglais que des faux, des fourches, quelques vieux fusils de chasse et un *canon de bois*.

« Vainqueurs une première fois dans les plaines de Saint-Denis, le 22 novembre 1837, ils furent bientôt

battus à Saint-Charles, le 25 du même mois, et complètement défaits quelques jours plus tard à Saint-Eustache. »

Cette révolte prématurée fut naturellement suivie d'une répression rigoureuse. Les prisonniers furent traduits devant une cour martiale qui en condamna 89 à mort et 47 à la déportation; l'une et l'autre peine entraînaient la confiscation de tous les biens des condamnés. La constitution canadienne fut suspendue, et remplacée, en 1840, par un bill, œuvre du gouverneur lord Durham, voté par le parlement anglais, qui décrétait l'union du Haut et du Bas-Canada, jusqu'alors séparés, afin que la population française de l'un fût dominée par la population anglaise de l'autre.

L'anglais seul était reconnu comme langue légale et parlementaire.

La population du Bas-Canada et son clergé protestèrent, mais ce fut en vain.

Comme journaliste français, propagateur et défenseur de la langue proscrite, mon rôle était assez difficile dans ce pays. Le *Courrier des États-Unis* n'y avait conservé son entrée qu'en abandonnant la cause des insurgés canadiens. J'ai déjà dit qu'il était alors publié par un Allemand. Je ne voulais, à aucun prix, suivre les mêmes errements, et j'adressai, à tous risques, la profession de foi suivante aux Canadiens.

CHAPITRE XXVI

LE CANADA.

« Nous n'avons point encore parlé de ce pays ; ce n'est pas que notre pensée lui soit demeurée étrangère. Non. Notre pensée et notre cœur sont avec les Canadiens. Ils sont nos frères par l'origine, par le langage, par l'amour de la liberté ; ce qui les intéresse ne saurait donc nous être indifférent. D'ailleurs, nous avons à réparer vis-à-vis d'eux les torts des hommes qui nous ont précédé dans la direction du *Courrier des États-Unis*, ce journal qui se disait français, et qui jeta la pierre à une nation, fille de la France, qui s'était levée (prématurément, sans doute, et c'était là son seul tort !) pour la défense de ses droits méconnus et de son indépendance foulée aux pieds. Cette désertion sacrilège d'une cause sainte est une grande tache au passé du *Courrier des États-Unis*, et nos mains, pieusement patriotiques, s'efforceront de l'effacer. Le *Courrier des États-Unis* est et

sera l'allié des Canadiens français; autant qu'il le pourra, il leur donnera aide et support: en venant à lui, ils pourront être sûrs de venir sur une terre amie. Prendre en main leur cause fraternelle, lui vouer le tribut de notre faible zèle, c'est, à nos yeux, un des plus grands attraits et des plus grands devoirs de la tâche que nous avons entreprise. Nous n'entendons point, par là, nous faire des fauteurs d'insurrection, et en appeler de la raison du droit à la raison du sabre. Loin de nous cette pensée! Notre conviction intime est que, dans la loi de l'avenir, toute justice est écrite! Toute domination qui n'est basée que sur la force, tout gouvernement qui n'a point pour lui la sanction des gouvernés, tomberont en poussière par le seul empire de cette grande puissance : la raison ! Il n'y a plus d'autre légitimité, d'autre conquête durables que celles qui s'appuient sur cette base. Or, la justice et la raison humaines réprouvent également l'asservissement d'une race aux lois d'une autre race, étrangère à la première par l'origine, le langage, la religion, les habitudes, les mœurs. Entre les Canadiens et les Anglais, toutes ces antipathies existent; entre eux, il n'y a aucune communion possible, pas même celle de l'espérance; l'opposition de leurs croyances les suit et les divise jusqu'au delà de cette terre; leurs pensées ne se rencontrent pas même en montant au ciel, car ils n'ont ni la même foi, ni le même dogme, ni la même église. La domination anglaise doit donc tomber au Canada, car elle a contre

elle la logique de l'esprit et le sentiment du cœur, l'homme et Dieu! Cette domination croulera, et les Canadiens n'ont rien à faire, d'ici là, rien qu'à s'unir, à s'aider, à se coaliser par la pensée et par l'intérêt, à se serrer les uns contre les autres dans leur humble position de vaincus, jusqu'à ce que la main de Dieu, inscrivant l'arrêt de Balthazar aux palais britanniques, ordonne aux humbles de se lever et aux superbes de disparaître. Ce temps est plus proche que nous ne le pensons peut-être; au siècle où nous vivons, les jours sont gros d'événements, les mois valent des années. Vienne une guerre des États-Unis, ou de la France, avec l'Angleterre, et l'indépendance est acquise au Canada. L'Angleterre le sait, et la possession de ces provinces est pour elle une question d'amour-propre, plutôt que de nécessité nationale. Elle les défendra contre les attaques du dehors ou du dedans, tant qu'un intérêt plus grand n'absorbera pas son attention. Mais elle les sacrifiera, du jour où elle sera menacée au cœur par un danger sérieux, par un puissant adversaire. La politique est, en certains cas, au corps des nations, ce que la médecine est à celui des individus; elle a ses amputations nécessaires. Le Canada est, pour la couronne britannique, un membre gangrené que toutes les médications parlementaires ne sauraient plus guérir; elle le coupera, quand il le faudra, pour sauver ce qui est l'âme et le cœur de sa véritable puissance.

« Attendez donc, Canadiens, et ne désespérez pas

de l'avenir! La politique anglaise cherche à neutraliser l'esprit vivace de votre nationalité par le melange d'éléments contraires; on cherche à désunir votre fraternité en vous unissant à vos ennemis. Tentative vaine! Le levain impérissable de votre nationalité fermentera au sein de la masse dans laquelle on espère vous fondre; séparés jadis, vous allez être tous rapprochés; il y aurait eu peut-être deux luttes, deux indépendances à conquérir pour les Canadas divisés; désormais il n'y en aura plus qu'une. L'heure de votre affranchissement sera la même pour tous. Maintenez donc entre vous le lien qui fait votre force; ce lien c'est votre langage. Défendez-le contre l'attaque de vos ennemis, car il est votre Palladium. Sans lui, vous n'êtes plus un peuple, vous n'êtes que des individus; sans lui, vous n'êtes plus une milice, car il n'est pas de milice sans mot d'ordre et d'armée sans drapeau. Vos ennemis le sentent bien; aussi leurs efforts présents tendent-ils à effacer de vos codes et de vos fronts ce signe inné de votre alliance. Unissez-vous pour le défendre et le perpétuer. Votre langage, voilà votre arche sainte; qu'il soit pour vous le symbole de cette religion humaine dont la patrie forme l'idole; qu'il soit à votre ferveur patriotique, ce qu'est l'Écriture sainte à la foi du chrétien!

« En vous conviant à cette ligue, dont votre passé est la base et votre avenir le but, ne croyez pas que notre parole ait en vue l'intérêt exclusif d'une nation dont, comme nous, vous fûtes les fils. Non. La

France n'a pas besoin de conquêtes, au sein du Nouveau-Monde; elle n'en désire pas. Son ambition présente est une ambition plus noble; sa mission est de briser et non de reforger des fers. La délivrance de ceux qui portent en eux son esprit et parlent sa parole, ne peut être pour elle que l'accomplissement d'un sacerdoce, et non le calcul d'une convoitise. Il ne saurait plus y avoir de colonies sur la terre libre d'Amérique, il ne peut et ne doit y avoir que des nationalités libres, distinctes, indépendantes! Le seul lien qui puisse rattacher désormais le Nouveau-Monde à l'ancien, c'est la sympathie et la fraternité. C'est celui que la France s'efforcera toujours de maintenir et de fortifier entre vous et elle! »

Ce que je prévoyais alors s'est réalisé. Le gouvernement anglais, désespérant de pouvoir défranciser le Canada et le faire anglais, a essayé de se l'attacher et de le dominer par le Haut-Canada ; seulement, il conçut, en 1867, un plan beaucoup plus large et plus libéral. Ce fut de réunir toutes les possessions de l'Amérique du Nord dans une confédération, ayant à sa tête un gouverneur général nommé par la reine, mais laissant à chacune d'elles le droit de s'administrer à peu près souverainement à l'aide de lieutenants-gouverneurs et de législatures particulières. Chaque province nomme, en outre, des députés aux communes, au congrès central d'Ottawa. C'était tout à la fois hardi et habile ; hardi, parce que c'était presque reconnaître en fait l'indépendance de ces colonies;

habile, parce que c'était rendre presque inutile pour elles cette indépendance de droit. Ce *Dominion* anglais se compose aujourd'hui de neuf provinces, celle de l'Ontario, de Québec, la Nouvelle-Écosse (ancienne Acadie française), le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Édouard, la Colombie britannique, le Monitoba, et les territoires du Nord-Ouest et le Kecvaton. Le premier usage que le Canada français a fait de sa liberté a été de reprendre l'exercice légal de sa langue maternelle. Par cette concession loyalement exécutée jusqu'à présent, l'Angleterre s'est fait une colonie dévouée, d'hostile qu'elle était. Les idées d'annexion aux États-Unis qui avaient germé pendant longtemps chez les Canadiens opprimés, ont disparu presque entièrement chez les Canadiens devenus libres. Cela ne veut pas dire que cette éventualité ne se produira jamais. Mais si le Canada doit jamais rompre les derniers liens qui l'attachent à l'Angleterre, je crois que l'idée de conserver son individualité et son indépendance absolue, aura plus de partisans que celle d'une fusion dans l'Union américaine; tel est, du moins, mon sentiment à l'égard du Bas-Canada. Quant à la partie haute, c'est différent. Les Anglais qui l'habitent n'ont pas les mêmes raisons de craindre une absorption par les Américains.

L'Angleterre a eu, du reste, le bon esprit d'envoyer au Canada des gouverneurs qui se sont rendus sympathiques aux Canadiens français. Lord Dufferin,

d'abord, puis, en dernier lieu, le marquis de Lorne, gendre de la reine Victoria, ont montré autant de sollicitude pour les intérêts canadiens que pour les intérêts français. Ils ont affecté de parler la langue française, dans toutes les cérémonies auxquelles ils ont présidé dans le Bas-Canada.

Le marquis de Lorne a même eu une idée très galante envers cette dernière province en formant le projet de fonder une *Société royale du Canada*, qui serait une espèce d'Académie, dans laquelle les deux provinces seraient représentées à nombre égal par leurs littérateurs les plus renommés. Ce plan paraît lui avoir été suggéré par le succès très réel que le Canada a obtenu dans l'exposition internationale de géographie, tenue à Venise en septembre 1881. De nombreux prix y ont été décernés aux cartes et dessins de la commission géologique et aux auteurs de voyages et explorations géographiques, entre autres à M. Paucher de Saint-Maurice pour ses « Promenades dans le golfe Saint-Laurent », ses trois croisières dans le même golfe, et les souvenirs de voyage de « Québec à Mexico », de combats et de bivouacs, car M. de Saint-Maurice a été soldat, soldat volontaire dans l'armée française pendant la guerre du Mexique, en 1864. Le comte Viola, rapporteur de l'exposition de Venise, a félicité, au nom de la commission, les Canadiens « sur les progrès rapides et incomparables qu'ils ont fait faire à la géologie ».

A peine rentré à Québec, à la suite de cette bril-

lante campagne, M. Paucher de Saint-Maurice a été appelé par le marquis de Lorne qui lui a fait part de son projet de création d'une *Société royale du Canada*. Il désirait que l'élément français y fût largement représenté, et il chargea M. Paucher de Saint-Maurice de lui présenter une liste des Canadiens français qui pourraient en faire partie. Une réunion eut lieu à Montréal, à l'université Mon-Gill, et 88 noms y furent soumis au choix du gouverneur. Ce chiffre indique le développement qu'a pris la culture des lettres françaises dans le Bas-Canada et cependant, pour en avoir la mesure, il faudrait y ajouter les noms des écrivains et historiens décédés, tels que F.-X. Garneau et d'autres. Le marquis de Lorne avait mis pour condition que chaque sociétaire devait avoir publié au moins un livre; à quelque temps de là, le choix du gouverneur s'était fixé sur dix-neuf littérateurs en dehors de M. de Saint-Maurice.

Celui-ci, chargé de présider la première séance de la section des lettres françaises tenue à Montréal, a énuméré, dans un discours spirituel, les noms et les titres des vingt académiciens du Canada français. En voici la liste.

L'honorable P.-V. Chauveau, auteur d'un roman: *Charles Guérin*, fait dans sa jeunesse, et devenu plus tard député de la province de Québec, puis ministre de l'instruction publique, sujet sur lequel il a écrit un livre rempli de documents précieux. M. Chauveau

a débuté dans la carrière politique comme correspondant secret de mon journal, le *Courrier des États-Unis*, à la suite de l'insurrection canadienne.

L'honorable juge Routhier, auteur d'un livre *A travers l'Europe* et de *Causeries du dimanche*.

MM. Louis Fréchette, le poète couronné récemment par l'Académie française ; l'abbé Casgrain, auteur des *Légendes canadiennes*, de la *Jongleuse*, etc.

Napoléon Bourassa, originaire de l'Acadie, auteur de *Jacques et Marie* et qui est tout à la fois écrivain, peintre et sculpteur.

M. Oscar Dunn, dont le nom écossais cache une nature profondément française, auteur de *Dix ans de journalisme* et d'un glossaire canadien français, cité avec beaucoup d'éloges par Francisque Sarcey, dans ses études de linguistique.

Paul de Cazes, auteur de *Notes sur le Canada*, dont j'ai parlé plus haut et qui lui ont valu les éloges de la commission internationnale de Venise.

Hector Fabre, journaliste, chroniqueur très fin, devenu sénateur.

Joseph Marmette, auteur de l'*Intendant Bigot*, du *Chevalier de Mornac* et de *François de Bienville*, ces anciens preux de la *Nouvelle France*.

MM. Le Moine Sulte et Tassé, auteurs de beaux livres sur les mêmes époques.

Les abbés Bois, Verreault, Tanguay et Bégin, archivistes et historiens.

Pamphile Le May, romancier, traducteur de l'*Évangéline* de Longfellow.

Napoléon Legendre, auteur de petits livres pour l'enfance.

Marchand, député au parlement et vaudevilliste en ses heures de loisir.

A ces vingt littérateurs canadiens français, le marquis de Lorne a ajouté un nombre égal de littérateurs et savants anglo-canadiens ; ce qui porte le chiffre des membres de la Société royale à 40, comme ceux de l'Académie française. Cette coïncidence n'a pas manqué d'être l'objet de certaines épigrammes. « Certaines personnes, dit M. de Saint-Maurice, et certains journaux ont excercé leur verve sur nous, nous comparant à l'Académie française. Je n'ai pas besoin de vous dire ici, Messieurs, ce que tous vous pensez comme moi. Il n'y a qu'une seule académie au monde, c'est l'Académie française. Notre société n'est qu'une réunion dont les débuts sont modestes. » Le Président a ajouté : « Nous sommes un jeune peuple, mais nous sommes un peuple de travailleurs. Voyez ce qui se passe autour de nous. Notre horizon s'élargit, notre pays grandit. De la Colombie anglaise à la Nouvelle-Écosse, une voie ferrée, qui comptera comme une des merveilles du XIXe siècle, va faire, sur un territoire à nous, le raccordement entre le Pacifique et l'Atlantique. Notre marine marchande occupe le troisième rang parmi celle du monde entier. Notre commerce fixe l'attention du capital étran-

ger... En avant ! Courage et espoir dans l'avenir ! »

De pareilles paroles sont douces à entendre de la bouche de descendants de Français. Par le traité qu'ils ont conclu avec une Société française de Paris pour l'établissement d'un Crédit foncier canadien, et par les arrangements commerciaux qu'ils cherchent à faire avec notre gouvernement en dehors, ou plutôt en sus de ceux qui existent entre la France et l'Angleterre, les Canadiens essaient de se rattacher de plus en plus à leur ancienne patrie. Ils publient 34 journaux et revues écrits en français et qui se partagent comme suit : Province d'Ontario, à Ottawa ; province de Québec 31 dont 8 dans la ville de Québec et 9 dans celle de Montréal ; dans le Maritoba, détaché du Canada et pas un seul dans la Nouvelle-Écosse, notre ancienne Acadie ! Mais la ville de Shédiac, dans le Nouveau-Brunswick a un *Moniteur canadien*, comme pour consoler ses voisins déshérités. En somme, le Canada est une province que nous reconquérons moralement au delà des mers.

La Louisiane en ferait autant, si elle était libre de ses mouvements. Mais elle est prisonnière du tarif américain dont le protectionnisme exagéré la rend forcément tributaire des industriels du Nord. Si nos exportations y ont diminué, notre langue y a conservé sa suprématie, et les Louisianais pourraient eux aussi, fonder, s'ils le voulaient, une société d'écrivains distingués en tous genres. J'en ai déjà nommé deux, M. Alfred Mercier, auteur d'un roman

historique, intitulé l'*Habitation Saint-Ybar*, et M. l'abbé Adrien Rouquette, prosateur et poète de premier ordre, écrivant dans les deux langues, et qui a reçu jadis les encouragements des Chateaubriand et des Lamartine.

Ils ont été devancés l'un et l'autre dans la carrière des lettres par M. Charles Gayarré, auteur d'une histoire remarquable de la Louisiane, et qui, par d'autres écrits, a mérité d'être regardé comme le doyen des littérateurs louisianais par l'âge et le talent.

Je pourrais en citer beaucoup d'autres qui ont honoré depuis quarante ans la presse française de la Louisiane, MM. Cyprien Dufour, Placide Canonge, Félix Limet et autres que j'ai été heureux de trouver comme auxiliaires dans ma tâche patriotique. Ces lignes sont un souvenir affectueux que je leur adresse.

XXVII

QUEL EFFET PRODUISIT NOTRE RÉPUBLIQUE DE 1848 A NEW-YORK.

J'ai déjà dit que les Américains avaient accueilli sans enthousiasme la nouvelle de la proclamation de la République en France. Était-ce jalousie? Non, mais ils ne nous croyaient pas mûrs pour ce gouvernement. Ils croyaient même que nous ne le serions jamais. Cela me parut une impertinence que je relevai vivement.

Les événements qui se passaient en France avaient réveillé en moi la nostalgie du pays endormie par un travail qui m'intéressait et m'avait valu, dans la presse américaine, une situation aussi flatteuse pour mon amour-propre que profitable à mes intérêts. La révolution m'attirait comme tout ce qui est nouveau et mystérieux. Il se trouva précisément qu'un journaliste français de la Nouvelle-Orléans, M. Arpin, m'offrit de m'acheter mon journal, à la condition que j'en

serais le correspondant parisien. Mes liens avec l'Amérique ne seraient donc pas rompus. En outre, mon successeur conservait dans sa rédaction Eugène Masseras, que j'avais fait venir de Paris, et qui était devenu, depuis quelques années, mon collaborateur dévoué. Entre lui et moi, il y avait parfaite communion d'idées. Quant à son talent, il en donné la mesure à Paris, dans la *France*, dont il a été le rédacteur en chef, pendant la période écoulée entre Arthur de la Guéronnière et Émile de Girardin, et dans la *Revue nouvelle*, où il est aujourd'hui le principal auxiliaire de cette femme d'esprit et de cœur qui s'appelle Julliette Adam.

Pouvant ainsi conserver, en quelque sorte, une double collaboration dans mon ancien journal, j'acceptai les offres qui me furent faites, et je suis resté jusqu'à ce jour, sauf quelques lacunes, le correspondant politique du *Courrier des États-Unis*, devenu après quelques années, la propriété de M. Charles Lassalle, l'ancien chef de mon imprimerie et qui par conséquent était aussi l'un des miens.

Mon départ fut l'objet de manifestations les plus sympathiques, non seulement de la part de mes compatriotes, mais aussi des journalistes américains. Les conflits qui s'étaient élevés entre eux et moi, à mon début, s'étaient calmés, et les natifs eux-mêmes avaient fini par respecter mon indépendance. Ils avaient accepté mes jugements souvent très sévères, trop peut-être, avec une tolérance qui ne se retrou-

verait pas ailleurs. C'est une justice et un honneur que je dois leur rendre. Le président des États-Unis lui-même, M. James Buchanan, m'envoya, avec ses adieux, la lettre suivante d'introduction auprès de M. Richard Rush, alors ministre des États-Unis à Paris.

« Washington, 4 mai 1848.

« Mon cher Monsieur,

« C'est pour moi un plaisir de vous présenter le porteur de la présente, M. F. Gaillardet, qui était dernièrement le propriétaire et rédacteur du *Courrier des États-Unis*. Vous connaissez sans aucun doute le talent remarquable qui a caractérisé ce journal sous la direction de M. Gaillardet. Je crois pouvoir vous dire que vous trouverez dans son ancien rédacteur l'intelligence combinée au plus haut degré avec la bienveillance, l'amabilité et des manières accomplies. Puis-je le recommander à votre gracieuseté et à votre attention.

« Recevez mes respects, etc.

« Votre ami,
« JAMES BUCHANAN. »

M. C.-J. Ingersoll, membre du Congrès, écrivait à M. Rush dans des termes plus expressifs et plus flatteurs encore.

« A M. Rush, ministre des État-Unis, à Paris.

« Washington, 14 mai 1848.

« Cher Monsieur,

« Je donne spontanément à M. F. Gaillardet cette lettre pour vous, que peut-être il connaît déjà. Comme il quitte ce pays pour aller vivre en France et y reprendre ses travaux de littérature et de publiciste, j'ai cru que je devais vous exprimer, comme à un ami et à un compatriote, ma profonde conviction des avantages que le ministre américain en France peut trouver dans le talent supérieur de M. F. Gaillardet comme écrivain, et dans les connaissances, rarement égalées, qu'il a de notre politique et de nos hommes d'État. Ces qualifications sont combinées en lui avec des sympathies tout à la fois françaises et américaines, aussi inflexibles que sincères. Aucun journal américain que je connaisse n'a été conduit avec un talent et un succès plus eminents que son *Courrier des États-Unis*. Ses travaux dans la presse française peuvent être de la plus haute importance pour les relations intimes que les derniers événements de France peuvent mettre notre légation à même de faire tourner au plus grand avantage des deux pays. Je suis sûr que vous pouvez vous entendre avec M. Gaillardet comme pour ainsi dire, avec un collègue.

« Je suis tout à vous.

« C.-J. INGERSOLL.

J'arrivai en France sous d'assez tristes auspices.

Quelques semaines après mon installation à Paris, j'y fus témoin de l'insurrection de juin. Ce fut un début douloureux pour mon métier de correspondant. Mais j'ai passé par des phases plus douloureuses encore, qu'il m'a fallu relater à mes anciens lecteurs du *Courrier des États-Unis* avec la franchise dont je me suis fait une règle invariable. Je réunirai peut-être quelque jour, en volumes, cette longue série de lettres qui sont une histoire des trente-quatre dernières années écrite au jour le jour, et sous le feu des événements intérieurs et extérieurs. Mais je n'en suis présentement qu'à mon arrivée en France.

XXVIII

COMMENT JE FIS LA CONNAISSANCE DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON.

En apprenant mon retour, plusieurs de mes compatriotes Tonnerrois eurent l'idée qu'ayant vécu douze années dans la République américaine, je pourrais être un bon conseiller pour la République française. J'avais à leurs yeux le mérite d'être un républicain pratique. Ils vinrent donc m'offrir la candidature pour les élections à l'Assemblée Nationale de 1848. J'acceptai sans me faire prier. Mais mon étonnement fut grand, lorsque j'appris que j'aurais pour concurrent le prince Louis-Napoléon et Alexandre Dumas avec lequel j'allais me retrouver en rivalité, comme en 1832, aux jours de la *Tour de Nesle*. Deux concurrents de cette force, c'était trop, je voulus m'assurer si le prince Louis, qui, élu déjà dans l'Yonne et la Charente, avait décliné le mandat législatif, songeait réellement à se le faire décerner

une seconde fois. Tandis que j'étais à New-York, un touriste américain, revenant de France, où il avait été rendre visite à Louis-Napoléon dans sa prison de Ham, m'avait apporté quelques explications du prince sur son évasion, et je les avais publiées comme document historique. Le prince me fit remercier par son intermédiaire, M. Henri Wikoff, et, celui-ci, apprenant mon départ, m'avait vivement pressé d'aller voir le prince à Paris. Il m'avait offert des lettres pour le prince Louis et son cousin Jérôme Bonaparte. Je les avais acceptées. L'idée me vint de m'en servir pour interroger le prince Louis sur sa candidature. Il était alors à Londres. Je lui écrivis en lui envoyant la lettre de M. Wikoff, et le priai de me dire s'il se portait ou ne se portait pas, sérieusement cette fois, comme candidat dans l'Yonne, lui déclarant qu'en cas d'affirmation, je n'entrerais certainement pas en concurrence avec lui. Ma demande l'embarrassa évidemment, car sa réponse fut un faux-fuyant ne disant ni oui ni non. Il ne se portait pas, mais ne pouvait empêcher qu'on le portât. Il serait très heureux de voir arriver à la Chambre un homme tel que moi, mais il ne pouvait m'assurer le concours de ses amis déjà engagés « avec d'autres ». S'il s'agissait d'autres, cela m'importait peu, et je passai outre, croyant n'avoir plus affaire qu'à Alexandre Dumas.

Ce n'est pas que je n'éprouvasse une forte répugnance à entrer en lutte avec mon ancien adversaire dramatique. Mais un de mes anciens camarades de

collège, M. Cassemiche, alors Président du tribunal civil de Corbeil, d'où il arriva à la présidence d'une chambre de la Cour d'appel de Paris, vint me dire que, dans une réunion électorale, à Corbeil, Alexandre Dumas avait mêlé l'histoire de la *Tour de Nesle* à sa vie littéraire et politique, et avait déclaré que j'avais été obligé de m'enfuir de France en Amérique, allégation dont mon ami Cassemiche avait été si choqué, qu'il avait donné un démenti à Alexandre Dumas en pleine réunion. Ce fait me parut si incroyable que j'écrivis à Dumas un mot très calme et très poli pour lui demander s'il avait réellement tenu le propos qu'un magistrat lui prêtait. Il ne me répondit pas. Je dus agir, à contre-cœur, et faire de ma profession de foi une petite brochure dans laquelle je racontai à mon tour l'histoire de la *Tour de Nesle* avant d'arriver à celle de la République américaine. Cela formait deux sujets assez bizarrement rapprochés. Je n'en donnerai ici que des fragments.

XXIX

LA TOUR DE NESLE ET LA CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS.

Après les préliminaires obligatoires dans la bouche de tout candidat s'adressant aux électeurs, j'arrivai à dire comment je quittai le barreau et le petit journalisme pour me faire dramaturge.

« En 1832, je débutais dan la carrière dramatique par la pièce de la *Tour de Nesle* qui compte aujourd'hui plus de 700 représentations, et qui fut suivie, entre Alexandre Dumas et moi, d'une controverse dont retentirent alors tous les échos de la publicité. Je n'aurais point fait allusion à cet incident de ma carrière littéraire, si, à mon grand étonnement et à mon grand chagrin, je n'avais appris que tout récemment le souvenir en a été évoqué par M. A. Dumas lui-même, devant les électeurs des départements de Seine-et-Oise et de l'Yonne, dont il briguait les doubles suffrages, et que, loin de respecter mon absence,

il en a abusé, dans sa défense, à tel point qu'un magistrat de Corbeil, instruit de la vérité des faits, fut contraint de lui donner publiquement le plus énergique démenti. Je ne reprendrai pas ici l'instruction de ce vieux procès, jugé *six* fois solennellement en ma faveur par arrêts des tribunaux de Paris. Je ne nie aucun des avantages que mon inexpérience a trouvés dans la collaboration de M. Dumas ; personne plus que moi ne rend hommage à son immense talent. Mais ce n'est point une question littéraire qu'il s'agit de vider ici, c'est une question de moralité. Or, cette question sera facile à résoudre par le simple exposé de mes rapports avec M. Dumas.

« Je n'avais pas l'honneur de le connaître, lorsque je fis le drame de la *Tour de Nesle* qui fut reçu par acclamation au théâtre de la Porte-Saint-Martin, tel que je l'avais fait *seul, sans aucun collaborateur*. Le directeur, feu Harel, désira seulement quelques modifications à mon œuvre, et ces modifications, arrêtées entre lui et moi, je devais les accomplir à Tonnerre où me rappelait soudainement la mort de mon père, lorsque, n'ayant plus d'autre ouvrage à sa disposition, Harel porta, sans m'en rien dire, à M. Alexandre Dumas, trois manuscrits que je lui avais laissés et contenant les diverses phases de mon travail, depuis sa première ébauche jusqu'aux transformations arrêtées en dernier lieu. M. Dumas, dans un moment d'irréflexion, j'aime à le croire, consentit à se rendre complice de cette spoliation et à m'imposer une col-

laboration subreptice, sans m'en donner même avis. Ce fut une lettre de Félix Pyat, homme de lettres, aujourd'hui représentant du Cher, qui m'apprit que j'avais un collaborateur et qu'on répétait à la Porte-Saint-Martin un drame de la *Tour de Nesle* attribué à Alexandre Dumas. J'écrivis aussitôt à ce dernier pour lui faire savoir qu'on lui avait porté mon œuvre sans mon aveu, lui dire que je ne voulais pas de collaborateur et le sommer d'arrêter les répétitions du drame. Ne recevant point de réponse, je partis de Tonnerre, et en arrivant à Paris je trouvai la lettre suivante que M. A. Dumas m'avait adressée, non point à Tonnerre où j'étais, mais à mon domicile parisien où je n'étais pas.

« Monsieur,

« Harel, avec qui je suis en relation continue d'affaires, est venu me prier de lui donner quelques *conseils* pour un ouvrage *de vous* qu'il désirait monter.

« J'ai saisi avec plaisir cette occasion de faire arriver au théâtre un jeune confrère que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais que je désire bien sincèrement y voir réussir. J'ai aplani toutes les difficultés qui se seraient présentées à vous *pour la mise en répétition* d'un premier ouvrage, et VOTRE pièce, telle qu'elle est maintenant, me paraît susceptible d'un succès.

« Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur, que VOUS EN RESTEZ SEUL AUTEUR, que mon NOM NE SERA PAS PRONONCÉ, c'est une condition sans laquelle je

reprendrais de l'ouvrage ce que j'ai été assez heureux pour y ajouter. Si vous regardez ce que j'ai fait pour vous comme un service, permettez-moi de vous le rendre et non de vous le vendre.

« Venez donc à Paris le plus tôt possible, Monsieur, car la *Tour de Nesle* sera jouée d'ici à 15 jours au plus tard.

« Mille compliments empressés.

« ALEXANDRE DUMAS,

« rue Saint-Lazare, 40.

« 19 Mai, 1832. »

« M. Dumas me répéta de vive voix les déclarations et les assurances contenues dans cette lettre, en me priant d'accepter son travail dans l'intérêt d'Harel pour lequel la prompte représentation de la *Tour de Nesle* était une question de vie ou de mort. Cédant aux prières de ce dernier, j'acceptai le travail de M. Dumas, qui eut une large part dans les produits pécuniaires de l'ouvrage, aux conditions contenues dans sa lettre : celle-ci devint dès lors un contrat solennel, un engagement d'honneur entre nous. Conformément à cet engagement, je fus nommé seul à la fin de la 1re représentation, de l'issue de laquelle M. Dumas était fort incertain. La pièce lui paraissait seulement *susceptible d'un succès*. Si elle fût tombée, il est probable que j'en serais à jamais resté le seul auteur. Mais le succès fut éclatant, et le lendemain l'affiche portait le nom de M. Alexandre Dumas, non

seulement *à côté* du mien, mais encore *avant* le mien. Ne comprenant rien à cette violation publique d'engagements sacrés, je vais en demander l'explication à Harel qui en rejette la faute sur M. Dumas, puis à M. Dumas qui la rejette sur Harel, mais refuse de venir s'expliquer devant ce dernier. Dès lors, le coupable m'était connu; et je n'eus plus qu'à demander justice au tribunal de commerce qui, après un débat contradictoire et sur le vu des pièces à l'appui, ordonna que je devais être seul reconnu comme auteur de la *Tour de Nesle*, que le nom de M. Dumas serait rayé de l'affiche, et que des astérisques indiqueraient seuls sa collaboration pour sauvegarder ses droits pécuniaires résultant de conventions particulières entre lui et Harel. C'est en éludant ce jugement souverain à l'aide de moyens, que je ne veux ni exposer ni qualifier ici, pour ne pas prolonger cette digression, que M. Dumas put insérer plus tard dans ses œuvres complètes cette même *Tour de Nesle* qui devait, d'après l'arrêt du tribunal de commerce, n'être imprimée que sous mon nom.

« Je n'aurais point réveillé ces souvenirs sur lesquels dix années d'absence et 1,500 lieues d'éloignement avaient jeté le voile de l'oubli dans mon cœur, si l'on ne m'avait fait de la défense une nécessité, en venan m'attaquer au sein même de mon pays natal, devant des compatriotes dont j'ambitionne l'estime, comme celle de mes frères. Je le répète, ce n'est point un procès littéraire que je plaide ici ; c'est un procès

d'honneur. Je tiens à établir seulement de quel côté ont été la loyauté et le droit. Quant au talent, je ne dirai pas que je reconnais l'immense supériorité de M. Dumas, ce serait une fatuité; mais je puis dire que la pensée même d'une comparaison n'est jamais entrée dans mon esprit, et certes elle y entre moins encore en ce moment que jamais, car ce seraient de singuliers titres à revendiquer, comme homme politique, que ceux de dramaturge et de romancier. La vie pratique et le monde social veulent d'autres études que celle du théâtre et de la fiction. »

J'arrivais alors à mon voyage aux États-Unis et à mes observations sur les mœurs du peuple américain et sur sa Constitution, dont je fis une analyse succinte.

Je terminais par ces mots :

« Depuis la Révolution de février, la France se heurte le front et se déchire le flanc contre deux problèmes qui sont deux impossibilités ; ces deux impossibilités sont la République telle qu'elle est et la monarchie telle qu'elle a été. Il est temps de dégager l'inconnue de cette situation sous le poids de laquelle expirent notre prospérité au dedans et notre grandeur au dehors. Cette solution ne peut être obtenue que par l'expérience des hommes pratiques qui connaissent de la République autre chose qu'un mot et des utopies. Une République s'improvise par un décret, mais des républicains ne s'improvisent pas, ils se forment peu à peu comme toutes choses. L'important c'est qu'ils soient à bonne école.

« Vous connaissez les principes de la mienne. Ce sont ceux que je chercherai à faire prévaloir. Je veux une République *possible*, et elle n'est possible qu'à la condition d'être sage et probe. Elle doit, pour cela, éviter tout emportement comme toute réaction, car un excès en arrière est, tôt ou tard, suivi d'un excès en avant, et réciproquement ; elle doit surtout flétrir d'une réprobation solennelle et émonder d'une main ferme tous ces systèmes monstrueux qui sont les mauvaises herbes de la démocratie et transformeraient son bon grain en fumier. C'est à vos représentants qu'il appartient de saisir la faux de la loi et de se constituer en sarcleurs infatigables de cette pernicieuse ivraie du sol républicain. Telle est la double tâche dont ma conscience et ma main sont prêtes à prendre leur part. »

Le résultat de cette campagne électorale fut nul. Il n'y eut combat ni entre Alexandre Dumas et moi, ni entre moi et le prince Napoléon. Dumas, en trouvant ma brochure à Ligny-le-Châtel, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Auxerre, où il y avait une réunion à laquelle nous avions été convoqués l'un et l'autre, dit au maire de la commune qu'il ne lui plaisait pas d'avoir avec moi une discussion publique et peut-être un second duel. Il était surtout embarrassé de justifier en face de moi le mot qui lui était échappé à Corbeil sur ma prétendue fuite en Amérique, et à propos duquel il m'exprima plus tard ses regrets. Il se retira donc. Le maire m'apprit cette retraite et sa

cause, quand j'arrivai. Le débat n'était plus nécessaire, ni même convenable, mon adversaire faisait défaut. Je n'en fus pas fâché, car la résurrection de cette vieille querelle m'ennuyait autant que lui.

Elle devait cependant se reproduire deux ou trois ans plus tard, et cette fois encore sur son initiative. En publiant ses *Mémoires*, dans son journal le *Mousquetaire*, il avait raconté nos débats sur la *Tour de Nesle*, mais naturellement tout à son avantage. Je dus lui répondre et relever les erreurs qu'il avait commises, et je citai, à l'appui de mes rectifications, une lettre de Jules Janin, qui, pendant mon séjour en Amérique, s'était brouillé avec lui et était revenu de mon côté. Cette lettre était d'une dureté extrême. Le lendemain du jour où Dumas avait reçu ma réponse, il m'envoya Méry, notre ami commun, pour me dire qu'il était tout disposé à publier ma lettre dans le *Mousquetaire* si j'en voulais retrancher la diatribe de Jules Janin qui était de telle nature qu'elle le forcerait à lui en demander raison les armes à la main. « Or, me faisait dire Dumas, vous êtes à peu près de mon âge, nous avons fait nos preuves tous les deux, et je ne pense pas que vous ayez voulu me mettre une affaire ridicule sur les bras. » Je répondis immédiatement à Méry que j'autorisais Dumas à retrancher de ma réponse un témoignage dont je n'avais pas besoin. Ma lettre parut dans le *Mousquetaire*, et Dumas n'y répondit rien. J'ai dû en demander, il y a trois ou quatre ans, la reproduction, dans le *Figaro*

du dimanche, où l'on me fit lire un extrait des *Mémoires* de Dumas sur cette affaire de la *Tour de Nesle* qui revient toujours dans l'histoire littéraire de la période de 1830, dont elle fut un des gros incidents.

J'en reviens à ma campagne électorale après la retraite de Dumas. Je ne parlai que de politique à la réunion de Ligny-le-Châtel. Elle me proclama son candidat. Les choses prenaient donc bonne tournure pour moi, quand tout à coup, les murs de toutes les communes se couvrirent du nom du prince Louis-Napoléon, qui se portait candidat dans l'Yonne et dans deux ou trois autres départements à la fois. Comme Figaro, en voyant paraître la lettre de Rosine, je me dis : *che bestia!* et je retirai ma candidature. Alexandre Dumas en fit autant, et nous nous trouvâmes dos à dos. Après avoir été représentant du peuple en 1848, le prince fut élu président de la République, en 1849. C'était indiqué par l'opposition que firent à sa candidature MM. Thiers, Molé et tous les membres du comité de la rue de Poitiers. Malgré le service important que le général Cavaignac avait rendu à la cause de l'ordre en réduisant l'insurrection de juin, les monarchistes lui préférèrent le prince Louis-Napoléon dans lequel ils espérèrent trouver un instrument plus docile à leurs desseins, ou plus facile à mettre de côté. Ils ne tardèrent pas à voir qu'ils s'étaient trompés grossièrement. La première précaution qu'ils prirent contre lui fut d'in-

troduire dans leur Constitution un article qui rendait sa réélection impossible.

J'avais alors assez souvent l'occasion de voir M. Thiers, qui avait lu ma profession de foi aux électeurs de l'Yonne et avait bien voulu m'en faire compliment. En causant avec lui, un jour, de la Constitution des États-Unis, la conversation fut amenée sur la clause qui ferme l'accès des Chambres au Président et aux ministres, clause que M. Frédéric Bastiat soutenait à l'Assemblée nationale, et qui ne plaisait pas du tout à mon illustre interlocuteur. Cela se comprend de la part de cet homme qui puisait toute sa force dans la parole. C'est elle qui l'a élevé, mais c'est elle aussi qui l'a perdu.

CHAPITRE XXX

DE LA NON-ADMISSION DU PRÉSIDENT ET DES MINISTRES AMÉRICAINS DANS LES CHAMBRES.

La question qui préoccupait M. Thiers, en 1848, étant intéressante, je crois devoir résumer l'opinion que j'émis devant lui sur ce sujet.

Washington et Franklin, ces deux sages, et tous les autres hommes d'expérience qui ont fondé la Constitution américaine, ont pensé, avec raison, qu'en fait de législation on devait plus se préoccuper des vices de l'humanité que de ses vertus. La loi n'est que la prévoyance du mal. Or, il y a deux maux qui sont comme les vices originels de la politique; ce sont l'ambition et la vénalité; l'ambition qui fait tout pour arriver au pouvoir, la vénalité qui autorise à tout tenter pour le conserver. En permettant aux députés d'arriver au ministère, nos constitutions de 1814, 1830 et 1848 avaient fourni un appât perpétuel à ces deux tentations des ambitieux qui veulent

arriver ou se maintenir; elles avaient fait les majorités qui sont toujours satisfaites, et les minorités qui ne le sont jamais. Si aucun des membres de l'opposition parlementaire n'avait pu avoir l'espérance de succéder à ses adversaires vaincus, croit-on que les crises ministérielles, les coalitions qui les ont précédées et les révolutions qui les ont suivies, eussent périodiquement agité la France, comme elle l'a été depuis quarante ans? Malheureusement en politique, contrairement à toute morale, on hérite de ceux qu'on assassine. De là, tant de guets-apens tendus aux agents du pouvoir, qui, la plupart du temps, ont pour juges ceux-là mêmes qui songent à les détrousser.

En outre de ces motifs tirés de l'expérience du passé, qui dénonçaient l'incompatibilité des fonctions législatives et des fonctions ministérielles, il en était un autre, plus grave encore, qu'a pressenti dans l'avenir la sagacité d'un homme enlevé trop tôt à l'étude de l'économie politique et industrielle. Ce motif, signalé par M. Frédéric Bastiat à l'Assemblée constituante, était tiré de l'œuvre même de ces constituantes qui avaient mis en présence deux pouvoirs rivaux, qui devaient se croire égaux, parce qu'ils émanaient tous deux de la même source. D'où il résulta qu'au malaise des crises ministérielles, s'ajoutèrent les complications des *conflits de pouvoirs*, avec leurs gigantesques proportions. « Certes, disait M. Bastiat, dont les appréhensions n'ont été que trop justifiées par les événements, voilà un motif puissant pour que

nous évitions de créer des causes factices de *crises ministérielles*. Sous la monarchie représentative, elles ont fait beaucoup de mal; mais enfin il y avait une solution. Le roi pouvait dissoudre la Chambre et en appeler au pays. Si le pays condamnait l'opposition, cela résultait de la majorité nouvelle, et l'harmonie des pouvoirs était rétablie. S'il condamnait le ministère, cela résultait encore de la majorité, et le roi ne pouvait se refuser à céder.

« Maintenant, la question ne se pose plus entre l'opposition et le ministère. Elle se pose entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, tous deux ayant un mandat d'une durée déterminée, c'est-à-dire qu'elle se pose entre deux manifestations du suffrage universel.

« Encore une fois, je ne recherche pas ici qui doit céder, je me borne à dire : acceptons l'épreuve si elle nous arrive naturellement; mais ne commettons pas l'imprudence de la faire naître artificiellement plusieurs fois par année.

« Or, je le demande, en m'appuyant sur les leçons du passé, déclarer que les représentants peuvent aspirer aux portefeuilles, n'est-ce pas fomenter les coalitions, multiplier les crises ministérielles, ou, pour mieux dire, les conflits de pouvoirs? Je livre cette réflexion à mes collègues. »

Le spirituel adepte de l'école américaine, prévoyant ensuite cette objection qu'interdire le ministère aux députés ce serait priver le pays de tous les grands

talents qui se révélèrent dans l'Assemblée nationale, répondait :

« Je dis, moi, que c'est au contraire retenir les grands talents au service du bien général. Montrer à un homme de génie qui est représentant la perspective du pouvoir, c'est l'entraîner à faire cent fois plus de mal comme membre d'une coalition, qu'il ne fera jamais de bien comme membre d'un cabinet. C'est tourner son génie même contre le repos public.

« Ne nous faisons-nous pas d'ailleurs illusion quand nous nous imaginons que tous les grands talents sont à la Chambre ? Croit-on qu'il n'y a pas dans toute l'armée de quoi faire un bon ministre de la guerre ? dans toute la magistrature de quoi fournir un bon ministre de la justice ?

« S'il y a des hommes de génie dans la Chambre, qu'ils y restent. Ils exerceront une bonne influence sur les majorités et sur les ministères, d'autant qu'ils n'auront plus intérêt à en exercer une mauvaise. »

Cette solide argumentation est confirmée par l'exemple des États-Unis où les bons ministres n'ont pas manqué, en dehors des deux Chambres, et où les questions politiques ne s'obscurcissent jamais de questions de portefeuilles. Aussi une innovation, une amélioration y sont proposées, votées et exécutées, avant que certains gouvernements Européens aient achevé leurs enquêtes et contre-enquêtes sur le même sujet. C'est le pays de l'action. Le temps est de l'argent, dit l'Américain, et il le ménage comme un

capital précieux. Les représentants laissent les ministres à leurs fonctions, et les ministres laissent les représentants à leurs études. De là, une plus grande indépendance de la part du cabinet, et une plus grande fécondité d'initiative de la part du Congrès, habitué à se passer des lisières gouvernementales. N'ayant rien à espérer et rien à craindre du président de la République, les législateurs s'occupent peu de ses préférences pour tels ou tels de ses conseillers; de là, rareté de ces luttes qui, dès le principe, ont mis en désaccord la tête et le bras de la République de février, au mépris du vieil apologue de Ménénius Agrippa.

Cependant le système américain n'est point exempt de tout défaut. Il a celui d'être trop absolu, et en voulant empêcher un abus, il est tombé dans un autre. Il a été un frein pour l'ambition et l'intrigue, en empêchant les représentants d'arriver au pouvoir, mais il a privé celui-ci d'une action légitime, en l'excluant du forum où s'agitent les destinées de l'État, et où sa voix pouvait donner, parfois, un éclaircissement utile. Cette claustration absolue des deux pouvoirs serait malheureuse et impossible en France, où l'on a, à dose presque égale, le respect et le mépris de l'autorité; où l'on s'en défie sans pouvoir s'en passer, où on la foule aux pieds pour la relever presque aussitôt; où l'on a, enfin, l'habitude, c'est-à-dire le besoin, d'une direction suprême. Sans la présence de quelques représentants du pouvoir exécutif, con-

seillers d'État ou ministres, notre parlement serait un peu comme un navire sans gouvernail et sans boussole. Il faudra du temps avant que les hommes et les peuples apprennent à se conduire eux-mêmes.

En outre des labeurs de ce long apprentissage, le système américain, dans son application rigoureuse, a un autre inconvénient qui s'est déjà fait sentir dans le Nouveau-Monde. Cet inconvénient, c'est qu'en isolant l'un de l'autre les deux pouvoirs de l'État, on les isole de l'État lui-même, avec lequel ils n'ont en quelque sorte plus de communion. C'est au sein de la représentation populaire que le gouvernement peut apprendre et sentir les besoins ou les idées des gouvernés. Là est le pouls du corps social, et c'est là que des docteurs patentés doivent étudier les battements de son cœur. Mais au lieu de favoriser cette étude du contact et de la vie commune, la Constitution américaine a pris soin de l'empêcher; elle a fait de la Présidence et du Congrès deux forteresses qui ont chacune leur pont-levis et qui ne communiquent qu'à l'aide de hérauts d'armes et de rares messages. Aussi, je le répète, les variations de l'opinion publique se font-elles moins sentir dans le gouvernement des États-Unis que dans celui de la Grande-Bretagne. Ici, la responsabilité des ministres mis en communication quotidienne avec le Parlement, établit une espèce de lien permanent entre le monarque et la représentation populaire. Aux États-Unis ce lien est en partie brisé. Le président des États-Unis est

un dieu Terme placé tous les quatre ans dans la Maison Blanche pour veiller sur les domaines de son parti. Fidèle au mot d'ordre qui l'a fait Dieu, il se retranche, l'arme au bras, dans sa guérite constitutionnelle, jusqu'à ce qu'une élection nouvelle vienne relever ou perpétuer le factionnaire et sa consigne.

Le Président des États-Unis peut être réélu. La Constitution s'est bornée à dire que sa magistrature serait de quatre années. Charte de la souveraineté nationale, elle a eu la logique de ne pas enchaîner, sur ce point, cette souveraineté ; elle a laissé au bon sens populaire le soin de concilier les justes prudences de la démocratie et les intérêts qui dépendent de l'esprit de suite dans les affaires des nations, comme dans celles des particuliers. La Constitution a compris que si le terme de quatre années était une barrière suffisante pour un ambitieux préoccupé de sa seule fortune, le terme pouvait être une carrière trop restreinte pour un homme probe, méditant d'utiles desseins pour son pays. C'est pour avoir fermé cette porte devant Louis-Napoléon, que l'Assemblée nationale l'a amené à la forcer.

Élu à la Présidence par les Orléanistes, les légitimistes, et surtout par les paysans, aux yeux desquels le nom de Napoléon avait conservé un prestige dont on ne soupçonnait pas la force, le prince Louis avait prêté serment à la Constitution et à la République. Il avait fait ce serment avec une fermeté de voix et une franchise de geste qui avaient toute l'apparence

de la sincérité. Peut-être, en effet, était-il de bonne foi en ce moment. Je le crus pour ma part, car je me rappelais que, dans une des conversations que nous avions eues à l'hôtel du Rhin, après son arrivée à Paris, il m'avait dit, en présence d'Émile de Girardin : « Le consulat a été, après tout, la plus belle époque de la vie de mon oncle et la plus glorieuse pour la France. Si mon oncle s'en était tenu là, il serait mort dans son fauteuil consulaire et la France aurait gardé sa frontière du Rhin. » Émile de Girardin me dit en sortant : « C'est aussi l'opinion du prince Jérôme. Je le crois sincère. » Hélas ! il ne faut pas compter avec les hommes en politique, mais avec les situations.

La confiance que m'avait inspiré le Président de la République va ressortir assez plaisamment de l'incident suivant dont mon ami Pierre Soulé fut le héros.

CHAPITRE XXXI

PIERRE SOULÉ A L'ÉLYSÉE, PUIS A MADRID COMME AMBASSADEUR. SON DUEL AVEC LE MARQUIS DE TURGOT ET SA MORT LAMENTABLE.

Le sénateur de la Louisiane m'était subitement apparu à Paris, en 1850. Il n'avait pas revu la France depuis vingt ans, et il avait profité, pour s'y arrêter, d'un voyage qu'il avait voulu faire à Madrid, avant d'accepter une mission diplomatique qui lui avait été offerte. Je dirai plus tard quel était le but de cette mission.

Soulé était naturellement très désireux de connaître les hommes politiques de la France républicaine, et surtout de voir de près le Président contre lequel il avait les plus grandes préventions. Je les combattis comme exagérées, et il finit par me demander si je ne pouvais pas le présenter à l'Élysée, où il savait que j'étais reçu, comme à peu près tout le monde, les jeudis soir. Je lui répondis que cela se pouvait faci-

lement, grâce à sa haute position, et je pris rendez-vous avec lui pour le lendemain même, qui était un jeudi. Par prudence et convenance, je crus devoir prévenir M. Mocquart, le secrétaire intime du prince, de la liberté que j'allais prendre et des titres du voyageur que j'allais présenter. Mais quand j'abordai le Président avec M. Soulé, je m'aperçus bien vite que M. Mocquart avait oublié de prévenir le prince. En effet quand je lui nommai M. Pierre Soulé, sénateur des États-Unis, Louis-Napoléon s'inclina très gracieusement et lui dit : « Vous êtes Américain, monsieur ? » Cette question blessa évidemment Soulé qui se figurait, à bon droit, que son nom et son origine française ne devaient pas être inconnus d'un homme qui avait passé un an aux États-Unis et était un des parents d'Achille Murat. Je me hâtai d'intervenir, en disant au Président que M. Soulé était une illustration française de l'Amérique, représentant un État d'origine française au Sénat de Washington. Louis-Napoléon, qui était d'une nature bienveillante et polie, sentit qu'il avait fait un impair, et, pour sortir de son embarras visible, il fit à Soulé cette question saugrenue : « Puisque vous habitez la Nouvelle-Orléans, où en est donc la crevasse faite à la levée par le Mississipi ? — Elle est bouchée, » monsieur, répondit le sénateur en appuyant sur les deux mots *bouchée* et *monsieur*. La conversation en resta là. Soulé me prit aussitôt par le bras et me dit : « Sortons ! » Quand nous fûmes dehors, il leva les

bras au ciel, en s'écriant : « Pauvre France, dans quelles mains es-tu tombée! »

Le souvenir de cette soirée ne fut peut-être pas sans influence sur un autre incident plus grave qui se passa quelques années plus tard, à Madrid, entre Pierre Soulé et le marquis de Turgot. Le coup d'État du 2 décembre 1851 avait eu lieu.

Louis-Napoléon avait pris le titre d'empereur et avait épousé Mlle de Montijo, la belle Espagnole, lorsque Pierre Soulé fut nommé ministre des États-Unis en Espagne par le président Pierce. Il ne fit que traverser Paris, car il avait en haine l'empire et l'empereur, et il était convaincu que l'ancien « homme de l'Élysée » le lui rendait. Le bruit fut répandu à propos de l'ambassade de Pierre Soulé, qu'elle avait pour but d'amener l'Espagne à vendre l'île de Cuba aux États-Unis.

Il paraît bien avéré que M. Buchanan, secrétaire d'État de M. Polk, offrit à l'Espagne de lui acheter sa colonie moyennant cent millions de dollars ; mais ce trafic ne fut jamais du goût de Soulé. Il croyait trop que les peuples ont le droit de disposer librement d'eux-mêmes pour approuver qu'on leur fît acheter ce droit.

Dans le discours qu'il prononça au Sénat, il fit deux déclarations également précises et honorables. La première, c'est « qu'il était opposé à ce que le gouvernement américain favorisât aucun complot ayant pour but d'enlever l'île de Cuba à l'Espagne, en violation

des préceptes les plus stricts des droits des nations » ; et la seconde « qu'il était opposé à tout projet d'achat de cette île et que cette idée devait être abandonnée ». Elle lui paraissait inadmissible en fait et en droit : en fait, parce qu'elle blesserait également la susceptibilité nationale des Espagnols, qui n'étaient pas hommes à se laisser acheter, et celle des Cubains qui n'étaient pas hommes à se laisser vendre; en droit, parce que l'achat serait contraire aux principes fondamentaux de l'Union américaine qui a été établie, par ses auteurs, comme une association volontaire d'États indépendants. Soulé était donc d'avis qu'on laissât la colonie cubaine se séparer d'elle-même de la métropole par la force des choses et du temps, comme un fruit mûr se détache de l'arbre, et qu'ensuite on la reçût dans l'Union américaine, si elle demandait à y entrer. « Mais, ajouta-t-il, l'indépendance de l'île serait tout aussi désirable pour nous que son annexion à notre confédération. Je suis de ceux qui ne déguisent rien : la vérité n'est pas seulement une vertu, elle est la sagesse ! »

Un homme qui parle avec cette netteté a droit d'être cru.

Soulé n'avait donc d'autre mission que celle de chercher à hâter l'heure de l'émancipation de l'île de Cuba par l'entente des Cubains et des Espagnols. C'était une tentative chimérique. Soulé s'en aperçut bientôt, et, devant l'inébranlable résistance du ministre Calderon de la Barca, il dut se borner à exiger

impérieusement le redressement de certains griefs maritimes, dont les États-Unis croyaient avoir à se plaindre.

A la mission dont il était chargé en Espagne, le président Pierce et le général Marcy, son secrétaire d'État, en avaient ajouté une autre : celle d'étudier, de concert avec divers diplomates américains, l'état politique et social de l'Europe, et l'opportunité du concours que les révolutionnaires européens avaient sollicité de la République américaine par la bouche de Kossuth.

C'était un renseignement que le cabinet de Washington désirait avoir, sans aucune intention sérieuse de s'en servir, et comme qui dirait par simple amour de l'art. Ce fut à Ostende que se tint cette conférence ou plutôt cette consultation des ministres des États-Unis près les diverses cours de l'Europe. Les plus prudents, entre autres ceux de Paris et de Londres, s'abstinrent toutefois de s'y rendre, sous prétexte d'indisposition. On a fait courir sur ces délibérations secrètes beaucoup de versions excentriques, entre autres celle que Pierre Soulé y avait émis le vœu que le génie yankee inventât une guillotine à vapeur pour couper d'un seul coup les têtes de tous les rois. Mais c'est une plaisanterie qui ne mérite pas qu'on la réfute sérieusement. Le fait est que ce petit concile, tenu au beau milieu de l'ancien monde par les apôtres de la démocratie américaine, n'aboutit à rien d'ostensible et d'immédiat ; mais il posa les bases d'une doctrine ou plutôt d'une ambition nouvelle, en vertu

de laquelle les républicains des États-Unis cessèrent de se désintéresser des affaires de l'Europe.

A l'abstention quelque peu égoïste de Washington, succéda, dans la diplomatie américaine, une tendance à l'intervention, appuyée sur cette maxime : que l'apostolat est un devoir des croyances politiques comme des croyances religieuses. De là, les encouragements donnés par les États-Unis aux diverses insurrections européennes, et notamment à celle des Crétois ; de là, leurs tentatives d'achat d'un port dans l'Archipel, encouragées par la Russie, qui a cherché, depuis longtemps, dans la marine américaine, une alliée contre les marines d'Angleterre et de France. Aussi les insurgés Polonais ont-ils été les seuls qui n'aient point trouvé de concours aux États-Unis, par suite de cette alliance entre deux gouvernements si différents d'origine, et qui est une nouvelle preuve que les extrêmes se touchent.

Soulé, qui avait été l'âme de la conférence d'Ostende, venait de rentrer à Madrid, lorsqu'il fut invité, comme tous les membres du corps diplomatique, à un bal donné par le marquis de Turgot, ministre de France, à l'occasion de je ne sais quel anniversaire national. Il s'y rendit avec sa femme et son fils, qui était son premier secrétaire. Mme Soulé passait au bras de celui-ci devant un groupe de cavaliers, lorsqu'elle entendit le duc d'Albe dire à ses amis : « Voici Marguerite de Bourgogne qui passe. » Je ne sais si le mot a été réellement dit à l'intention de Mme Soulé,

mais ce ne pouvait être qu'une allusion à son apparence physique; car si elle était aussi belle et forte que Georges dans la *Tour de Nesle*, c'était une honnête femme, que jamais la médisance n'avait même effleurée. Mais elle ne le comprit pas ainsi, et son fils alla aussitôt demander raison au duc d'Albe de l'insulte qu'il avait adressée à sa mère. Une rencontre fut décidée.

En apprenant ce qui s'était passé, Soulé demanda, de son côté, réparation au marquis de Turgot, qu'il prétendit rendre responsable de l'outrage fait à une femme dans son salon par le beau-frère de son maître. Le marquis eut beau protester de son innocence, rien ne put dissuader Soulé que cette scène était un coup monté contre lui par ou pour les Tuileries. On avait voulu, en l'insultant, plaire à l'empereur et à l'impératrice, qui le regardaient comme un ennemi depuis la malheureuse issue de sa présentation à l'Élysée! Bizarre et curieux effet des idées préconçues!

Le double duel eut lieu, sans résultat fâcheux, entre le duc d'Albe et le fils Soulé; mais avec une balle dans le genou pour le marquis de Turgot, qui en demeura boiteux le reste de ses jours.

Ce regrettable conflit rendit difficile la présence à la cour de Madrid de Pierre Soulé qui, d'autre part, ne trouvant pas chez le général Marcy le vigoureux appui qui lui avait été promis, demanda son rappel, et, pour attester la fermeté constante de son attitude aux yeux de la jeune Amérique, publia sa correspon-

dance diplomatique avec le cabinet de Washington. Elle lui fit honneur; mais il n'avait pas réussi : et pour les partis politiques le succès est tout.

N'ayant plus son siége au Sénat, où il avait dû être remplacé, Pierre Soulé rentra dans une obscurité relative jusqu'au jour où éclata la guerre de la sécession. Fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée, en repoussant l'épithète de *désunioniste* que lui avait jetée Henri Clay, disparu depuis lors dans la tombe, il chercha tant qu'il put à maintenir la Louisiane sur le terrain de l'Union. Sa popularité en fut compromise; mais s'il avait cru devoir retenir ses compatriotes tant que deux ou trois États seulement avaient proclamé leur séparation, il ne crut plus avoir le droit de lutter contre l'entraînement général quand neuf États formèrent une confédération nouvelle. La révolte se transformait en révolution.

Lorsque les péripéties de cette lutte gigantesque, mais inégale, entre quatre millions d'hommes d'un côté et trente de l'autre, amenèrent les flottes et les armées du Nord devant la Nouvelle-Orléans, et que la soumission fut devenue inévitable, Soulé reçut des autorités le mandat d'aller traiter de la capitulation. Il accepta cette pénible mission et la remplit avec autant de dignité que de patriotisme. Mais l'amertume dont son âme était remplie déborda dans la proclamation qu'il fut pareillement chargé de rédiger pour recommander aux Orléanais la résignation aux décrets du destin. Le vaincu s'y redressait une der-

nière fois pour jeter à la face du vainqueur les reproches les plus sanglants sur l'impitoyable rigueur de la répression.

Le général Butler était particulièrement atteint par cette malédiction des mourants, il ne le pardonna pas à Soulé, et voulut humilier son orgueil en l'astreignant à je ne sais quel serment, que celui-ci refusa. Alors le général Butler le fit arrêter et conduire au fort Lafayette, dans la baie de New-York. Mais le président Lincoln, plus équitable et tenant compte à l'ancien sénateur de l'esprit de modération dont il avait fait preuve dans le mouvement insurrectionnel de la Louisiane, lui rendit la liberté, à la condition de s'éloigner des États-Unis jusqu'à nouvel ordre.

Soulé se réfugia à la Havane; et comme ce n'était point un homme qui pouvait rester inactif, il forma, avec une société de capitalistes et d'armateurs, le projet d'affermer toutes les douanes maritimes du nouvel empire du Mexique. Ce fut dans ce but qu'il fit divers voyages à Mexico, et non dans celui d'y organiser, comme on l'a dit, une vaste émigration de planteurs des États du Sud. Ce dernier projet était l'œuvre d'un M. Gwin ; mais ni l'un ni l'autre de ces plans ne put aboutir avec les indécisions de ce pauvre empereur Maximilien.

Soulé put enfin rentrer à la Nouvelle-Orléans, et le barreau retentit encore plus d'une fois des rugissements de ce lion devenu vieux, mais toujours fort et majestueux. Il fallut, pour abattre entièrement cette

nature si vaillamment trempée, une série de malheurs domestiques, succédant aux malheurs publics avec une rapidité véritablement inouïe.

Il perd tout à coup sa femme, encore jeune, qu'il aimait comme la plus digne et la plus dévouée des compagnes. Peu de temps après, son fils unique, marié à une charmante créole des plus anciennes familles de la Louisiane, et père de deux enfants en bas âge, est atteint d'aliénation mentale. Sous le poids de ses douleurs privées et de ses angoisses patriotiques, le vieux tribun lui-même sent sa raison s'affaisser; cette grande intelligence se trouble, cet homme de tant d'énergie, de cœur et de talent, devient fou! Il était dans cet état de prostration physique et morale depuis plus d'un an, lorsque la mort clémente est venue l'achever en 1870. Dieu lui fit la grâce de ne pas le rendre témoin des désastres de la France. Son fils le suivit dans la tombe en 1878.

Cette vie, livrée de si bonne heure aux agitations de la politique, commençant par l'exil, atteignant à la plus haute fortune dans la plus grande des Républiques, et finissant dans l'abandon et la folie, révèle à un degré rare, et la puissance de l'esprit humain et sa fragilité. Elle démontre aussi, d'une manière frappante, tout ce qu'ont de décevant ces luttes de parti dans lesquelles se consument inutilement, pour eux-mêmes et pour leur pays, tant d'âmes inquiètes et d'esprits aventureux dans le Nouveau-Monde comme dans l'ancien.

CHAPITRE XXXII

LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE.

Pour achever l'histoire de Soulé, j'ai franchi la date du 2 décembre 1851. Je veux cependant en dire quelques mots. Le jour où le coup eut lieu, il ne me surprit plus qu'à moitié. Il s'était, en effet, passé bien des choses depuis ma visite à l'Élysée avec le sénateur de la Louisiane. La guerre s'était déclarée entre le Président de la République et les membres du comité de la rue de Poitiers. Louis-Napoléon n'avait entendu travailler que pour son compte, et son but principal fut de faire reviser par l'Assemblée nationale l'article de la Constitution qui rendait le Président non rééligible. Il voyait dans cette prohibition un obstacle à son avenir et une atteinte à la souveraineté du peuple. Il avait raison, en théorie. Mais il connaissait cette grave disposition de la Constitution, quand il avait juré de la respecter. Il ne pouvait plus passer outre qu'en vio-

lant son serment. Ceux qui avaient besoin qu'il restât au pouvoir, pour eux plus encore que pour lui, lui disaient bien qu'il n'enfreindrait la loi que pour rentrer dans le droit. Mais Louis-Napoléon hésita longtemps avant de laisser dominer sa conscience par ce paradoxe. Il y fut décidé par les embarras d'une situation pécuniaire qui deviendrait inextricable, le jour où il descendrait du pouvoir, et ne lui laisserait plus l'espoir d'y remonter. M. de Morny, son frère adultérin, qui s'était rallié tardivement à sa fortune, triompha de ses derniers scrupules en lui montrant les développements incessants de la conspiration que les monarchistes ourdissaient contre lui. Leurs complots devenaient la justification du sien. L'inaction n'était plus un acte de conscience, mais un acte de niaiserie.

Il y avait quelque vérité dans les rapports de M. de Morny. Je voyais quelquefois, à cette époque, M. Dubois de Saligny, mon ancien compagnon de voyage au Texas, qui s'était attaché à la fortune du général Changarnier et était devenu un de ses secrétaires ou aides-de-camp. Il me racontait que le général était sûr de l'armée de Paris et qu'à sa voix elle marcherait contre l'Élysée, quand le besoin s'en ferait sentir. On se rappelle, en effet, que le général dit un jour à l'Assemblée qui l'avait préposé à sa garde : « Réprésentants, vous pouvez dormir tranquilles, je réponds de tout. » Quelques semaines après, le général si sûr de lui-même et des autres, était arrêté

avec tous ceux qu'il devait protéger. Il y avait de la comédie dans ce triste drame.

Lorsque j'en appris l'exécution nocturne, ma première pensée fut de courir chez Emile de Girardin, rendu célèbre par sa devise : Confiance ! confiance ! Je le trouvai très excité. A peine étais-je dans son cabinet que le prince Napoléon y arriva. Il était aussi très indigné. Tous deux étaient d'avis qu'il fallait résister, mais ils n'étaient pas d'accord sur les moyens. Le prince voulait que l'on se bornât à la résistance légale organisée par l'Assemblée nationale. Émile de Girardin, plus fougueux, voulait qu'on fît appel aux armes. Il fit en effet quelque chose comme cela dans la *Presse*, ce qui lui valut d'être incarcéré, puis expédié en Belgique. Mais il n'y resta pas longtemps. Il était dans son tempérament et dans ses principes d'accepter les faits accomplis. Quand il revint, il me dit : « Voyez-vous, j'ai réfléchi. En faisant un appel aux armes, j'avais fait une bêtise. C'était un démenti à une résolution que j'avais prise depuis longtemps, celle de reconnaître tous les gouvernements de fait. Quand ils s'établissent, c'est que la nation est leur complice, jusqu'à un certain point. Il faut donc les mettre à l'essai et leur laisser le temps de donner leur mesure. Pour moi, au fond, toutes les formes de gouvernement se valent, elles sont toutes bonnes ou mauvaises, suivant les hommes qui les mettent en pratique. Une République peut être très despotique, et un empire très libéral. Je ne ferai

donc pas de guerre systématique à l'Empire que nous allons avoir. Je chercherai à le maintenir dans les voies libérales. C'est ce que va faire le prince Napoléon, qui s'est soumis avant moi. En cela il a eu plus d'esprit que moi. »

CHAPITRE XXXIII

LE PRINCE JÉRÔME-NAPOLÉON, NEFFTZER, LE DOCTEUR VÉRON.

Le prince Napoléon, en effet, se fit le centre d'une opposition libérale autant que le permettaient les lois nouvelles. Cette opposition, qui s'était groupée autour de lui, comprenait Nefftzer, devenu le rédacteur en chef de la *Presse*, après l'exil de Girardin, le fameux Proudhon et Alfred Darimon son disciple, Ernest Renan, Sainte-Beuve, Paul de Saint-Victor, Charles Edmond, Charles Blanc, et plusieurs membres du Corps législatif et du Sénat.

Un jour que je me rencontrai avec Nefftzer dans le salon de Mme Emile de Girardin (la première), le rédacteur en chef de la *Presse* m'offrit d'y entrer pour traiter les questions américaines, auxquelles l'antagonisme croissant des États du Sud et des États du Nord donnait un vif intérêt. J'acceptai cette offre avec empressement, et je suis resté chargé de cette partie

historique et politique dans la *Presse*, sous les directions successives de Nefftzer, d'Alphonse Peyrat et de Solar. J'en sortis quand le journal passa dans les mains d'Isidore Millaud et de Mirès, qui subordonnèrent la politique à la finance. J'entrai alors au *Constitutionnel*, toujours pour y rester chargé des questions américaines, exclusivement, à la demande du docteur Véron, qui, de médecin inventeur de la pâte Regnaud, était devenu successivememt directeur de la *Revue de Paris*, directeur de l'Opéra, journaliste et député. C'était un homme d'esprit, anecdotier amusant des coulisses théâtrales et politiques. Il se prenait très au sérieux depuis que l'arrondissement de Sceaux l'avait fait membre du Corps législatif. Ce titre acquis, avec l'appui du gouvernement impérial, n'avait pas satisfait l'ambition du Dr Véron qui se regardait comme le protecteur, plus que comme le protégé de Louis-Napoléon, dont il avait patronné énergiquement la candidature législative et présidentielle. Il était amusant d'entendre Sophie, sa cuisinière et son intendante, raconter les cajoleries qu'adressait à son maître et à elle-même M. de Persigny pour assurer à Louis-Napoléon le concours du *Constitutionnel*. D'après elle l'empereur, M. de Persigny et M. Fould n'étaient que des ingrats. C'était aussi l'opinion intime du bon docteur, dont les dîners exquis étaient des cours d'histoire contemporaine faits entre la poire et le fromage.

Ce fut à l'un de ces dîners que ma réconciliation

eut lieu avec Alexandre Dumas. Voici comment. Marc Fournier, le directeur du théâtre de la Porte Saint-Martin, m'exprima, en 1860, le désir de reprendre la *Tour de Nesle*. Mais la pièce avait été interdite par M. de Persigny, après le mariage de l'Empereur avec Mlle de Montijo. M. de Persigny avait cru devoir faire cet acte de moralité par respect pour la nouvelle impératrice. Il n'y a que les amis pour avoir ces heureuses inspirations. Aussi la pièce n'était-elle interdite qu'à Paris. Marc Fournier me conseilla de demander au comte Walewski la levée de cette interdiction absurde. Je l'obtins, et je fis mettre spontanément sur les affiches, à côté de mon nom, celui d'Alexandre Dumas, qui en avait été retiré par autorité de justice à la fin de 1832. Dumas, après un long séjour à Naples, venait de rentrer à Paris, quand nous nous rencontrâmes chez le Dr Véron qui nous avait invités tous les deux à dîner par hasard ou avec intention. En nous trouvant en face l'un de l'autre, Dumas et moi nous nous tendîmes la main d'un commun mouvement, et l'on but à notre réconciliation, A ce dîner se trouvaient Sainte-Beuve, Nestor Roqueplan, Émile de Girardin et Nefftzer, qui avait quitté la *Presse* avant moi pour fonder le *Temps*. Je me suis retrouvé avec ce bon et brave Alsacien à Bruxelles, pendant la guerre de 1870-71. Les Allemands, maîtres de Strasbourg, lui avaient offert une chaire de professeur dans l'université de cette ville. Il avait refusé sans hésiter, mais il me disait avec tristesse : « Il n'en sera pas de

même de tous les Alsaciens ; ils seront étonnés de la facilité avec laquelle ils redeviendront Allemands. » Ce pronostic ne s'est heureusement pas réalisé. Les Alsaciens sont restés Français.

CHAPITRE XXXIV

LA GUERRE DE LA SÉCESSION ET LE RÔLE DE LA FRANCE.

La guerre de la sécession, dont j'ai parlé à propos de Soulé, a été la plus grande crise historique de l'Union américaine qui a failli s'y couper en deux, et, par un contre-coup bizarre, cet événement, auquel la France avait été étrangère, a eu des conséquences désastreuses pour elle et pour Napoléon III.

La guerre de la sécession a eu des causes multiples, les unes naturelles et fatales, en quelque sorte, les autres imputables aux fautes des hommes, ainsi qu'aux vices des lois.

Dans la première de ces catégories, il faut ranger l'antagonisme résultant, entre le Nord et le Sud, des différences de races, d'idées et d'intérêts.

Le Nord a été peuplé par les Puritains, caste intolérante, laborieuse, passionnée sans doute pour la liberté politique, mais ennemie de la liberté individuelle, dans l'ordre social, tracassière au point de

réglementer minutieusement les actions les plus ordinaires et les plus inoffensives de la vie commune.

Les États du Sud ont été peuplés par une race toute différente, composée de gentlemen qui étaient aux habitants de la Nouvelle-Angleterre ce que les cavaliers étaient aux Têtes-Rondes dans la Vieille-Bretagne. Ils avaient l'instinct et l'habitude de la grande propriété; ils dédaignaient personnellement le travail manuel, avaient sur les relations sociales et sur la liberté individuelle des idées beaucoup moins rétrécies que les Puritains, et à la différence de leurs goûts s'ajouta celle des intérêts, qui divisent partout les populations agricoles et les populations manufacturières.

Voilà quelle est la part de la nature même dans la lutte qui, après avoir existé à l'état latent mais permanent, entre les deux parties de l'Union, a fini par les désunir violemment.

Elles avaient été rapprochées par une atteinte inintelligente de la métropole à leur commune indépendance, mais elles eurent le tort impardonnable en s'alliant, de ne le faire qu'à demi et de laisser subsister entre elles des germes de discordes appelés à se développer avec leur puissance même. Le plus fatal fut le maintien de l'esclavage des noirs, qui était un démenti matériel et vivant donné aux maximes de liberté et d'égalité inscrites au frontispice du pacte fédéral, et qui aurait pu alors être aboli sans de bien grands sacrifices. En 1790, le nombre des

esclaves ne s'élevait qu'à 697,897, répartis entre treize États, et sur ces treize États, huit ne possédaient à eux tous que 40,850 esclaves. Les vrais coupables ont été ces huit États qui, pour un si faible intérêt, ont consenti à garantir aux cinq autres la perpétuité d'une institution qu'ils ont attaquée, après qu'elle eut pénétré dans la chair et les os de leur pays et que le sang noir coulait dans les veines de quatre millions d'êtres représentant un capital de plusieurs milliards de francs.

Jefferson, propriétaire d'esclaves en fait, mais philosophe en théorie, sentait cette terrible responsabilité : « Je tremble pour mon pays, lorsque je songe que Dieu est juste », avait-il dit dans ses *Notes sur la Virginie*, rédigées à la requête de M. de Marbois et destinées à ne recevoir qu'une publicité de salon à l'étranger ; mais lorsqu'on lui demanda l'autorisation de les publier dans le *Journal de physique*, Jefferson ne consentit à la donner qu'à la condition expresse de supprimer toutes les attaques contre l'esclavage.

Les auteurs de la Constitution des États-Unis n'eurent pas seulement le tort d'y admettre l'esclavage, ils eurent celui de vouloir former une nation avec des États qui entendaient retenir toute leur indépendance et leur souveraineté. Ils ont ainsi élaboré une œuvre hybride, sur la nature de laquelle on n'a jamais pu se mettre d'accord. Ils ont voulu être tant de peuples qu'ils n'ont pu faire un peuple, malgré leur devise

E pluribus unum. Cette République fédérative était à peine décrétée que ses chefs ne s'entendaient plus sur les pouvoirs respectifs des États et du gouvernement central ; qu'ils se divisaient en fédéralistes et en républicains, comme leurs successeurs se sont divisés en démocrates et en whigs, en sécessionnistes et en unionistes.

Celui qui comprit le mieux le danger de ce défaut de cohésion dans l'édifice américain fut le colonel Hamilton, devenu secrétaire du trésor dans le cabinet de Washington. En voyant les opérations militaires sans cesse entravées par les conflits d'autorité et les désordres administratifs inhérents au régime fédéral, il avait pensé qu'une tendance plus marquée vers l'unité pouvait seule assurer le salut de son pays, et il chercha à le pousser dans cette voie. « Il faut bien, écrivait-il dès 1780, se garder de confondre notre situation avec celle d'un empire gouverné par une hiérarchie de fonctionnaires se bornant à exécuter les décrets du souverain commun. Dans des États aussi simplement constitués, on peut craindre que le pouvoir ne soit trop énergique, et que les parties ne soient opprimées par le tout; mais c'est contre la tendance opposée que nous avons à lutter. Le danger pour nous, c'est que le souverain commun n'ait pas les pouvoirs nécessaires pour lier entre eux les divers membres et en diriger les forces dans l'intérêt général. »

Le temps a prouvé qu'Hamilton voyait juste. Mais

il fut accusé de tendances monarchiques, et cette accusation calomnieuse fut exploitée contre lui avec une cruelle habileté par Jefferson, qui avait des idées diamétralement opposées. Hamilton, Jay, John Adams, pensaient que les gouvernements sont faits pour gouverner. Jefferson croyait avec Blair, que le monde est trop gouverné (*the world is governed too much*). Il pensait que les meilleurs gouvernements sont ceux que le peuple réduit au rôle de simples agents, et il se prononçait, en conséquence, pour les mandats impératifs et des élections à court terme appliquées à toutes les magistratures.

Jefferson, le fondateur de l'école démocratique aux États-Unis, avait deux convictions secrètes plus radicales encore ; il soutenait, dans ses lettres à Maddison, cette thèse excentrique qu'une génération n'avait pas le droit d'en lier une autre ; que toute loi qui dépasse la génération qui l'a faite est contraire au droit; que, par conséquent, tout emprunt contracté pour plus de dix-neuf ans, est un abus de pouvoir, comme si les sociétés n'étaient point une chaîne dont chaque anneau tient également à celui qui le précède et à celui qui le suit.

Les insurrections populaires étaient regardées par lui comme d'heureuses crises et des signes de vitalité. « Dieu vous garde, écrivait-il de Paris à ses amis, à propos des soulèvements socialistes du Massachusetts, de rester jamais vingt ans de suite sans une semblable insurrection. Je tiens pour avéré que, de

temps en temps, une petite émeute est une bonne chose et aussi nécessaire dans le monde politique que les orages dans le monde physique. »

Ces paradoxes du tribun furent oubliés ou passés sous silence par le Président, qui n'eut pas le courage de toutes ses opinions; mais les doctrines qu'il pratiqua, ou professa ouvertement, ont suffi pour ébranler l'édifice, mal cimenté, de la Confédération américaine.

Elles ont prêté appui au parti des *States rights*, ou de la souveraineté des États particuliers aux dépens de l'autorité centrale, et John Calhoun en tira plus tard, comme conséquence logique, les doctrines de la *nullification* et de la *sécession*, en vertu desquelles tout État avait le droit de déclarer nul un acte du Congrès qui lui paraissait attentatoire à la Constitution, ou de se retirer de l'Union, s'il y était opprimé.

C'était la théorie de Jefferson poussée à sa dernière conséquence, aussi Calhoun se donnait-il comme un élève de l'école de Jefferson.

Celui-ci en avait eu quelquefois la prévision. Il se plaignait un jour devant M. Correa de Serra, ministre du Portugal aux États-Unis, de la puissance irrésistible du flot démocratique dont il avait abattu toutes les digues. « Quel dommage, lui dit finement son interlocuteur, que vous n'ayiez pas bouché le trou par lequel vous êtes passé ! » Combien d'hommes politiques, en Europe comme en Amérique, regrettent

ainsi de n'avoir pu boucher le trou par lequel ils ont passé !

Il y avait entre le Nord et le Sud des États-Unis d'autres motifs de dissentiments que ceux nés des différences de caractère et de l'institution servile. Il y avait l'opposition des intérêts. Le Sud était presque exclusivement agricole, le Nord presque exclusivement manufacturier. Les tarifs qui protégeaient celui-ci étaient un lourd impôt pour celui-là. Le contrat fédéral était devenu, aux yeux de ce dernier, un contrat léonin.

Dès 1832, la Caroline du Sud, la même qui a donné le signal de la séparation en 1860, voulut rompre ce contrat, pour des droits prélevés sur les marchandises étrangères. Dans une convention populaire, élue à cet effet, elle déclara, le 19 mars, qu'elle se retirerait de l'Union si, avant un délai fixé par elle, il n'était apporté aux tarifs en question telles modifications qu'elle réclamait de concert avec plusieurs autres États du Sud. Son gouverneur appela les milices sous les armes et la force allait être repoussée par la force, quand un compromis, arrêté entre Henry Clay et Calhoun, fut adopté par le Congrès fédéral et la législature carolinienne.

Un fait historique, non moins intéressant à constater, c'est que le droit de séparation avait été invoqué deux autres fois, depuis l'existence de l'Union, et cela par des États du Nord. En 1794, dans les premières années de la République, sous la seconde

présidence de Washington, un impôt voté par le Congrès, sur les boissons distillées, mit en insurrection la partie occidentale de la Pensylvanie. Les délégués des divers comtés se réunirent à Pittsburg, et là, sommèrent le Congrès d'avoir à rapporter le bill sous peine de voir ceux qu'ils représentaient sortir de l'Union et se réunir au Canada. En 1814, au moment le plus critique de la guerre avec l'Angleterre, sept États, composant ce qu'on appelle la Nouvelle-Angleterre, se réunirent à Hartford, dans le Connecticut, et, dans une convention tenue le 14 décembre, ils déclarèrent qu'ils sortiraient de l'Union si la paix n'était pas faite avant le 1er juin 1815. Cet acte de désertion était bien autrement criminel que celui qu'on a reproché aux séparatistes du Sud. C'est que le patriotisme seul fait une nation, tandis qu'il suffit de l'égoïsme pour faire un peuple, et les Américains ne sont encore qu'un peuple.

Ce n'était même pas un peuple que les auteurs de la Constitution avaient entendu former, puisqu'ils l'avaient appelé simplement *Union*. La Constitution était un acte de société plutôt qu'une charte nationale. Certaines clauses de cet acte, ou contrat, avaient-elles été violées par le Nord? Le fait est matériellement inscrit dans les *liberty laws*, promulguées par plusieurs États contre l'extradition des esclaves fugitifs, en dépit des stipulations formelles de la Constitution, et dans certaines lois du Congrès qui n'ont pas permis aux planteurs du Sud de se trans-

porter avec leurs esclaves sur tous les territoires publics et communs.

Le Sud avait donc pour lui le droit strict, le droit constitutionnel, résultant du pacte fédéral et de l'acte même de l'indépendance américaine. En effet, qu'avait été cette indépendance, sinon une sécession, une séparation de la métropole? Mais la cause du Sud avait contre elle le droit moral, offensé par l'esclavage dont il voulait maintenir l'odieuse institution, quoiqu'il affirmât que ce n'était pas dans ce but qu'il prenait les armes. Ce n'était pas sans doute son seul but, mais c'était le principal. De son côté, le Nord ne mentait pas moins en disant qu'il ne combattait contre le Sud que pour cela. Il le combattait surtout pour en faire le débouché exclusif de ses manufactures, et il en a donné la preuve, après sa victoire dont le premier résultat a été de substituer aux tarifs libéraux d'avant la guerre un tarif presque prohibitif.

L'Angleterre l'avait bien deviné, et c'est pour cela que, dès le principe, elle se montra favorable à la cause du Sud. Si l'Union se divisait, elle devenait moins redoutable militairement pour l'Europe, et celle-ci trouvait dans le Sud affranchi un marché plus vaste que jamais. Le cabinet de Londres exposa ses vues au cabinet français qui les trouva également conformes à ses intérêts. La conformité n'était pas complète cependant, car nous avions contribué à fonder l'indépendance des États-Unis, et il devait

nous répugner de détruire cette œuvre, en nous associant dans ce but à celle qui avait été, en même temps, notre ennemie et celle des Américains.

Mais enfin, du moment où Napoléon III partageait les vues de l'Angleterre, que devaient faire les deux puissances européennes? Non-seulement reconnaître l'indépendance de la Confédération du Sud, après son éclatante victoire de Bull-Run, suivie d'autres combats glorieux, mais contracter une alliance défensive et offensive avec cette Confédération pour imposer la paix au Nord. Celui-ci ne s'y fût peut-être pas soumis, tant la persévérance de cette race est admirable, mais le triomphe du Sud n'eût pas moins été assuré.

Au lieu de cette voie courageuse et droite, l'Angleterre et la France en ont suivi une autre pusillanime et tortueuse. Elles ont autorisé l'armement de corsaires américains dans leurs ports, s'exposant ainsi à des réclamations de dommages et intérêts que le cabinet de Washington n'a pas manqué d'imposer plus tard au cabinet de Londres, à propos du steamer *Alabama*.

Le gouvernement français a fait pis. Il a voulu profiter des embarras de l'Union américaine pour établir au Mexique une monarchie. Était-ce en faveur d'un prince français? Non. En faveur d'un prince autrichien! Et c'est là ce que M. Rouher a appelé « la plus grande pensée » du règne impérial. On sait comment elle a fini. L'humiliation qui nous fut im-

posée fut, il faut le reconnaître, une juste revanche des Américains du Nord. Encore s'il n'y avait eu pour nous que cette expiation! Mais l'épuisement de tous nos arsenaux, causé par la guerre du Mexique, fut tel qu'il n'avait pas encore pu être réparé quand Napoléon III, tombant de faute en faute, déclara la guerre à la Prusse en 1870. Voilà comment la guerre de la sécession américaine et celle du Mexique qui en fut la suite pour nous, contribuèrent à la chute du second Empire. La guerre du Mexique fut pour lui ce que la guerre d'Espagne avait été pour Napoléon Ier.

Les Américains du Nord, vainqueurs du Sud, abusèrent, pendant plusieurs années, de leur triomphe; c'était pour eux comme le prix des efforts et des sacrifices immenses qu'il leur avait coûtés. Ils ne se contentèrent pas d'établir l'égalité civile entre les blancs et les noirs, ils firent des planteurs des parias auxquels ils donnèrent pour maitres leurs anciens esclaves. C'était la vie sociale bouleversée de fond en comble, et un ancien excès remplacé par un excès plus grand. Des gens qui ne savaient ni lire ni écrire devenaient les administrateurs de la fortune publique. Ce n'était plus une société, c'était une mascarade. La vie était devenue intolérable pour les blancs dans un pays où ils étaient non seulement ruinés, mais avilis. Le cabinet de Washington finit par reconnaître ce qu'il y avait d'impolitique dans ces persécutions qui rendaient impossible la réconciliation du

Sud avec le Nord, sans laquelle l'Union ne serait jamais qu'un vain mot. Les droits civiques furent peu à peu rendus aux anciens rebelles. On daigna protéger les blancs contre les noirs. Aujourd'hui les choses sont à peu près rentrées dans leur état normal, et l'on a vu, aux dernières élections présidentielles, les noirs voter avec leurs anciens maîtres en faveur du candidat des démocrates contre le candidat des républicains, outrés de cette ingratitude. Les anciens abolitionnistes sont, en effet, aujourd'hui enrôlés dans le parti républicain, tandis que les planteurs du Sud sont restés généralement fidèles au parti démocrate qui continue à défendre les droits des États (*States' rights*) contre les théoriciens de la centralisation. Démocrate veut dire aujourd'hui aux États-Unis, fédéraliste et libre-échangiste, tandis que républicain veut dire centralisateur et protectionniste. Voilà comment les mots se prêtent à tout ce qu'on veut leur faire dire!

CHAPITRE XXXV

DES CHANCES DE DURÉE DE L'UNION AMÉRICAINE.

La modération apportée par le Président Hayes dans la politique du Nord à l'égard du Sud, a eu cet heureux effet d'éteindre en grande partie chez celui-ci les aspirations séparatistes que la persécution eût entretenues et avivées. Ces aspirations sont restées plus vivaces parmi les femmes que parmi les hommes. Cela s'explique par la différence des caractères et des épreuves qu'ont subies les deux sexes. Les hommes ont souffert surtout dans leur corps et les femmes dans leur âme, c'est-à-dire, dans leur amour-propre. On a maltraité les uns, mais on a humilié les autres, et elles ne l'ont point pardonné. M. d'Haussonville raconte que, pendant son séjour à Richmond, en 1881, une jeune fille appartenant à l'une des premières familles de la ville lui disait avec orgueil : « Je suis fille de rebelle. » Mais ces fiers caractères s'efface-

ront avec le temps. La grande majorité des habitants du Sud est convaincue que la séparation n'est plus qu'un rêve impossible à réaliser, en face de l'immense supériorité de nombre et de richesse des États du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Pour que ce rêve devînt possible, il faudrait que l'Ouest, tout entier, s'y associât, depuis les montagnes Rocheuses jusqu'à l'Océan Pacifique. Ce grand déchirement s'opérera peut-être quelque jour, par l'excès même du développement que prendra l'Union. Mais ce jour est fort éloigné. La Californie, qui a parlé de séparation à propos des Chinois, y regardera à deux fois, car si elle a devant elle le Pacifique, elle a derrière elle l'Atlantique, qui n'est pas moins nécessaire à sa fortune. Or, pour être en rapport avec l'Atlantique et l'Europe, elle aura besoin des chemins de fer allant de San-Francisco à New-York, même après l'ouverture du canal de Panama. Les diverses parties de l'Amérique du Nord sont donc liées l'une à l'autre par un intérêt commun. Voilà ce qui les fera vivre ensemble pendant longtemps encore, malgré les différences de leurs tempéraments. A cette raison d'intérêt, il faut ajouter celle de l'orgueil national. Les Américains sont fiers de faire partie d'un grand peuple, avec lequel le reste du monde est obligé de compter. Ce sentiment de vanité a contribué énormément à accroître le parti de la centralisation qui veut remplacer la vieille Union par une nation une et indivisible. C'est le jacobinisme qui l'emporte sur

le fédéralisme. Cela paraîtra peut-être une vieillerie à ceux qui, chez nous, veulent en revenir à la commune. Félicitons les républicains d'Amérique de n'être pas encore si avancés.

CHAPITRE XXXVI

HISTOIRE DE LA DOCTRINE MONROE.

Une des raisons supplémentaires qui attachent les Américains du Nord et de l'Ouest au maintien de l'Union, c'est l'ambition qu'ils nourrissent également d'étendre leur empire bien au delà des limites actuelles. Cette ambition ne dépassait pas hier le Mexique, mais elle s'étend jusqu'à l'isthme de Panama, depuis que M. Ferdinand de Lesseps a voulu mettre la main sur ce coin de terre dans l'intérêt du monde entier. L'intérêt américain devient alors subordonné à celui de tous les autres. Cette subordination a paru aux Américains une atteinte à leur liberté et au protectorat exclusif qu'ils prétendent exercer sur tout leur continent. Cette prétention a été exprimée officiellement par M. Blaine, le secrétaire d'État de M. Garfield, au nom de la doctrine Monroe, qu'il a résumée en ces mots : « L'Amérique aux Américains. » Cette maxime, un peu outrecuidante, serait

juste, si le Nouveau-Monde n'avait été découvert, peuplé, défriché et civilisé que par une seule nation. Mais presque toutes les nations de l'Europe ont contribué à son développement. Elle est leur œuvre commune. Chacune d'elles a plus spécialement acquis des titres sur telle ou telle partie du continent, les Anglais, les Français, les Hollandais sur l'Amérique du Nord, les Espagnols et les Portugais sur l'Amérique centrale et celle du Sud. Mais chacun des peuples nouveaux n'a atteint le degré de prospérité à laquelle il est parvenu qu'à l'aide des autres peuples, c'est-à-dire de l'émigration. Chacun est donc maître chez soi, mais personne ne l'est chez les autres. Il n'y a que des égaux et pas de maîtres.

Les Américains du Nord ne regardent pas moins la doctrine de Monroe comme leur donnant des droits spéciaux, une espèce de droit d'aînesse, et ils l'invoquent comme une sorte de dogme national, dont ils font remonter l'honneur exclusif à l'ancien Président qui lui a donné son nom. Or, rien n'est moins fondé que cette paternité, si l'on en juge par une discussion qui eut lieu, il y a plus de vingt ans, dans le Sénat de Washington, entre Pierre Soulé et M. Mason, président du comité des affaires étrangères.

En 1823, Monroe avait succédé comme Président de l'Union à John Adams, lorsqu'en Europe, le Congrès de Vérone se rassembla. L'Espagne devait y demander le concours des puissances européennes pour le rétablissement de son autorité dans les colo-

nies du continent américain. Cela ne plaisait ni aux États-Unis, ni à l'Angleterre qui protégeait la révolution dans la Péninsule. M. Monroe chargea M. Rush, ministre des États-Unis à Londres, de sonder M. Canning au sujet de la reconnaissance de l'indépendance des colonies espagnoles et d'une déclaration simultanée de principes par l'Angleterre et l'Union américaine. Celle-ci n'entendait donc pas parler en son nom seul et soutenir une prétention purement américaine. Pour amener M. Canning à ce partage du protectorat américain, M. Rush se servit habilement d'une rumeur qui prêtait à la France le dessein d'acquérir quelques-unes des anciennes colonies espagnoles de l'Amérique, soit par voie de conquête, soit par une cession de l'Espagne. Il savait que cette rumeur avait déjà préoccupé le cabinet anglais, qui avait adressé sur ce sujet une note à son ambassadeur à Paris. M. Rush exprima à M. Canning la pensée « que l'Angleterre ne resterait point passive en présence d'une telle tentative de la part de la France ». Alors, M. Canning demanda à M. Rush « ce que, suivant lui, dirait le gouvernement américain d'une alliance, main en main, avec l'Angleterre, sur une telle question ». En communiquant ces curieuses conférences au secrétaire d'État, le 28 août 1823, M. Rush lui dit : « Si M. Canning me demande si je suis préparé à lui faire la déclaration, au nom de mon gouvernement, que, dans le cas où la Grande-Bretagne reconnaîtrait sans plus de délai l'indépendance

des colonies espagnoles, nous ne resterions pas inactifs en présence d'une attaque de la Sainte-Alliance contre les États, je suis dès à présent déterminé, dans mon jugement, à faire explicitement une telle déclaration, et à l'avouer devant le monde entier. » Cette détermination impromptue de M. Rush fut approuvée par le Président Monroe, et cette approbation fut la préface de la fameuse doctrine proclamée par lui dans le message qu'il adressa au Congrès, au mois de décembre 1823, doctrine d'après laquelle la République des États-Unis ne devait pas permettre aux gouvernements européens de fonder aucune colonie nouvelle sur le continent américain. Mais qui avait le plus gagné de l'Union américaine, ou de l'Angleterre, à cette profession de foi faite de concert avec cette dernière et qui l'admettait, par conséquent, au partage du protectorat? Pierre Soulé pensait que c'était l'Union américaine, M. Mason était d'avis, au contraire, que dans les conférences secrètes tenues entre M. Canning et M. Rush, celui-ci n'avait pas été le plus fin des deux. C'était, d'après lui, M. Canning qui, n'osant ouvertement combattre les desseins prêtés à l'Espagne et à la France, aurait imaginé de mettre les États-Unis en avant. M. Rush, se laissant prendre à ces ouvertures, aurait essayé d'abord de lier l'Angleterre par une reconnaissance immédiate de l'indépendance des colonies espagnoles. Mais M. Canning n'osa pas se compromettre jusque-là, l'attitude de l'Europe monarchique

le retenait, et il se borna à faire concevoir au cabinet de Washington des espérances qui entraînèrent le président Monroe à proclamer, dans son message de décembre 1823, l'intention des États-Unis de protéger les colonies émancipées de l'Amérique contre les entreprises des puissances étrangères. Mais il ne réclamait pas cette protection pour lui seul, puisqu'il l'avait résolue d'un commun accord avec l'Angleterre.

Le cabinet de Washington fit un acte plus explicite quelques années après. Le gouvernement anglais ayant cherché à développer sa colonie de Honduras en y annexant plusieurs îles voisines de la côte, la démocratie américaine protesta et invoqua la doctrine Monroe. Mais, après de longues négociations entre M. Clayton, secrétaire d'État américain, et M. Bulwer, ministre d'Angleterre à Washington, il fut signé en 1850, entre les deux gouvernements, un traité, connu sous le nom de Clayton-Bulwer, dont j'ai déjà parlé, en vertu duquel l'Angleterre s'était engagée à n'occuper aucun point de l'Amérique centrale, mais les États-Unis prenaient le même engagement et ils reconnaissaient à l'Angleterre le droit de contribuer à la protection du canal qui devait, dès lors, être tracé dans l'isthme de Panama.

CHAPITRE XXXVII

LES PLANS DE M. BLAINE.

Lorsque, l'année dernière, M. Blaine, secrétaire d'État de M. Garfield, résolut de réclamer pour les États-Unis le droit exclusif de protection sur l'isthme de Panama et son canal projeté, il comprit l'argument que l'Angleterre tirerait du traité Clayton-Bulwer contre cette prétention, et, avec cette désinvolture américaine qui ne doute de rien, il demanda à l'Angleterre sa renonciation amiable aux droits que lui conférait ledit traité. Il va sans dire que l'Angleterre n'entendit pas de cette oreille. Elle n'a pas l'habitude d'abandonner pour rien les titres qu'elle possède. M. Blaine en fut donc pour ses frais d'audace. M. Chester Arthur a repris la négociation avortée de M. Blaine, et dans une dépêche récente, il aurait déclaré au cabinet de Londres que le protectorat des États-Unis seul est suffisant, que la garantie de l'Europe est inutile et que toute intervention d'une puis-

sance européenne dans les affaires américaines lèserait les droits des États-Unis.

M. Arthur sera-t-il plus heureux que M. Blaine ? Ce dernier a été également déçu dans le projet qu'il avait conçu de réunir à Washington une conférence de toutes les Républiques hispano-américaines, devant servir ses idées d'agression, sous prétexte d'entente internationale et de médiation; car il ne s'agissait nullement d'un arbitrage accepté par les divers belligérants, soit par le Chili en guerre avec le Pérou et la Bolivie, ou par le Mexique et le Guatémala à la veille aussi d'en venir aux mains. Les Républiques hispano-américaines étaient invitées à envoyer des délégués à Washington pour y délibérer en commun sur les questions qui intéressent chacune d'elles, et pour régler ces questions en principe, à la majorité des voix. Or, chaque gouvernement ne devant être représenté que par un délégué, le Chili n'aurait eu qu'une voix à opposer aux deux voix du Pérou et de la Bolivie, tandis que le délégué du Mexique se fût trouvé seul devant les cinq délégués de l'Amérique centrale, très probablement d'accord pour appuyer les vues du Guatémala. Aussi le Chili et le Mexique ont-ils décliné l'invitation de M. Blaine. Dans son message du 18 avril 1882, le président Chester Arthur a invité le Congrès à exprimer son opinion sur le projet de conférence des Républiques hispano-américaines, en laissant entendre qu'il n'en poursuivrait l'exécution que si le Congrès l'y encourageait.

Or, le Congrès ne s'est pas pressé de donner cet encouragement. C'est que de nouvelles découvertes diplomatiques ont été faites, depuis que M. Blaine a été remplacé à la secrétairerie d'État par M. Frelinghuysen. Les dépêches diplomatiques trouvées et publiées par son successeur, à la demande du Congrès, ont produit dans le public américain une émotion très vive, à la suite de laquelle le Congrès a voté une enquête portant sur des manœuvres financières et politiques d'une certaine gravité. Elles étaient résumées comme suit dans un article du *New-York Herald* du mois d'avril 1882.

« Une grande partie du public croit, et avec de bonnes raisons, qu'il y a quelque chose de plus qu'une question d'argent véreux dans la politique de M. Blaine, à l'égard du Chili et du Pérou, et que, tandis qu'il avait indubitablement l'intention de pousser le pays à une guerre avec le Chili, ce n'était encore cependant qu'une partie d'un complot formé et préparé secrètement, pendant la longue maladie du général Garfield. Ce complot, comme le prouvent les dépêches publiées, visait :

« Premièrement, à une guerre avec le Chili et à l'établissement d'un protectorat sur le Pérou ;

« Secondement, à une guerre avec le Mexique à propos de la ligne frontière du Guatémala, au sujet de laquelle M. Blaine a écrit avec une telle rudesse au Mexique, dans l'intention formelle de provoquer une rupture de la paix ;

« Troisièmement, à une guerre avec la Grande-Bretagne sur la question du transit isthmique.

« La politique de M. Blaine était un appel à tous les aventuriers, spéculateurs et traitants du pays. C'était un complot dont le succès n'aurait pu profiter à aucun intérêt américain légitime ; mais il y voyait une perspective favorable à l'accroissement de sa propre puissance, élevée sur les épaules des moins patriotiques et des moins respectables de ses concitoyens. Heureusement pour la prospérité future du pays, le complot a été découvert à temps. Nous ne sommes pas surpris. Mais il faut que l'enquête soit poussée à fond. »

Des scènes très scandaleuses ont eu lieu dans le comité d'enquête devant lequel M. Blaine a dû comparaître. Un jeune membre du Congrès, M. Perry Belmont, fils de M. Auguste Belmont, représentant de la maison Rothschild à New-York, ayant un peu harcelé M. Blaine de ses questions, l'ex-ministre perdit patience de se voir ainsi tenu sur la sellette par un jeune homme, et il a refusé de répondre à un *boy* (un gamin) qui, d'après lui, avait fait deux fausses citations et par conséquent n'était pas un gentleman. Cette accusation fit monter le sang à la tête du jeune Belmont, qui y répondit en traitant M. Blaine de « manant et de lâche ». Le lendemain, M. Belmont, plus calme, fit des excuses au comité pour son emportement, et par cet acte très noble et très habile, il reprit le beau rôle vis-à-vis de M. Blaine « qui avait

commencé », comme on dit des querelles vulgaires.

L'enquête a disculpé, je crois, M. Blaine des accusations de spéculations véreuses portées contre lui, mais non de ses menées politiques. Si, sous sa direction, le cabinet de Washington avait persisté à imposer au Chili et au Pérou son arbitrage, rappelant la fable du troisième larron, c'eût été la guerre avec les puissances maritimes de l'Europe. La chute de M. Blaine est venue conjurer ce danger qui a fait nommer l'ex-secrétaire d'État le Gambetta américain. Mais l'ambition des deux hommes est bien différente. M. Gambetta n'a pas rêvé la domination de son pays sur l'Europe. Il n'aspire qu'à lui rendre les frontières qu'il a perdues. Si l'ambition de M. Blaine avait été celle-là, elle aurait été honorée et saluée de tous.

Mais, comme je l'ai déjà dit, l'esprit d'accaparement et de domination est devenu la faiblesse de la nouvelle génération américaine, qui la prend pour un signe de force. Elle se croit assez puissante pour jeter le dé à l'Europe entière, et lui fermer l'accès d'un continent qu'elle regarde comme sa propriété. C'est là une funeste tendance, qui serait grosse de complications futures, si la majorité de ce peuple pratique et sage, après réflexion, ne l'emportait pas de beaucoup sur la minorité aventureuse. Le premier mouvement de cette démocratie peut être mauvais, mais presque toujours le second est bon.

CHAPITRE XXXVIII

LA SOIF DE L'ANNEXION ET LA PEUR DE L'IMMIGRATION.

La soif d'annexion dont les Américains sont tourmentés est d'autant moins rationnelle que, loin d'avoir besoin de nouveaux territoires, ils en possèdent des centaines de lieues qui ne sont pas encore défrichées et ne le seront pas de sitôt. Les conquêtes sont donc pour eux une question d'ambition politique et de domination sur le continent dont ils occupent une partie. Jusqu'en ces derniers temps, ils étaient fiers de présenter leur pays comme une sorte d'héritage ouvert aux deshérités de l'Europe, un refuge pour tous les rêveurs et les persécutés. Ils ne redoutaient la présence d'aucune des sectes du socialisme européen, socialistes simples, socialistes révolutionnaires, communistes, anarchistes, collectivistes, qui peuvent se ramener à un seul nom, celui de « partageux ». Encore y en a-t-il qui veulent plus que le partage, c'est-à-dire la dépossession pure et simple du pro-

priétaire, comme en Irlande et en Russie. Ces théories semblaient un non-sens en Amérique. A ceux qui y réclamaient des terres, on se contentait de montrer les déserts du *Far-West* et de leur dire : Allez les prendre, personne ne vous en empêchera.

Mais les idées se sont un peu modifiées en présence du développement inattendu pris par l'immigration étrangère dans ces dernières années. Les habitants de San-Francisco ont pris, les premiers, peur des Chinois qui envahissent la Californie et y font une concurrence désastreuse aux ouvriers indigènes, en travaillant à meilleur marché qu'eux. L'ouvrier américain a des habitudes de confort et d'intempérance qui rendent un salaire élevé indispensable pour lui. Le Chinois, au contraire, est sobre et économe. Il n'exige donc pas un salaire aussi fort, et par cette baisse de prix, il a accaparé une foule de professions, même de celles exercées jusqu'alors presque exclusivement par les femmes, le métier de blanchisseuse par exemple. Cette aptitude des Chinois à tout faire a soulevé contre eux des récriminations dans toutes les basses classes de la population, qui ont cherché à faire de leur intérêt privé un intérêt général, en disant qu'aucun Chinois ne vient en Amérique dans l'intention de s'y établir d'une façon permanente, comme les autres étrangers ; que leur rapatriement en Chine, au bout d'un certain nombre d'années, est stipulé dans leurs engagements avec les compagnies maritimes qui les importent ;

que tout ce qu'ils gagnent est thésaurisé par eux et exporté dans leur pays, ce qui est une perte sèche pour la fortune américaine.

Tous ces faits sont vrais, mais ce sont là les inconvénients de la liberté, à laquelle l'Amérique a dû ses progrès. Si elle n'avait pas été ouverte au monde tout entier par les Européens, qui s'y sont établis les premiers aux dépens des indigènes, elle n'aurait pas atteint la richesse et la grandeur auxquelles elle est parvenue. Et puis, en se décidant à ouvrir ses ports aux Américains comme aux Anglais et aux Français, le gouvernement chinois a stipulé la réciprocité pour ses nationaux, et fermer les ports de la Californie aux Chinois, c'était violer un traité diplomatique. Cette objection du cabinet de Washington aux demandes des Californiens n'a pas arrêté ces derniers, et leurs demandes sont devenues si pressantes, si menaçantes même, que le Congrès s'est résigné à voter, en mars 1882, une loi prohibant, pendant vingt années, l'entrée des navires important des Chinois en Californie. Cette limitation de la durée de la prohibition n'a pas paru suffisante au Président Chester Arthur, pour justifier la double atteinte portée à la liberté d'immigration et au traité conclu jadis avec le gouvernement chinois. Il a donc usé de son droit de veto contre le bill du Congrès. Mais M. Chester Arthur n'a pas persévéré jusqu'au bout dans cette voie de la fermeté. Le Congrès ayant modifié son bill, en réduisant à dix ans la prohibition votée contre les Chi-

nois, le Président a bien voulu voir là une simple suspension temporaire non incompatible avec le traité, et a sanctionné le bill. En vertu de celui-ci, des certificats d'identité devront être délivrés aux Chinois actuellement résidents, ou pouvant le devenir légalement, afin d'empêcher les importations frauduleuses. Mais cette précaution suffira-t-elle? Le bill décrète bien des punitions pour l'introduction des Chinois par mer, mais il n'a rien prévu contre leur invasion par le Canada, les îles de Vancouvers ou le Mexique. Des questions embarrassantes naîtront inévitablement de l'arrivée des Chinois britanniques dont il existe un grand nombre. Les journaux des grandes villes maritimes du Nord ont généralement blâmé le bill et sa ratification par le Président. Le *Daily Commercial Bulletin*, de New-York, qui est un journal à longue vue, a écrit : « Le Président Arthur a consacré un précédent dont les effets pernicieux se feront sentir de plus d'une façon, dans l'avenir. La main-d'œuvre à bon marché des émigrants italiens qui débarquent dans le port de San-Francisco, par milliers, chaque semaine, commence à attirer l'attention des *trade's unions*, et ces gens devront s'estimer fort heureux si leur tour ne vient pas bientôt de s'en aller. Quant à notre commerce avec la Chine, après une telle infraction à l'esprit du traité de Pékin, tout espoir de le développer peut être indéfiniment ajourné. »

A San-Francisco, il y a eu de grandes démonstra-

tions d'allégresse, lorsqu'on a appris la signature par le Président du bill contre les Chinois. Mais il se pourrait bien que les Californiens regrettassent avant peu la concession qui leur a été faite. « Déjà, dit le *Herald* de San-Francisco, on demande en ville plus de domestiques chinois qu'on n'en peut trouver. Il y a aussi une demande croissante de Chinois dans les vignobles de la Californie. » La proscription est parfois un crime dans l'ancien monde, elle est pis que cela, elle est une faute dans le nouveau.

Les autres États de l'Union, qui avaient d'abord blâmé la jalousie et la peur des Californiens, n'ont pas tardé à être gagnés par les mêmes faiblesses.

Depuis qu'une guerre d'extermination est faite aux Juifs en Russie et en Allemagne, ces parias de l'Europe orientale se dirigent par masses considérables vers les États-Unis. Ils y sont appelés par les Russes de leur communion établis en Amérique, qui ont fondé à New-York une société de secours pour venir en aide aux immigrants. Il en arrive quelquefois jusqu'à plusieurs centaines par jour sur les grands steamers transatlantiques partis de Hambourg et de Brême. Le nombre des Juifs qui ne dépassait pas 300,000 dans toute l'Union, est déjà doublé et triplé. « Ce sera, dit un publiciste, l'un des phénomènes les plus curieux de l'immigration américaine, et de l'évolution juive, en général, si les six millions d'Israélites qui peuplent la Russie, l'Autriche-Hongrie, la Roumanie et l'Allemagne passent

ainsi, en quelques annés, aux États-Unis. Ce sera alors presque toute la race juive qu'abritera l'Union américaine, car on ne compte pas plus de sept millions de Juifs sur tout le globe. »

Cette perspective sourit médiocrement aux puritains américains. Ils avaient, jusqu'à présent, regardé avec dédain les enfants d'Israël, parce qu'ils ne faisaient pas grande fortune chez eux. C'est une bizarre exception que j'avais constatée dès 1845. Il n'y avait, à cette époque, que peu de Juifs parmi les grands négociants et les grands banquiers. Il semblait qu'ils eussent trouvé plus forts qu'eux aux États-Unis. Un Yankée passait, en effet, pour valoir un Juif et demi.

Les Américains d'aujourd'hui les verraient sans crainte chercher asile dans leur pays, si, comme les Allemands, les Norvégiens et autres émigrants du Nord, ils allaient se faire défricheurs et cultivateurs dans l'Ouest. Mais les Juifs n'aiment pas la terre. Ils viennent pour fonder dans la Virginie, la Louisiane et autres États du Sud, des maisons de commerce et de banque, pour y faire de petits trafics et prêter à de gros intérêts. Cela ne plaît pas aux Yankées.

Ce n'est pas seulement la persécution qui, comme en Russie et en Allemagne, chasse d'Europe des milliers d'âmes et les rejette sur le nouveau monde. Les différences des salaires contribuent aussi, pour une forte part, à attirer les ouvriers européens de toute provenance en Amérique. Telle fabrique qui ne

trouvait des praticiens spéciaux que dans un court rayon, se recrute aujourd'hui à longue distance. Ce n'est pas seulement l'immigration agricole qui surabonde; l'immigration professionnelle se ressent de l'effet d'attraction du prix de la main-d'œuvre américaine. « On constatait dernièrement, disait le *Courrier des États-Unis* du 22 mai 1882, un changement très marqué sur la composition des masses de peuple qui débarquent quotidiennement de Castle Garden, et nous constations que, dans l'afflux des nouveaux venus, la plupart étaient des gens d'état. » Cette invasion de nouvelle sorte a causé un certain malaise dans les *trade's unions*, ou corporations ouvrières, qui prévoyaient des excès de concurrence. Un journal spécial, le *New-York daily Bulletin*, craignait des troubles sérieux.

Comme le prédisait le journal cité plus haut, ces craintes ne se sont pas réalisées, mais les grèves se sont étendues partout, surtout dans les usines métallurgiques de la vallée de l'Ohio. Les grévistes demandent une augmentation de salaires et une diminution de travail, comme partout. Cette grève s'est établie sous le titre « d'*Almagamated association* », parce qu'elle est, en effet, un amalgame de diverses industries. La suspension des travaux dans les usines à fer menace d'affecter très sensiblement les usines charbonnières, et toutes les industries minières. Cela peut donc devenir très grave. Jadis les grèves ouvrières étaient des faits isolés aux États-Unis.

Aujourd'hui, il existe une organisation, on peut même dire une institution qui peut, sur un mot d'ordre, entraîner cent cinquante mille hommes à quitter le travail, à déserter les ateliers, et à se mettre, eux et leurs familles, à la merci d'une impulsion donnée. Il ne s'est pas encore produit dans le monde moderne un symptôme social aussi significatif. Il y a là une force nouvelle avec laquelle les manufacturiers seront obligés de compter, car on ne peut plus songer à la réduire par la compression, comme on l'a fait pour les grèves des ouvriers de chemins de fer, dans la même vallée de l'Ohio, il y a une dizaine d'années. Les ouvriers ayant alors incendié la gare de Pittsburg et tous les wagons qu'elle contenait, il fallut envoyer tout un corps d'armée pour les réduire. Ils se sont montrés moins barbares, cette fois, mais ils n'en sont peut-être que plus dangereux.

CHAPITRE XXXIX

LES MEURTRES POLITIQUES.

Si la barbarie a fait place à des conspirations organisées plus ou moins légalement dans les classes ouvrières, elle a reparu dans le monde politique dont elle semblait exclue à jamais par l'intronisation du *self government* sur les débris du gouvernement royal.

Le grand avantage que l'on accordait jadis au régime républicain sur le régime monarchique, c'est qu'il rendait inutile l'assassinat pour se débarrasser du chef de l'État, puisqu'on pouvait le faire, tous les quatre ans, avec un simple bulletin de vote. Le meurtre politique semblait donc être une production étrangère au sol américain qui s'en enorgueillissait. Mais ce sujet d'orgueil lui a été retiré par le meurtre du président Lincoln et celui du président Garfield, deux chefs d'État assassinés en moins de dix ans ! Il y a là une aberration logique qui a com-

plètement troublé les Américains. La République n'est donc pas à l'abri des crimes qui ensanglantent la monarchie ? Hélas, non ! Les républicains de l'Amérique du Sud nous l'avaient déjà démontré. Cependant, le gouvernement électif, à courte échéance, doit évidemment moins solliciter le poignard que le gouvernement à vie. Mais il y a des fous partout, et la folie des peuples s'est accrue avec le radicalisme, qui est impatient de sa nature. Il est pressé de supprimer l'obstacle qui retarde la jouissance à laquelle il aspire. On ne sait plus attendre aux États-Unis. Sous ce rapport, ce peuple, jadis impassible et patient, a dégénéré. Il s'européanise. Par contre, l'Europe s'américanise chaque jour, mais les deux races s'empruntent leurs défauts et non leurs qualités.

CHAPITRE XL

COMMENT ON S'AMÉRICANISE EN FRANCE.

Ainsi, nous autres Français, nous avons pris des Américains ce qu'ils appellent le culte du dollar, c'est-à-dire de l'argent gagné rapidement et dépensé de même, le goût du luxe, de la vie en plein air, l'habitude des villes d'eaux, etc... Les fortunes se font, non plus dans le commerce régulier, mais dans les jeux de Bourse. C'était autrefois l'affaire de toute une vie, on veut aujourd'hui que ce soit l'affaire d'un jour. Mais ce qui s'est élevé ainsi s'écroule de même. Cette passion du lucre, ce besoin des jouissances matérielles ont affaibli en nous, par une conséquence naturelle, l'esprit militaire qui était le signe distinctif de notre race et qui impose la nécessité de la frugalité, des privations et des sacrifices. Le métier de soldat est regardé comme le pire de tous, et le premier effort de la République radicale a été d'en restreindre le plus possible la durée. Le recrutement des sous-of-

ficiers est devenu de plus en plus difficile. En un mot, nous perdons chaque jour les vertus viriles qui ont fait la France ce qu'elle a été, et nous nous habituons à ne plus penser aux deux provinces que nous avons perdues.

Eh bien, cela n'est pas du tout américain. On croit généralement que ce peuple de marchands n'a pas l'esprit militaire. On se trompe. Son armée régulière est excessivement faible, mais cela tient à ce qu'elle lui est inutile. Il n'a pas de voisins à craindre, pas de frontières à protéger, si ce n'est contre les Indiens. Si son armée de terre est faible, sa marine militaire est toujours forte. Elle trouve facilement à se recruter, car les Américains sont des marins de naissance, comme les Anglais, leurs ancêtres. Ils sont aussi soldats par divers côtés de leur caractère que j'ai déjà signalés, leur amour de la règle, leur respect de la discipline. Tandis que chez nous, naguère, le service de la garde nationale était regardé comme une corvée à laquelle chacun cherchait à se soustraire, et que les gardes nationaux faisaient l'objet des caricatures des Daumier et des Traviès, les exercices des miliciens sont populaires aux États-Unis. Ce n'est pas seulement un plaisir, une distraction, comme je l'ai dit, c'est un devoir de patriotisme. Le sentiment de ce devoir est puisé dans l'immense orgueil national de ce peuple. Il ne veut se croire inférieur à aucun autre, au point de vue de la défense de son pays et de ses droits. Il veut être prêt à toute

éventualité et il n'abdique pas son patriotisme devant les idées d'humanitarisme. La paix lui convient comme manufacturier exportateur, mais il ne reculerait pas devant la guerre, au moindre accroc fait à sa fierté.

Il n'y a pas de plus grands patriotes que les Américains. Cependant, ils sont issus de plusieurs patries, et il semble que les filiations diverses en rendent la fusion difficile. Eh! bien non! Le Nouveau-Monde a une puissance d'assimilation merveilleuse. C'est un creuset dans lequel les divers métaux se fondent pour n'en plus former qu'un, le bronze américain.

Les étrangers qui se prêtent le plus facilement à cette fusion sont les émigrants de race anglo-saxonne et des peuples du Nord, Allemands, Suédois, Norvégiens. Les Anglais ont surtout une propension merveilleuse à épouser la terre qui a su fixer leurs pas et à divorcer avec le sol natal. Une fois abandonné, celui-ci ne vient plus qu'en second lieu dans leur affection. Un frappant exemple de cette ingratitude filiale a été donné par la révolte des Américains contre l'Angleterre, leur berceau.

Il en est tout différemment de l'élément français. Il est le plus réfractaire de tous à l'alliage américain; il existe entre eux moins d'affinité de nature et d'éducation. Mais, si les pères de famille, débarqués de France, résistent à une complète fusion, leurs fils s'y prêtent et deviennent les vrais citoyens du sol sur lequel ils sont nés! C'est justice après tout.

La preuve de cette assimilation a été offerte par l'entrain avec lequel les gardes Lafayette, milice composée principalement de jeunes Français et descendants de Français, à New-York, ont combattu sous le drapeau de l'Union contre les planteurs du Sud pour lesquels ils avaient au fond plus de sympathies que pour les marchands du Nord.

Voilà la séduction que le grand air de la Liberté et des vastes espaces produit sur les étrangers dans le Nouveau-Monde. Les derniers venus s'éprennent de ce pays et de ses destinées. Ils croient bien vite, eux aussi, à la *manifest destiny*, et acceptent facilement la devise : « L'Amérique aux Américains ». C'est ce qui fait que cette fourmilière laborieuse et admirable dans son ensemble, malgré ses taches de détail, est appelée à être, si elle ne l'est déjà, le plus grand peuple du monde.

FIN.

CERCLE DES BONS LIVRES
VILLE MARIE

TABLE DES MATIERES

		Pages.
INTRODUCTION.		1
CHAPITRE	Ier. — Mon premier voyage aux États-Unis et au Texas. . .	69
CHAPITRE	II. — Excursion à l'île de Cuba et au Texas.	73
CHAPITRE	III. — Le Champ d'asile.	78
CHAPITRE	IV. — De l'embouchure du Mississipi à l'Ohio. Beauchamp le Kentuckien.	97
CHAPITRE	V. — La langue française à la Louisiane et au Canada. . . .	118
CHAPITRE	VI. — Les Américains aiment-ils les Français?	122
CHAPITRE	VII. — Protestants contre catholiques.	148
CHAPITRE	VIII. — La liberté politique et la liberté sociale.	153
CHAPITRE	IX. — La présentation obligatoire. .	156
CHAPITRE	X. — La moralité féminine.	158
CHAPITRE	XI. — Le mormonisme et ses fondateurs.	162
CHAPITRE	XII. — Le *home* des Américains. . .	178

SAINT-SULPICE

Pages

CHAPITRE XIII. — De la République en France et de la monarchie aux États-Unis. 186
CHAPITRE XIV. — Justice et police. Les incendies. 193
CHAPITRE XV. — Les droits des conseils municipaux. 197
CHAPITRE XVI. — Comment mes censures furent accueillies. 200
CHAPITRE XVII. — Histoire de Pierre Soulé, sénateur des États-Unis. . . 204
CHAPITRE XVIII. — La presse américaine. Le *New-York Herald*. 211
CHAPITRE XIX. — De la liberté des professions; absence de bourgeoisie. . . 217
CHAPITRE XX. — De la démoralisation des employés publics. 222
CHAPITRE XXI. — Des processions et des parades aux États-Unis. . . 231
CHAPITRE XXII. — Du flibustiérisme aux États-Unis. — W. Walker. . . . 238
CHAPITRE XXIII. — Des tribus indiennes de l'Amérique du Nord. 249
CHAPITRE XXIV. — De l'Ohio au Wisconsin. — Saint-Louis. — Tribus indiennes. 251
CHAPITRE XXV. — Le Canada français. Son développement extraordinaire. Sa culture littéraire. . . . 274
CHAPITRE XXVI. — Le Canada. 277
CHAPITRE XXVII. — Quel effet produisit notre République de 1848 à New-York. 289

Pages.

CHAPITRE XXVIII. — Comment je fis la connaissance du prince Louis-Napoléon. 294
CHAPITRE XXIX. — *La Tour de Nesle* et la Constitution des États-Unis. . . . 297
CHAPITRE XXX. — De la non-admission du président et des ministres américains dans les Chambres. 307
CHAPITRE XXXI. — Pierre Soulé à l'Élysée, puis à Madrid comme ambassadeur. Son duel avec le marquis de Turgot et sa mort lamentable. 315
CHAPITRE XXXII. — Le coup d'État du 2 décembre. 325
CHAPITRE XXXIII. — Le prince Jérôme-Napoléon, Nefftzer, le docteur Véron. 329
CHAPITRE XXXIV. — La guerre de la sécession et le rôle de la France. . . . 333
CHAPITRE XXXV. — Des chances de durée de l'Union américaine.. 345
CHAPITRE XXXVI. — Histoire de la doctrine Monroe. 348
CHAPITRE XXXVII. — Les plans de M. Blaine. . . 353
CHAPITRE XXXVIII. — La soif de l'annexion et la peur de l'immigration. 358
CHAPITRE XXXIX. — Les meurtres politiques. . . 366
CHAPITRE XL. — Comment on s'américanise en France. 368

PARIS. — Soc. d'imp. PAUL DUPONT, rue J.-J. Rousseau 41 (C). 8.7.82.